NOBILIAIRE
UNIVERSEL
DE FRANCE

OU RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES DE CE ROYAUME

PAR

M. DE SAINT-ALLAIS

AVEC LE CONCOURS

DE MM. DE COURCELLES, L'ABBÉ LESPINE, DE SAINT-PONS

ET AUTRES GÉNÉALOGISTES CÉLÈBRES

TOME QUATORZIÈME

DEUXIÈME PARTIE



PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE

BACHELIN-DEFLORENNE

Société anonyme au capital de 1,500,000 francs.

SIÉGE SOCIAL : 3, QUAI MALAQUAIS, 3

MDCCCLXXVI

3.° Grymon de Beaumond, mort jeune ;
4.° Antoine de Beaumond, prieur de la Cadène-Saint-Georges ;
5.° Jacquette de Beaumond, mariée, en 1600, à noble François de Massault, fils de noble Christophe de Massault, seigneur de Clerans et de Goudou, et de dame Catherine de Salignac ;
6.° Marie de (*Touchebœuf*) Beaumond, mariée, en 1604, à noble Etienne de Saintours, seigneur du Suquet, fils de feu Charles de Saintours, écuyer, seigneur de la Bourlie, et de dame Jeanne de Foucauld de Lardimalie.

XI. Antoine DE (*Touchebœuf*) BEAUMOND, IIe du nom, écuyer, seigneur de Ferrières, baron des Junies, en Quercy (terre qui a été depuis le chef-lieu de cette branche), fut institué héritier universel de son père, le 27 mai 1607 ; fut nommé, avec M. de Pierre, baron de Cardaillac-Saint-Circq, en l'assemblée des états du pays de Quercy, tenue à Montcuq, par autorité du Roi, le 4 mars 1617; il était le vingt-quatrième des barons qui se trouvèrent à cette assemblée; reçut une lettre de M. de Thémines, le 16 juin 1621, pour se trouver aux états du Quercy, convoqués en la ville de Cahors ; reçut une autre lettre, du même M. de Thémines, le 18 juin 1621, par laquelle il le suppliait *de s'acheminer en diligence, avec le plus de gens de cheval et de pied qu'il pour-*

---

et de Marguerite d'Abzac-de-la-Douze ; 2.° Jacques, appelé l'abbé de Fages ; 3.° Blaise, seigneur de Lussac, mari, en 1657, d'Anne de Touchebœuf-Beaumond, demoiselle de la Carrière ; 4.° Catherine, mariée, le 25 juillet 1637, à Jean-Jacques de Saint-Astier, chevalier, seigneur des Bories ; et 5.° une autre fille, mariée au seigneur de Vaissac. Bernard de Montesquiou avait pour sœurs, 1.° Isabeau, mariée à Jean-Jacques de Moneins ; 2.° Anne, alliée à messire François de Fumel ; 3.° Gabrielle, femme de messire Etienne de Bonnevie, seigneur de Cazélat, en Agénois, 4.° Anne, qui épousa le seigneur de Saindac ; 5.° autre Anne, mariée au seigneur de Pauliac ; 6.° Isabeau, abbesse de Fontgauffier ; et 7.° Françoise, religieuse en la même abbaye de Fontgauffier.

La branche de Montesquiou-de-Fages et Sainte-Colombe, s'est fondue dans la maison de Hautefort-d'Ajac, représentée aujourd'hui par madame la marquise de Taillefer.

roit, et de se rendre le 22 suivant, à Moissac, où il avait pris son rendez-vous général, afin d'avoir part à l'honneur de la bonne occasion qui se présentoit pour le service du Roi; reçut une lettre du juge-mage de la sénéchaussée de Cahors, le 5 décembre 1627, pour se trouver aux états convoqués par M. le duc d'Epernon, le 14 suivant, en ladite ville de Cahors; fit un échange, le 1er mai 1634, avec noble Pons du Lyon, seigneur-baron de Belcastel et de Siourac, et ne vivait plus le 6 mars 1639. Il avait épousé, par articles passés en la ville de Gourdon, en Quercy, et reconnus au château de Belcastel, en Rouergue, le 9 septembre 1608, demoiselle Hélène de Buisson-de-Bournazel (1), fille de messire Francois de Buisson, seigneur baron de Bournazel, en Rouergue, de Mirabel, etc., chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, et de dame Florette de Morlhon. C'est par ce mariage que la terre des Junies est entrée dans la maison de Toucheboeuf. Hélène de Buisson-Bournazel fit un testament mutuel avec son mari, le 7 août 1631, et vivait encore le 19 mai 1683. Leurs enfants furent :

---

(1) Ce fut cette dame qui apporta dans cette branche, la terre des Junies, quatrième baronnie aux états du Quercy, ayant le patronage d'un couvent de religieuses, de Saint-Dominique, dont la prieure et les religieuses étaient à la nomination du seigneur des Junies ; il y avait aussi un hommage dû par la prieure du couvent de Pomarède.

Elle avait pour sœur, Marie de Buisson, qui épousa, le 26 février 1618, Guy de Roquefeuil, seigneur de Pinet, en Rouergue. François de Buisson, leur père, épousa, comme il vient d'être dit, Florette ou Fleurette de Morlhon, fille de Jean de Morlhon, seigneur de Tubières, sénéchal de Quercy, et sœur de Jean de Morlhon, sénéchal de Rouergue ; il était fils d'Antoine de Buisson, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, en 1584, baron de Bournazel, sénéchal et gouverneur de Rouergue, et de Marguerite de Chaumeil, héritière de Caillac, fille du seigneur de Caillac, gouverneur de Boulogne, et lieutenant-général d'artillerie.

Antoine, fils de Jean de Buisson, seigneur de Mirabel, avait pour femme Charlotte de Massip, sœur de Françoise de Massip-de-Bournazel, mariée en la maison de Valsergues ; elles étaient filles de Gaspard de Massip, seigneur de Bournazel, et d'Anne de Cardaillac-la-Capelle.

1.° Jacques, dont l'article suit;

2.° Jean de Toucheboeuf, légataire en 1631, testa en 1637, et mourut sans alliance;

3.° Claude-Jean, seigneur de Flaujac, légataire le 7 août 1631, de la somme de sept mille cinq cents livres, mort sans alliance;

4.° François de (*Touchebœuf*) Beaumond, écuyer seigneur de la Motte, auteur du rameau de ce nom, fut légataire d'une somme d'argent, par le testament de ses père et mère, le 7 août 1631; fut parrain de François, son neveu, le 24 mars 1650, et vivait encore le 10 mai 1683. Il avait épousé, en 1663, Catherine de Saint-Clar, demoiselle de la Feuillade, fille de feu Géraud de Saint-Clar, sieur du *Term* ou du *Thon*, paroisse de Bezenac, en Périgord, conseiller du Roi en l'élection de Cahors, et de demoiselle Jeanne de Monzie. Leurs enfants furent :

a. Jacques de (*Touchebœuf*) Beaumond, écuyer, sieur de la Motte, habitant de Cadoin, en Périgord, est connu par divers actes, depuis l'an 1683, jusqu'en 1697;

b. Hélène,
c. Madelaine } dont le sort est ignoré;
d. Catherine,

5.° Pierre, sieur de la Roque, qui fut légataire de la somme de sept mille cinq cents livres, le 7 août 1631, testa à Cahors, en 1644, et était en 1648, religieux profès aux capucins de Villefranche de Rouergue, sous le nom de frère *Herménégilde*;

6.° Jacquette,
7.° Gabrielle, } légataires de la somme de 7500 livres, en 1631, ensuite religieuses de l'ordre de Saint-Dominique, au couvent des Junies.

XII. Jacques DE (*Touchebœuf*) BEAUMOND, IIIe du nom, baron des Junies, seigneur de Ferrières, etc., fut institué légataire de ses père et mère, par leur testament mutuel du 7 août 1631, de la somme de 7500 livres; transigea, le 18 janvier 1655, avec messire Jean du Lyon, baron de Belcastel et de Cieurac, au nom et

comme administrateur des personnes et biens de ses enfants, et de défunte dame Anne de Gontaut-de-Saint-Geniez, dame de Campagnac; sur l'exécution de la sentence rendue au siége de Sarlat, le 24 décembre 1624, qui, en maintenant Jean Rey, sieur de Perrotasse, dans le tiers des rentes à prendre sur les villages de Perier, de Martel et de Broullietons, vendues le 22 juillet 1602, par messire Henri de Gontaut-de-Saint-Geniez, seigneur de Campagnac, à messire Jacques de Beaumond, seigneur de Pierretaillade, aïeul du seigneur baron des Junies, avait condamné messire Armand de Gontaut-de-Saint-Geniez, seigneur dudit Campagnac, fils et héritier dudit Henri, à faire, au feu père du seigneur des Junies, l'assiette d'autant de rentes dont il était évincé par cette sentence, qui fut confirmée par arrêt de la chambre de Guienne, séante à Agen, du 12 avril 1628, sur l'appel de dame Marguerite de Ceton, dame de Campagnac, au nom et comme tutrice de ses enfants et dudit feu Armand de Gontaut; à l'assiette desquelles rentes le seigneur des Junies voulant faire procéder, il avait obtenu au même siége, contre le baron de Belcastel, et la dame de Ceton, aïeule de sesdits enfants mineurs, sentence, le 3 octobre 1649, qui avait ordonné que, pour faire cette assiette, il serait nommé des experts de part et d'autre. Jacques de Beaumond fut maintenu dans sa noblesse, par ordonnance de M. de Rabastens, subdélégué de M. Pellot, intendant de Guienne, rendue le 18 juin 1666, sur titres qui la prouvaient avec filiation, jusqu'à noble Jean de Beaumond, et dame Guyonne de Ferrières, ses cinquièmes aïeux, mariés le 5 octobre 1452. Il fit son testament le 10 juillet 1659, et ne vivait plus le 26 décembre 1669; il avait épousé, par contrat du 6 mars 1639, Françoise de Gironde (1), fille de messire Marquis de Gironde, seigneur de Floyras, gentilhomme d'honneur de la Reine, mestre de camp d'un régiment de pied, et de dame Madelaine de la Goutte de la Poujade; elle testa le 27 janvier 1665. Leurs enfants furent :

1.° François, dont l'article suit ;

---

(1) *Voyez la généalogie de la maison de Gironde, dans le Nobiliaire universel, tome VII, page* 118.

2.° Henri, seigneur de Ferrières, légataire de sa mère, le 27 janvier 1665, mort sans alliance vers 1680;

3.° Madelaine de Beaumond, légataire de sa mère, le 27 janvier 1665, mariée, par contrat du 26 décembre 1669, à messire Antoine d'Abzac, seigneur de Verdun, fils de messire Antoine d'Abzac, seigneur de la Prade, et de dame Gabrielle de Carbonnier;

4.° Hélène de Beaumond, demoiselle de Ferrières et des *Joannies*, légataire de sa mère, le 27 janvier 1665, testa à Gourdon, en 1693, et mourut sans alliance.

XIII. François DE (*Toucheboeuf*) BEAUMOND, Ier du nom, seigneur baron des Junies, seigneur de Ferrières, de Flaujac, de Fargues, de Monsempron, etc., né le 20 mars 1650,, fut institué héritier universel de sa mère, le 27 janvier 1665; obtint des lettres royaux en la chancellerie de Toulouse, le 19 mai 1683, pour être reçu à demander que, faute par François de Beaumond, seigneur de la Motte d'avoir fait procéder à l'estimation des biens de feu messire Antoine de Beaumond, son aïeul, et à la preuve ordonnée par arrêt du parlement de cette ville, le 22 avril 1679, et d'avoir fait l'option des legs à lui faits par la dame de Buisson-de-Bournazel, ou sa renonciation, les fins et conclusions prises par lui, exposant, par ses dernières lettres, lui fussent adjugées; et que la transaction passée entre le père de lui, exposant, et ledit sieur da la Motte, le 15 mars 1664, eut tout son effet. Il transigea avec Daniel du Lion, chevalier, seigneur de Campagnac, le 24 juin 1688, fit son testament en 1699, et mourut le 20 juin de la même année. Il avait épousé, par traité passé au château de Rastignac, paroisse de Sern ou Cern, en Périgord, le 2 décembre 1671, devant Pierre Bonamie, demoiselle Madelaine de Chapt de Rastignac (1) fille de messire Jean-

(1) La généalogie de la maison de Chapt de Rastignac, a été publiée dans toute son étendue et avec les preuves, en 1752, dans l'Armorial général de M. d'Hozier, registre troisième,

François de Chapt, chevalier, comte de Rastignac, baron de Luzech, Colonges, Peyrignac, Saint-Rabier, etc., mestre de camp du régiment de Rastignac, depuis maréchal des camps et armées du Roi, et de dame Gabrielle de Sedières; elle assista, par procureur, au mariage de François de Beaumond, son fils, le 29 décembre 1700. Leurs enfants furent:

1.° François, dont l'article suit;
2.° François de Beaumond, seigneur de Flaujac, cornette au régiment d'Asfeld, dragons, en 1691, capitaine au régiment d'Aubigny, dragons, en 1706, mort ans alliance;
3.° Antoine de (*Toucheboeuf*) Beaumond, seigneur de la Roque, capitaine au régiment Colonel-général des dragons, marié, en 1719, à dame Marie de Sirech de la Coste, veuve de messire Amable de Durfort, seigneur de Léobard, près de Gourdon, en Quercy; il mourut sans enfants, et laissa la terre de Léobard, à la maison des Junies;
4.° Etienne de Beaumond des Junies, prêtre, curé d'Alat de Berbiguières, au diocèse de Sarlat; il testa en 1751 (1);
5.° Gabrielle de Beaumond, religieuse au couvent de la Visitation, à Saint-Céré, en Quercy, en 1704;
6.° Madelaine de Beaumond, morte sans alliance, et *ab intestat*;
7.° Henriette de Beaumond, dame de Cabazac (maison de Toulouse-Lautrec, en Languedoc).

XIV. François DE (*Toucheboeuf*) BEAUMOND, II° du

---

partie première; elle vient d'être réimprinée en abrégé dans *le Nobiliaire universel, tome III, page* 250.

Madelaine de Chapt était tante de M. de Rastignac, mort archevêque de Tours et commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, en 1750; et belle-sœur de Gabrielle de Toucheboeuf-Clermont, en 1672, comtesse de Rastignac. Mademoiselle de Rastignac, dernier rejeton de cette branche, est morte à Périgueux, en 1817, à l'âge de 87 ans.

(1) Il est fameux dans l'histoire du marquis de Saint-Chamarand.

nom, chevalier, baron des Junies, seigneur de Ferrières, de Flaujac, de Monsempron, etc., qualifié *haut et puissant seigneur*, né le 23 août 1674; cornette dans la compagnie de Villebreuil, dans le régiment des dragons d'Asfeld, étranger, par brevet du Roi, du 31 mai 1691; capitaine d'une compagnie dans le régiment de Normandie, par commission du 6 août 1723; reçut une lettre du Roi, datée de Versailles, le 3 décembre 1741, par laquelle Sa Majesté lui apprenait que le comte de Boissières, qu'elle avait chargé de travailler aux états de répartition de la capitation de la noblesse de l'élection de Cahors, étant décédé, elle avait cru ne pouvoir choisir un sujet plus capable que lui, pour faire cette fonction, par les témoignages qui lui avaient été rendus de sa probité, et que son intention était qu'il travaillât aux états, conjointement avec le sieur Lescalopier, intendant de la généralité de Montauban; Sa Majesté ajoutant : qu'elle était persuadée, qu'il lui donnerait, en cette occasion, ainsi que dans toute autre, des marques de son zèle et de son affection. Comme patron et fondateur du prieuré des Junies, et ayant droit d'y nommer *toutes filles de noble lignée*, jusqu'au nombre de vingt, comprise la dame prieure, il présenta, le 14 mars 1743, aux dames prieure et religieuses de ce prieuré, demoiselles Marie-Madelaine et Anne-Christine d'Abzac, filles de messire Pierre d'Abzac, seigneur de la Serre, et de dame Louise de Cugnac, pour être reçues religieuses audit prieuré. Il fit son testament, aux Junies, le 9 juillet 1750, et mourut en 1751 (1). Il avait épousé par contrat passé au château de Monbeau, paroisse de Saint-Georges, juridiction de Tournon, en Agénois, le 29 décembre 1700, demoiselle Charlotte de Montalembert-Monbeau (2), fille de feu messire Jacques de Montalembert, chevalier, seigneur de Monbeau, et d'Anne de Belsunce de Born. De ce mariage sont issus :

1.° Jean-François, dons l'article suit;

2.° Jean-Antoine de (Touchebœuf) Beaumond, licencié de Sorbonne, grand-archidiacre et vi-

---

(1) *Voyez le Mercure de France, février* 1751.

(2) Voyez la généalogie de la maison de Montalembert, *Nobiliaire universel, tome XI, page* 440.

caire-général de Tours; nommé, en 1759, évêque de Rennes, sacré le 13 mai de la même année, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, par les archevêque de Toulouse, évêques de Meaux et de Senlis. Il mourut en 176....

3. Charles-Gabriel de Touchebœuf, dit le comte de Beaumond, seigneur d'Auragne, près Toulouse; légataire de son père, le 9 juillet 1750; fut nommé capitaine de la compagnie dont était pourvu son frère, par commission du Roi, du 7 novembre 1743; et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, par lettre du Roi, du 14 novembre 1747; fut capitaine de grenadiers au régiment de Normandie, le 17 novembre 1758. Il s'allia, en 1765, à demoiselle Jeanne de Rochefort-d'Ally de Saint-Point, fille de feu messire Louis-Victor-Auguste de Rochefort-d'Ally, vicomte de Saint-Point, et de feu dame Charlotte de Peyremales, et veuve de messire Jean de Marguarit de Saint-Michel, conseiller au parlement de Toulouse. Elle prédécéda son mari, qui mourut sans enfants, à Cahors, en 1782, et fut enseveli aux Junies;

4.° Jacques-Gabriel de Touchebœuf-Beaumond, dit *le chevalier des Junies*, cornette de la 4e compagnie du régiment de Commissaire-Général, cavalerie, par brevet du 25 octobre 1746; fut légataire de son père, le 9 juillet 1750, et mourut sans alliance, en 1794, en réclusion à Toulouse, sous le régime de la terreur;

5.° N.... de Beaumond, tué à Fontenoy;

6.° Henriette de Beaumond, mariée à messire Pierre-Jacques de Godailhe-d'Ayrac, chevalier, baron de Cieurac, seigneur de Vaylatz, Rasian, etc., légataire de son père, le 9 juillet 1750.

XV. Jean-François DE TOUCHEBŒUF-BEAUMOND, chevalier, baron des Junies, seigneur de Ferrières, de Flaujac, de Léobard, de Poncirq, la Bastidette, etc.; qualifié *haut et puissant seigneur*; fut capitaine au régiment de Normandie. jusqu'au 7 novembre 1743, qu'il se démit de sa compagnie, qui fut donnée à Jacques de Touchebœuf-Beaumond, son frère; fut institué héritier universel de son père, par son testament du 9 juillet

1750 ; acquit, du consentement de son père, le 19 mai 1755, de messire François de Besson, chevalier, seigneur de Campagnac, etc., les cens, rentes, honneurs, prérogatives et droits seigneuriaux à lui appartenants dans la terre et seigneurie de Cladech, moyennant la somme de trois mille sept cent vingt-cinq livres; présenta, en qualité de fondateur du monastère des Junies, ordre de Saint-Dominique, le 16 octobre 1756, aux dames, prieure et religieuses de ce monastère, demoiselle Catherine de Losse, native de Villeneuve, en Agénois, fille de messire Joseph de Losse, seigneur de Plaisance, et de dame Anne de Mozenés, pour y être reçue et jouir des priviléges accoutumés. Il mourut en 1789, et fut enseveli audit monastère de Junies. Il avait épousé, par contrat du 4 septembre 1744, noble Cécile de Lard de Rigoulières (1), morte en 1806, fille de feu messire François de Lard, chevalier, baron de Rigoulières, en Agénois, seigneur de Fresopa, etc., et de dame Marguerite de Burin, sa veuve. La future épouse n'étant pas présente au passement de ce contrat, messire Armand-Augustin de Raffin, marquis d'Auterive, son procureur fondé, stipula pour elle. De ce mariage sont provenus :

1.° Armand-Augustin, dont l'article suit;
2.° N.... de Toucheboeuf-Beaumond, mariée à messire Henri de la Sudrie de Calvayrac, baron de la Sudrie, seigneur de Calvayrac, vivante encore en 1817 (2).

XVI. Armand-Augustin DE TOUCHEBŒUF-BEAUMOND, marquis de Toucheboeuf, chevalier, seigneur et baron des Junies, seigneur d'Auragne, de Ferrières, de Léobard, de Cladech, de la Baume, etc., né aux Junies, le 22 janvier 1750; page du roi, en la petite écurie, en

---

(1) Cette branche de Lard de Rigoulières est éteinte: il en existe encore deux branches en Agénois, connues sous le nom de Buscou et de Campagnol. Cette maison est d'ancienne chevalerie, et paraît originaire de Cahors, où elle avait beaucoup de titres dans les archives de la chartreuse de cette ville.

(2) La généalogie de la maison de la Sudrie, est imprimée dans l'Armorial général de M. d'Hozier; et remonte à Guillaume I, damoiseau seigneur de Calvayrac, qui testa, le 3 septembre 1451.

1765; puis, en 1768, sous-lieutenant de dragons au régiment de Belsunce; émigra, en 1791, pour la cause du Roi et des princes, et a perdu, par le fait de son attachement à la maison royale, une fortune considérable; il est mort en son château d'Auragne, en Languedoc, le 27 février 1815. Il avait épousé, par contrat du 10 janvier 1777, haute et puissante dame Elisabeth-Agathe de la Baume de Forsac (1), fille de feu haut et puissant seigneur messire Jean-Annet de la Baume, seigneur, vicomte de Forsac, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de feu dame Catherine de Belcier. De ce mariage sont issus :

1.° Antoine-Joseph-Augustin, dont l'article suit ;

2.° Pierre-François-Maximilien-Joseph-Augustin-Armand de Touchebœuf-Beaumond, né en 1785 ; reçu, de minorité, chevalier de Saint-Jean de

---

(1) La maison de la Baume-Forsac, a fourni deux grands prieurs d'Auvergne, dont le premier Jean de la Baume-Forsac, fut en 1660, un des treize électeurs qui nommèrent grand-maître, le 6 juin de la même année, dom Raphaël Cotoner, bailli de Majorque. Son neveu, le chevalier de Forsac, aussi grand-prieur, fut lieutenant-général des armées du Roi, le 16 octobre 1704. Elle s'est alliée aux maisons d'Aubusson, de Beaufort-Canillac, de Beaupoil-la-Force, de Beyly, de Clermont-de-Piles, de Fayolle, de Gaing-de-Linars, de Hautefort, de Jounhac, de Montferrand, de Pellegrue, de Pierrebuffière, de la Porte, de Saint-Astier, de Touchebœuf, etc. Le premier de cette famille, que l'on connaisse avec certitude, est Pierre de la Baume, établi dans la paroisse de Bouniagues, au diocèse de Sarlat; il fut tué par Alquier d'Escodeca, en 1334, suivant un registre du trésor des chartes, qui nomme sa femme, ses enfants. Bernard II de la Baume, son petit-fils épousa, vers l'an 1400, Bernarde de Bergerac, qui lui porta le fief de la Moline, aujourd'hui la Baume, situé dans la banlieue de la ville de Bergerac. Il eut de ce mariage, Jean de la Baume, et deux filles nommées l'une Rixent, femme de Guilhem de Nailhac, et l'autre Ripend, mariée à un anglais nommé *Broela*. Noble Jean de la Baume, seigneur de la Moline, épousa Guyote de la Reynaudie, qui le rendit père de deux fils, Raymond et Aymon ; et de trois filles, Liette, mariée à Bertrand Dupont, Marguerite, femme de Mathurin de Clermont, seigneur de Piles, et Odette, qui épousa Hélie de Beaupoil, seigneur de la Force et de Masduran.

Jérusalem, au grand prieuré de Toulouse, capitaine de cavalerie et aide-de-camp du lieutenant-général, baron de Damas, commandant la 8e division, à Marseille;

3.° Jacques de Toucheboeuf-Beaumond;

4.° Cécile-Elisabeth-Catherine-Joséphine de Toucheboeuf-Beaumond, née aux Junies, le 8 juin 1783; morte, pendant l'émigration, en Allemagne, en 1796.

XVII. Antoine-Joseph-Augustin DE TOUCHEBŒUF-BEAUMOND, marquis de Touchebœuf, né à Cahors, le 20 septembre 1780; a émigré et fait les campagnes de l'armée de Condé, en qualité de lieutenant au régiment d'Hohenlohe.

QUATRIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Bonnecoste, de la Conté, éteints.

IX. Flouquet ou Flotard DE (*Touchebœuf*) BEAUMOND, né posthume, écuyer, seigneur de la Conté, troisième fils de noble Jean de Beaumond, IIIe du nom, et de Jacquette de Ricard de Genouillac de Vaillac; fut légataire de son père, par son testament de l'an 1537, et est connu par divers actes de 1567 à 1597. Il avait épousé, 1.° en 1573, demoiselle Jeanne de Patras, fille de noble Jean de Patras, écuyer, seigneur de Bonnecoste (1); 2.° en 1592, Josèphe de Limoges (2), fille de N.... de Limoges, et de demoiselle Jeanne de Pane, et veuve de Guillaume du Puy, habitant de Rocamadour. Flotard de Beaumond eut pour enfants,

Du premier lit :

1.° Jean de (*Touchebœuf*) Beaumond, écuyer, sei-

---

(1) Bonnecoste est le nom d'un château situé dans le haut Quercy, près Rocamadour, qui appartient aujourd'hui à la maison de la Garde.

Les seigneurs de la Conté et Bonnecoste, portaient comme puînés : *de gueules, à deux vaches d'argent, clarinées d'azur.*

(2) *Aliàs* Jeanne de Jaubert.

gneur de Bonnecoste, marié, en 1597, avec demoiselle Jacquette du Puy, fille de feu Guillaume du Puy, écuyer, gendarme du sieur de Camburas, et de Josèphe de Limothes ou Limoges, d'une famille de Rocamadour, dont il eut :

a. Josèphe de Beaumond, mariée, en 1628, à noble Antoine de la Garde de Saignes, seigneur de Reilhac, fils de noble René de la Garde, seigneur de Saignes et de Parlan, en Auvergne, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et de dame Madelaine de Gaulejac. Elle porta la terre de Bonnecoste dans la maison de la Garde ;

b. Florette de Beaumond, religieuse de l'ordre de Malte, au monastère de l'hôpital de Saint-Dolus, ou Beaulieu, en 1620 ; elle y vivait encore en 1648 ;

c. N..... de Beaumond, religieuse au même monastère, où elle vivait encore, avec sa sœur, en 1648 ;

d. Judith de Beaumond, femme, en 1636, de noble Jacques des Combes, seigneur de Savignac, fils de feu noble Olivier des Combes, seigneur de Savignac et d'Auros, en Albret, et de feu Jeanne de la Vincens-d'Auros ;

e. Gabrielle de Beaumond, qui testa en 1664, et mourut sans alliance ;

f. Antoinette de Beaumond, dite *mademoiselle de Ferrières* ; elle fit son testament en 1691, et mourut sans alliance ;

g. Autre Gabrielle de Beaumond, morte sans alliance ;

2.° Pierre de Beaumond, écuyer, mort sans alliance ;

3.° Antoinette de Beaumond, religieuse de Malte, au couvent de l'hôpital de Beaulieu, grande-prieure dudit hôpital ; morte en 1620 ;

4.° Florette de Beaumond, religieuse de Malte, au même monastère ;

Du second lit :

5.° Geraud, qui continue la lignée.

X. Geraud DE (*Touchebœuf*) BEAUMOND, écuyer,

seigneur de la Conté, en 1591; capitaine au régiment de Vailhac, infanterie, en 1626; mort avant l'an 1651; avait épousé, 1.° Hélène de Gourdon (1), fille de feu Charles de Gourdon, seigneur de la Roque-des-Ars, près de Cahors; elle mourut sans enfants, avant l'année 1618; 2.° en 1618, Isabeau de Pugnet, dont est issu:

XI. Ambroise DE TOUCHEBŒUF-BEAUMOND, écuyer, seigneur de la Conté, capitaine au régiment d'Aurillian, en 1639; et capitaine de chevau-légers, en 1652 et 1653. Il fut maintenu dans sa noblesse, en 1667. Il est à remarquer, dans sa production de titres, qu'il est le premier de la maison de Toucheboœuf-Beaumond, qui ait eu l'idée des rapports identiques qu'il avait avec noble Bernard de Toucheboœuf, Ier du nom, et Gallienne de Beaumond, qu'il rappelle dans sa production, comme étant les auteurs communs de toutes les branches de la maison de Toucheboœuf. Il avait épousé, en 1651, demoiselle Anne de Gatignol, dont il eut:

Jacquette de Beaumond, léguée par Isabeau de Pugnet, sa grand'mère paternelle; mariée avec noble Geoffroy de Rossanges (2), qu'elle institua héritier par son testament, fait à Marmignac, en 1688, dans lequel elle fait des legs à ses enfants, dont l'aîné, Ambroise de Rossanges, était déjà marié.

Cette branche de la Conté est éteinte depuis long-tems; on ignore l'époque de son extinction, et si Ambroise eut d'autres enfants, ou s'il fut le dernier mâle de sa branche.

---

(1) Cette branche de l'ancienne et illustre maison de Gourdon, est éteinte, ainsi que celle de la Vercantière, qui s'est fondue, en 1528, dans la maison de la Grange-de-Floirac, par le mariage de Marquise ou Marquèse de Gourdon, fille de noble Jean de Gourdon, seigneur de la Vercantière, de Rampoux, St.-Martin, de Sernac, Saint-Circ-de-Belarbre, etc., accordé le 29 mai de cette année, avec Michel de la Grange, fils de noble Pierre de la Grange, *le Jeune*, seigneur de Bonal, et co-seigneur de Sérignac, au diocèse de Cahors.

(2) La maison de Rossanges, qui est ancienne, a existé jusqu'à nos jours, à Marmignac, d'où elle s'est transplantée sur les bords du Rhin; le chef de cette famille s'y est marié, et

CINQUIÈME BRANCHE.

Seigneurs du Piquet, nommés ensuite de la Crompe et de Beauregard (1).

VII. Jean DE (*Touchebœuf*) BEAUMOND, IIIe du nom, écuyer, seigneur du Piquet en Agénois, près Villeréal, second fils de noble Jean de (*Touchebœuf*) Beaumond, IIe du nom, seigneur de Pierretaillade, en Limosin, et de noble Perrette de Ferrières de Sauvebœuf; donna, le 6 février 1519, quittance de tous ses droits paternels, maternels, fraternels et sororaux, à noble Jacques de Beaumond, seigneur de Pierretaillade, son frère; et vivait encore en 1554. Il avait épousé, en 1514, demoiselle Anne de Gagnac, dont il eut :

1.° Jacques, dont l'article suit;
2.° Jacquette de Beaumond, mariée à Jean Delrieu, licencié ès-lois, de la paroisse de Prats;
3.° Marguerite de Beaumond, épouse, en 1543, de noble Pierre de Campet, sieur de Campet (*de Campo pipato*);
4.° Anne de Beaumond, mariée, avant l'an 1543, à Bernard Ferle ou Flotte, licencié en droit, à Bazas;
5.° Jeanne de Beaumond, dont le sort est ignoré.

VIII. Jacques DE (*Touchebœuf*) BEAUMOND, écuyer, seigneur du Piquet, est connu par divers actes, jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée en 1544, d'un coup de trait qu'il reçut en accompagnant la procession de la Fête-Dieu, à Doudrac, sa paroisse. Il avait fait son testament

---

avait, vers l'an 1800, le commandement d'une citadelle en Alsace.

(1) Cette branche, le rameau du Piquet, éteint en 1627, celui de la Tour, éteint en 1813, portaient comme cadets : *d'azur, au lion léopardé d'or, lampassé et armé de gueules, en chef, et une vache d'argent, accornée, colletée et clarinée d'azur, en pointe, sommée de trois épis d'or, rangés.* La branche de Beauregard porte aujourd'hui les mêmes armes que la branche aînée de la maison de Touchebœuf.

le 12 juin de la même année 1544; et avait épousé demoiselle Antoinette de Loubreyrie, dont sont issus:

1.° Alexandre de Beaumond, dont l'article suit;
2.° Robert de Beaumond, dont le sort est ignoré;
3.° Gabriel de Beaumond, qui testa à Paris, le 24 mai 1567, et mourut sans alliance;
4.° Anne de Beaumond, mariée à noble Jean de Bideran, seigneur de Cauze;
5.° Isabeau de Beaumond, épouse de noble Baptiste de Nomanaillie, seigneur dudit lieu, en Bordelais.

IX. Alexandre DE (*Touchebœuf*) BEAUMOND, Ier du nom, écuyer, seigneur du Piquet; épousa, en 1556, demoiselle Marie d'Hamelin, fille de noble Léonard d'Hamelin, conseiller au parlement de Bordeaux. De ce mariage sont issus:

1.° Jean de Beaumond, mort sans postérité;
2.° Jean de Beaumond, qui continue la lignée;
3.° François de Beaumond, dit *le sieur du Chambon*, marié, en 1598, à demoiselle Marthe de Cours, fille de noble Antoine de Cours, seigneur de Teyssonat, et de Marie de Boyssières. Il mourut sans lignée;
4.° Antoinette de Beaumond, mariée, en 1577, à noble Jean de la Fon, sieur de la Blanche.

X. Jean DE (*Touchebœuf*) BEAUMOND, IVe du nom, écuyer, seigneur du Piquet, épousa, en 1584, demoiselle Jeanne de Vivans (1), fille de Geoffroy de Vivans,

---

(1) La maison de Vivans était noble et ancienne en Périgord. Noble Armand de Vivans, qui commandait au château de Castelnau, pour le seigneur de Caumont, épousa vers l'an 1480, demoiselle Audette de Ratevoulp; et tous deux rendirent hommage au seigneur de Caumont, pour leur maison noble, rentes et possessions qu'ils avaient à Castelnau et à Daglan. De leur mariage provinrent deux fils: 1.° François de Vivans, marié, vers l'an 1500, à Jeanne de Marquessac; 2.° Claude, qui épousa, en 1508, demoiselle Blanche de Repaire, fille du sieur de Pechpeyroux, en Angoumois, paroisse de Saint-Genys, châtellenie de Ruffec.

Du mariage de Claude, naquit Charles de Vivans, écuyer, marié, le 17 février 1538, à demoiselle Louise de Cazenac-de-

seigneur de Doyssac, près Belvès, en Périgord. De ce mariage sont issus :

1.° Jean de Beaumond, marié, en 1606, à demoiselle Marguerite de Grignols, fille de noble Jean de Grignols, seigneur de Murat, paroisse de Saint-Etienne-les-Maures, au diocèse de Saint-Flour, et de Catherine de la Faye. Etant devenu veuf, il se fit prêtre en 1632, et fut curé de Doudrac, sa paroisse. Il eut, de son mariage :

a. Catherine de Beaumond, dame du Piquet, mariée, par contrat du 18 novembre 1627, avec Marc de Gironde, seigneur, par elle, du Piquet, second fils de François de Gironde, seigneur de Teyssonat, de Saint-Germain, et de Comtesse de Chaunac. Marc

---

la-Beauze, dont provint le célèbre Geoffroy de Vivans, chevalier, seigneur de Doyssac, en Sarladais, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, conseiller en ses conseils d'état et privé, gouverneur du Périgord et du Limosin, et en particulier de Domme et de Caumont; il naquit le 18 novembre 1543, et fut tué d'un coup de mousquet, au siége de Villandrau, où est le tombeau de Clément V, le 21 août 1592, âgé de 49 ans; il avait épousé, le 3 mai 1563, demoiselle Jeanne de Cladech de Péchaut, dont provinrent cinq garçons et cinq filles: ceux qui lui ont survécu sont, 1.° Jean, son fils aîné; 2.° Henri de Vivans, sieur de Bannay, qui fut tué à l'âge de 22 ans, à une escalade, par Jean de Roquefeuil, qu'il blessa; 3.° Bernard, seigneur de Grives, qui mourut à Ostende, à l'âge de 18 ans; 4.° Jeanne de Vivans, mariée au seigneur du Piquet (Jean de Toucheбœuf); 5.° Madelaine, au seigneur de Saint-Légier; 6.° Suzanne, épousa François de Fumel, baron de Montségur, chevalier de l'ordre du Roi; 7.° Simonne, alliée au seigneur de Feyrac; 8.° Anne, femme du seigneur de Roque-Piquet; 9.° et Esther, mariée au seigneur de Bagat.

Noble Jean de Vivans, fut marié le 16 novembre 1587, à Catherine de la Dugnie, dame du Bosc, dont provinrent huit garçons et six filles; savoir: Geoffroy, Jean, Jacques, Charles, Clary, Joseph, Jacquelin et Job; Henriette, Louise, Simonne, Esther, Marguerite et Françoise.

Geoffroy de Vivans épousa, le 10 juillet 1617, demoiselle Jeanne de Pardaillan-de-Parjas. Ses descendants passèrent en Angleterre, lors de la révocation de l'édit de Nantes.

de Gironde fit son testament, le 22 juin 1651;

b. Marthe de Beaumont, mariée à noble Jean del Bos, seigneur de Fongrave;

c. Charlotte de Beaumont, religieuse à Lauzerte, en Quercy;

2.° Alexandre de Beaumond, qui continue la lignée;
3.° Josué de Beaumond, mort, en 1649, sans enfants de demoiselle Isabeau de Geneste, son épouse;
4.° Françoise de Beaumond, femme, en 1609, de Joseph de Grézes, écuyer, sieur du Thon;
5.° Suzanne de Beaumond, mariée, en 1634, à noble Jean de Salis, sieur de la Tour;
6.° Jeanne de Beaumond, } dont on ignore la
7.° Marthe de Beaumond, } destinée.

XII. Alexandre DE (*Touchebœuf*) BEAUMOND, IIe du nom, écuyer, seigneur de Doudrac, épousa, 1.° en 1622, demoiselle Clémence de Salis (1), fille de noble Joseph de Salis, et de Marie Bertier, elle mourut sans enfants; 2.° en 1625, demoiselle Marguerite de Saintours, fille de noble François de Saintours, écuyer, seigneur de la Blénie, et d'Antonie de Saintours. Il eut de ce dernier mariage :

1.° Jean de Beaumond, dont l'article suit;
2.° Jean de Beaumond, auteur de la branche des seigneurs de Saint-Georges ou de la Tour, rapportée ci-après;
3.° Jean de Beaumond, sieur d'Estezales, lieutenant de chevau-légers, en la compagnie de Montaut, mort sans alliance;
4.° Jeanne de Beaumond,
5.° Caty ou Catherine de Beaumond,
6.° Guillelme de Beaumond,
7.° Françoise de Beaumond,
8.° Anne de Beaumond,
9.° Lyette de Beaumond,
} dont le sort est ignoré.

---

(1) C'est la seconde alliance avec cette ancienne maison, qui s'est éteinte dans celle de la Borie, à qui elle a porté la terre de la Calut, près Saint-Cyprien. Gerald de Salis, mort en 1120, contribua, en 1115, à la fondation de Cadoin et de quatre autres abbayes.

XII. Jean DE (*Toucheboeuf*) BEAUMOND, V du nom, écuyer, seigneur de la Crompe, connu par divers actes, depuis l'an 1638, jusqu'en 1690; fit la production de ses titres, en 1667, conjointement avec Jean, son frère, et Alexandre, leur père, et fut maintenu par jugement de M. Pellot, intendant de Guienne. Il avait épousé, en 1638, demoiselle Sybile d'Autressal (1), fille de noble Jean d'Autressal, seigneur de la Plaigne, et de Jeanne de Villars. Leurs enfants furent :

1.° Pierre, dont l'article suit ;
2.° Jeanne de Beaumond, morte sans alliance, en 1708.

XIII. Pierre DE (*Toucheboeuf*) BEAUMOND, écuyer seigneur de la Plaigne, capitaine d'infanterie, au régiment d'Aubusson, en 1702; mourut à Condé, en Flandre, en 1705. Il avait épousé, en 1690, demoiselle Jeanne de Bessot (2), fille de noble Louis de Bessot, écuyer, seigneur de la Queyrie, et de dame Louise de Langlade. Leurs enfants furent :

1.° Jean, dont l'article suit ;
2.° Jeanne de Beaumond, femme, en 1719, de N.... de Chambon, sieur de Lissac.

XIV. Jean DE (*Toucheboeuf*) BEAUMOND, chevalier, seigneur de Beauregard; mourut à Beauregard, le 15 mai 1770. Il avait épousé, en 1720, Marie de Bessot, demoiselle de la Mothe, fille de messire Théophile de Bessot, sieur de Beauregard, et de Marguerite de Montozon. Les enfants issus de ce mariage, sont :

1.° Bernard de Beaumond, dont l'article suit ;
2.° Jeanne-Thérèse de Beaumond, née le 10 janvier 1723 ; morte en bas âge ;
3.° Marguerite de Beaumond, née le 21 mars 1728, morte jeune ;
4.° Jeanne de Beaumond, née le 18 juin 1730, femme de Jacques de Mespolede, sieur de la Borie.

---

(1) Cette famille existe encore au château de Cugnac, près Bigaroque-sur-Dordogne.

(2) Cette famille existe encore à Périgueux, où elle a depuis long-tems exercé des charges municipales et de magistrature.

XV. Bernard DE TOUCHEBŒUF-BEAUMOND, IIe du nom, chevalier, seigneur de Beauregard, est le premier de sa branche qui a repris le nom de Toucheboeuf, après avoir prouvé sa descendance de noble Bernard de Toucheboeuf, Ier du nom, seigneur de la Roche, en Limosin, et de dame Gallienne de Beaumond, mariés vers 1380. Il épousa, en 1753, demoiselle Anne-Elisabeth Robert, fille de Jean-Baptiste Robert, directeur des fermes, à Montauban, et de Françoise le Sieur de Rumilly; elle est morte en 18.... De ce mariage sont issus:

1.° Jean-Baptiste-Joseph de Toucheboeuf-Beaumond, chevalier, né en 1763, officier au régiment d'Auvergne, infanterie; mort à Bordeaux en 1798. Il avait épousé, en 1783, demoiselle Marie-Françoise le Saige, fille de Joseph le Saige, et de dame Susanne-Marie-Madelaine Barat; elle mourut à Lesparre, en 1795. De leur mariage sont provenus:

a. Guillaume-Elisabeth de Toucheboeuf Beaumond, né au château de Fonpiqueyre, paroisse de Saint-Sauveur, près Lesparre, en Médoc, le 9 octobre 1787; chevalier de la Légion-d'Honneur, en 1813; capitaine-adjudant-major au 6e régiment de chasseurs à cheval; tué, le 18 octobre 1813, à la bataille de Leipsick;

b. Marie-Joséphine de Toucheboeuf-Beaumond, née au château de Fonpiqueyre, le 20 juillet 1789; mariée, par contrat du 18 octobre 1813 (le mariage célébré à Périgueux, le 2 décembre suivant), à messire Jean-Baptiste-Guyon-Alexandre de Toucheboeuf-Clermont, de la branche aînée de Toucheboeuf, *dite* des comtes de Clermont. Voyez ci-devant, page 231;

2.° Joseph-Grégoire, dont l'article suit;

3.° Grégoire de Beaumond, capitaine dans les troupes libres d'Afrique, mort à l'île de Gorée, sans alliance, le 6 octobre 1789;

4.° Jeanne de Beaumond, morte sans alliance.

XVI. Joseph-Grégoire DE TOUCHEBŒUF-BEAUMOND,

chevalier, comte de Toucheboeuf-Beaumond, seigneur de Beauregard, près Périgueux, né à Beauregard, le 30 avril 1757; a été capitaine au régiment d'Auvergne, infanterie; émigré le 29 juin 1791, a joint l'armée de Condé, au mois de septembre suivant; a servi, sans interruption, jusqu'au licenciement définitif, en 1801; a fait les campagnes de 1792, 1793, 1794, dans la compagnie des chasseurs nobles, n.° 7; celles de 1795, 1796, 1797, comme lieutenant dans le régiment de Montesson, et celles de 1798, 1799, et 1800, en qualité de sous-lieutenant au régiment de grenadiers de Bourbon; s'est trouvé à toutes les affaires qui ont eu lieu; fut blessé à celle de Berstheim, le 2 décembre 1793; reçut une contusion, à celle de Steinstadt, en 1796; a été fait capitaine, le premier juillet 1795; reçu chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par le prince de Condé, à Memingen, le 7 août 1796; a été fait chef de bataillon, en 1815, avec pension de retraite. Il a épousé, le 5 septembre 1803, demoiselle Marguerite de Castillon-Monsac, fille de feu messire Odet de Castillon-Monsac, ancien cornette de cavalerie, au régiment Commissaire-Général, et de dame Marie-Anne de Bessot. De ce mariage sont issus:

1.° Guillaume-Théodore de Toucheboeuf-Beaumond, né à Beauregard, le 26 juin 1804, décoré du Lys, par le Roi, le 21 septembre 1814;
2.° Jean-Benoît-Adolphe de Toucheboeuf-Beaumond, né à Beauregard, le 7 septembre 1805, décoré du Lys, par le Roi, le 21 septembre 1814;
3.° Anne-Thérèse-Elisabeth de Toucheboeuf-Beaumond, née à Beauregard, le 14 septembre 1808;
4.° Marie-Joséphine-Alexandrine de Toucheboeuf-Beaumond, née à Beauregard, le 19 mars 1814.

SIXIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Saint-Georges, ou de la Tour, éteints.

XII. Jean DE (*Touchebœuf*) BEAUMOND, V[e] du nom, écuyer, second fils d'Alexandre II, et de Marguerite de Saintours, sa seconde femme; fut maintenu dans sa noblesse, en 1667, par le sieur de la Brousse, commis-

saire subdélégué de l'intendant de Bordeaux, conjointement avec Jean de Beaumond, V[e] du nom, seigneur de la Crompe, son frère aîné, et noble Jacques de Beaumond, III[e] du nom, seigneur et baron des Junies, son parent. Il avait épousé, en 1656, Marguerite de la Borie, fille de Pierre de la Borie, procureur d'office de Bigaroque. De ce mariage est issu :

XIII. Pierre DE (*Toucheboeuf*) BEAUMOND, écuyer, seigneur de Saint-Georges, né le 5 novembre 1660, à Saint-Georges-de-la-Cadène, paroisse de Coux, marié, en 1676, à demoiselle Jeanne de Pradoux, fille de feu Hélie de Pradoux, et de Jeanne de la Vergne. Leurs enfants furent :

1.° Jean de Beaumond, dont le sort est ignoré;
2.° Pierre de Beaumond, seigneur de Beaurepaire;
3.° Joseph, dont l'article suit;
4.° Jeanne de Beaumond,
5.° Marguerite de Beaumond,
6.° Susanne de Beaumond,
7.° Marie de Beaumond,
} dont le sort est ignoré, et qu'on croit mortes sans alliance.

XIV. Joseph DE (*Toucheboeuf*) BEAUMOND, écuyer, seigneur de la Brunie, mort en 1767 ; avait épousé, en 1734, Anne de Montesquiou de Montluc (1), fille de feu noble Jacques de Montesquiou de Montluc, seigneur de la Carrière, et de dame Isabeau de Vassal. De ce mariage vinrent :

1.° Guillaume de Beaumond, dont l'article suit ;
2. Mathurin de Beaumond;
3.° Jean de Beaumond;
4.° Jeanne-Marie de Beaumond;
5.° Anne de Beaumond;
6.° Catherine de Beaumond;
7.° Susanne de Beaumond.

XV. Guillaume DE TOUCHEBŒUF-BEAUMOND, che-

---

(1) C'est la seconde alliance de la maison de Montesquiou, avec celle de Toucheboeuf: cette branche de Montesquiou, aujourd'hui éteinte, sortait de celles de Fages et de Sainte-Colombe, également éteintes; et tenait à celles de Montesquiou-Fezensac, de Poylobon et de la Boulbène.

valier, seigneur de la Tour, paroisse de Cabans, près de Bigaroque,-sur-Dordogne, né le 8 décembre 1736 ; porte-étendard au régiment du Roi, cavalerie, en 1763; lieutenant de la compagnie de Linières, au régiment de ce nom, en 1767; mourut au château de la Tour, le 13 mars 1813. En lui s'est éteinte la branche, *dite* de Saint-Georges ou de la Tour. Il avait épousé, 1.° en 1771, Marianne du Bousquet (1), demoiselle de la Tour, fille de messire Jean-César du Bousquet, chevalier, et de dame Claude-Philippe de Ségur; elle mourut sans enfants; 2.° en 1784, Jeanne-Charlotte de la Verrie-Vivans, demoiselle de Villefranche, fille de feu messire Paul de la Verrie-Vivans, seigneur de Siorac, de Doyssac, etc., et de feu dame Jeanne de Vincens. De ce mariage sont issus :

1.° Jean-Jacques de Toucheboeuf-Beaumond, mort jeune, avant son père;
2.° Emilie-Antoinette de Toucheboeuf-Beaumond, née le 12 avril 1789, mariée, en 1806, à M. Arnaud-Pierre de Laurière.

La maison de Toucheboeuf a fait ses preuves pour les honneurs de la cour, au cabinet du Saint-Esprit, au mois de février 1780.

Branches de la maison de Toucheboeuf, dont la jonction n'est pas connue.

Il existait, dès le douzième siècle, des seigneurs de Toucheboeuf, établis en Anjou, sur les confins de la Bretagne ; nous ignorons les rapports qu'ils pouvaient avoir avec ceux du Limosin, nous savons seulement, par des extraits d'anciens titres, conservés à la bibliothèque du Roi, qu'en l'année 1132, Fromond de Toucheboeuf et Hugues, son fils, donnèrent à l'abbaye

(1) La maison du Bousquet est ancienne et illustre ; elle a fourni un cardinal, et s'est partagée en trois branches, connues sous les noms de Verlhac, de Surges et de la Tour, qui sont aujourd'hui éteintes. L'histoire du Languedoc, par D. Vaissete, fait mention d'un chevalier de cette maison, vivant dans le onzième siècle, qui eut des aventures dont chacune fournirait matière à un roman.

de Notre-Dame de la Charité, ce qu'ils avaient dans les dîmes et offrandes de l'église de Saint-Christophe de Mareuil, du consentement de Jeanne, femme de Regnaud de Colombiers, et de Marcisse (peut-être femme de cet Hugues), fille de ladite Jeanne; et de Gausbert de Maiet, oncle de la même Jeanne. (*Cartul. de l'abb. de Ronceray, en Anjou, fol.* 160).

Pierre de Toucheboeuf de Goulaine, A...., sa femme, et P...., leur fille, donnèrent, au mois d'août 1239, à l'abbé et aux religieux de la Villeneuve, près Nantes, en Bretagne, ce qu'ils avaient en une écluse, située en la paroisse de Goulaine, et quelques cens. (*Arch. de l'abb. de la Villeneuve, près Nantes*).

Pierre de Toucheboeuf, prêtre, fut témoin, entre 1182 et 1187, dans une donation faite à Joscelin de Mortemart, abbé de Noaillé, en Poitou, et au prieur de Clussay, par Maingot de Melle (*de Metulo*), ses frères, etc. (*Cartul. de l'abb. de Noaillé, fol.* 81 *et* 82, *manusc.* 5450 *de la bibl. du Roi*).

On a connaissance, aussi, d'une branche de seigneurs de Toucheboeuf, qui existait à Aurillac, en Auvergne, dans le quatorzième siècle, qui prenaient les qualifications de chevaliers et damoiseaux, et habitaient Aurillac; ils avaient les rentes du Pajou, à une lieue de cette ville. On ignore aussi les rapports que cette branche pouvait avoir avec celle du Limosin.

Armes : d'azur, à deux boeufs passants d'or.

LOSTANGES (DE). La maison de Lostanges de Sainte-Alvère, établie en Périgord, depuis l'an 1448, possédait avant et depuis le milieu du XIV[e] siècle, le château de Lostanges (1), situé dans la paroisse de ce

---

(1) Lostanges, écrit dans les anciens titres, *de Lostangis*, *de Laustangas* et *de Lostangas*, est le nom d'une petite ville et d'un château-fort, situés dans le Bas-Limousin: ce château avait titre de baronnie, et la seigneurie en était partagée entre plusieurs co-propriétaires. Ce nom est très-ancien, et il en est

nom, en Bas-Limosin. Une ancienneté remontée à près de six siècles, la qualité de *noble et puissant*, prise depuis plus de 300 ans, des possessions nombreuses répandues dans le Périgord et dans les provinces voisines, des services militaires distingués, des emplois honorables à la cour de nos rois, et des alliances illustres, marquent son rang entre les plus considérables de la province de Guienne.

Cette maison a donné des chevaliers de l'ancien ordre de nos Rois, avant l'institution de celui du Saint-Esprit; des gentilshommes ordinaires de leur chambre, des capitaines de cinquante et cent hommes d'armes, et plusieurs officiers supérieurs distingués; elle possède héréditairement, depuis plus de cent cinquante ans, la charge de sénéchal et de gouverneur du Quercy, et a contracté des alliances avec les maisons d'Adémar, de Beaumont, de Beaupoil-Saint-Aulaire, de la Chassagne, de Cosnac, de Crussol-d'Uzés, de Cugnac, d'Ebrard-de-Saint-Sulpice, de Faucher-de-Sainte-Fortunade, de Flamenc-de-Bruzac, de Galard, de Gontaut, de Gourdon, de l'Hôpital, de Larmandie-de-Longa, de Laron ou Leron, de Lasteyrie-du-Saillant, de Léon, de Luzech, du Maine-du-Bourg, de Mauléon, de Montberon, de Murat, d'Ornhac, de Pierrebuffière, de Rouvray, de Royère, de Salignac-Fénlon, de Ségur, de la Tour-d'Auvergne, de Veyrines-Sainte-Alvère, de Vintimille-du-Luc, de Virieu, etc.

La maison de Lostanges a porté successivement trois noms différents; le premier sous lequel elle est connue, est la Brande, nom très-ancien, sur-tout en Périgord (2), où l'on trouve une suite de sujets qui le por-

---

fait mention dans le testament d'Adémar des Echelles, que Baluze place à l'année 930, ou environ : parmi les divers objets dont le testateur fait donation à l'abbaye de Tulle, est compris un mas, situé à *Lostanges* (.... et unus mansus in *Laustangas*, ubi visus est manere Berdandus, *Baluze, hist. Tutel. fol.* 337). Il est fait mention du même lieu, dans une charte datée de la seconde année du règne de Louis d'Outremer, qui répond à l'année 937. (Voyez le cartulaire de l'abbaye de Beaulieu, en Limosin, *Justel, hist. de Tur. pr. page.* 4.)

(2) La maison de la Brande, en Périgord, était d'ancienne chevalerie, et tirait son origine du château de Montagrier,

taient dès le XII[e] siècle, la plupart avec les qualifications de chevalier, ou de damoiseau. Quoiqu'il soit probable que les seigneurs de la Brande, établis en Li-

---

dont elle possédait une partie de la justice dès les temps les plus reculés; sa branche aînée s'éteignit avant l'an 1374, dans la maison de Saint-Astier, par le mariage de Gaillarde de la Brande, fille de Guy de la Brande, damoiseau, co-seigneur de Montagrier, avec Hélie de Saint-Astier, damoiseau : elle est connue depuis :

Hélie de la Brande, chevalier, qui vivait dans le douzième siècle. On ignore le nom de son père; mais il est à présumer que sa mère était de la maison de Saint-Astier, car il est dit neveu de Bernard de Saint-Astier, dans un acte du cartulaire de Chancelade (*fol.* 21); il fut témoin avec Guardras, son fils, d'une donation faite à la même abbaye, par Hélie *Vigoros* et Raimond de Montancés, par acte passé sur la mote de Montagrier, le 6 des nones d'octobre 1150 (*Cart. de Chanc. fol.* 78); assista à une autre donation faite, vers le même temps, à cette abbaye, par Almois de Bourdeille et Ebles, sons fils (*Ib. fol.* 82 *et* 83); prend le titre de *chevalier* dans une autre donation sans date, mais du tems du prieur Adémar, c'est-à-dire, vers l'an 1187 (*Ib. fol.* 69, *verso*); assista avec Aimeric de la Brande, son fils, à une autre donation faite à l'abbé Pierre, par Gerald Aiz, chevalier d'Agonac (*Ib. fol.* 77, *verso*); et fit don lui-même, vers l'an 1200, d'une émine de froment, à prendre sur sa part des dîmes d'Agonac; pour lui (est-il dit), et pour l'âme de son fils qui avait été enterré à Chancelade : cette donation fut renouvelée et confirmée par le même Aimeric, son fils, vers l'an 1220 (*Ib. fol.* 71, *verso*). Il avait probablement pour frère Gerald de la Brande, chevalier de Montagrier, qui fit don avec Pierre de Born, son frère (utérin), à la même abbaye, du droit qu'ils avaient sur les moulins de Perdus, du temps de l'abbé Gerald II (en 1168 et 1189. *Ib. fol.* 96).

Aimeric de la Brande, chevalier, confirma, en faveur du monastère de Chancelade (entre 1217 et 1222), la donation d'une partie des dîmes d'Agonac, qu'Hélie de Brande, son père, lui avait faite quelque temps auparavant; et fut témoin, avec ce dernier, d'une donation faite au même monastère, par Gerald Aiz, chevalier d'Agonac (*Cartul. ibid. fol.* 71 *et* 77). Il lui donna lui-même, en 1219, un septier d'avoine, par acte scellé du sceau du prieur de Saint-Jean-de-Cole. Il prenait déjà la qualité de chevalier, en 1236, suivant un acte daté du 6 des calendes de février de cette année (v. st.), par lequel N.... de la Brande (qui n'est pas nommé), confirma en faveur du prieuré de la Faye, situé dans la paroisse de l'Aiguillac-de-l'Auche, un don fait par son père (*Archiv. du prieuré de la Faye*).

mosin, avaient une origine commune avec ceux du Périgord, il est difficile d'établir littéralement cette jonction, à raison de la perte des titres, et de l'extrême rareté des anciens monuments.

La maison de la Brande ayant succédé, vers l'an 1350, en vertu d'une substitution, à celle d'Adémar-de-Lostanges, elle en porta le nom et les armes, pendant un siècle, ou environ; et ce ne fut qu'après l'alliance qu'elle contracta avec l'héritière de Sainte-Alvère, que la branche établie en Périgord, quitta ses premiers noms (1), pour ne prendre désormais que celui de Lostanges qu'elle a toujours conservé depuis. Sa filiation commence à :

---

(1) Rien n'est plus commun surtout dans les treizième et quatorzième siècles, que ces changements de nom et d'armes opérés dans la seule vue de perpétuer et faire revivre d'anciens noms qui menaçaient de s'éteindre; ce besoin se fit sentir particulièrement à la suite des deux malheureuses croisades de saint Louis, et après les sanglantes batailles de Créci et de Poitiers : plusieurs chefs d'anciennes races, pour prévenir l'extinction totale de leur nom, appelèrent à leur succession quelqu'un de leurs proches, et leur transmirent leur héritage, à la charge expresse de porter à perpétuité leurs nom et armes : cette condition était ordinairement de rigueur ; mais il est arrivé dans la suite que sous différents prétextes, on s'est plus ou moins relâché sur son exécution ; il y a eu parmi les anciens nobles, beaucoup de variations à ce sujet ; les uns ont été chargés de plusieurs substitutions et ont porté jusqu'à quatre ou cinq noms à la fois, tels que les seigneurs du Roure, d'Argence, d'Ambrugeac, etc. ; d'autres, comme les seigneurs de Taillefer et de Mellet, ont fait précéder leur nom propre et primitif de leur nom *substitué*, et se sont appelés dans leurs actes, *Grimoard-de-Taillefer*, *Fayolle-de-Mellet*, etc. ; d'autres, enfin, ont quitté entièrement leur premier nom, pour ne prendre que celui qui leur était venu par une substitution, comme quelques branches de la maison de Touchebœuf, qui ne portaient que le surnom de *Beaumond*, qu'elles tenaient d'une de leurs aïeules, les seigneurs de Pompadour, qui s'appelaient anciennement Hélie, etc. Quelques-uns même, avaient entièrement perdu la trace et le souvenir de leur premier nom, et ce n'est qu'après de longues et pénibles recherches, qu'ils sont parvenus à le retrouver : on peut mettre de ce nombre les marquis de Hautefort, et les seigneurs de Hautefort-Saint-Chamans, issus d'une branche de la maison de Gontaut, les seigneurs de Fauxbournet, de Momas, d'Albouy, de Vassignac, etc.

I. Aimeri DE LA BRANDE, chevalier, qui peut avoir été le même qu'Aimeri, fils d'Hélie de la Brande, chevalier, dont il vient d'être parlé (1), prenait la qualité de chevalier dès l'an 1242; suivant un accord fait le 3 des nones d'avril de cette année, entre Aimeri, vicomte de Rochechouart, et Guy, vicomte de Limoges, auquel il assista, et dont il fut un des médiateurs. Il scella de son sceau un acte d'affranchissement fait l'année suivante 1243, dans l'église de Melet, par Hélie de Maumont, damoiseau, en faveur de l'abbaye de Peyrouse. On ignore le nom de sa femme; mais on est fondé à croire qu'il fut père de :

II. N... DE LA BRANDE, dont le prénom n'est pas connu, mais dont l'existence est attestée par le testament de Gerald de la Brande, son fils, de l'an 1274, dans lequel le testateur rappelle ses père et mère, sans les nommer. Aucun acte ne fait connaître le nom de sa femme; mais il est probable qu'elle était de l'ancienne maison d'Ornhac, en Limosin, car Gerald de la Brande, parlant dans son testament d'Aimeri d'Ornhac, prieur de Jarnajac, l'appelle *son oncle* : il eut de cette alliance :

1.° Gerald, dont l'article suit;
2.° Pierre de la Brande, est qualifié clerc, dans le testament de Gerald, son frère, en 1274, dont il fut nommé un des exécuteurs;
3.° Hélie de la Brande, seigneur de Montbrun, connu par des actes de 1272 et 1284, peut avoir été leur frère.

III. Gerald, ou Geraud DE LA BRANDE, damoiseau, voulant aller en pélerinage à Saint-Jacques (2), fit avant de partir, son testament à Pâques, en 1274, par lequel il rappelle ses père et mère; donne à Lucie, sa femme, la somme de mille sols, en supplément d'uscle; institue Geralde de la Brande, l'aînée de ses trois filles, son héritière universelle; et nomme Aimeri d'Ornhac,

---

(1) *Voyez la note qui est au bas de la page* 265.
(2) Le principal motif du pélerinage de Gerald de la Brande, était pour demander à Dieu, un enfant mâle : nous apprenons par des actes postérieurs à son testament, que ses vœux furent exaucés, et qu'il en eut au moins deux.

son oncle, et Pierre de la Brande, clerc, son frère, ses exécuteurs testamentaires. Il revint de son pélerinage, et vivait encore en 1306; comme on l'apprend par un acte daté du jeudi après le dimanche *invocavit me* de cette année (v. st.), par lequel il émancipa Bertrand de la Brande, son fils. Il avait épousé une dame, nommée Lucie, dont le nom de famille n'est pas connu, qui le rendit père, entr'autres enfants, de :

1.° Bertrand : I, dont l'article suit;
2.° Bertrand de la Brande, qualifié *véritable homme*, prieur d'Albinhac, ou d'Albignac, est connu par un acte de 1306;
3.° Geralde, ou Geraude de la Brande; son père l'avait instituée son héritière universelle, en 1274; mais la naissance d'un fils lui fit changer dans la suite, cette disposition ;
4.° Hélène de la Brande, fut légataire de 1500 sols, par le testament de son père, en 1274. On ignore son sort, ainsi que celui de ses sœurs;
5.° Marguerite de la Brande, légataire de 1000 sols en 1274.

Nota. Il semble, par l'acte d'émancipation de Bertrand de la Brande, en 1306, que Gerald de la Brande avait une quatrième fille, dont il promet et s'engage par cet acte, de régler la constitution dotale, au dire de l'abbé du Vigeois, et de Guillaume de Vassignac, lieutenant du sénéchal de Périgord.

IV. Bertrand DE LA BRANDE, Ier du nom, damoiseau, co-seigneur de Beynac, en Limosin, etc., dit *le Vieux*, fut émancipé par son père, le jeudi après le dimanche où l'on chante *invocavit me*, 1306 (v. st.). Il est fait mention de lui et d'*Eyssaline*, sa femme, dans une donation faite, le vendredi avant la chaire de Saint-Pierre 1316 (v. st.), par Girbert de Malemort, damoiseau, à Guillaume de Cosnac, aussi damoiseau (1); reçut, le mardi avant la fête de la Purification de la Vierge 1333 (v. st), une reconnaissance de la part d'Etienne Jardenc ; et est nommé avec sa femme, dans

---

(1) *Manuscr. de Gaignières, vol.* 668, *fol.* 248.

un échange fait, le 12 avril 1335, entre Guillaume de Cosnac, damoiseau, seigneur de Cosnac, et Bertrand de *Molceo*, seigneur de Bars, et Hélis, sa fille, femme de Hugues de Cosnac, damoiseau. Le 22 juillet de la même année 1335, Raymond Adémar de Lostanges, damoiseau, fit en sa faveur, et celle de Bertrand de la Brande, dit *le Jeune*, son fils, l'assignation ou l'assiette d'une rente provenant de la dot constituée à Mathe Adémar, femme de ce dernier, et fille dudit Raimond. Il donna conjointement avec son fils, quittance de plusieurs sommes, en déduction de la dot promise à la même Mathe Adémar, par son père; entr'autres une de huit livres de rente foncière, en 1335; une autre de quinze livres, le 4 mai 1340. Il fut témoin de l'hommage rendu, en 1339, par Guillaume de *Molceo*, à Jaubert de Malemort. Enfin il reçut avec son fils, le 7 mars 1341 (v. st.), une reconnaissance, à Beynac: on ignore la date de sa mort. Il avait épousé, par contrat passé le jeudi après le dimanche *Invocavit me*, 1306 (v. st.), demoiselle Ayceline ou Anceline de Cosnac, fille de Barthélemi de Cosnac, damoiseau, dont il eut:

V. Bertrand DE LA BRANDE, IIe du nom, damoiseau, co-seigneur de Beynac, surnommé *le Jeune*, pour le distinguer de Bertrand, son père, est connu par plusieurs actes depuis l'an 1335, jusqu'en 1370. Il donna quittance, en 1335, à Raimond Adémar, seigneur de Lostanges, son beau- père, de 8 livres de rente foncière, en déduction de la dot que ce dernier avait promise à Mathe, sa fille, femme dudit Bertrand; il lui en donna deux autres pour le même sujet, l'une de 15 livres, le 4 mai 1340, et l'autre de 115 écus; il stipule dans ces trois actes avec Bertrand, son père. Il reçut, conjointement avec ce dernier, une reconnaissance à Beynac, le 7 mars 1341 (v. st.). Guillaume Maynard, chevalier de Saint-Ceré, lui fit une donation, le dimanche après la fête de la Nativité de la Vierge 1346. Il est fait mention de lui, le 11 juin 1345, dans le testament de Raimond Adémar, son beau-père, qui lui céda dans la suite, par acte de l'an 1351, un setier de froment, mesure de Brive, et deux sols six deniers de rente foncière, qui lui était due sur les biens d'Etienne Laplanche, de Beynac, en déduction de la dot que le même Raimond avait

promise à Mathe, sa fille ; est nommé dans un acte du 14 avril 1356, avec Eblon d'Ornhac, damoiseau ; et dans un autre du 26 mars 1363, avec Hugues de Cosnac, chevalier ; rendit hommage, le premier de février 1362 (v. st.), à Guillaume Roger-de-Beaufort, vicomte de Turenne, à raison de la quatrième partie de la grande tour de Beynac, et de plusieurs mas ou tenements, qu'il possédait en toute justice, haute, moyenne et basse, situés dans les paroisses de Beynac, Serilhac, Colonges, Lignerac, Mainsac, etc. (1) ; transigea, conjointement avec Pierre Adémar, son fils, le vendredi après la fête de Sainte-Catherine 1367, avec Gerald d'Ornhac, chevalier, et Gilbert d'Ornhac, co-seigneurs de Serilhac et du Pescher, sous la médiation de Hugues de Cosnac, damoiseau, que les parties avaient choisi pour arbitre ; il continue de prendre dans cet acte, le surnom *de la Brande,* et se qualifie *damoiseau co-seigneur de Lostanges.* Il reçut aussi avec son fils, le lundi avant la fête de la Nativité de la Vierge 1370, l'assignation de plusieurs rentes que lui fit Guillaume *del Paraditz*, procureur fondé de Jean de *Molceo,* seigneur de Marcilhac et en partie de Beynac. Il paraît qu'il mourut peu de tems après, dans un âge très-avancé.

Il avait épousé, en 1335, demoiselle Mathe Adémar-de-Lostanges (2), fille de noble Raimond Adémar-de-

---

(1) Ces mas s'appelaient *del Corpit* (ou *Corpet*), *del Chastanet*, *del Verdier, d'Aberonias, del peuch de Bernuas*, *et de Sabou* partie du mas *d'Albreuilh,* et les mas de *Tebiason*, *del Pergadas*, *del Claus*, *de la Jomina*, *del Ortjucgal*, *de Leymaria*, *de la Fauretia*, *del Plancher*, *et del peuch de Credial.* (*Archiv. de Turenne*, *à la Chambre des Compte de Paris*, *carton.* 141, *rég. cot.. fol.* 114.)

(2) Dans les registres du trésor des chartes, et dans l'inventaire des titres de la maison de Lostanges, au lieu *d'Adémar*, on lit *Aimar*, ou *Aymar*.

La maison d'Adémar, ou Aimar-de-Lostanges, en Limosin, était d'ancienne chevalerie, et possédait depuis très-longtems une partie de la seigneurie de Lostanges. Guillaume Adémar, chevalier, acquit par acte passé à Beaulieu, en Limosin, le 7 des ides de janvier 1254, la partie de la tour de Marsillac, qui appartenait à Ebles Adémar, aussi chevalier : cet acte fut confirmé par Etienne, fils de ce dernier. Guillaume Adémar laissa un fils nommé aussi Etienne Adémar, chevalier, qui

Lostanges, damoiseau, et de dame Hélis de la Bardesche, dont il eut :

VI. Pierre Adémar-de-Lostanges, IIe du nom, co-seigneur de Lostanges et de Beynac, damoiseau dit

---

est rappelé, comme ne vivant plus, dans des actes de 1281 et 1282 et laissa deux enfants : 1.° Guillaume II, qui suit ; 2.° Marie Adémar, mariée à Etienne d'Ornhac, chevalier ; elle fit, étant veuve, le jeudi avant la fête de l'annonciation de la Vierge 1281, une donation entre vifs à Guillaume Adémar, chevalier, son frère ; et lui fit de nouveau, le 16 des calendes de juillet 1282, une donation de tous ses biens et droits qu'elle, et Pierre d'Ornhac, damoiseau, son fils, avaient dans la terre de Lostanges.

Guillaume Adémar, IIe du nom, chevalier, seigneur de Lostanges en partie, reçut au mois de mai 1273, l'hommage qui lui fut rendu par Gaye, veuve de Gerald de Plas, et par Pierre, Pétronille et autre Pétronille de Plas, ses enfants ; fit en 1277, un échange avec Raimond, vicomte de Turenne ; acquit en 1280, certains fonds de Hugues de Cardaillac, damoiseau, et de Marie, sa femme ; reçut deux donations de Marie, sa sœur, l'une en 1281, et l'autre en 1282 ; et prend la qualité de *chevalier et seigneur de Lostanges*, dans un acte d'acquisition qu'il fit en 1286, de Hugues et d'Adémar de Plas, damoiseaux, de Lostanges, père et fils : par cet acte, Hugues de Plas (qui était fils d'Adémar I, damoiseau, mort avant l'an 1275), émancipe son fils. Guillaume Adémar vivait encore en 1293, et laissa de sa femme, qu'on croit issue de la maison de Plas :

Raimond Adémar, damoiseau, seigneur en partie de Lostanges, acquit, au nom et comme fondé de procuration de son père, le dimanche avant la Purification de la Vierge 1293 (v. st.), de Hugues de Cardaillac, chevalier, Marie, sa femme, et Raimond et Gaillard, leurs fils, une borie ou fazion, située dans la paroisse de Lostanges, en présence de Raimond Vigier, chevalier, Pierre Foucher, damoiseau, Raimond de Chaumont et Jean de Cardaillac, damoiseaux ; reçut en 1312, une donation d'Etienne Lestrade, de la paroisse d'Asnac ; et passa une foule d'actes depuis l'an 1300, jusqu'en 1345. Ce fut cette dernière année, et le 11 juin, qu'il fit son testament, par lequel il institua Pierre Adémar, son fils aîné, son héritier universel ; et légua à sa femme, une maison appelée de Sarrutz et un jardin. Il vivait encore le 22 avril 1350, suivant une reconnaissance qu'il reçut de Bernard d'Asnac, dit Gailhard, damoiseau, dans laquelle il prend la qualité de *damoiseau co-seigneur de Lostanges*. Il avait épousé, vers l'an 1300, Hélis de la Bardesche, fille ou

le Vieux, est connu par différents actes, depuis l'an 1363, jusqu'en 1423. Il eut sans doute un procès avec le seigneur de Cosnac, puisque le 26 mars 1363, la quatrième partie de la tour de Beynac et autres propriétés en dépendants, furent saisies à sa requête, au préjudice

---

nièce de Pierre de la Bardesche, damoiseau. De ce mariage provinrent neuf enfants : 1.° Pierre, qui suit ; 2.° Gerald à qui son père ordonna, par son testament de se faire moine ; sinon il lui lègue cinquante livres de rente, sa vie durant ; 3.° Bernard, moine de Solignac, et prieur de Chalmelhe ; 4.° Etienne, abbé de Beaulieu ; 5.° Rigald, moine dans le monastère de Saint-Guillelm du Désert prieur de Saint-Martin de Montpéroux ; 6.° Bertrand, moine de Solignac, et camerier ou chambrier de ce monastère ; 7.° Marguerite religieuse à Bonnesaigne, demeurait en 1345, dans le prieuré de Menoyre ; 8.° Marie, religieuse au prieuré de Savignac, diocèse de Limoges ; 9.° Mathe ou Marthe, mariée à Bertrand de la Brande, *le Jeune*, damoiseau de Beynac, suivant leur contrat de mariage, reçu par Adémar la Gorse, notaire royal.

Pierre Adémar, damoiseau, co-seigneur de Lostanges, fut institué héritier universel, par le testament de son père, en 1345 ; et épousa avant l'an 1348, demoiselle Aymerique d'Asnac, fille de feu Bertrand d'Asnac, damoiseau, de la paroisse de Nonars, en Limosin, suivant une donation faite à cette dame par Raimond Adémar, son beau-père, le 18 février 1348 (v. st.) ; il lui fut constitué en dot 16 livres de rente, et 530 deniers d'or. Pierre Adémar mourut sans postérité ; et Mathe, sa sœur, recueillit sa succession, et la transmit à Bertrand de la Brande, son mari, à la charge par ses enfants de porter les nom et armes d'Adémar.

Outre cette famille d'Adémar, il en existait vers le même tems et dans la même province, une autre, dont le chef était après le milieu du treizième siècle, Etienne Adémar, chevalier, qui fit son testament, au lieu d'Asnac, en Limosin, le lundi avant la fête de Saint-Jacques et Saint-Philippe, de l'an 1286, en faveur d'Ebles, Bertrand et Bernard, ses fils surnommés d'Asnac.

C'est de ces derniers Adémar, que M. l'abbé Brizard se fondant sur l'autorité de M. le marquis de Lambertie, fait sortir la maison de Lostanges-Sainte-Alvère. (*Hist. de la maison de Beaumont, tom. I, page* 610.) Ces deux savants généalogistes ne seraient pas tombés dans cette méprise, s'ils avaient eu connaissance des anciens titres de la maison de Lostanges, qui ont été découverts par un heureux hasard, en 1787, dans les archives de M. le marquis de Garat-de-la-Villeneuve, au château de Nède, sur la Vienne, dans le haut Limosin.

de Pierre de Cosnac; fit conjointement avec Bertrand de la Brande, son père, un compromis avec Geraud et Gilbert d'Ornhac, écuyers, en 1367; acquit, en 1371, une maison et un jardin, de Jean de Molceau, écuyer, seigneur de Marcillac et co-seigneur de Beynac; reçut, en 1423, plusieurs reconnaissances pour des héritages, situés dans la paroisse de Beynac et ailleurs. Enfin il fit son testament le 8 février 1423 (v. st.), par lequel il institua son héritier universel, Pierre Adémar, son petit-fils, et fils de défunt Jean Adémar, son fils. Il avait épousé, par contrat du 8 décembre 1363, Catherine de la Chassagne, fille de Simon de la Chassagne, chevalier, seigneur de Mirabel, à laquelle il fut constitué en dot une somme d'argent, dont il restait encore à payer en 1420, celle de 800 florins, et 25 livres de rente. Elle fit son testament le 31 juillet 1400; et eut de son mariage :

1.° Jean Adémar-de-Lostanges, dont l'article suit;

2.° Pierre Adémar, damoiseau, seigneur de Maysse, donna quittance, en 1434, de la somme de six écus d'or, à Pierre Adémar, co-seigneur de Lostanges; transigea avec lui en 1452, au sujet de la succession de ses père et mère; et fit son testament en 1479, par lequel il institua Ancelyne de Maysse, demoiselle sa fille, son héritière universelle. Il avait épousé, par contrat du 23 janvier 1425 (v. st.), demoiselle Hélis de Merle (*de Merulo*), fille de feu noble homme Guillaume de Merle, seigneur dudit lieu et d'Alboy, dans le diocèse de Tulle, à laquelle il fut constitué pour sa dot une somme de 1200 livres. Ils eurent de leur mariage, une fille, nommée Ancelyne de Maysse;

3.° Marie Adémar-de-Lostanges, fut d'abord religieuse au prieuré de Menoyre, ensuite à Bonnesaigne; elle fit donation de tous ses biens, en 1431, à Pierre Adémar, co-seigneur de Lostanges, son neveu;

4.° Jeanne Adémar-de-Lostanges, morte avant l'an 1423;

5.° Marguerite Adémar-de-Lostanges, fut mariée en 1405, à noble Louis de Tournemire, seigneur

de Marteys, dans le diocèse de Saint-Flour; il lui fut constitué en dot 3,000 florins d'or;

6.° Martiale Adémar-de-Lostanges, morte avant l'an 1423.

VII. Jean Adémar-de-Lostanges, Ier du nom, damoiseau, fils aîné et principal héritier de Pierre II Adémar-de-Lostanges, et de Catherine de la Chassagne, fut émancipé par son père, en 1411. L'année suivante, 1412, il reçut au nom de ce dernier, plusieurs reconnaissances pour des tenances situées dans la paroisse d'Asnac; prend le titre d'écuyer, seigneur de Lostanges, co-seigneur de Beynac, dans une reconnaissance qu'il reçut en 1420, de Guillaume Faure de Beynac, à raison d'une terre située au territoire du même Beynac, au lieu appelé *del Boucharel* (ou Bancharel); ne vivait plus en 1423, et mourut avant son père. Il s'était allié, par contrat du 13 octobre de l'an 1405, avec Jeanne de Laron, ou Leron, fille de noble Pierre de Laron, nommé aussi *Fabri*, ou Faure, damoiseau, et d'Isabeau des Molins, ou Moulins, et sœur de Jean et de Nicolas de Laron; on lui constitua pour dot une somme de 400 deniers d'argent une fois payée, et 25 livres de rente; elle survécut à son mari, et fit son testament le 3 février 1430 (v. st.), dans lequel elle nomme six enfants, quatre garçons et deux filles :

1.° Pierre Adémar-de-Lostanges, IIIe du nom, qui suit;

2.° Jean Adémar-de-Lostanges, qui a fait la branche, connue depuis sous le nom de Lostanges-Sainte-Alvère, rapportée ci-après;

3.° Bertrand Adémar-de-Lostanges, devint seigneur de Saint-Bonnet-al-Vert, au diocèse de Tulle, en vertu de la donation que Pierre Adémar, son frère aîné, lui fit de cette terre, en 1436. Il vivait encore en 14....

4.° Pierre Adémar-de-Lostanges, prieur de Fellines, vivant en 1474 est jugé fils de Jean Adémar, et de Jeanne de Leron;

5.° Catherine Adémar-de-Lostanges, fut mariée avec Jaubert Flamenc-de-Bruzac, damoiseau, duquel elle était veuve en 1474; suivant une quittance de la somme de douze écus reçue par

les mains de Pierre Adémar, prieur de Fellines, en déduction de sa dot ; elle fut mère d'Ulric Flamenc, damoiseau, qui transigea en 1491, avec Bertrand Adémar ;

6.° Jeanne Adémar-de-Lostanges, dont on ignore le sort.

VIII. Pierre Adémar-de-Lostanges, IIIe du nom, dit *le Jeune*, écuyer, co-seigneur de Lostanges et de Beynac, fut institué héritier universel par le testament de Pierre, son aïeul, du 8 février 1423 (v. st.), et par celui de sa mère, du 3 février 1430 ; il rendit hommage, le 13 juin 1427, à Pierre, comte de Beaufort, vicomte de Turenne, et lui fit l'aveu et dénombrement du château et forteresse de Lostanges, et de la haute, moyenne et basse justice, ainsi que des fiefs et villages qu'il tenait dans les paroisses de Lostanges, de Tudeil et de Puy-d'Arnac ; reçut, en 1431, la donation que lui fit Marie Adémar, religieuse de Bonnesaigne, sa tante, de tous les droits de légitime, qu'elle avait sur la succession de ses père et mère ; fit la même année, un accord avec Isabeau de Molins, et Nicolas de Molins, écuyer, son fils ; reçut le pénultième juin 1434, une quittance de six écus d'or, de noble Pierre Adémar, dit *le Vieux*, son oncle ; fit donation le 20 décembre 1436, à noble Bertrand Adémar, son frère, de tous les villages, métairies, cens, rentes, etc., qu'il avait au lieu et paroisse de Saint-Bonnet-al-Vert, au diocèse de Tulle, en récompense des services qu'il avait reçus de lui ; transigea avec le même, en 1438 ; et en 1452, avec Pierre Adémar, seigneur de Maysse, son oncle ; est mentionné dans un grand nombre d'actes, depuis l'an 1432, jusqu'en 1489 ; le dernier est une reconnaissance que lui firent Pierre et Jean Germanés, frères, pour une maison, un eyrial et un jardin, appelés *del Vidalon*, situés au lieu de Serillac. Il avait épousé, par contrat du 24 novembre 1437, demoiselle Guicharde de Lasteyrie-du-Saillant, fille de feu Bertrand de Lasteyrie, seigneur du Saillant et de Lomont, et de Souveraine de Meilhars, à laquelle fut constituée pour sa dot, une somme de 700 écus ; de cette alliance sont issus :

1.° Bertrand Adémar-de-Lostanges, qui suit ;

2.° Anne, *dite* Annette Adémar-de-Lostanges ;

mariée à Etienne de Curemonte, co-seigneur du lieu de ce nom. Sa dot fut de 900 écus, suivant trois quittances données par elle et son mari, en 1456, 1460 et 1476.

IX. Bertrand ADÉMAR-DE-LOSTANGES, III[e] du nom, écuyer, co-seigneur de Lostanges, etc., est nommé dans plusieurs actes depuis l'an 1480, jusqu'en 1501. Son père et lui, firent un accord en 1480, avec Jean et Pierre de Malmartel ; il reçut, en 1489, une reconnaissance de Guillaume *de Vitris*, prêtre du lieu de Colonges, pour une vigne, située dans la paroisse de Saillac ; transigea en 1491, avec Ulric Flamenc, écuyer, fils de feu Jaubert Flamenc, et de Catherine Adémar, à raison du reste de la dot de cette dernière, qui se montait à 754 écus ; reçut, en 1501, une reconnaissance d'Antoine Sarouch, de la paroisse de Lostanges ; et ne vivait plus en 1503. Il avait épousé, avant l'an 1473, demoiselle Marie de Royère ; elle est nommée avec lui dans une reconnaissance qu'ils reçurent en commun, de Pierre Valade, à raison d'un village situé dans la paroisse de Perpézac-le-Nègre. Les enfants qui provinrent de ce mariage, sont :

1.° Gilles Adémar-de-Lostanges, qui suit ;

2.° Antoine Adémar-de-Lostanges, épousa demoiselle Marguerite de Murat, et mourut sans enfants, avant l'an 1528 ;

3.° Jeanne Adémar-de-Lostanges, fut mariée à Guy de Gourdon, écuyer, seigneur de la Vercantière, suivant une quittance de la somme de 241 réaux d'or, qu'elle donna en 1475, en déduction de la dot qui lui avait été promise par Bertrand, son père ;

4°. Françoise Adémar-de-Lostanges, épousa, avant l'an 1514, Pierre de Fanlac, écuyer, seigneur de Saint-Orse, et mourut au mois de janvier 1539.

X. Gilles ADÉMAR-DE-LOSTANGES, écuyer, seigneur de Lostanges, co-seigneur de Beynac et du Puy d'Arnac, est nommé dans des actes de 1504, 1505, 1506, 1510, 1515, etc. ; fit son testament en 1525, par lequel il institua son héritier universel, le posthume, soit garçon ou fille, qui naîtra de sa femme ; et dans le cas qu'elle ne

serait pas enceinte, il fait héritier Antoine Adémar-de-Lostanges, écuyer, son frère. Il fut assassiné la même année, et sa veuve intenta procès au parlement de Bordeaux, à raison de cet homicide, contre Gaspard, Jacques et Jean de Veyrac. Il avait épousé demoiselle Julienne Faucher-de-Sainte-Fortunade, qui, étant veuve, céda le 3 de janvier 1525 (v. st.), à Antoine, son beau-frère, toutes les amendes et réparations qui pourraient lui être adjugées à raison de l'assassinat de son mari; elle se remaria bientôt après, à François de Bars, co-seigneur de Cornil; et en troisièmes noces, avec le seigneur de la Chapolie; suivant une quittance qu'elle donna l'an 1527, de la somme de 1000 livres, provenant d'un legs que lui avait fait le seigneur de Lostanges, son premier mari.

Gilles-Adémar-de-Lostanges, n'ayant pas laissé d'enfants, sa succession passa à Antoine, son frère, qui mourut aussi sans enfants. La terre de Lostanges fut possédée après leur mort, par une famille originaire de Sarlat, qui quitta son nom de Blancher, pour prendre celui de Lostanges, et qui a fini bientôt après, par une fille, entrée dans la maison de Pierrebuffière.

Seigneurs de Sainte-Alvère, en Périgord.

VIII. Jean, nommé aussi *Janicot*-Adémar ou Aymar DE LOSTANGES, II[e] du nom, damoiseau, fils puîné de Jean-Adémar de Lostanges, et de Jeanne de Léron, a formé, en 1448, la branche de Sainte-Alvère, en épousant Antoinette de Veyrines, dame de Sainte-Alvère, fille et principale héritière de Jean de Veyrines, seigneur de Sainte-Alvère (1).

---

(1) L'église de Sainte-Alvère reconnaît pour sa patronne. une sainte qui florissait dans les premiers siècles de l'église ; son nom était Alvère, et non pas *Alvénère*, ou *Alverte*, comme il a plu à quelques auteurs de l'appeler ; sa fête est marquée comme d'une vierge et martyre, au 25 août, par les bollandistes (*Acta SS. Aug. tom VI*, *fol.* 836 et *octobr. tom. III*, *fol.* 268), et au 9 de mars dans le martyrologe de M. Chastelain ; mais aucun de ces hagiologues ne nous fait connaître le lieu de sa naissance, ni le genre et l'époque de sa mort. Il y en a qui pré-

Il est nommé, dans plusieurs actes depuis l'an 1450, jusqu'en 1466; assista au contrat de mariage de Jéanne de Veyrines, sa belle-sœur, avec noble Jean de Laurière, seigneur de Lanmari, le 5 février 1451 (v. st.); eut un différend au sujet de la rente du Pont-Vieux, près de Limeuil, lequel fut terminé par une sentence arbitrale du 3 décembre 1455; fit un arrentement le 19 février suivant 1455 (v. st.): est nommé dans une enquête faite, le 10 mars 1461 (v. st.), devant Fortanier de Saint-Astier, damoiseau, seigneur des Bories, nommé arbitre du différend qui s'était élevé entre le même seigneur de Sainte-Alvère et noble et puissant seigneur Jean d'Estissac, seigneur d'Estissac, etc., au sujet de la division et limites des juridictions et

---

tendent qu'elle était sœur, ou du moins contemporaine de Sainte-Foy d'Agen, et croyent que ces deux saintes souffrirent ensemble le martyre durant la persécution de Dioclétien, en 287 ou 290. Ce qu'il y a de certain, c'est que les églises bâties sous leur invocation, sont ordinairement peu distantes les unes des autres: cette remarque peut s'appliquer à l'Agenois comme au Périgord. Le père Dupuy, recollet, qui avait visité l'église de Sainte-Alvère, où étaient conservées les reliques de cette sainte, rapporte qu'on voyait de son tems à son chef, une ouverture large de quatre doigts, faite d'un coup de coutelas, ou de hache. (*Etat de l'égl. du Périgord, in* 4-°, 2° *partie*, *pag*. 62.) Le culte de cette sainte ne s'était guères répandu hors des limites du Périgord et de l'Agenois; il avait cependant pénétré dans le Rouergue, où l'on croit qu'il avait été apporté par les fondateurs de l'abbaye de Ste-Foy de Conques, ou par les religieux de Paunac, lorsque, pour se dérober à la fureur des Normands, ils se réfugièrent, en 849, dans les montagnes du Rouergue. Les plus anciens monuments qui nous restent sur ce culte, sont 1.° deux chartes du monastère de Vabres, dont l'une est du mois de juillet 935 (*D. Vaissette*, *Hist. du Langued. tom. II*, *pr. col.* 73, *n°* 60), et l'autre d'environ l'an 1092 (*Gall. chr. tom. instr. fol.* 58, *col.* 1, *n°* 5); 2.° l'ancien hagiologue de l'abbaye de la Sauve-Majeure, écrit sur la fin du onzième siècle; on y lit ce qui suit: « VIII Kal. sept. translatio corporis sanctæ Alveræ » virginis. » (*D. Cl. Estiennot, fragm. hist. Aquit. tom. IX*, *fol.* 189 *cot. n°* 568); 3.° le martyrologe de Saint-Savin, près de Tarbes en Bigorre (*Du Saussay*, *martyrol. gallican.*); enfin 4.° une inscription gravée en 1172, sur la muraille de l'église de Sainte-Alvère, dans laquelle il est fait mention de la consécration d'un autel dans la même église, par Pierre Mimet, évêque de Périgueux. (*P. Dupuy*, *ibid. pag.* 62.)

châtellenies de Montclar et de Sainte-Alvère; fit un échange, le 20 octobre 1463, avec Belangarie Roquette, prévôt de Trémolac; et le 16 février 1653 (v. st)., il permit à noble et religieux frère Géraud de Maumont, prévôt de Paunac, de prendre dans la forêt de Puiderèges, tous les bois nécessaires pour la réparation du monastère et de l'église de Paunac; fonda une messe à Sendrieux, le pénultième octobre 1465; et fit son testament le dernier de juin 1466, par lequel il institua Guy et Jean de Lostanges, ses fils, ses héritiers universels, et nomma exécuteurs de ses dernières volontés, Pierre de Lostanges, son frère, seigneur de Lostanges et de Beynac, et noble Jean de Laurière, seigneur de Lanmari: on remarque, parmi les témoins, François du Saillant, seigneur de Flomont, Alzias Flamenc et Jean de Curemonte.

Lorsqu'il fit son testament, il venait d'être blessé à mort dans une maison de Sainte-Alvère, vers la Saint-Jean 1466, et seize jours après, il mourut de ses blessures. Antoinette de Veyrines, sa veuve, et Guy-Adémar de Lostanges, son fils aîné, portèrent plainte et informèrent contre Hélie Gaillard, et Thomas Gaillard, *dit* Bontemps, frères puînés de Bertrand Gaillard, seigneur de Longa, voisins du château de Sainte-Alvère, Pierre et Arnaud du Puy et Jean Rollet, prévenus d'être auteurs ou complices de cet assassinat. Les deux premiers se pourvurent en grâce auprès du Roi, vantèrent leur zèle et leur fidélité, et rappelèrent les nombreux services qu'ils avaient rendus à l'état et aux rois Charles VII et Louis XI, tant en Roussillon, qu'à Montlhéry, *et ailleurs, au fait de leurs guerres.* Ce monarque leur accorda des lettres de rémission, datées d'Orléans, au mois de décembre 1466, et qui furent publiées, par Pierre d'Acigné, vicomte de Lorac, chambellan du Roi, et sénéchal de Périgord, le 27 avril 1467. Pour assurer l'exécution de ces lettres et la représentation volontaire de leurs personnes, les frères Gaillard donnèrent pour cautions, le 23 mars 1467, (v. st.), nobles hommes Charles de Talleyrand, chevalier, seigneur de Grignols et prince de Chalais, Guillaume de la Porte, co-seigneur de Chantérac, Pierre de Paleyrac, seigneur dudit lieu, Hugues d'Aytz, seigneur de la Cassaigne, Bertrand d'Aytz, seigneur

de Meymy, Mathurin de Clermont, seigneur de Piles, Bos de Serval, Aymond de la Baume, et Bertrand Gaillard, frère desdits Hélie et Bontems. Il avait épousé, par contrat du 27 novembre 1448 (1), Antoinette ou Antonie de Veyrines, autrement de *Limeuil*, fille de noble homme Jean de Veyrines, seigneur de Sainte-Alvère (2), et de Jeanne Flamenc de Bruzac. Elle fut

---

(1) Et non pas le 27 septembre 1446, comme il est dit par erreur, dans le dictionnaire de Morery dans la Chesnaye-des-Bois et ailleurs.

(2) La seigneurie de Sainte-Alvère, située en Périgord, faisait autrefois partie de la châtellenie de Limeuil, dont elle fut sans doute démembrée pour former l'apanage d'un cadet de l'ancienne maison de Limeuil. Le plus ancien seigneur de Sainte-Alvère dont la connaissance soit venue jusqu'à nous, est :

Pierre de Limeuil, damoiseau, qui fit son testament à Pignan, près Montpellier, en Languedoc, le 17 des calendes d'août 1284. Il avait épousé Marsebilie de Gourdon, sœur de Pons, seigneur de Gourdon, qui lui porta en dot deux mille livres de Périgord, et le rendit père de :

Berard de Limeuil, damoiseau, seigneur de Sainte-Alvère, connu par des actes de 1284, 1299, 1312, 1331, 1333 et 1335 ; fit son testament le mercredi après le dimanche *Lætare* 1338 (v. st.), en faveur de son fils nommé :

Corborand de Limeuil, seigneur de Sainte-Alvère, passa un acte en 1343, et ne vivait plus en 1347 (v. st.) ; il avait épousé, en 1336, Guiscarde de la Popie, sœur de Bertrand de la Popie, seigneur de Coanac, laquelle testa en 1368. Ils laissèrent entr'autres enfants :

Deodat ou Dorde de Limeuil, seigneur de Sainte-Alvère, fit son testament en 1397 ; il avait été marié deux fois : 1.° en 1361, à Gaillarde de la Pradelle, sœur de Bertrand, damoiseau de Couse sur Dordogne ; 2.° avant l'an 1380, à Ayremburge, *dite* Borguete Grimoard de Jaure, veuve d'Aimeri de la Barde, damoiseau, et fille et héritière de Pierre Grimoard, seigneur de Jaure, et de Valerie de la Tour ; il eut de cette dernière femme deux enfants:

1.° Jean de Limeuil, mort jeune et sans enfants ;

2.° Philippe de Limeuil, dame de Sainte-Alvère, épousa en 1382, Guillaume-Arramond de Veyrines, damoiseau, fils de Bernard de Veyrines, seigneur de la Barde, près Le Bugue ; dont provint entr'autres enfants,

Jean de Veyrines, seigneur de Sainte-Alvère, épousa vers l'an 1420, demoiselle Jeanne de Flamenc de Bruzac, dont il eut quatre filles : 1.° Antoinette, mariée en 1448, à noble

assistée de sa mère, et de nobles hommes Jaubert Flamenc, seigneur du lieu de Peyraux, son oncle, Pons de Larmandie, son beau-frère (1), et de Pierre de Montlouis, seigneur de Labatut, qui lui constituèrent en dot, la tour, forteresse et toute la juridiction de Sainte-Alvère, avec tous les droits et devoirs en dépendants, sous la condition expresse qu'elle et son mari seront tenus de porter les nom et et armes de l'hospice de Sainte-Alvère, et qu'ils doteront les deux sœurs puînées d'Antoinette de Veyrines, qui était encore à marier, en leur donnant à chacune la somme de cent écus *d'or bon et vieux* (chaque écu d'or valant 30 sols).

Antoinette de Veyrines reçut, le 8 mai 1462, une donation de Jeanne Flamenc, sa mère. Ayant perdu son mari, qui fut assassiné en 1466, elle fut nommée tutrice de ses enfants; et en cette qualité, elle porta plainte au criminel, contre nobles Hélie Gaillard, Thomas, son frère, *dit* Bontemps, et autres, prévenus d'avoir commis cet assassinat. Ce procès fut long et durait encore en 1471, puisqu'il y eut des dépositions de témoins, faites en mai 1470 jusqu'au 17 août 1471 (v. st.); elle obtint, le 13 février 1476 (v. st.), une sauve-garde du Roi; et passa des actes conjointement avec Guy, son fils, en 1481, et le 19 août 1482. Ils firent un accord le 6 février 1482 (v. st.), avec Jean de Lostanges, frère puiné de Guy, par lequel, ils lui cédèrent les terres de Saint-Dizier et de Roquepine, au diocèse de Sarlat. Elle prend dans cet acte, le nom d'Antoinette de *Limeuil*, dite de *Veyrines, dame de Sainte-Alvère.* Deux jours après, c'est-à-dire, le 8 février 1482 (v. st.), elle fit donation à Guy, son fils aîné, de tout le droit qu'elle pouvait avoir et prétendre sur la châtellenie de Limeuil et Sendrieux, et sur la bastide et territoire de Vergne; passa une transaction le 24 mai 1483, avec Pierre Valette, etc.; enfin, elle fit son testament le

---

Jean II Adémar-de-Lostanges, damoiseau; 2.° Louise, mariée, le même jour à noble Pons de Larmandie, damoiseau de Miremont; 3.° Jeanne alliée, en 1451 (v. st.), à noble Jean de Laurière, seigneur de Lanmari; 4.° Autre Jeanne dont le sort est ignoré.

(1) Mari de Louise de Veyrines, sa sœur.

1er juillet 1491, dans lequel elle rappelle Jean de Larmandie, son neveu (fils de sa sœur).

Les enfants provenus de son mariage sont :

1.° Guy, *dit* Guinot de Lostanges, seigneur de Sainte-Alvère, nommé aussi quelquefois *Guy de Limeuil*, dit *de Lostanges*, damoiseau, paraît dans plusieurs actes avec sa mère, en 1481, 1482, etc. ; et seul, en 1484, 1492, 1497, 1506, etc. ; fit son testament l'an 1500, par lequel il institua Anne de Lostanges, sa fille, son héritière universelle ; reçut, le 24 janvier 1501 (v. st.), quittance de la somme de deux mille livres, de Géraud de Ségur, chevalier seigneur de Pechagut, Pressac, Théobon et Landerrouat ; il est nommé dans cet acte, Guy de Lostanges, dit *de Limeuil* ; transigea le 1er avril 1506, avec Jean de Lostanges, seigneur de Puyderèges et de Saint-Dizier, son frère, et ne vivait plus le 12 février 1507 (v. st.). Il avait épousé, par contrat du 23 janvier (*aliàs* 23 avril) 1471, demoiselle Jeanne de Beaupoil de la Force, fille de Jean de Beaupoil, chevalier, seigneur de la Force et de Masduran, et de dame Marie Prévôt. Dans un acte du 12 février 1507 (v. st.), elle se dit veuve de Guy de Lostanges ; et ne vivait plus le 29 août 1515. De ce mariage il ne provint qu'une fille :

Anne de Lostanges, qui épousa messire Gaston de Ségur, chevalier, captal de Pechagut, Soudan de Preissac, seigneur de Théobon, de Landerrouat en Bazadois, de Cantenac en Médoc, etc., lequel devenu veuf, se remaria le 9 janvier 1551 (v. st.), avec Jeanne de Chassaigne. Gaston de Ségur prend dans cet acte la qualité de *seigneur de Sainte-Alvère* ; ainsi que dans un acte d'offre qu'il fit, le 22 novembre 1507, à mademoiselle de Beaupoil, *dite* de la Force. Anne de Lostanges fit son testament le 10 mai 1507, un codicille le 15 août suivant, et mourut sans enfants.

2.° Jean, *dit* Janicot de Lostanges, IIIe du nom, qui suit ;

3.° Jean de Lostanges, protonotaire du Saint-Siége, et chanoine de Rodez, nommé dans un acte du 1er octobre 1520. On le croit fils de Jean II, frère des précédents.

IX. Jean, dit *Janicot* DE LOSTANGES, IIIe du nom, seigneur de Sainte-Alvère, fils puîné de Jean II, Adémar-de-Lostanges, seigneur de Sainte-Alvère et d'Antoinette de Veyrines, paraît être le premier qui cessa de prendre le surnom d'Adémar; il fut d'abord seigneur de Puydarèges, ou de Puyderèges, ensuite de Saint-Dizier, et devint seigneur de Sainte-Alvère, par la mort sans enfants d'Anne de Lostanges, dame de Ségur, sa nièce, fille unique de Guy de Lostanges, seigneur de Sainte-Alvère, son frère aîné.

Il fut l'un des hommes d'armes de la compagnie de cent lances de M. le comte de Dammartin (Antoine de Chabannes), suivant le vingt-unième compte de Pierre Raguier, trésorier des guerres, pour l'année 1460 (1). Il devait être entré au service fort jeune, puisque, suivant des actes du pénultième janvier 1466 (v. st.), et du 23 avril après Pâques 1469, il était encore sous la tutelle de sa mère Antoinette de Veyrines.

Il servait en la même qualité, c'est-à-dire, de l'un des hommes d'armes de la compagnie de cent lances, de Gilbert de Chabannes, chevalier, seigneur de Curton, sénéchal de Guyenne et gouverneur du Limosin, en 1472 et 1474, et dans celle d'Olivier de Coëtivy, gouverneur d'Auxerre, en 1483 (2).

Il transigea le dernier octobre 1497, avec noble Pantaléon de Montlouis, prêtre, curé de Saint-André, dans le diocèse de Narbonne, demeurant au lieu de la Barde, paroisse de Saint-Sulpice du Bugue, au sujet des Forges du Bugue, appelées de Parador et du Noyer; fit un accord le 1er avril 1506, avec Guy de Lostanges, son frère aîné, dans lequel il prend la qualité de seigneur du Puyderèges et de Saint-Dizier (*de Sancto Desiderio*), et dans un acte du 21 décembre 1507, il

---

(1) *Cabinet de l'ordre du Saint-Esprit, vol. cot. Billette, fol.* 805.

(2) *Cabinet id. titres originaux scelles, vol.* 235, *fol.* 167, 8. *et vol.* 236, *fol.* 195, *A. et preuv. p.* 187.

prend le nom *de Jean Aymart de Lostanges, seigneur de Lostanges.*

Il passa une transaction, le 29 août 1515, avec Jean de Beaupoil, dit Prévôt, chevalier, seigneur baron de la Force, et Pierre de Beaupoil, son frère, par laquelle ces derniers lui cédèrent et abandonnèrent tout ce qui pouvait leur appartenir ès-château et terre de Sainte-Alvère, pour raison de la succession de Jeanne de Beaupoil, dame de Sainte-Alvère, leur tante. Il se dit héritier de Guy de Lostanges, son frère, d'Anne de Lostanges (sa nièce), et de Gaston de Ségur, dans un acte du 1er janvier 1515 (v. st.). Enfin, il fit son testament le 18 avril 1516, dans lequel il est nommé *Jean,* dit *Janicot de Lostanges, aliàs de Limeuil,* seigneur de Sainte-Alvère et de Puyderèges; il y institue son héritier universel, Bertrand de Lostanges, dit *de Limeuil,* son fils, et de dame Marie de Salignac. Il est encore fait mention de lui, dans un acte du 21 avril 1516; mais il avait cessé de vivre en 1518. Il avait formé deux alliances: la première, avec Marguerite de Gaillard, fille de Bertrand de Gaillard ou Galhard, seigneur de Longa, par contrat du 5 février 1482 (v. st.); elle vivait encore le 19 mai 1506; on ignore s'il en eut des enfants. Il épousa en secondes noces, par contrat passé le 23 janvier 1508 (v. st)., Marie de Salignac ou de Salagnac, qui était veuve de Guy de Gimel, seigneur de Paluel, et fille de Jean de Salignac, seigneur de la Mothe-Fénelon, maître d'hôtel ordinaire du Roi, et de Catherine de Lauzières-Thémines (1). Elle survécut à son mari, et passa un acte comme tutrice de Bertrand de Lostanges, son fils, le 1er octobre 1520. On ne lui connaît que deux enfants, qui sont:

1.° Bertrand de Lostanges, dont l'article suit;
2.° Marguerite de Lostanges, épousa Pierre de Faydit, écuyer, seigneur de Charmens en Angoumois, suivant une quittance de dot du 17 février 1552 (v. st).

· *Mercure de mai* 1756, *pag.* 258. — *Extrait des titres de Solignac.*

(2) Dans les généalogies imprimées, on lui donne un second fils appelé François, auteur de la branche de Paillé, en

X. Bertrand DE LOSTANGES, chevalier, seigneur de Sainte-Alvère, de Puyderèges en Périgord, et de Paillé en Poitou, chevalier de l'ordre du Roi, etc., fut institué héritier universel par le testament de son père, le 18 avril 1516; passa un acte le 14 décembre 1518, et était encore sous la tutelle de Marie de Salignac, sa mère, le 1er octobre 1520, Il comparut à la montre et assemblée des nobles et autres, sujets au ban et arrière-ban de la sénéchaussée de Périgord, tenue à Périgueux, le 22 avril 1544; et vivait encore en 1562. Il avait épousé, en 1536, demoiselle Marie de Montberon, dame de Paillé, fille d'Antoine de Montberon, seigneur de Beaulieu, et de Perrette Le Feron, suivant un acte du 17 février 1544 (v. st.), dans lequel il est qualifié *seigneur de Sainte-Alvère et de Puyderèges.* De cette alliance provinrent:

1.° Hugues de Lostanges, qui suit;
2.° François de Lostanges, a fait la branche de Paillé en Poitou, rapportée ci-après;

On lui donne encore pour fils:

3.° Catherine de Lostanges, femme du seigneur de Vallezergues;
4.° Louis de Lostanges, clerc-tonsuré, en 1556, suivant un certificat de bonne vie et mœurs, qu'il obtint pour la prise de possession de l'abbaye de La Garde-Dieu.

XI. Hugues DE LOSTANGES, chevalier, seigneur de Sainte-Alvère, etc., chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme de sa chambre, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, etc.; il avait été d'abord lieutenant de la compagnie de M. le baron de Sansac, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, suivant une quittance de ses gages militaires, qu'il donna à Claude Garrault, trésorier des guerres, le 11 juin 1569. Le Roi le nomma gentilhomme ordinaire de sa chambre, par brevet daté de Paris, le 7 mars 1568, pour les services (est-il dit) *rendus par ledit de Lostanges, aux Rois prédécesseurs et au Roi régnant, en ces présents troubles*, etc. Il servit les rois Charles IX, et

---

Poitou: c'est une erreur, François était fils de Bertrand, et non pas de Jean III.

Henri III; reçut deux lettres de Henri III, la première datée de Blois, le 16 décembre 1576, est conçue en ces termes :

« Monsieur de Sainte-Alvère, vous entendrez par le » sieur de Losses, quelque chose important mon service » et le bien de ce royaume, auquel je vous ay ci-devant » cognu si dévôt et affectionné, que je m'assure que y » rendrez toujours même fidélité et debvoir en toutes les » occasions qui se présenteront. A ceste cause, je vous » prie croire ledit sieur de Losses, de ce qu'il vous dira » comme moy-mesmes, et le Créateur vous avoir, etc. » Escrit à Blois, le 16 décembre 1576.

Signé Henry. »

Par la seconde, datée de Paris, le 10 juin 1587, ce prince lui dit :

« Monsieur de Sainte-Alvère, il m'avait déjà été ap- » porté de quelle valeur et affection vous vous employez » ordinairement par de là, en tout ce qui se offre pour » mon service; mais le témoignage qui m'en a été rendu » par le sieur d'Aubeterre, seneschal et gouverneur de » mon pays de Périgord, et l'assistance qu'il m'a mandé » avoir receue de vous au dernier voyage qu'il a fait en » Limosin, et au siège de Boutesac, m'ont donné oc- » casion de vous assurer par ceste lèttre, du contente- » ment que je en ai reçu; vous priant de continuer en » ceste bonne volonté, et favoriser mes affaires par de » là, de tout ce que vous y pourrez apporter, avec as- » surance que vos services ne vous demeureront point » inutiles, et que je les recognoistreray bien volontiers, » quand les occasions s'en présenteront. Priant Dieu, » Monsieur de Saint-Alvère, qu'il vous ayt en sa sainte » grace. Escrit à Paris, le dixième jour de juin 1587.

Signé Henry. »

Ce prince étant au camp de Nevers, lui accorda, le 7 décembre 1587, le brevet de capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, qu'avait le feu sieur de Torcy; enfin le roi Henri IV lui écrivit aussi plusieurs lettres, dont nous ne rapporterons que les deux suivantes : l'une est du 22 mai 1589, et l'autre du 21 mars 1595 :

« Monsieur de Sainte-Alvère, envoyant par de là, le » sieur de Secles, vers mes bons serviteurs pour les voir

» de ma part, et rendre informez de l'état de mes affaires, je l'ay chargé de faire cet office en votre endroit, pour l'estime en laquelle j'ay toujours été en votre fidélité et dévotion à mon service, qui, je m'assure, vous est en telle recommendation, qu'il n'aura été au pouvoir de ceux qui se sont rebellés contre moy, vous en détourner; comme par leurs faux artifices et menées, ils ont tempté le moyen d'en séduire plusieurs, auxquels j'espère aussi bien faire sentir telle punition de leur faulte, qu'ils pourront entrer en volonté de rependre les erres de me rendre l'obéissance qui m'est deue; en quoy il est besoing que tous mes bons serviteurs sesvertuent pour m'y assister; comme pour votre regard je vous en prie, et croire que j'auray bonne souvenance de vous recognoistre, selon vos mérites. Et remettant audit sieur de Secles, à vous dire les autres occurances, je prie Dieu, monsieur de Sainte-Alvère, qu'il vous ayt, etc. Fait à Châtellerault, le vingt-deuxième may 1589.

Signé HENRY. »

« Monsieur de Sainte-Alvère, je désire que le sieur » de Bourdeilles, séneschal et gouverneur en mon pays » de Périgord, se rende avec bonne trouppe en mon » pays de Lyonnois, suivant le commandement que je » vous en fais; et parce que je sçay qu'il sera bien aise » de vous amener avec luy, comme je seray aussi de » vous veoir, je vous prie de l'accompagner en ce » voyage, et croire que je le tiendray à service très» agréable; ainsy que vous cognoistrés par effect en » tout ce qui se présentera pour votre bien et advan» tage. Priant Dieu, etc. Escript à Paris, le 21 mars » 1595.

Signé HENRY. »

Il ne vivait plus le 19 septembre 1613. Il avait épousé, par contrat du 3 novembre 1562, Galiote de Gourdon, fille de haut et puissant seigneur, messire Jean de Gourdon-de-Genouillac, chevalier, seigneur dudit lieu, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, seigneur et baron de Gourdon, et de Vailhac en Quercy, capitaine du Château-Trompette, en la ville de Bordeaux, et de dame Jeanne Brun. Elle passa un acte, le 19 septembre 1613, dans lequel elle est nommée, *Galiote de*

Ginouilhac-Vailhac, veuve de Hugues de Lostanges. De ce mariage sont issus :

1.° Louis de Lostanges, fils aîné, fut marié, par contrat du 17 juillet 1582, avec Marie du Léon, dame de Bidonnet, fille de feu Jean du Léon, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances et de feu Miramonde de Rochefort. Il vécut peu de tems avec sa femme, et ils moururent l'un et l'autre très-jeunes, sans laisser de postérité. Il avait testé le 9 août 1592, fait des legs à François-Louis de Lostanges, son frère le plus jeune, à Jacquette (alors mariée), à Marie et à Susanne de Lostanges, ses sœurs, et nommé son héritier universel, Jean-Louis de Lostanges, son frère;

2.° Jean-Louis de Lostanges, seigneur de Sainte-Alvère, qui suit ;

3.° François-Louis de Lostanges, a fait la branche de Beduer, établie en Quercy, dont il sera fait mention ci-après ;

4.° Jacquette de Lostanges, épousa par contrat du 11 novembre 1588, Raimond de Saint-Clar, écuyer, seigneur de Cramirat, fils aîné de messire Raimond de Saint-Clar, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Puymartin, y habitant, et de feu dame Louise de Hautefort. Il lui fut constitué une dot de quatorze mille livres, et elle avait été légataire d'une somme d'argent, dans le testament de Louis de Lostanges, son frère aîné, du 9 août 1592 ;

5.° Marie de Lostanges, légataire et non mariée en 1592 ; mais il paraît qu'elle épousa depuis N.... de Tricard, sieur de Montruc, fils d'Alaris de Tricard, écuyer, seigneur de Rougnac. C'est ce qu'on apprend par une quittance de dot donnée par ce dernier (beau-père de Marie de Lostanges), le 23 avril 1615, à Jean-Louis de Lostanges ;

6.° Susanne de Lostanges, légataire et non mariée lors du testament de son frère Louis, en 1592.

XII. Jean-Louis DE LOSTANGES, chevalier, baron de Sainte-Alvère, seigneur de Puyderèges, Bidonnet et

Saverdun, chevalier de l'ordre du Roi; il est fait mention de lui, dans une lettre extraordinaire d'abolition, accordée, en 1604, par le roi Henri IV, à Pierre de Saint-Chamans, seigneur de Pazayac, pour avoir exposé sa vie, dans un combat où il servit de second à Jean, son père, contre le seigneur de Marcilhac et le *baron de Lostanges;* il est qualifié, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur, baron de Sainte-Alvère, Bidonnet, Saverdun, Puyderèges, etc., dans un acte du 4 décembre 1610; et le 23 avril 1615, il reçut une quittance dotale du seigneur de R gnac. Il fit son testament clos, le 18 juillet 1617, en faveur d'Emmanuel-Galiot de Lostanges, son fils aîné: ses autres enfants y sont nommés au nombre de sept, savoir: deux garçons et cinq filles. On ignore l'année de sa mort, mais on suppose qu'elle arriva avant le 5 mars 1625, puisqu'Elisabeth de Crussol se qualifie dans un acte de ce jour, dame de Sainte-Alvère et de Puyderèges, sans parler de son mari.

Il avait épousé, par contrat du 14 décembre 1603, Elisabeth de Crussol, fille de haut et puissant seigneur messire Jacques de Crussol, duc d'Uzès, pair de France, chevalier des deux ordres du Roi, conseiller en son conseil d'état et privé, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, et de haute et puissante dame Françoise de Clermont-Tonnerre; elle vivait encore le 5 mars 1625. De leur mariage provinrent:

1.° Emmanuel-Galiot de Lostanges, qui suit;
2.° Jean-Louis de Lostanges, seigneur de Puyderèges, assista, le 25 juin 1648, aux articles du mariage d'Emmanuel-Galiot de Lostanges, son frère aîné, avec Claude-Simone-Ebrard de Saint-Sulpice; et testa en sa faveur, le 25 décembre 1675 (1);
3.° Hugues de Lostanges, abbé de la Nouvelle-lès-Gourdon;
4.° Galiote, (nommée aussi Françoise-Galiote) de Lostanges, fut mariée, par contrat du 12 sep-

(1) Hugues n'est pas nommé dans le testament clos de Jean-Louis de Lostanges, du 18 juillet 16 7, sans doute parce qu'il naquit posthume. La septième fille n'était pas non plus baptisée encore à cette époque.

tembre (*aliàs* 26 avril) 1628, avec noble Jean de Gontaut de Saint-Geniez, fils d'Armand de Gontaut de Saint-Geniez, seigneur d'Andaux, Lanzac, Gaulejac et de Loupiac, et d'Antoinette de Chaunac;

5.° Marie-Henriette de Lostanges, épousa Jean de Philip, seigneur de Saint-Viance;

6.° Susanne de Lostanges, religieuse à l'abbaye royale du Bugue : avant de faire ses vœux, elle fit une donation de tous ses biens et droits, le 26 novembre 1644, à Emmanuel-Galiot, son frère aîné;

7.° Jeanne de Lostanges, religieuse au Bugue; fit le même jour que sa sœur (26 novembre 1644), donation de tous ses biens à son frère;

8.° Marie-Galiote de Lostanges, fut mariée avec Louis de Molen, seigneur de la Vernède et de Rochebrune, en Auvergne.

XIII. Emmanuel-Galiot DE LOSTANGES, chevalier, seigneur, marquis de Sainte-Alvère, baron de Saverdun et du Vigan, seigneur de Puydérèges, de Bidonnet et de Milloles, sénéchal et gouverneur du Quercy; fut institué héritier universel par le testament clos de Jean-Louis, son père, du 18 juillet 1617. Il était capitaine d'une compagnie de chevau-légers, en 1636; le roi Louis XIII lui écrivit le 14 mars 1636, pour lui ordonner de se rendre en diligence à son armée d'Italie, avec sa compagnie de chevau-légers; et reçut plusieurs autres lettres du même prince. Le 26 novembre 1644, deux de ses sœurs, religieuses au Bugue, lui firent donation de leurs biens et de leurs droits; il fut député, avec le seigneur de Beduer, son cousin, par la noblesse du Périgord, le 2 mars 1649, pour aller à Orléans, où le Roi avait convoqué les états-généraux; nommé à la charge de sénéchal et gouverneur du Quercy, il en obtint les provisions, le 6 juillet 1655; et le 13 août suivant, il fut reçu, en cette qualité, au parlement de Toulouse.

Louis XIV lui écrivit une lettre, datée du 26 juin 1663, dont voici la teneur: « M. le marquis de Sainte-» Alvère, par mes lettres de déclaration du mois d'août » dernier, ayant créé et établi en mon royaume, une » grande compagnie, pour faire seule le commerce des

» Indes orientales, et à elle concédé en toute propriété,
» seigneurie et justice, toutes les terres qui sont, ou ont
» été ci-devant occupées par mes subjets, en l'estendue
» desdits pays, avec plusieurs priviléges et exemptions ;
» et en oultre permis à toutes personnes, de quelque
» qualité et condition qu'elles soient, de prendre intérest
» dans ladite compagnie, sans, pour ce, déroger en au-
» cune façon à leur naissance, qualité et privilèges. Le
» dessein de former cette compagnie ayant été recognu
» très-advantageux à ce royaume, la Reine, madame ma
» mère, la Reine, mon épouse, mon fils le Dauphin,
» mon frère, le duc d'Orléans, mes cousins les princes
» de Condé, duc d'Anguyen et prince de Conti, les
» officiers de ma couronne, et la plus grande partie des
» personnes de qualité de ma cour, les compagnies sou-
» veraines de Paris et Rouen, et tous les principaux
» bourgeois et marchands desdites deux villes et aultres,
» se sont tous intéressés en ladite compagnie ; et comme
» je me promets de votre zèle et de votre affection pour
» le bien du public, que vous serez bien aise de contri-
» buer au succès d'un dessein qui lui est si utile et si
» advantageux, je vous fais cette lettre, pour vous convier,
» autant qu'il m'est possible, d'entrer dans ladite com-
» pagnie, et d'exciter par votre exemple, les officiers de
» justice et finances, les nobles et les bourgeois, et les
» autres principaux habitans des villes et lieux de l'état de
» votre charge, de s'intéresser dans ce commerce, vous
» recommandant d'employer, pour cela, le crédit que
» vous avez par delà, et de n'y obmettre, aucun soin,
» comme pour une affaire que j'ay particulièrement à
» cœur. Sur ce, je prie Dieu, qu'il vous ait, M. le marquis
» de Sainte-Alvère, en sa sainte garde. Escript à Paris,
» le quatrième jour du mois de décembre 1664 ».
Signé Louis, *et plus bas*, Phelipeaux. *Et au dos, à M. le marquis de Sainte-Alvère, sénéchal et Gouverneur de mon pays de Quercy.*

Il obtint, le 24 janvier 1667, de M. de Montozon, subdélégué de M. Pellot, intendant de Guienne, acte de la représentation de ses titres de noblesse, remontés à l'an 1448, et fut maintenu dans son immémoriale possession ; passa différents actes, notamment, le 20 février 1668, le 31 juillet 1676, etc. ; et fit son testament olographe, au Vigan, en Quercy, le 14 décembre 1678,

dans lequel il nomme sept enfants, cinq garçons et deux filles, et fait Louis de Lostanges, son fils aîné, son héritier universel. Il vivait encore l'année suivante, puisqu'il obtint, le 27 février 1679, un brevet de commission, pour faire, pendant trois ans, la charge de sénéchal et gouverneur du Quercy, nonobstant la démission qu'il en avait donnée en faveur de Louis de Lostanges, son fils aîné.

Il avait épousé, par articles, datés du 25 juin 1648, dame Claude-Simone d'Ebrard de Saint-Sulpice-Pellegri, dame du Vigan, la Mothe, Cassel, Saint-Sauveur, Saint-Cirq, Senaillac, Ussel, Nadaillac, veuve de haut et puissant seigneur Guyon de Clermont (Toucheboeuf), comte de Clermont, etc.; elle y fut assistée de haute et puissante dame Jeanne de la Queuille, comtesse de Cabrières, sa mère; elle fit son testament, au Vigan, le 28 mars 1712; par lequel elle nomma son héritier universel François de Lostanges, son troisième fils, à la charge de remettre son hérédité, à la fin de ses jours, à Arnaud-Simon de Lostanges son petit-fils (fils de Louis de Lostanges, son fils défunt), et fait mention de cinq enfants, alors vivants. De cette alliance provinrent :

1.° Louis, marquis de Lostanges, qui suit;
2. François de Lostanges, comte de Sainte-Alvère, capitaine au régiment de la marine royale, fut sénéchal et gouverneur du Quercy, après la mort de Louis, son frère aîné; est nommé dans le testament de son père, du 14 décembre 1678, et dans celui de sa mère, du 28 mars 1712;
3.° Antoine-François de Lostanges, qualifié en 1678, *chevalier de Sainte-Alvère, seigneur de Saint-Cirq*, et en 1712, *seigneur d'Ussel*;
4.° Charles de Lostanges, légataire dans le testament de son père, en 1678, et appelé *chevalier de Sainte-Alvère*, dans celui de sa mère, en 1712;
5.° Christophe de Lostanges, archidiacre de la cathédrale de Cahors, en 1678 et 1712;
6.° Jeanne de Lostanges, légataire en 1678, ne vivait plus en 1712;
7.° Marie-Anne de Lostanges, fut mariée le 4 jan-

vier 1699, avec François de Beaumont, comte de la Roque; elle mourut à Sarlat, âgée d'environ quatre-vingts ans (1), le 17 mars 1747.

XIV. Louis de Lostanges, chevalier, marquis de Sainte-Alvère, seigneur de Puyderèges, baron du Vigan et de Saverdun, seigneur de Bidonnet, Milloles, etc., chevalier de Saint-Louis, capitaine de cent hommes d'armes, gouverneur pour le Roi et sénéchal en Quercy, fut institué héritier universel, par le testament de son père, du 14 décembre 1678; il était alors sous-lieutenant de la compagnie colonelle du régiment des Gardes-Françaises, et fut fait lieutenant de la même compagnie, le 30 mai 1690; rendit hommage au Roi, pour la terre et seigneurie de Sainte-Alvère, le 20 septembre 1690; transigea avec Henri de Lostanges, son cousin, baron de Paillé. Le Roi lui écrivit, le 8 février 1695, une lettre par laquelle Sa Majesté lui mandait qu'elle l'avait choisi pour travailler avec l'intendant en la généralité de Montauban, à la confection du rôle de la capitation de la noblesse de l'étendue du siége de Cahors. Il avait perdu un œil à la bataille de Sénef, en 1674, et se noya en passant la Dordogne, le 1er janvier 1706, âgé de cinquante-deux ans; il ne laissa que deux enfants de Catherine-Rose de Cadrieu, sa femme, qu'il avait épousée par contrat passé à Figeac, le 26 février 1699, et qui lui avait apporté en dot 80 mille livres; elle était fille de haut et puissant seigneur, messire Arnaud-Louis de Cadrieu, chevalier, marquis de Cadrieu, baron de Courrières, de Cazelles, etc., et de dame Isabeau de Senecterre.

1.° Arnaud-Louis-Claude-Simon de Lostanges, qui suit;
2.° Isabeau de Lostanges, mariée avec M. le marquis de Reilhac, par contrat du 7 juillet 1722.

XV. Arnaud-Louis-Claude-Simon de Lostanges,

---

(1) Elle avait eu de son mariage entr'autres enfants, 1.° Armand de Beaumont-du-Repaire, comte de la Roque; 2.° Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, duc et pair de France, commandeur des ordres du Roi, etc.

chevalier, seigneur, marquis de Sainte-Alvère et de Montpezat, baron de Limeuil, Lostanges, les Prés, le Vigan et la Bouffie, seigneur de Cadrieu, Cazelles, Milloles, la Boissonnade, Senaillac, Sendrieux, Pressignac, Grand-Castang, Longa, Larue, Gardonne, Sigoniac, Ussel, Puyderèges, Bidonnet, etc., grand sénéchal et gouverneur pour le Roi du pays de Quercy, qualifié *très-haut et très-puissant seigneur*, naquit le 30 octobre et fut baptisé le 7 novembre de l'année 1700, il assista Elisabeth de Lostanges, sa sœur, lorsqu'elle épousa M. le marquis de Reilhac, le 7 juillet 1722; rendit hommage au Roi, le 11 décembre 1771; mourut âgé de soixante-dix-huit ans, le 21 mai 1778, et fut enterré le lendemain, dans l'église de Sainte-Alvère. Il avait fait un testament olographe, le 13 juillet 1775, dans lequel il nomme ses enfants, au nombre de huit, dont trois garçons et cinq filles; il leur fixa à chacun une légitime, ainsi qu'à ses petits-enfants, dont le père était mort *ab intestat;* et institua son héritier universel, Henri de Lostanges, son petit-fils aîné. Il avait épousé, par contrat du 6 juillet 1718 (le mariage célébré le 12 suivant), Marie (nommée aussi Françoise-Marie) de Larmandie (1), demoiselle de Longa, fille de haut et puissant seigneur messire Alexandre de Larmandie, chevalier, seigneur, marquis de Longa, Grand-Castang, Larue, Gardonne, etc., et de haute et puissante dame Marie-Anne de Raymond-de-Salle-

---

(1) La maison de Larmandie, anciennement Armand, ou d'Armand, est originaire du lieu de Miremont, paroisse de Mauzens, en Périgord; elle est connue dès l'an 1133, et sa filiation remonte à Bertrand I Armand, seigneur de Larmandie, qui vivait vers la fin du treizième siècle et au commencement du quatorzième, il fut le quatrième ayeul de Pons de Larmandie, damoiseau de Miremont, marié en 1448, à Louise de Veyrines, sœur cadette d'Antoinette, dame de Sainte-Alvère; de son mariage provint Jean de Larmandie, chevalier, seigneur de Longa, qui, d'Isabeau du Breuil, qu'il avait épousée en 1479, laissa Bertrand de Larmandie, IVe du nom, chevalier de l'ordre du Roi, etc., marié en 1560, à demoiselle Françoise de Bourbon, fille de Jean de Bourbon, vicomte de Lavedan; il est le trisaïeul de Françoise-Marie de Larmandie, marquise de Lostanges de Sainte-Alvère: cette maison a donné un évêque à Sarlat, un abbé à la Sauve-Majeure, etc.

gourde, elle mourut âgée de 35 ans, le 6 mars 1736. De ce mariage sont issus :

1.° Arnaud-Louis-Marie-Stanislas de Lostanges, qui suit ;

2.° Alexandre-Rose de Lostanges, appelé comte de Lostanges, capitaine, puis colonel-lieutenant du régiment Dauphin, dragons, en 1761, né le 18 octobre 1723, est mort maréchal des camps et armées du Roi, après avoir nommé pour son héritier, Henri de Lostanges, son neveu ;

3.° Louis de Lostanges, chanoine de Notre-Dame de Paris, en 1757, et vicaire-général du diocèse d'Autun, né en 1733, est mort en 17....

4.° Marie de Lostanges, morte sans alliance ;

5.° Marie-Anne de Lostanges, mariée, le 11 février 1751, à messire Daniel-Joseph, marquis de Cosnac ;

6.° Susanne-Elisabeth de Lostanges, épousa, par contrat du 1er juillet 1752, Antoine-François, marquis de Cugnac, vicomte de Puycalvel, seigneur de Peyrille, Sermet, Loubejac, etc. ;

7.° Marie-Anne de Lostanges, alliée, le 24 février 1756, à François-Saturnin de Galard, marquis de Terraube ;

8.° Jeanne de Lostanges, mariée à N..... marquis de Brassac, de Toulouse.

XVI. Arnaud-Louis-Marie-Stanislas, marquis de Lostanges-Sainte-Alvère, mestre de camp du régiment des cuirassiers du Roi, ensuite maréchal des camps de ses armées, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et premier écuyer de madame Adélaïde de France, qualifié *très-haut et très-puissant seigneur monseigneur*, est mort du vivant de son père, le 6 février 1769, âgé de quarante-huit ans ; il avait épousé, par contrat passé, en présence et de l'agrément du roi Louis XV, de la Reine, de monseigneur le Dauphin, de madame la Dauphine, et des Princes et Princesses du sang, le 8 mai 1754, très-haute et très-puissante demoiselle, mademoiselle Elisabeth-Charlotte-Pauline Gallucio-de-l'Hospital, dame pour accompagner madame Adelaïde, fille aînée de très-haut et très-puissant seigneur monseigneur Paul Gallucio-de-l'Hospital-Vitri,

marquis de l'Hospital et de Châteauneuf-sur-Cher, seigneur de Saint-Germain, Coudron, etc., chevalier des Ordres du Roi, lieutenant-général de ses armées, inspecteur général de la cavalerie et des dragons de France, premier écuyer de madame Adélaïde, ci-devant ambassadeur extraordinaire du Roi, auprès du roi des Deux Siciles, et chevalier de son ordre de Saint-Janvier, puis ambassadeur à la cour de Russie, et de très-haute et très-puissante dame madame Élisabeth-Louise de Boullongne, fille de M. de Boullongne, contrôleur-général des finances. De ce mariage sont issus:

1.° Henri, marquis de Lostanges, dont l'article suit;

2.° Christophe-Louis-Arnaud, comte de Lostanges, lieutenant-général des armées du Roi, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié, en 1789, à demoiselle Marguerite-Françoise-de-Paule de Rouvrai, fille de M. le marquis de Rouvrai, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort à Saint-Domingue, en défendant la colonie, au service du Roi, en 1792. De ce mariage est issue une fille unique,

Charlotte de Lostanges, mariée en 1811, à M. le vicomte de Virieu, colonel attaché à l'état-major de la garde royale, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

3.° Arnaud-Louis-Charles-Rose de Lostanges, chevalier de Malte, en 1762; et fait chevalier de Saint-Louis, à l'âge de dix-huit ans, pour avoir perdu un œil au combat de la frégate *la Surveillante*, contre la frégate anglaise *le Quebec*, le 6 octobre 1779;

4.° Jean-Rose de Lostanges-de-Cadrieu, décédé en bas âge;

5.° Louis-Rose de Lostanges-de-Montpezat, nommé par le Roi à l'évêché de Périgueux, au mois d'août 1817;

6. Jean-Emmanuel-Marie de Lostanges-du-Vigan, décédé en bas âge;

7.° Louise-Elisabeth de Lostanges, dame de Ma-

dame Adélaïde, mariée à Paul-Laurent-François de la Rochelambert, marquis de la Rochelambert, capitaine de cavalerie, etc., dont elle est veuve;

8.° Louise-Julie-Charlotte de Lostanges-de-Saint-Alvère, dame de madame Adélaïde, a épousé N...., marquis de la Ferronnays, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, dont une fille, Louise-Charlotte de la Ferronnays;

9.° Elisabeth-Victoire-Armande de Lostanges-de-Limeuil, mariée, le 13 février 1787, à Gabriel-Pierre-Isidore, marquis de Guillaumanches-du-Boscage, maréchal des camps et armées du Roi, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, dont une fille, Ernestine-Pauline-Sophie du Boscage, mariée au comte Auguste de Cosnac.

XVII. Henri, marquis de Lostanges-de-Sainte-Alvère, chevalier, seigneur marquis de Sainte-Alvère, de Montpezat, et de Cadrieu, Saint-Projet et Reillac, baron du Vigan, des Prés, de la Bouffie et de Longa, seigneur de Sendrieux, Pressignac, Grand-Castang, Larue, Gardonne et Cazelles, etc., grand sénéchal et gouverneur, pour le Roi, du Quercy, colonel du régiment de Royal-Picardie, cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fait maréchal des camps et armées du Roi, à Londres, où il est décédé le 7 juin 1807. Il avait épousé, le 26 avril 1785, très-haute et très-puissante demoiselle, mademoiselle Adélaïde-Pauline-Constantine de Vintimille, des Comtes de Marseille du Luc, fille de très-haut et très-puissant seigneur monseigneur Charles-Emmanuel-Marie-Madelon de Vintimille, des Comtes de Marseille du Luc, marquis du Luc, colonel propriétaire du régiment de Vintimille, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, décédé à Saint-Germain-en-Laye, le 15 février 1814, et de très-haute et très-puissante dame madame Marie-Marguerite-Madelaine-Adélaïde de Castellane, décédée à Paris, au mois de mai 1770. De ce mariage sont issus:

1.° Arnaud-Joseph-Henri-Armand, marquis de

Lostanges-de-Sainte-Alvère, chef de bataillon, commandant la 2ᵉ compagnie des grenadiers du sixième régiment de la Garde royale, et chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur ;

2.° Charles-Louis-Arthur de Lostanges-de-Sainte-Alvère, chef de bataillon, commandant de la troisième compagnie des grenadiers du quatrième régiment de la Garde royale, chevalier de Malte, et de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur ;

3.° Charlotte-Pauline-Henriette de Lostanges ; mariée, au mois de septembre 1812, à M. de Saint-Mayme, chevalier de Saint-Louis ; et remariée, le 21 février 1814, à Henri-François-Athanase Wlgrin, comte de Taillefer, maréchal des camps et armées du Roi, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; elle est morte en couches, à Périgueux, le 16 février 1815, laissant une fille unique, Susanne-Thérèse-Henriette-Isabelle Wlgrin-de-Taillefer, née le 23 janvier 1815.

La famille entière de Lostanges a émigré au mois de septembre 1791, et n'est rentrée en France qu'en 1801. Elle a trouvé, à son retour, toutes ses habitations détruites, ses propriétés dilapidées et morcelées, et sa fortune, autrefois si considérable, a été entièrement dévorée par la révolution. Le château de Sainte-Alvère, un des plus vastes de la province, qui faisait l'ornement du bourg au-dessus duquel il était bâti, ne présente plus aujourd'hui qu'un monceau de ruines. Ses anciens seigneurs, qui n'avaient épargné ni soins ni dépenses pour embellir ce lieu, qui en avaient même fait rebâtir l'église à neuf, à leurs frais, n'y ont pas seulement conservé une chaumière. Les seigneurs de Lostanges, qui, avant le règne de Louis XV, n'habitaient pas ordinairement la cour, à l'exemple de leurs aïeux, fixés dans leurs terres, entretenaient l'aisance parmi le peuple, par des travaux de tout genre, des ateliers de charité et d'abondantes aumônes, que leur bienfaisance héréditaire et leur grande fortune leur permettaient de distribuer. Eh bien ! leurs châteaux furent les premiers désignés à la torche révolutionnaire, et leurs vastes domaines à l'avidité des spéculateurs. Peu

de familles ont éprouvé autant de perfidies et d'ingratitude. Aussi peut-on dire, avec raison, que leur émigration et leurs infortunes sont leurs brevets d'honneur.

Branche de Beduer, en Quercy.

XII. Louis-François DE LOSTANGES, chevalier, second fils de Hugues de Lostanges, seigneur de Sainte-Alvère et de Galiotte-de-Gourdon-de-Genouillac, fut baron de Beduer dans le Haut-Quercy; il servit les rois Henri IV et Louis XIII dans leurs armées, en qualité de colonel d'un régiment d'infanterie. Ce fut en sa faveur que la terre de Beduer fut érigée en vicomté, l'an 1610. Il épousa 1.° Jeanne de Luzech, veuve et donataire de Jean de Narbonnez, baron de Puilaunez et de Beduer, dont il n'eut point d'enfants; 2.° Jeanne de Marquessac, veuve de Henri de Saint-Astier, écuyer, seigneur des Bories, Antonne, Sarliac, Savignac, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri IV, qu'elle avait épousé par contrat du 6 décembre 1605; elle était fille de Raimond de Marquessac, seigneur de Saint-Pantaly, Bruzac et de Gabrielle d'Abzac-de-la-Douze; et épousa en troisièmes noces, le 12 juillet 1618, René de Hautefort, chevalier, seigneur de la Motte, puis de Marquessac, Bruzac, Ajac et Saint-Orse. Elle fit son testament le 16 août 1636, dans lequel elle déclare avoir eu des enfants de ses trois maris; ceux du second sont :

1.° Jean Louis de Lostanges, qui suit ;
2.° Marie, appelée ensuite *Guation*, femme du seigneur de Gaulejac ;
3.° Elisabeth de Lostanges, religieuse professe de l'ordre de Saint-Benoît au couvent de la Règle de Limoges.

XIII. Jean-Louis DE LOSTANGES, chevalier, comte de Beduer, capitaine commandant le régiment de Candale, cavalerie, fut député de la noblesse de Guienne; puis, en 1649, de la noblesse de Périgord, aux états-généraux. Il avait épousé Françoise de Gourdon-de-Genouillac, fille de Jean, seigneur de Reilhac, et de Catherine, dame de Corn et de Sonat. Leurs enfants furent :

1.° François-Louis de Lostanges, dont l'article suit ;
2.° Jean-François de Lostanges, } capucins ;
3.° Jacques de Lostanges, }
4.° Jean-Margarit de Lostanges, auteur de la branche des seigneurs de Felzins et de Cusac, rapportée ci-après ;
5.° Claude-Simonne de Lostanges, mariée à Laurent de Vervaix, seigneur de Masclac ;
6.° Catherine de Lostanges, prieure perpétuelle de Lissac.

XIV. François-Louis DE LOSTANGES, chevalier, marquis de Beduer, fut capitaine de cavalerie dans le régiment de Saussay, puis colonel du régiment des milices de Rouergue ; il fut blessé et fait prisonnier près de Francfort, en 1674, et mourut en 1692. Il avait épousé Marie-Renée Menardeau, fille de Claude Menardeau, seigneur de Champré, doyen du parlement, conseiller d'état, directeur et contrôleur-général des finances, et de Catherine Henry ; elle est morte le 24 août 1719, ayant eu :

1.° Louis-Henri de Lostanges, qui suit ;
2.° Jean-Joseph de Lostanges, religieux Augustin ;
3.° Emmanuel, marquis de Lostanges, capitaine de cavalerie dans le régiment de Vaillac, tué en Flandre, en 1702 ;
4.° Jacques de Lostanges, dit *le chevalier de Beduer*, capitaine de cavalerie dans le régiment de Vivans-Saint-Christau, tué l'an 1702, à la bataille de Fridlingen, en Souabe ;
5.° Laurent, dit *le marquis de Lostanges*, capitaine de cavalerie dans le régiment de Vivans, depuis de Beaujeu, blessé au combat de Leffingue, en 1708 ;
6.° Laurent, dit *le chevalier de Beduer*, auteur du rameau de Jarniost, rapporté ci-après ;
7.° Laurent de Lostanges, baron de Bullac, cornette dans le régiment de Vivans, tué en 1703, à la bataille d'Hochstet, donnée contre les impériaux ;
8.° Françoise de Lostanges, religieuse à Lissac ;
9.° Catherine de Lostanges, mariée à Antoine de

Lascases-de-Roquefort, seigneur de Saint-Paul;
10.° Jeanne de Lostanges, alliée à Louis de Lamothe, seigneur de Flomont;
11. Catherine-Marguerite de Lostanges, religieuse à la présentation de Senlis;
12.° Barbe de Lostanges, religieuse à la visitation de Villefranche, en Rouergue.

XV. Louis-Henri DE LOSTANGES, chevalier, comte de Beduer, seigneur de Corn, etc., fut blessé à la bataille de Fleurus, le 1er juillet 1690, commandant un escadron du régiment du Rosel. De son mariage avec Françoise du Mont, sont sortis:

1.° Louis de Lostanges, qui suit;
2.° Jean-Louis de Lostanges, rapporté après son frère aîné;
3.° Marie-Renée de Lostanges-de-Poujoula, nommée par son père, coadjutrice de sa grand'-tante au prieuré de Lissac, et depuis prieure au même monastère.

XVI. Louis DE LOSTANGES, marquis de Beduer, mort, le 11 septembre 1746, sans enfants; il avait épousé, en 1729, Marie-Antoinette-Charlotte du Maine-du-Bourg, fille d'Eléonor, marquis du Bourg, et de dame Marie-Thérèse de Rebé, et petite-fille et cohéritière du maréchal du Bourg.

XVII. Jean-Louis DE LOSTANGES, comte de Corn, puis marquis de Beduer après la mort de son frère, est mort en son château de Beduer, en Quercy, le 27 décembre 1755, sans enfants de Marie-Pulchérie-Anastasie de Foucaud-d'Alzon, baronne de Sonac, Mandens, etc., qu'il avait épousée en 1743; fille de Jean-Pierre de Foucaud-d'Alzon, baron de Brens, Saint-Félix, etc., président, au parlement de Toulouse, et de Marguerite d'Aignan-d'Orbessan. Jean-Louis de Lostanges fit, par son testament, la dame son épouse son héritière, à la charge de rendre ses biens à un mâle du nom de Lostanges, à son choix.

Seigneurs de Jarniost.

XV. Laurent DE LOSTANGES, dit *le chevalier de Beduer*, seigneur de Jarniost, en Lyonnais (sixième fils

de François-Louis, marquis de Beduer, et de Marie-Renée Menardeau), capitaine dans le régiment de Lannoy; blessé à la bataille de Malplaquet, en 1709, fait brigadier des armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, et lieutenant-colonel du régiment d'Aquitaine, cavalerie, est mort en 174... Il avait épousé Jeanne Desmaretz, dont il a eu :

1.° Jean-Baptiste de Lostanges, capitaine de cavalerie au régiment d'Aquitaine, et chevalier de Saint-Louis; mort sans alliance, en 174..., âgé de 26 ans;
2.° Louis de Lostanges, qui suit;
3.° Anne de Lostanges, née en novembre 1725, mariée au mois de septembre 1746, à Jean-Joseph de Cornely, seigneur de Cambolit;
4.° Marie de Lostanges, née en octobre 1733, élevée à Saint-Cyr;
5.° Marie de Lostanges, dite *la Jeune*, née en janvier 1735, religieuse à Lissac;
6.° Marie-Charlotte de Lostanges, née au mois d'août 1737.

XVI. Louis de Lostanges, seigneur de Jarniost, né en 1734, d'abord cornette dans le régiment d'Aquitaine, en 1741, puis dans celui des cuirassiers, cavalerie; a été tué, le 10 octobre 1758, à la bataille de Lutzerberg, où il a donné des preuves du plus grand courage.

Branche des seigneurs de Felzins et de Cusac.

XIV. Jean-Margarit de Lostanges (quatrième fils de Jean-Louis, comte de Beduer, et de Françoise de Gourdon-Genouillac), fut marquis de Felzins, seigneur de Cusac, en Rouergue, capitaine dans le régiment de M. le duc de Bourgogne, cavalerie; et mourut, en Flandre, en 1691. Il avait épousé Marguerite de Corn-d'Ampare, fille de François, seigneur de Beaumont, et de Catherine de Palhasse, dont il a eu :

1.° Jean-François de Lostanges, qni suit;
2.° Hyacinthe de Lostanges, dit *le chevalier de Felzins*, capitaine dans le régiment Royal-Roussillon, cavalerie;

3.° Raymond, comte de Lostanges, chevalier de Saint-Louis, et colonel du régiment de Lostanges, infanterie; il se signala au siége d'Aire, en 1710, et mourut le 8 avril 1713;
4.° Anne de Lostanges, mariée, à Antoine, seigneur de Peret;
5.° Marie de Lostanges, religieuse maltaise à l'hôpital de Beaulieu.

XV. Jean-François DE LOSTANGES, seigneur de Cusac, cornette du régiment de M. le duc de Bourgogne, dans la compagnie de son père; à épousé, le 10 août 1711, demoiselle Françoise de la Mothe, dont est issu:

XVI. Hugues DE LOSTANGES, baron de Felzins et de Cusac, en Rouergue, cornette dans le régiment Royal-Roussillon, né le 30 janvier 1713, a épousé demoiselle Catherine Foy-de-Caussanel, de laquelle il a :

1.° Jean-François-Louis de Lostanges-de-Felzins, né le 6 février 1741, ecclésiastique;
2.° Jean-François-Joseph de Lostanges-de-Beduer, dont l'article suit;
3.° Jean-Louis de Lostanges, né le 5 février 1752;
4.° François-Hugues de Lostanges, né le 21 juin 1753;
5.° Ursule de Lostanges, née le 22 septembre 1748, élevée à Saint-Cyr.

XVII. Jean-François-Joseph DE LOSTANGES-DE-BEDUER, nommé d'abord le *baron de Lostanges*, connu ensuite sous le nom de *marquis de Beduer*, comte de Corn, Goudon, etc., vicomte de Sainte-Naboude, patron du couvent de Lissac, capitaine de cavalerie au régiment des cuirassiers, puis officier au régiment Dauphin-Dragons, né le 22 octobre 1742; épousa, par contrat du 16 février (célébration le 20 mars) 1769, à Gaillac, en Albigeois, demoiselle Marie-Cécile Bernardine-Renée d'Huteau-de-Fenayrols, née le 12 avril 1751, fille de Jean-Louis-Etienne, appelé le comte d'Huteau, seigneur d'Amour, ancien officier d'infanterie, lieutenant des maréchaux de France, commissaire-juge du point d'honneur, au département de Languedoc; reçu, le 14 février 1753, conseiller, chevalier d'honneur

de la cour des aides et finances de Montauban, et lieutenant de Roi au gouvernement de la province du Languedoc, et de dame Jeanne-Simonne-Charlotte de Blanc, dame de Fenayrols. De ce mariage sont issus:

1.° Victor, marquis de Lostanges-Béduer, mort en 1...., qui, de son mariage avec demoiselle N.... de Nicolaï, a eu deux fils:

a. Raoul de Lostanges est entré garde du corps du Roi, dans la compagnie de Noailles;

b. Gaston de Lostanges, élevé à l'école de Saint-Cyr;

2.° N..., vicomte de Lostanges, marié à N.... de Turenne, dont il n'a pas d'enfants;

3.° N...., abbé de Lostanges, était chanoine de Saint-Opportune, à Paris; mort en.....;

4.° N...., abbé de Lostanges, vicaire-général de Saint-Omer;

5.° N.... de Lostanges, prieure de Lissac.

Branche des seigneurs de Paillé, en Poitou.

XI. François DE LOSTANGES DE SAINTE-ALVÈRE, Ier du nom, chevalier seigneur, baron de Paillé, en la province de Poitou, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, commandant un régiment d'arquebusiers, frère puîné d'Hugues de Lostanges, seigneur de Sainte-Alvère; et fils de Bertrand de Lostanges, et de Marie de Montberon; a formé la branche de Paillé, en Poitou, aujourd'hui éteinte. Il épousa, le 11 février 1584, demoiselle Jeanne Gillier de la Villedieu, dame des terres et seigneuries de Mauvergne, la Barre, Sanglier, et de Bors, fille de Joachim de Gillier, chevalier, seigneur de la Villedieu, etc., et de Gabrielle du Puis. De ce mariage, il ne provint qu'un fils, qui suit:

XII. Louis DE LOSTANGES, chevalier, seigneur, baron de Paillé, etc., épousa, le 6 février 1607, demoiselle Marie Foucher, fille de Louis Foucher, et de dame Elisabeth Mage, dame de Montausier, en l'île

d'Oleron, pays de Saintonge, et en partie de la baronnie de l'île d'Oleron, dont il eut cinq enfants, nommés :

1.° François, dont l'article suit ;

2.° Jean de Lostanges, seigneur de Montausier, fut tué en 1652, lors des troubles de Paris, à la tête d'une compagnie de cavalerie. Il avait épousé Louise-Diane Fourré Dampierre ;

3.° François de Lostanges y fut tué aussi, à la tête du régiment d'Enghien ;

4.° Marie-Galiote de Lostanges, fut mariée, en 1645, à Louis de la Vernède, écuyer, seigneur de Rochebrune, en Auvergne, de Rimbault, en Poitou, et de l'Ozeau, en l'île d'Oleron ;

5.° Jeanne-Angélique de Lostanges, épousa, en 1659, François des Achards de Joumard, seigneur de Sufferte, Montancés, etc., fils de Gaspard.

XIII. François de Lostanges de Sainte-Alvère, II[e] du nom, chevalier seigneur, baron de Paillé, Montausier, Bussac, la Grolière, Fossemaigne et le Chambon, fut marié, en 1626, avec dame Marguerite de la Tour de Gorse, dont il eut vingt-trois enfants, dix-sept garçons et six filles. De ce grand nombre d'enfants mâles, il en a été tué quatorze, les premiers, à Gisery, les autres, à Gênes et dans des combats sur mer ; de sorte qu'il n'en est resté que trois, qui sont :

1.° Henri, dont l'article suit :

2.° Jean-François de Lostanges, capitaine de vaisseau dans l'armée navale du Roi ;

3.° Charles de Lostanges, capitaine au régiment de Champagne ;

4.° Marguerite, épousa Jean de Condé ;

5.° Charlotte de Lostanges, mariée à Joseph de Gillier, marquis de la Villedieu, baron de Mauzé, en Aunis, de Saint-Georges-de-Longue-Pierre, de Petousse, de Beaulieu, Oran et Nanteuil, tué à Puicerda ; lieutenant-général de l'armée du Roi, commandée par M. le maréchal de Navailles ;

6.° Et quatre autres filles dont on ignore le sort.

XIV. Henri de Lostanges de Sainte-Alvère, chevalier, seigneur, baron de Paillé, marquis de Mon-

tausier, Bussac et Chambon ; a servi le Roi très-long-tems, et a eu le commandement de la noblesse de la province de Saintonge, sous le commandement de MM. le marquis de Sourdis, le maréchal d'Estrées, de Tourville et du maréchal de Chamilly. Il épousa, en 1666, Madelaine Chevalier, dame de la Coindardière, de Jumeaux, la Forêt, de Thevezaux, Mauricy et Availle, en Poitou, et de Joachime Bochart. De ce mariage est issu :

XV. François-Louis DE LOSTANGES DE SAINTE-ALVÈRE, chevalier, seigneur, baron de Paillé, seigneur de Bussac, Montausier, etc., titré marquis de Lostanges ; servait, dès l'an 1703, en qualité d'exempt des gardes du corps du Roi, compagnie d'Harcourt, dans l'armée que M. le maréchal de Villeroy, commandait en Flandre. Il épousa, le 14 août 1712, demoiselle Marie de Coustin de Bourzolles, fille d'Armand de Coustin de Bourzolles-de-Caumont, vicomte de Bonrepos, etc., et de dame Jeanne de Cestes de la Caprenède, dont est provenu :

XVI. François DE LOSTANGES DE SAINTE-ALVÈRE, IIIe du nom, baron de Paillé, etc., capitaine au régiment des carabiniers, est mort sans alliance, à Paris, en 1783.

Armes : d'argent, au lion de gueules, lampassé, armé et couronné d'azur, accompagné de cinq étoiles de gueules en orle. *Cimier* : un ange.

Nota. Dans quelques écussons, elles sont écartelées de Veyrines, dont les armes sont : *une croix d'azur, cantonnée de quatre merlettes de sable.*

COSNAC (DE). La maison de Cosnac a pris son nom d'une terre située près la ville de Brive, en bas Limosin. Une ancienneté remontée à plus de sept siècles, des alliances avec les meilleures maisons de la province, et l'avantage d'avoir donné divers prélats à l'église, entre autres, un évêque de Comminges, décoré de la pourpre romaine, dans le quatorzième siècle ; un archevêque d'Aix, nommé commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, au commencement du dernier siècle ; deux évêques de

Tulle, un évêque de Valence et de Die, et un autre, évêque et comte de Die, lui assurent un rang distingué dans l'ordre de la noblesse du royaume. Ses principales alliances sont avec les maisons de Beynac, de Born-Hautefort, de Cardaillac, de Chaunac, d'Egmont, d'Esparbés-de-Lussan-d'Aubeterre, de Favars, de Fay-dit, de Gimel, de Jaufre, de Juyé, de Lastours, de Lostanges-Sainte-Alvère, de Malafayde, de Maleguise, de Milhac, de Moulceau, de Noailles, d'Ornhac, de Pelegrin, de Plas, de Pompadour, de Robert-de-Lignérac, de Talleyrand, de la Tour, de Vassal, etc. Elle possède la terre de Cosnac depuis un tems immémorial, et elle est connue dès le commencement du dixième siècle.

En 924, ou environ, Immon de *Caunac*, et Itiburge, sa femme, firent donation au monastère de Tulle (1), d'une vigne située à Donzenac, au lieu appelé *al Cam*, et d'une ferme nommée *Chazlada*, située dans la viguerie et paroisse de Naves. Il vivait encore en 940, suivant une donation dont il fut témoin, faite au même monastère, au mois de mai de cette année, par un seigneur nommé Guitard (2).

Vers l'an 1000, et sous le règne de Robert, Bernard de Cosnac, fit quelques donations à l'abbaye de Tulle.

Les cartulaires des différentes abbayes, et autres actes publics de la province de Limosin, prouvent une suite de seigneurs du même nom, depuis Israël de Cosnac, qui vivait peu de tems après l'an 1000, jusqu'à Guillaume de Cosnac, vivant vers l'an 1200; et les titres de la maison de Cosnac prouvent une filiation suivie, depuis ce dernier jusqu'à nos jours.

Israël de Cosnac avait pour femme, une dame nommée Guinarde; ils firent ensemble plusieurs donations aux abbayes d'Uzerche et de Saint-Martial de Limoges, peu de tems après l'an 1000; comme on le voit par des chartes de ces deux abbayes, et eurent pour enfants:

Pierre et Gerald de Cosnac, firent faire, vers l'an 1053, des prières pour le repos des âmes d'Israël de Cosnac, et de Guinarde, leurs père et mère; et donnè-

---

(1) Baluze, *hist. tutel. col.* 323 *et* 324.
(2) *Ibid. col.* 366.

rent pour cet objet à l'abbaye d'Uzerche, le droit qu'ils avaient au lieu de *Solvaniac* (1) . Il est prouvé par l'acte de cette donation , que Pierre avait épousé une dame appelée Belieldis dont le nom de famille est ignoré, et devant laquelle cette donation fut faite ; il en eut plusieurs enfants , qui sont nommés dans l'ordre suivant, dans quelques chartes de l'abbaye d'Uzerche: Ebles, Gerald, prêtre , Gauzbert, ou Gaubert, Gautier , Etienne et Geoffroy de Cosnac; les deux derniers étaient prêtres . Ebles , Gerald et Gauzbert, accordèrent des bienfaits à Gerald, abbé d'Uzerche, l'an 1072. Gerald de Cosnac , prêtre , et Gauzbert, son frère, donnèrent au même monastère , un mas , appelé *Champfeliar* , situé dans la paroisse de Noaillac (*de Nobiliaco*), vis-à-vis le château de Turenne; en présence de Guy, évêque de Limoges, et de Gerald, abbé d'Uzerche (2) .

Gerald de Cosnac , frère puîné de Pierre , dont il vient d'être parlé, fit faire avec ce dernier , vers l'an 1053 , des prières pour le repos des âmes d'Israël de Cosnac , et de Guinarde , leurs père et mère; et les deux frères firent don à l'abbaye d'Uzerche , du droit qu'ils avaient au lieu de *Solvaniac* (3) . Baluze (4), croit que Gerald peut avoir été père des deux enfants suivants :

1.° Jean de Cosnac, engagea , la quatrième partie de sa justice (5) , à Aldebert, abbé d'Uzerche, qui gouverna cette abbaye depuis l'an 1113, jusqu'en 1133 ;

2.° Barthélemi de Cosnac , chevalier , fut présent, avec Engalvin, son fils, Etienne et Geoffroy de Cosnac , prêtres, et avec Bernard de Polignac et

---

(1) Petrus de Coznac et Geraldus frater meus, pro animabus nostris, et pro animâ patris nostri Israel, et matris nostræ Guinardis, dedimus partem borderiarum del peiro, in villâ de Solvaniac : testes filii ipsius Petri, scilicet Ebolus et Gaubertus, Geraldus, etc.

(2) *Cartul. de l'abb. d'Uzerche, fol.* 717. — *Manusc. de Gaignières, vol.* 185, *fol.* 67.

(3) *Cartul. de l'abb. d'Uzerche*, *fol.* 534. — *Manusc. de Gaignières*, *vol.* 184, *fol.* 274.

(4) Baluze, *notæ ad vitas pap. aven. tom* 1, *col.* 1444.

(5) *Cartul. d'Uzerche*, *fol.* 594.

Etienne, son frère, à un accord, sans date, mais probablement du commencement du douzième siècle (1): il est rappelé avec le même Engalvin, nommé aussi Egalin, son fils, qualifié chevalier, dans une charte de la même abbaye d'Uzerche, de l'an 1090 (2).

Engalvin de Cosnac fit une donation à Uzerche, vers l'an 1172, et peut avoir vécu, suivant la conjecture de Baluze (3) jusques vers l'an 1180. Le même savant croit qu'il fut père de :

1.° Guillaume, qui suit;
2.° Hugues de Cosnac, recteur et chapelain de l'église de Saint-Sulpice-de-Cosnac.

La filiation est prouvée littéralement, depuis :

I. Guillaume DE COSNAC, Ier du nom, seigneur de Cosnac, chevalier (4), vivait vers l'an 1200, et eut pour femme, suivant une généalogie dressée par Baluze (5), N.... de Malafayde, d'une maison illustre, de laquelle était issu Aymeric de Malafayde, patriarche d'Antioche. Il eut pour enfants :

---

(1) *Ibid. fol.* 711.

(2) La généalogie manuscrite de la maison de Cosnac, qui se trouve en tête des mémoires de M. l'archevêque d'Aix, met entre Geraud et Barthélemi, un Bardon de Cosnac, marié en 1113, à Emme, fille du vicomte de Limoges. Ce Bardon, dont le nom était *de Conniaco*, est étranger à la maison de Cosnac, et appartient à la maison de Coignac en Angoumois. (*Voyez Labb. Bibl. manuscr. tom.* 2, *fol.* 258 *et suivants.*)

(3) Baluze, *Ibid.*

(4) L'existence de Guillaume I de Cosnac, et sa qualité de *chevalier*, sont prouvées par le testament de Pierre, son fils, de l'an 1270.

(5) Ce sentiment est fondé, 1.° sur ce que Pierre, fils de Guillaume, dont nous parlons, après avoir fait par son testament, Hugues, son frère, héritier, lui substitue au cas qu'il vienne à mourir sans enfants, un des fils de Gerard de Malafayde, chevalier, qu'il appelle son cousin-germain ; 2.° sur ce qu'en 1282, Hugues, frère de Pierre de Cosnac, établit pour son exécuteur testamentaire le même Gerard de Malafayde ; ce qui est une nouvelle preuve des liaisons et de la parenté qui étaient entre les deux familles. (*Voyez* Baluze, *vitæ paparum avenionensium in* 4.°, *tom.* 1, *p.* 1444.

1.° Pierre de Cosnac, seigneur de Cosnac, damoiseau, fit son testament le jour de la fête de Saint-Barthélemi, apôtre, l'an 1270, par lequel il choisit sa sépulture dans le cloître des frères mineurs de Brive; veut que ses obsèques soient faites dans l'église de Cosnac, avec vingt chapelains; et que l'anniversaire de *monseigneur* Guillaume de Cosnac, son père, soit exécuté; reconnaît avoir reçu 3300 sols, de la dot de Marguerite, sa femme, ordonne qu'ils soient rendus; institue héritier, Hugues de Cosnac, son frère, chevalier; et s'il décède avant lui, il lui substitue Guillaume de Cosnac, son autre frère, chanoine de Bénévent, à la charge de choisir un des enfants de *monseigneur* G. de Malafayde, chevalier, son cousin, qui sera tenu de porter les nom et armes de Cosnac; fait divers legs, entr'autres, un de 10 livres, à Guillaume *Fabri*, son neveu; et nomme ses exécuteurs testamentaires, messires Guillaume, son frère, G. de Malafayde, et Guillaume de Lissac. Il fait avait un autre testament dont la date n'existe plus, mais qui parait antérieur à celui-ci; il avait institué par cet acte, P. (Pierre) de Cosnac, son frère, chevalier, son héritier; et dans le cas où il ne reviendrait pas de la Pouille, ou s'il mourait sans enfants, il lui substituait messire G. de Malafayde, son cousin, le priant de choisir, avec le conseil de Guillaume de Cosnac, son frère, chanoine de Bénévent, un de ses fils, pour l'établir dans la maison de Cosnac. Il mourut avant l'an 1282, sans laisser de postérité de Marguerite de Jaufre ou Joufre (*Gaufredi*), sœur de Guillaume de Jaufre, chevalier, laquelle lui survécut, et vivait encore le 12 juin 1289;

Enfant naturel de Pierre de Cosnac.

Girard de Cosnac, à qui son père légua par son testament de l'an 1270, la terre del Clos, ce qu'il avait entre Gimel et la terre d'Aire, et autres biens, veut qu'il en fasse hommage à ses héritiers, et s'il décède sans enfants, que le tout leur revienne :

2.° Pierre de Cosnac, chevalier, fit le voyage de la Pouille, suivant le testament de Pierre, son frère, et paraît être mort sans postérité;

3.° Hugues de Cosnac, Ier du nom, dont l'article suit;

4.° Guillaume de Cosnac, chanoine de Bénévent, au diocèse de Limoges, en 1270;

5.° N . . .de Cosnac, épousa N . . . *Fabri*, et fut mère de Guillaume *Fabri*;

6.° N . . . . de Cosnac, mariée à N . . . . le Maître.

Il est probable que Guillaume Ier fut aussi père de:

Barthélemi de Cosnac, dont il est fait mention en l'an 1264, dans un acte conservé dans les archives de Cosnac, qui lui donne la qualité de damoiseau (1); il fit son testament en 1288, par lequel, après des legs faits, il institua son héritier universel le posthume dont sa femme était enceinte, si c'était un garçon; mais s'il en provient une fille, il veut qu'elle soit mise en religion; et dans ce dernier cas, il dispose de son entière hérédité, en faveur de sa fille unique,

Ayceline, ou Eyssaline, nommée aussi Anceline de Cosnac, fut mariée, par contrat du jeudi après le dimanche où l'on chante: *Invocavit me*, 1306 (v. st.), à Bertrand de la Brande, damoiseau, fils de Gerald de la Brande, aussi damoiseau.

II. Hugues de Cosnac, Ier du nom, chevalier, seigneur de Cosnac, fut institué héritier universel de son frère aîné, par son testament de l'an 1270, et devint, par sa mort sans enfants, le chef de la maison. Il fit son testament, la veille de Pâques 1282, par lequel il reconnaît avoir reçu 5000 sols pour la dot de Pétronille, sa femme; règle la légitime de ses enfants; établit héritier, Guillaume, son fils; fait exécuteurs de ses dernières volontés, Guillaume Alboin, Gerald de Malafayde de Noailles, Guillaume de Lissac, chevaliers, et Galiot

---

(1) Baluze, *pap. aven. tom.* 1, *col.* 1444.

d'Ornhac, damoiseau; et ne vivait plus le 12 des calendes de juin 1289. Il avait épousé demoiselle Pétronille d'Ornhac, sœur d'Aymeric, chevalier, et fille de noble Gilbert d'Ornhac, et d'Aymerique, dame en partie de Serilhac, qui lui survécut, et passa plusieurs actes en qualité de sa veuve, et ayant l'administration de ses enfants; elle reçut, le 12 juin 1289, une quittance de Guillaume de Jaufre, chevalier, frère de Marguerite, veuve de Pierre de Cosnac, chevalier; fit conjointement avec Guillaume de Cosnac, son fils, le 6 décembre 1293, un accord avec Guillaume Gaultier, gardien des frères mineurs de Brive; par lequel ce dernier les décharge d'un legs par Pierre de Cosnac, oncle dudit Guillaume, à l'exception toutefois d'un repas. Elle vivait encore en 1300, suivant le testament de Guillaume, son fils. De leur mariage vinrent :

1.° Guillaume II, qui suit;
2.° Gilbert, ou Girbert de Cosnac, archidiacre de Meaux, puis chanoine de Toulouse, suivant le nécrologe de cette église;
3.° Pierre de Cosnac,
4.° Hugues de Cosnac,
5.° Aymeric de Cosnac, } Destinés à l'état religieux, par le testament de leur père, en 1282;
6.° Dauphine de Cosnac, dont le sort est ignoré (1).

Enfants naturels d'Hugues de Cosnac.

Joubert de Cosnac, 1282;
Jeanne de Cosnac, 1282.

III. Guillaume DE COSNAC, IIe du nom, damoiseau, seigneur de Cosnac, fut institué héritier universel par le testament de son père, de l'an 1282; est mentionné dans un acte de vente, faite le jeudi de Saint-Vincent 1298, par Pierre de Malafayde, damoiseau, fils de feu autre Pierre, à Pierre de Maleguise de Malemort; se disposant à faire le voyage de Rome, à cause du jubilé, pour visiter l'église Saint-Pierre et Saint-Paul, il fit un premier testament, le samedi après l'octave de

(1) Elle est peut-être la même que Dauphine de Cosnac, abbesse des Minoresses de Sainte-Claire de Brive, en 1341.

Saint-Michel-Archange 1300, par lequel il demande à être inhumé en l'église de Cosnac, au tombeau de son père, et ordonne qu'en quelque lieu qu'il décédât, son corps y fût apporté; fait des legs à Guillaume, Raimond et Bertrand, ses fils, nomme Almodie, sa femme; institue héritier, Hugues, son fils; parle de Petronille, sa mère, et fait exécuteurs Pierre Alboin, du monastère de Saint-Martin de Brive, Bertrand de Malafayde, Guillaume de Lissac, et Guibert, son frère (1). Il est fait mention de lui, sous l'année 1313, dans les titres de Saint-Amant; reçut, conjointement avec Bertrand de la Brande, et Eyssaline de Cosnac, sa femme, le vendredi avant la Chaire de Saint-Pierre 1316 (v. st.), la donation que leur fit noble homme Girbert de Malemort, fils de feu Aymeric de Malemort, chevalier, de tout le droit qu'il avait dans la haute, moyenne et basse justice du lieu et paroisse de Cosnac : cette donation fut confirmée en 1355, par Guy de Malemort, fils de Girbert, en faveur de Hugues de Cosnac, fils de Guillaume (2); fut présent à un abonnement fait le lundi avant la Sainte-Luce 1319, entre Bertrand de Beaumond, chevalier, et un de ses taillables, en la paroisse de Mayssac; est qualifié damoiseau et lieutenant du vicomte de Turenne, dans des lettres de Mathe, comtesse de Comminges et vicomtesse de Turenne, de l'an 1338, rapportées par Baluze, dans les *Preuves de l'Histoire de Turenne*, pag. 83; et a la même qualité dans un compte que rendit Jean de Proboléne, en 1339; il remit, par ordre du roi Philippe de Valois, le 27 septembre 1340, à Cécile, comtesse d'Urgel et de Comminges, les château et vicomté de Turenne, dont ce monarque lui avait confié la garde, après la mort de Jean, vicomte de Turenne; assista, le jeudi avant la fête de Sainte-Catherine, vierge, 1340, au testament de Bertrand de Malafayde, chevalier; fit un second testament le 12 juin (ou juillet) 1341, par

---

(1) Sur huit sceaux qui pendaient au bas de cet acte, sept sont perdus; il ne reste que le huitième et dernier, en cire verte, sur lequel est représenté un lion avec des étoiles, et la légende qui, quoique rompue en partie, ne laisse pas de doute que ce ne soit le sceau du testateur.

(2) *Bibl. du Roi*, *manusc. de Gaignières*, *vol.* 668, *fol.* 248.

lequel il déclare, comme dans le premier, qu'il veut être enterré dans l'église de Cosnac, au tombeau de ses prédécesseurs; reconnaît que dame Pétronille, sa mère, avait fait des legs aux frères mineurs de Brive; nomme ses enfants, au nombre de sept, et charge de l'exécution de son testament, Bertrand de Cosnac, prieur de Brive, son second fils; et ne vivait plus en 1343. Il avait épousé, étant très-jeune, par contrat du 18 des calendes de juillet 1278, Almodie de Maleguise de Malemort, fille de Bernard de Maleguise, chevalier, et de Marie de Ventadour, nièce, par sa mère, de Raimond et d'Ebles, vicomtes de Ventadour; et selon les apparences, petite-fille de Guy de Maleguise, qui mourut abbé de Saint-Martin-de-Limoges; elle était alors très-jeune, puisque Bernard, son père, promit par cet acte, de la donner en mariage à Guillaume de Cosnac, *lorsqu'elle serait en âge*; elle fit son testament, étant veuve, en 1343 par, lequel elle veut être enterrée dans l'église de Cosnac, *dans la tombe de son seigneur et mari*; fait des legs à Dauphine et à Almodie, ses filles, et institue héritier universel, Hugues, son fils; elle laissa un grand nombre d'enfants; savoir:

1.° Hugues II, dont l'article suit;

2.° Bertrand de Cosnac, fut le plus illustre des enfants de Guillaume II; il embrassa d'abord l'institut des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, dans le couvent de Brive; fut ensuite envoyé à Toulouse, pour y faire ses études; il s'y fit recevoir docteur en droit; l'an 1337, il fut fait prieur de Brive: on en voit la preuve dans un vieil acte imprimé dans les preuves de l'histoire de la maison de Turenne, page 83 (1); il eut pour successeur dans la charge de prieur de Brive, Pierre, son neveu, qui fut depuis évêque de Tulle; comme on peut le voir dans la vie du pape Urbain V, écrite par Aymar de Peyrat, abbé de Moissac.

---

(1) Il est aisé, par cet acte, de corriger l'erreur qui s'est glissée dans une bulle de Jean XXII, donnée au public par Wading, dans laquelle il est appelé mal-à-propos. *Bertrand de Caimac.*

Bertrand de Cosnac fut fait ensuite évêque de Comminges, en 1352. Il était à Avignon, l'an 1356, le 1[er] jour de juillet; comme il paraît par une transaction passée entre le chapitre de l'église cathédrale d'Avignon, et les habitants de Tarascon, que M. Baluze assure avoir vue dans le registre de la sixième année du pontificat d'Innocent VI. Sur la fin de cette année, il fut envoyé comme nonce, en Espagne, par le pape Urbain V, pour apaiser les différends mûs entre les rois de Castille, d'Aragon, de Portugal et de Navarre (1); il était de retour de cette légation le 26 mai de l'an 1364, qu'il était question de l'exécution du testament de Hugues Roger, cardinal de Tulle, qui avait nommé Bertrand de Cosnac, l'un de ses exécuteurs testamentaires; l'an 1368, il assista au concile de Lavaur (2); l'an 1370, Urbain V le renvoya nonce, en Espagne (3); il fut enfin nommé cardinal, sous le titre de Saint-Marcel, l'an 1372, le vendredi des Quatre-Tems après la Pentecôte, par le pape Grégoire XI, dont il était encore nonce en Espagne; et quoiqu'il ne fût pas en usage d'envoyer le chapeau, et que tous ceux qui avaient été créés cardinaux fussent obligés de le venir recevoir de la main du pape, cependant Grégoire XI l'envoya à Bertrand de Cosnac, par Arnaud André, sous-diacre de l'église de Bordeaux (4). Quoique ce prélat eût été fait cardinal et eût reçu le chapeau, il n'avait pas encore de titre, parce que les titres ne se donnent qu'aux présents, il était cardinal-prêtre, et on l'appelait

(1) *Voyez Bzovius sur l'année* 1356, *c.* 13. *Odolricus Raynaldus sur la même année, n°* 37.

(2) Les actes de ce concile ont été donnés au public par M. Baluze, dans son recueil des conciles de la Gaule Narbonnaise.

(3) *Voyez Surita, lib.* 3, *judicum*. — *Bzovius*, *an* 1370, *n°* 10 *an* 1371 *n°* 13. — *Raynaldus*, *an* 1370, *n.°* 18, 1371, *n°* 4.

(4) On peut voir sur ce fait les notes de M. Baluze, sur les conciles de la Gaule Narbonnaise, pag. 60.

communément *le cardinal de Comminges:* c'est ainsi qu'il est désigné dans le traité de paix dont nous allons parler, et par les historiens Surita et Mariana, qui écrivent que le cardinal de Comminges, la veille des nones de janvier, avait déterminé les rois de Castille et d'Aragon à soumettre à l'arbitrage du pape les différends qu'ils avaient ensemble (1). Dans le même tems, Bertrand de Cosnac apaisa de graves différends qui étaient entre Pierre, roi d'Aragon, et le clergé de Catalogne, à l'occasion des immunités ecclésiastiques, que l'archevêque de Tarragone et les autres évêques prétendaient avoir été violées par le roi. Nous avons encore le concordat qui fut passé à ce sujet à Barcelone, l'an 1372, entre le cardinal de Comminges et la reine Eléonore, qui avait toute la puissance du gouvernement. L'autorité de ce concordat est si grande, qu'il est encore aujourd'hui exactement observé en Catalogne (2). Bertrand de Cosnac ayant terminé cette grande affaire, se mit en chemin pour revenir à Avignon, où il arriva le 7 du mois de juillet suivant. Il paraît, par le testament de Grégoire XI, qu'on peut voir dans le sixième tome du spicilége de D. Luc d'Acheri, que le pape lui assigna le titre de Saint-Marcel, qui avait vaqué le 6 mars précédent, par la mort du cardinal Jean Fabri. Enfin il mourut à Avignon, le 17 ou

---

(1) C'est donc à tort que le savant Louis d'Attichy, évêque d'Autun, dans le premier tome de l'histoire des cardinaux, page 375, reprend Mariana, d'avoir dit que le cardinal de Comminges, mort dès l'an 1348, ou 1349, était venu dans le royaume d'Aragon, l'an 1371, envoyé par Grégoire XI, pour travailler à concilier les rois de Castille et d'Aragon, et Jacques Balear. Ce savant homme n'a pas fait attention qu'en 1371, vivait Bertrand de Cosnac, cardinal de Comminges, très-différent de Jean de Comminges dont il veut parler, qui était effectivement mort 22 ou 23 ans auparavant.

(2) On le lit encore presque entier en catalan, dans le code des lois particulières de cette province. M. Baluze l'a donné au public en latin, tel qu'il avait été d'abord dressé dans le supplément de ses conciles de la Gaule Narbonnaise, page 185.

18 juin 1374, et fut enterré dans le couvent des Dominicains de cette ville.

3.° Pierre de Cosnac était prieur du monastère de Bussière-Badil, au diocèse de Limoges, en 1341, et mourut à Toulouse;

4.° Guillaume de Cosnac, licencié ès-lois, en 1341;

5.° Guillemette de Cosnac, femme de Guy Escharpit, surnommé aussi Latger, chevalier, de Saint-Aulaire, parent de Bertrand Latger, cardinal;

5.° Almodie de Cosnac mariée à Guillaume de Maynard, damoiseau;

6.° Raimonde de Cosnac, épouse de Bernard d'Asnac, damoiseau.

Outre ces enfants, Almodie fait encore mention dans son testament, d'un autre fils, appelé Girbert, qui fut moine et prieur du monastère d'Aspre, dans le diocèse de Rhodez.

IV. Hugues de Cosnac, IIe du nom, chevalier, seigneur de Cosnac, qualifié *noble et puissant seigneur* (titre attribué à la plupart de ses descendants), fut institué héritier universel, par les deux testaments de son père, des années 1300 et 1341, et par celui de sa mère, de l'an 1343; il est fait mention de lui, dans un acte daté du jeudi avant la fête de la Nativité de la Vierge 1326; et dans le testament de Bertrand de Molceau, chevalier, seigneur de Bar, son beau-père; il reçut, au nom du vicomte de Turenne, le 22 octobre 1351, l'hommage d'Aigline, abbesse de Leyme; rendit hommage, le 26 juin 1352, à Guillaume Roger de Beaufort, vicomte de Turenne, pour ce qu'il tenait dans les villes, lieux et paroisses de Malemort, Brive, Sainte-Ferréole, au diocèse de Limoges, etc. par acte passé sur le pont du Rhône, vis-à-vis Avignon; en présence de Pons-de-Tournemire, Pierre de Plas, etc. (1). Il s'obligea, conjointement avec Ademar Faydit, doyen de.... par acte du 17 juillet 1354, envers son frère, Bertrand, évêque de Comminges; fit un premier testament à Avignon, dans la maison du même évêque

(1) *Archiv. de Turenne à la Chambre des Comptes de Paris.*

de Comminges, le 9 août 1354, par lequel il veut être enterré dans l'église de Cosnac, et y fonde une chapelle; fait héritier Guillaume, son fils, et lui substitue Jean, son autre fils; et en cas de mort sans enfants mâles, veut que Bertrand, évêque de Comminges, son frère, choisisse un fils des filles du testateur, qui viendra à l'hérédité, et qu'il se nomme *Cosnac*, et en porte les armes; sinon qu'il soit privé de sa succession. Il est fait mention de lui, de Guye de Faydit, sa femme et de Guillaume, leur fils, dans une donation faite, le mercredi avant la fête de la Nativité de la Vierge de la même année 1354, par la prieure et les religieuses de Cubas, en Périgord, de l'ordre de Fontevrauld; au bas de l'acte est la reconnaissance, et les sceaux de frère Pierre de Foucauld, prieur, et de Marguerite de Brulac, prieure de ce monastère; est qualifié *chevalier, fils et héritier universel de feu Guillaume de Cosnac, damoiseau*, dans un acte du 2 mars 1355, par lequel Guy de Malemort chevalier, seigneur de Malemort, en partie, et de Vergi, ratifie la donation que feu Girbert, son père, avait faite en 1316, à Guillaume de Cosnac, père de Hugues, et à Bertrand de la Brande, et Eyssaline de Cosnac, sa femme: cette ratification fut faite en présence d'Etienne, archevèque d'Arles, Bertrand, évêque de Comminges, Bernard de la Garde, chevalier, Bertrand de Molceau, prieur de Brive, etc. (1). Il reçut, le 11 septembre 1358, quittance du parfait paiement de ce qu'il devait à noble seigneur Guy, seigneur de Malemort, pour la vente qu'il lui avait faite de certain droit d'hommage qu'il avait dans quelques lieux de la dépendance de Cosnac; fit un second testament, le ... avril 1361, par lequel il établit son héritier universel, son fils Jean, au lieu de Guillaume, qui était décédé, et en faveur duquel il avait ci-devant testé; est qualifié *noble et puissant homme*, dans une transaction passée, en 1361 et 1362, entre le vicomte de Turenne, co-seigneur de Brive, et noble homme Jaubert de Malemort, chevalier; fut témoin, avec Raimond de Souillac, chevalier, d'un hommage rendu, en 1363, au vicomte de Turenne, par Bertrand de Terride, seigneur de Gra-

(1) *Manuscr. de Gaignières, à la Biblioth. du Roi, vol.* 668, *fol.* 248.

mat, chevalier; est qualifié *seigneur de Cosnac et co-seigneur du château et châtellenic de Malemort*, dans un acte de l'an 1368 (1). Il émancipa, par acte du 23 janvier 1369 (v. st.), noble Jean de Cosnac, son fils, et assista à son mariage. Il avait formé trois alliances: la première, par contrat du 1er août 1326, avec Hélis, ou Alix de Molceau (*de Molceo*), fille de noble seigneur Bertrand, chevalier, seigneur du château de Bar, au diocèse de Tulle; la seconde, avant l'an 1354, avec Guye ou Guine de Faydit, fille de Pierre de Faydit, damoiseau de Jugeal, dans la vicomté de Turenne; et la troisième, avec Marguerite de Palisses (2), dont il ne paraît pas avoir eu d'enfants; il eut des deux premières alliances les enfants suivants :

Du premier lit :

1.° Guibert, ou Guilbert de Cosnac, mort sans postérité;
2.° Guillaume de Cosnac, mort aussi sans postérité;
3.° Bertrand de Cosnac, évêque de Tulle, en 1371; était mort, ou avait abdiqué en 1376;
4.° Pierre de Cosnac, prieur de Brive, et évêque de Tulle, succéda à son frère, en 1376; il avait, en 1398, pour vicaire-général, Raimond de Cosnac, qui assista, cette année, à l'assemblée tenue à Paris, pour l'extinction du schisme. Ce prélat mourut, en 1402, selon l'opinion la plus commune. Baluze croit que son décès arriva plus tard; ce qui est certain c'est qu'il n'eut de successeur qu'en 1408;
5.° Jean, dont l'article suit;
6.° Bernard de Cosnac, chanoine de Laon;
7.° Bertrande de Cosnac, mariée l'an 1352, à Jean Mascal (ou de Maschat), damoiseau de la vicomté de Turenne;
8.° Guine de Cosnac, femme de Pierre de Plas;
9.° Dauphine de Cosnac, religieuse à Brive;

---

(1) *Manusc. de Gaignières, vol.* 668, *fol* 40.
(2) Il y a en Limousin, près de Ventadour, un lieu appelé *Palisses*, dont les auteurs de Marguerite, étaient seigneurs.

Du second lit :

10.° Raimond de Cosnac, archidiacre d'Aure, en l'église de Comminges, puis chanoine de Toulouse (1);

11.° Bertrande de Cosnac, née après l'an 1354, fut mariée le 21 août 1377, à Jean Robert, seigneur de Lignérac, neveu d'Aymar Robert, évêque de Lizieux, puis d'Arras et de Thérouenne, archevêque de Sens, et cardinal.

V. Jean DE COSNAC, damoiseau, seigneur de Cosnac, avait été d'abord destiné à l'état ecclésiastique, et était même déjà chanoine de Bayeux et de Lombez, mais n'était pas encore dans les ordres sacrés. Voyant que Guibert et Guillaume de Cosnac, ses deux frères aînés, étaient morts sans enfants, et que les deux autres étaient engagés dans l'état ecclésiastique, il en quitta l'habit pour se marier, et faire revivre le nom de Cosnac. Hugues II de Cosnac, son père, l'institua son héritier universel, par son second testament, en 1361, et l'émancipa le 23 janvier 1369 (v. st.); il assigna à Bertrande de Cosnac, sa sœur, mariée à Jean Robert, seigneur de Lignerac, mille deniers ou francs d'or, pour la dot qui lui avait été constituée, le 21 août 1377; fit son testament à Roquemadour, au diocèse de Cahors, le 9 octobre 1382; par lequel il demande à être enterré dans le tombeau de son père; fait héritier Raimond, son fils aîné; lui substitue Pierre, son autre fils; et fait exécuteur, Pierre, évêque de Tulle, son frère : il ne mourut que quelques années après, et peu de tems avant l'an 1388, date du mariage de sa veuve. Il avait épousé, par contrat du 23 janvier 1369 (v. st.) (2), demoiselle Mathe de Born (3), fille de noble et puissant homme Bertrand de

---

(1) Il est fait mention de lui dans le nécrologe du chapitre de Toulouse, où il est compté au nombre des chanoines de cette église.

(2) Ou en 1379, suivant le mémoire de M. Bertier.

(3) Mathe de Born avait pour mère Alais, ou Alix de Calvignac. Après la mort de Jean de Cosnac, son premier mari, elle se remaria en 1388, à Hélie de Gontaut, damoiseau, fils de Seguin de Gontaut, seigneur de Badefol-sur-Dordogne. Comme elle était sa parente au troisième degré, ils eurent re-

Born, chevalier, seigneur de Hautefort et de Thénon, dont la bisaïeule était Marie de Comborn, fille de Guy, vicomte de Comborn. Leur traité de mariage fut réglé par nobles et puissants seigneurs Archambaud de Comborn, chevalier, et Guy de Lasteyrie, en qualité de procureurs du seigneur de Hautefort, son père. De cette alliance sont issus :

1. Raimond, dont l'article suit ;
2.° Pierre de Cosnac, substitué à son frère aîné en 1382, vivait encore en 1420 ;
3.° Jeanne de Cosnac, mariée avant l'an 1392, à Guillaume de Favars, fils de Bertrand de Favars et de Galienne de Chanac ;
4.° Hélis, ou Alix de Cosnac, épousa, par contrat passé à Cosnac, le 27 mars 1394 (v. st.), noble et puissant homme Jean de Pompadour, fils de noble et puissant seigneur Ranulphe de Pompadour, chevalier, seigneur de Cromières ; les futurs époux y furent assistés de noble et puissant seigneur Raimond de Cosnac, archidiacre d'Aure, de *Chopin* de Badefol (1), seigneur de

---

cours au pape Clément VII, qui siégeait à Avignon, et en obtinrent la dispense nécessaire pour leur mariage ; est datée *apud castrum novum*, diocèse d'Avignon, le 9 des calendes d'octobre, la dixième année du pontificat de ce pape ; et la fulmination en fut faite par Antoine, évêque de Rennes, à qui elle était adressée.

Hélie de Gontaut, avant son mariage avec Mathe de Born, avait prêté à cette dame deux mille francs d'or, pour retirer le lieu de Hautefort, des mains de messire Amanieu de Mussidan, chevalier anglais, qui l'avait pris et le détenait depuis trois ans, avec Alix ou Hélis et Antoinette de Cosnac, filles du premier lit de Mathe. Elle lui en passa une obligation, dans la chapelle de Saint-Agnès-de-Rochemourle, le 14 d'avril 1388, où elle est nommée *noble Mathe de Born, fille et héritière universelle de noble et puissant homme messire Bertrand de Born, chevalier, seigneur de Hautefort et de Thénon et veuve, de Jean, seigneur de Cosnac.* Elle vivait encore le 26 novembre 1420 ; mais elle était morte en 1424, et fut inhumée dans l'église de Saint-Martial de Thénon, comme on l'apprend du testament de Mathe de Beynac, sa belle-fille.

(1) Hélie de Gontaut, dit *Chopin*, seigneur de Hautefort, fils de Seguin de Gontaut, seigneur de Badefol, était surnommé *Chopi*, ou *Chopin,* sobriquet qui signifie boiteux.

Hautefort, d'Adémar Hélie de Ségur, damoiseau, et de monseigneur Pierre de Cosnac, évêque de Tulle; en présence de nobles Jordanet Tizon, Hélie Malafayde, et Pierre Donerel, damoiseau;
5.° Antonie, ou Antoinette de Cosnac, mariée, avant l'an 1397, à Hugues Pélegry, ou Pélegrin, damoiseau, seigneur du Vigan en Quercy; suivant une quittance dotale, donnée par son mari, le 28 mai 1398.

VI. Raimond DE COSNAC, damoiseau, seigneur de Cosnac, etc., succéda, étant encore pupille, à son père, suivant l'acte de sa tutelle, expédié aux assises de Turenne, le jeudi 3 février 1395 (v. st.), où furent appelés Guillaume de Favars, damoiseau, co-seigneur de Favars, et Audoin de la Tour de Jumilhac, pour lui élire un tuteur; il avait été institué héritier universel, par le testament de son père, en 1382; assista, le 27 mars 1394 (v. st.), au contrat de mariage d'Hélis de Cosnac, sa sœur, avec Jean de Pompadour. Il paraît qu'il fut quelque tems indéterminé sur l'état qu'il devait embrasser. D'abord il parut opter pour l'état ecclésiastique; car on voit par les actes de cette fameuse assemblée de l'église Gallicane, tenue à Paris l'an 1398, dans laquelle la soustraction à l'obédience de l'anti-pape Benoît XIII, fut résolue, que Raimond de Cosnac, licencié ès-lois, y assista comme procureur de Pierre de Cosnac, évêque de Tulle; il reçut, le 21 mai 1398, une quittance de noble Hugues Pélegry, damoiseau, seigneur du Vigan, pour la dot d'Antonie de Cosnac, sa femme, sœur de Raimond. On ignore la date de sa mort; mais il est certain qu'il ne vivait plus le 21 février 1420, suivant une transaction passée entre Hélie, son fils, et noble Jean de Carbonnières. Il avait épousé demoiselle Jeanne de Beynac, fille de Bos ou Boson de Beynac, autrement dit de Comarque et de dame Jeanne de Salignac; elle mourut *ab intestat* peu de tems avant son mari; et Jeanne de Salignac, sa mère, se remaria, le 18 mai 1417, à Jean de Carbonnières, damoiseau, et lui porta la terre de Pélevezy.

VII. Hélie DE COSNAC, seigneur de Cosnac, né vers l'an 1402, était jeune lorsqu'il succéda à Raimond, son

père. Il transigea, le 21 février 1420 (v. st.), du conseil et consentement de Pierre de Cosnac, son oncle, paternel, et de Jacques ds *Molceo*, seigneur de Bars, son cousin, avec noble homme Jean de Carbonnières, du diocèse de Tulle, tant pour lui, que comme mari procureur et maître des biens dotaux de Jeanne de Salignac, sa femme, sur le procès qui était entr'eux, au sujet des biens et hérédité de feu Bos de Beynac, premier mari de Jeanne de Salignac : il est dit dans cet acte, qu'Hélie de Cosnac était majeur de 18 ans et mineur de 25. Il obtint des lettres de la chancellerie, datées de Poitiers, où siégeait alors le parlement, le 12 août 1424, par lesquelles il demandait que la cause qu'il avait avec le seigneur de Hautefort fût renvoyée pardevant le sénéchal de Limosin; se plaignant de ce que ce dernier le troublait dans la succession de Mathe de Born, son aïeule, mère de Raimond de Cosnac, son père, et soutenait que la quatrième partie des biens de ladite dame devait lui appartenir. Il fut ordonné de mettre le seigneur de Cosnac en possession; et, en cas d'opposition, ajourner les parties devant le sénéchal de Limosin, à cause de la contention qui était entre deux prétendants à la sénéchaussée de Périgord. Il rendit hommage de plusieurs terres à l'évêque de Limoges, en 1433; fit une donation, le 10 octobre 1446, en faveur d'Antoine de Cosnac, religieux de Saint-Benoît, son fils; et vivait encore le 2 juin 1452, suivant l'acte d'émancipation de Pierre, son fils aîné. Il avait épousé, avant 1423, demoiselle Louise de Gimel (1), issue de la maison illustre des anciens vicomtes de Gimel, et fille de Jean de Gimel, chevalier, seigneur de Gimel, et de Jeanne de Murat (2). De cette alliance vinrent :

1.° Pierre, dont l'article suit;

---

(1) Elle était sœur aînée de Blanche de Gimel, femme de Pierre, comte de Beaufort, vicomte de Turenne, et mère d'Anne, mariée à Agne de la Tour, seigneur d'Oliergues, tige des ducs de Bouillon ; et de Jeanne de Gimel, épouse de Jean de Noailles, seigneur de Chambres et de Montclar, dont étaient issus MM. les maréchaux de Noailles et de Mouchy.

(2) Suivant Baluze (*Vit. pap. aven. tom.* 1, *col.* 1446), elle était fille de Guy de Gimel et de Jeanne de Maumont.

2.° Guillaume de Cosnac eut un différend avec Pierre, son frère aîné, comme il se voit dans un cahier d'écritures, où leurs père et mère sont rappelés. Il fut témoin, avec Pierre de Cosnac, son frère, d'une transaction passée le 17 décembre 1460, entre Jean de Faydit, damoiseau seigneur de Tersac, pour lui et Blanche de Cosnac, sa femme; et Agne de la Tour, comte de Beaufort et vicomte de Turenne; touchant certains biens, que noble Hélie, seigneur de Cosnac, père de ladite Blanche, lui avait donnés en mariage, à Cressensac, etc. (*arch. de M. de Faydit-de-Tersac*, n° 54); est qualifié *chevalier, seigneur des Bordes*, dans une transaction passée, le 2 juin 1484, entre le vicomte de Turenne et lui, d'une part; et Guillaume de Cosnac, *fils de noble et puissant homme* Pierre, seigneur de Cosnac, (*mss. de Gaignières, vol. 668, fol. 30*). Il épousa, en 1454, demoiselle Catherine de Faydit, fille et héritière d'Etienne de Faydit, seigneur des Bordes : on ignore s'il en a eu des enfants;

3.° Antoine de Cosnac, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, et prieur de Saint-Cloud;

4.° Marguerite de Cosnac (1), mariée, 1.° à noble Begon de la Tour, seigneur de *Saint-Sigrets*, au diocèse de Rhodez; 2.° par contrat du 14 juillet 1467, noble Guy de Philip, seigneur de *Merchado*, diocèse de Limoges, co-seigneur de Saint-Amans, au diocèse de Tulle, et de Montmairan, dans celui de Sarlat;

5.° Blanche de Cosnac épousa Jean de Faydit, seigneur de Tersac, fils d'Adémar de Faydit, et testa le 17 mai 1462;

6.° Souveraine de Cosnac, femme de N..., seigneur de Parlan, (suivant une généalogie manuscrite conservée à la bibliothèque du Roi).

VIII. Pierre de Cosnac, seigneur de Cosnac et de Creisse (ou Croixe), fut émancipé par son père, le

---

(1) Baluze dit qu'elle épousa Bertrand ou Hugues de la Tour, seigneur de Saint-Just.

2 juin 1452, en exécution des articles de son mariage avec Louise de Noailles, et est nommé dans le testament de cette dernière, de l'an 1486. Il avait rendu hommage pour sa terre de Cosnac, au vicomte de Turenne, en 1470 (1) ; et vivait encore le 5 mai 1491, suivant une donation qu'il fit à Guillaume, son fils. Il avait épousé, par articles du 2 juin 1452, demoiselle Louise de Noailles (2) , fille de François de Noailles, damoiseau, seigneur de Noailles et de Noaillac, et de Marguerite de Roffignac, nièce de Bertrand de Roffignac, évêque de Sarlat : par ces articles, le seigneur de Cosnac donne la terre de Cosnac en toute justice à son fils. François de Noailles, père de Louise, fit son testament à Cosnac, le 16 juillet 1452, par lequel il fait donation de ses biens à sa fille, et nomme exécuteurs Bertrand de Roffignac, et le même Pierre, seigneur de Cosnac, son gendre. Il en fit un second, le 13 août 1468, par lequel il institua ses héritiers Jean et Aymar de Noailles ; et en cas de mort sans enfants mâles, il substitua Jean de Cosnac, second fils de sa fille Louise, pourvu qu'il ne fut point héritier de Cosnac ; auquel cas il appelle à sa succession Bertrand ; après lui, Charles et Guy de Cosnac, ou quelques autres de ses frères, avec cette clause : que quiconque serait héritier de Noailles, en porterait le nom et les armes, sans aucun mélange d'autres. Ce testament causa dans la suite, entre ces deux maisons, un grand procès, qui ne fut terminé que par un arrêt du parlement de Paris, du 24 mars 1528.

Louise de Noailles, du consentement de Pierre, son mari, fit son testament au château de Cosnao, le dernier jour d'octobre 1486 ; par lequel elle veut être enterrée dans l'église de Cosnac, et dans la chapelle de la maison de Cosnac ; nomme tous ses enfants, et fait hé-

---

(1) *Manuscr. de Gaignières, à la Biblioth. du Roi, vol.* 668, *fol.* 25.

(2) Louise de Noailles devint héritière de la branche aînée de la maison de Noailles ; mais les enfants de Jean de Noailles, frère cadet de François, père de Louise, emportèrent la succession, comme il a été dit, en vertu des substitutions. C'est de ce Jean de Noailles, que descendent MM. les ducs, maréchal et cardinal de Noailles.

ritier Guillaume, qui était l'aîné. De son mariage sont issus:

1.° Guillaume, dont l'article suit;
2.° Jean de Cosnac, capitaine de Servière, déclara, par acte du 27 avril 1497, avoir reçu la somme de mille livres, que Agnet de la Tour, seigneur de Servière, lui avait léguée par son testament (*Manus. de Gaign., vol. 668, fol. 30*);
3.° Antoine de Cosnac, religieux de Saint-Martin de Tours, ensuite abbé de Baigne, au diocèse de Saintes;
4.° Bertrand de Cosnac, religieux dans le monastère de Saint-Serge et Bacchus d'Angers, ensuite prévôt de Ladornac;
5.° Charles de Cosnac, prieur de Creisse, et conseiller-clerc au parlement du Bordeaux; donna quittance de ses gages, pour les sept premiers jours de septembre 1525 lesquels se montaient, à raison de 15 sols parisis par jour, à 5 livres 5 sols (1);
6.° Guy de Cosnac, prieur de Vezunes;
7.° François de Cosnac,
8.° Léonard de Cosnac, } dont le sort est ignoré;
9.° Pierre de Cosnac,
10.° Louise de Cosnac, mariée, par contrat du 13 janvier 1480, à Pierre de Jaubert, seigneur de la Bastide;
11.° Marguerite de Cosnac forma trois alliances: la première, avec Bertrand de Philip, seigneur de Merchadour, co-seigneur de Saint-Amant; la seconde, avec Louis de Combarel, seigneur de Gibanel (de la même famille que Hugues de Combarel, évêque de Tulle, de Béziers et de Poitiers); et la troisième, avec le seigneur de Saint-Projet;
12.° Jeanne de Cosnac, femme de Gabriel de Milhac, seigneur de Verneuil, au diocèse de Limoges;

---

(1) Cette quittance, qui est signée de lui, existe en original à la bibliothèque du Roi.

13.° Léonne, 14.° Catherine,	religieuses de l'ordre de Citeaux, dans l'abbaye de Coiroux, en Bas-Limosin. La première en devint abbesse.

IX. Guillaume DE COSNAC, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Cosnac et de Creisse, transigea, le 2 juin 1484, avec le vicomte de Turenne et Guillaume de Cosnac, chevalier, seigneur des Bordes; fut institué héritier par le testament de Louise de Noailles, sa mère, le 31 octobre 1486; et son père lui fit donation de la terre de Cosnac, par acte du 5 mai 1491. Il vivait encore le 8 septembre 1517, suivant le contrat de mariage de son fils, auquel il assista (1). Il avait épousé, en 1482, demoiselle Marguerite de Lastours, fille de noble et puissant seigneur Jean, seigneur de Lastours, et sœur de noble et puissant Jean de Lastours, écuyer, suivant un acte du 17 novembre de cette année, par lequel Pierre de Cosnac, son père, avait donné pouvoir de traiter ce mariage. Les enfants qui en provinrent, sont:

1.° Louis de Cosnac, dont l'article suit;
2.° Denis de Cosnac, prévôt de Ladornac;
3.° Geoffroi de Cosnac;
4.° Clément de Cosnac, prêtre;
5.° Marguerite de Cosnac, mariée à Pierre Robert, seigneur de Lignerac;
6.° Jeanne de Cosnac, femme de Guy Faydit, seigneur de Tersac.

X. Louis DE COSNAC, chevalier, seigneur de Cosnac, premier écuyer-tranchant de la reine, et l'un des cent gentilshommes de la maison du roi François Ier, fut du nombre des seigneurs qui accompagnèrent François de la Tour, vicomte de Turenne, lorsqu'il alla épouser, au nom du roi François Ier, la reine Eléonore d'Autriche, sœur aînée de l'empereur Charles V, et signa, avec

(1) Guillaume, seigneur de Cosnac, et Charles, son frère, disputèrent la substitution des biens de la maison de Noailles, faite en 1248. Ils perdirent à deux parlements, et ensuite à celui de Paris, par un arrêt solennel du 24 mars avant Pâques 1528.

Antoine, seigneur de Noailles, l'acte de ratification du contrat de ce mariage, en 1529, comme il est prouvé par l'histoire d'Auvergne de Justel, *page 254 des preuves*. Il fit son testament le 22 juillet 1532, par lequel il veut être enterré dans le tombeau de ses ancêtres, en la chapelle de Cosnac; ordonne neuf cents messes à dire le jour de son enterrement, au *trentain* et au bout de l'an; fait plusieurs legs à ses enfants, et de feu dame Claude de Beynac, sa femme; fait héritier universel Galiot de Cosnac, son second fils; lui substitue François, son fils aîné, destiné aux études; et, à leur défaut et de leurs descendants mâles, ses filles, à condition que le fils aîné de celle qui héritera, et ses descendants, porteront le nom et les armes de Cosnac. Il avait épousé, par contrat du 8 septembre 1517, demoiselle Claude de Beynac, fille de noble et puissant seigneur Geoffroy de Beynac, seigneur et baron de Beynac et de Comarque, et de noble et puissante dame Marie de Montberon, qui le rendit père de :

1.° François de Cosnac, qui, ayant quitté l'habit ecclésiastique, se maria contre le gré de son père, avec Catherine, héritière de la maison de Saint-Michel de Bagnières, sur la frontière du Quercy, et en eut des enfants;
2.° Galiot de Cosnac, dont l'article suit;
3.° Françoise de Cosnac, mariée au seigneur de Sireuil;
4.° Marguerite de Cosnac, femme du seigneur de Campagnac;
5.° Jeanne de Cosnac, } religieuses au monastère de Coiroux.
6.° Madelaine de Cosnac; }

XI. Galiot de Cosnac, écuyer, seigneur de Cosnac, Linoire, Cresse, etc., était fort jeune, lorsqu'il perdit son père, suivant l'acte de sa tutelle, du 11 octobre 1532, dans lequel ce dernier est dit décédé depuis trois mois; il vivait encore le 18 octobre 1582, suivant le contrat de mariage d'Annet, son fils aîné; et avait épousé, par contrat passé au château de Plas, paroisse de Curemonte, le pénultième jour de mars 1547, demoiselle Antoinette de Plas, fille de noble Annet, ou Agnet de Plas, écuyer, seigneur de Plas, co-seigneur de Curemonte, de la Chapelle-aux-Peus, de Vegène, de Fossas,

de Floriac, seigneur de Puydarnac et de Savinon, et de dame Marie d'Estampes-Valencé, sœur de Léodegard-d'Estampes, évêque de Lectoure. De ce mariage sont issus :

1.° Annet, dont l'article suit ;
2.° François de Cosnac, prévôt de Gutmont ;
3.° Armand de Cosnac, mariée avec dame Françoise de Lugans, héritière de Saint-Jal, (nommée ailleurs Françoise de Gimel) ;
4.° Claude de Cosnac, mort sans alliance ;
5.° Jean de Cosnac, fut tué à la guerre ;
6.° Clément de Cosnac, écuyer, seigneur d'Acy, ou Assy, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, entretenue pour Sa Majesté, lieutenant au gouvernement de Soissons ; il fut tué dans un duel, en se battant contre Montrevel, à la place Royale, et fut enterré aux Grands-Cordeliers, à Paris, où l'on voyait encore dans leur cloître, avant la révolution, les armes de la maison de Cosnac, qui y furent mises en reconnaissance des dons qu'il fit en mourant à ces religieux. Il avait épousé, 1.° Philippe du Prat, dame d'Acy, ou d'Assy, près de Crépy, en Valois, morte en 1628; elle était sœur du baron de Vitaux, et fille de François, baron de Thiers, et d'Anne Séguier; 2.° Blanche de Molinary, ou Moulinary, fille de Pierre, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur de la Chapelle; et fut père de :

a. Josias de Cosnac, chevalier, seigneur et baron d'Assy, transigea, le 31 mars 1623, avec Marie, dame de St.-Martial de Conros, sa sœur ;
b. Anne de Cosnac, morte jeune, en 1596 ;
c. Anne de Cosnac, morte en 1605 ;
d. Marie de Cosnac, épousa, en 1615, Henri de Saint-Martial de Puydeval, seigneur et baron de Conros ;
e. Diane de Cosnac, morte sans alliance, en 1604 ;

7.° Clémence de Cosnac, mariée au seigneur de Cathus ;

8.° Marguerite de Cosnac, épousa le seigneur de la Caraulie;

9.° Jeanne de Cosnac, femme du seigneur d'Espadaillac;

10.° Philippe de Cosnac, alliée au seigneur de Cardaillac;

11.° Marguerite de Cosnac, nommée abbesse de Coiroux, en 1570, suivant une généalogie manuscrite, qui est à la bibliothèque du Roi.

XII. Annet, ou Agnet DE COSNAC, écuyer, seigneur de Cosnac, de Linoire et en partie de Creisse; fit son testament, au château de Cosnac, le 24 mars 1598, par lequel il ordonne que son corps soit enterré au tombeau de ses prédécesseurs, et charge sa femme de régler ses obsèques; fait des legs à Antoinette de Plas, sa mère, et à ses fils et filles; fait héritière universelle, sa femme; et si elle se remarie, ou décède sans tester, donne la moitié de son bien à François, son fils aîné; lui substitue, et à ses descendants mâles, ses autres enfants mâles, aux mêmes conditions, et à leur défaut, il appelle ses filles, à condition que le fils aîné de celle qui aura son hérédité, portera le nom et les armes de la maison de Cosnac. Il avait épousé, par contrat, passé au repaire noble et château d'Enval, le 18 octobre 1582, demoiselle Jeanne de Juyé, fille unique de feu noble Sébastien de Juyé, écuyer, seigneur de Penacors, la Marque, Dampnhac, ou Damniac, Thémines, etc., ambassadeur en Espagne, et de Jeanne de Selve, dame d'Enval; elle était petite-nièce, par sa mère, de Jean de Selve, premier président du parlement de Paris, et aussi ambassadeur en Espagne, pour la délivrance du roi François Ier; et de même, cousine-germaine de Christophe de l'Etang, évêque de Carcassonne, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit. Elle reçut quittance de Christophe de Cosnac, son fils, le 16 août 1624; et fit son testament olographe, le 14 janvier 1639, dans lequel elle se qualifie dame de Dampniac, de la Marque et Enval; fait des legs à ses enfants, et aux enfants de feu noble Christophe de Cosnac, aussi son fils, et institue pour son héritier universel, François, son fils aîné. De ce mariage provinrent treize enfants:

1.° François de Cosnac, né le 18 février 1591, mort en bas âge;
2.° François, dont l'article suit;
3.° Claude de Cosnac, né le samedi 12 novembre 1594, fut exempt des gardes du corps du Roi, puis commandant à Négrepelisse, Saint-Antonin, Puymirol et Honfleur, mort sans avoir été marié;
4.° Clément de Cosnac, né le 15 mars 1596, fut bachelier de Sorbonne, prieur de Creisse, prévôt de Gutmont, archiprêtre de Brive;
5.° Christophe de Cosnac, auteur de la branche d'Espeyruc, qui sera rapportée ci-après;
6.° Claude de Cosnac, né le 8 février 1601, mourut à la guerre; il était lieutenant de la compagnie de Claude, son aîné, et fut brûlé par le feu qui fut mis innocemment par un soldat, dans un baril de poudre, qu'il distribuait aux soldats de sa compagnie;
7.° Annet de Cosnac, a formé la branche de la Marque, qui sera rapportée ci-après;
8.° Antoinette de Cosnac, naquit le dernier jour de mars 1589, et fut mariée, le 11 février 1608, à Jean de la Borie, chevalier, seigneur de Campagne et de Bonnefons, en Périgord;
9.° Honorée de Cosnac, naquit le 4 août 1573, et épousa, le 21 avril 1614, Etienne (1), seigneur de Mirandol et de Capereis.
10.° Jeanne de Cosnac, née le 30 août 1598, s'allia avec Jean, seigneur de Chaunac, et co-seigneur de Soudeilles;
11.° Françoise de Cosnac, née le 23 octobre 1599, fut femme de Jacques de la Vernhe, ou la Vergne, seigneur de Juillac, et co-seigneur de Meyssac, qu'elle épousa, par contrat du 15 janvier 1618;
12.° Clémence de Cosnac, naquit le 4 avril 1602, et fut mariée à Etienne de Léonard de Morioles, écuyer, seigneur de Morioles, Faugeres, la Jugie, etc. Jeanne de Léonard de Morioles, sa

(1) Il est appelé François, dans la généalogie de la maison de Mirandol.

fille, épousa, en 1647, Annet de la Mothe, seigneur de Flomont et co-seigneur de Mayssac;

13.° Marguerite de Cosnac, née le 3 août 1604, fut religieuse au monastère de Sainte-Ursule de Limoges.

XIII. François de Cosnac, Ier du nom, seigneur de Cosnac, Creisse, Linoire, etc., institué héritier universel par le testament de sa mère, du 14 janvier 1639; fit son testament au château de Cosnac, le 17 juillet 1652, par lequel il ordonna que son corps fût enterré au tombeau de ses pères, dans l'église de Cosnac. Il avait formé deux alliances: la première, par contrat passé au château de Saint-Aulaire, en Bas-Limosin, le 21 septembre 1618, avec haute et puissante dame Eléonore, ou Léonore de Talleyrand de Chalais, veuve de Henri de Beaupoil, marquis de Saint-Aulaire, et fille de feu haut et puissant seigneur messire Daniel de Talleyrand, prince de Chalais, marquis d'Exideuil, comte de Grignols, baron de Beauville et de Mareuil, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes, et de Jeanne-Françoise de Montluc, fille de Blaise de Montluc, maréchal de France. Sa seconde alliance fut en l'an 1636, avec Henriette d'Abzac-de-Mayac, fille de messire François d'Abzac, seigneur de Mayac et de Limérac, et de dame Bonne de Heu, fille de messire Robert de Heu, seigneur de Mas-le-Roy, au pays Messin, dont il n'eut pas d'enfants. Il laissa de la première;

1.° Armand, dont l'article suit;

2.° Clément de Cosnac, enseigne de la compagnie des gens d'armes de monseigneur le prince de Conti, mort en 1694, sans enfants de N.... de Turpin-Crissé;

3.° Daniel de Cosnac, évêque de Valence et de Die, puis archevêque d'Aix, et commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, abbé d'Orbestier, de St-Taurin d'Evreux, et de Saint Riquier, premier aumônier de Monsieur, duc d'Orléans; s'attacha à monseigneur le prince de Conti; fut fait premier gentilhomme de sa chambre, à l'âge de vingt-un ans; l'accompagna à la guerre de Bordeaux, et eut la principale part à la paix qui suivit. Après la paix,

il négocia le mariage de ce prince, avec Anne-Marie Martinozzi, nièce du cardinal Mazarin ; à l'âge de vingt-quatre ans, il fut nommé évêque de Valence et de Die, qui étaient alors unis ensemble; peu après, il fut pourvu de la charge de premier aumônier de Philippe de France, duc d'Orléans, frère unique du roi Louis XIV, qui l'honora de sa confiance. Le Roi le nomma à l'archevêché d'Aix, au mois de janvier 1687; mais il n'obtint ses bulles qu'en 1693, et reçut le *pallium* le 9 novembre de l'année suivante. Le Roi lui donna l'abbaye de Saint-Riquier, au diocèse d'Amiens, le jour même de la prestation de son serment de fidélité, le 11 juin 1695; il le fit commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, le 24 avril 1701, et il fut reçu le 15 mai suivant, après avoir fait, le premier du même mois de mai, devant M. le duc de Foix et M. le marquis de Dangeau, ses preuves de noblesse, remontées par treize degrés de filiation suivie, à Guillaume de Cosnac, son douzième aïeul. Il mourut à Aix, âgé de plus de 80 ans, doyen des évêques de France, le 18 janvier 1708, après avoir fait plusieurs legs à son séminaire et aux deux hôpitaux de la ville (1);

---

(1) Ce prélat a laissé, outre des ordonnances synodales, imprimées à Aix, en 1694, des mémoires historiques (*un vol. in-4.° de près de* 900 *pages*), qui sont restés manuscrits : ces mémoires sont curieux, et peuvent répandre beaucoup de lumières sur les affaires du tems. Ils sont précédés de la généalogie de la famille, dressée d'après Baluze ; et on a ajouté à la fin, une harangue que Daniel de Cosnac prononça à Versailles, devant Louis XIV, le 14 juillet 1685, et *la Remontrance du clergé de France*, *assemblé à Paris*, *faite à Louis XIV*, *à Saint-Germain-en-Laye*, le 17 avril 1666, dont il est aussi l'auteur. Le maréchal de Tessé (René de Froulai), à composé l'histoire de cet archevêque, qui se trouve dans le recueil A. Elle est curieuse et remplie d'anecdotes. On lui fit cette épitaphe ironique : *Requiescat ut requievit*. On trouve son apologie en vers, dans *le tome* 2 *de la Vérité découverte par le Mercure d'Aix malgré les ténèbres obscures des médisants sacriléges* ; Aix, 1693, in-12, 2 vol.

4.° Charlotte de Cosnac, morte en bas âge;
5.° Jeanne-Françoise de Cosnac, mariée à messire Léon de la Serre, seigneur de Conques et de la Vaussodie;
6.° Honorée de Cosnac, mourut très-jeune;
7.° Honorée de Cosnac, épousa Bertrand de Fargues, seigneur dudit lieu et de Marsales, près Montpazier, en Périgord.

XIV. Armand DE COSNAC, chevalier, seigneur, marquis de Cosnac, seigneur de Creisse, Damniac, etc., mestre de-camp d'un régiment d'infanterie de son nom; institué héritier universel par le testament de son père, du 17 juillet 1652; mourut à Paris, l'an 1692; il avait épousé, en 1648, demoiselle Marie de Veillans-de-Penacors, fille unique de Rigault de Veillans-de-Penacors, et de Charlotte de la Guesle. On lui donna, en mariage, les terres de Penacors, la Guesle et le Chariol. De ce mariage naquirent:

1.° François, dont l'article suit,
2.° Gabriel de Cosnac, prêtre, abbé du Bourg, à Valence, en Dauphiné; ensuite prévôt de l'église métropolitaine d'Aix; nommé agent-général du clergé, en 1700; abbé de Saint-Jean d'Orbestier, et nommé, en 1701, évêque et comte de Die;
3.° Susanne de Cosnac, abbesse de Vernaison, au diocèse de Valence, en Dauphiné.

XV. François DE COSNAC, IIe du nom, marquis de Cosnac, seigneur de Penacors, Damniac, la Guesle et le Chariol, capitaine de cavalerie au régiment d'Albret, mourut en 1674, et avant son père. Il avait épousé, par contrat passé au château de la Serre, diocèse de Condom, le 24 juin 1671, demoiselle Marguerite-Louise d'Esparbés-de-Lussan-d'Aubeterre, fille unique de haut et puissant seigneur messire Louis d'Esparbés-de-Lussan-d'Aubeterre, comte de la Serre, marquis de Grignols, sénéchal et gouverneur d'Agenois et de Condomois, lieutenant-général des armées du Roi, et de Catherine de Tiercelin-Saveuse, et petite-fille de François d'Esparbés-de-Lussan, vicomte d'Aubeterre, maréchal de France et chevalier des ordres du Roi. Il ne laissa de ce mariage, qu'une fille:

XVI. Marie-Angélique DE COSNAC, fille unique et héritière de François de Cosnac, fut mariée, par contrat passé à Paris, le 25 mars 1697, à haut et puissant prince monseigneur Procope-François, comte d'Egmont, duc de Gueldres, de Juliers et de Berghes, comte de Zutphen Moeurs, Horn et Malines, souverain du pays d'Arkel, prince de Gaure et du Saint-Empire, grand d'Espagne et marquis de Renty, fils de haut et puissant prince monseigneur Philippe, comte d'Egmont, duc de Gueldres, de Juliers et de Berghes, comte de Zutphen, Moeurs et Horn, souverain du pays d'Arkel, prince de Gaure et du Saint-Empire, grand d'Espagne, chevalier de la Toison-d'or, vice-roi et capitaine-général du royaume de Sardaigne, et de haute et puissante princesse Ferdinande de Croy, marquise de Renty, princesse du Saint-Empire; en la présence, de l'autorité et consentement du Roi, monseigneur le Dauphin, de messeigneurs les ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berri, de MONSIEUR, duc d'Orléans, frère unique de sa majesté, de MADAME, de M. le duc de Chartres, de madame la duchesse de Chartres et de plusieurs autres princes et princesses du Sang et de la Maison Royale; elle y fut assistée et autorisée d'illustrissime et révérendissime, monseigneur Daniel de Cosnac, archevêque d'Aix, abbé de Saint-Riquier, son grand-oncle paternel.

Marie-Angélique de Cosnac mourut à Paris, au mois d'avril 1717, sans postérité. Elle fit, le 11 de ce mois, son testament, par lequel elle donna l'usufruit des terres, de Cosnac, Diamniac, Enval, la Guesle et le Chariol, à messire Gabriel de Cosnac, évêque et comte de Die, à la charge de les remettre à Jean de Cosnac, chef de la branche de Cosnac-Espeyruc; ce qui fut exécuté par ledit Gabriel de Cosnac, par acte passé à Die, le 25 septembre de la même année.

Branche des seigneurs d'Espeyruc (1), *devenue l'aînée.*

XIII. Christophe DE COSNAC, écuyer, seigneur d'Espeyruc, de Genouillac, etc., V^{e} fils d'Annet, et sei-

---

(1) Ce nom se trouve écrit de diverses manières, *Esperuc*, *Espereuc*, *Espeyruc*, etc.

gneur de Cosnac, et de Jeanne de Juyé, né le 15 mai 1597; fut institué légataire par le testament de son père, du 24 mars 1598; donna quittance, par acte passé au château de Cosnac, le 26 août 1624, à dame Jeanne de Juyé, sa mère, et à François, seigneur de Cosnac, son frère aîné, d'une somme d'argent, qu'ils s'étaient obligés de lui payer lors de son contrat de mariage; et fit son testament dans la maison noble d'Espeyruc, en la paroisse de la ville de Donzenac, en bas Limosin, le 20 août 1634, par lequel il demanda à être inhumé dans l'église du couvent de l'ordre de Saint-François de la même ville de Donzenac, dans la chapelle où étaient les tombeaux et armoiries de la maison noble d'Espeyruc; fit divers legs pieux, et institua, pour son héritière universelle, sa femme, à la charge de remettre son hérédité à celui de leurs enfants qu'elle voudrait choisir; il ne vivait plus, le 14 janvier 1639, suivant le testament de sa mère, dans lequel il est rappelé. Il avait épousé, par contrat passé au château de Jugenty, le 2 mars 1624, demoiselle Jeanne d'Espeyruc, ou d'Espéruc, fille et héritière d'Henri d'Espeyruc, écuyer, seigneur dudit lieu, et de Genouillac et de dame Susanne de Jugenty; elle y fut assistée de messire Jean de Jugenty, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, seigneur dudit lieu, Velhan, etc., son aïeul maternel. De ce mariage naquirent :

1.° Pierre de Cosnac, né le 22 octobre 1630, mort en bas âge;
2.° Claude, dont l'article suit;
3.° Louise de Cosnac, née le 8 octobre 1627, mariée à François de Boussac, chevalier, seigneur d'Ublange.

XIV. Claude de Cosnac, écuyer, seigneur d'Espeyruc, et de Genouillac, capitaine dans le régiment d'infanterie d'Armand de Cosnac, son cousin-germain, naquit le 6 août 1633; fut maintenu dans sa noblesse avec son même cousin, par jugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limosin, rendu en 1667, sur titres qui la prouvaient avec filiation depuis Louis de Cosnac, son trisaïeul, vivant en 1532; assista au contrat de mariage de Jean, son fils, en 1691; et mourut le 13 janvier 1709. Il avait contracté deux alliances: la première, le

16 avril 1654, avec demoiselle Catherine de Boussac, fille de feu Jean de Boussac, écuyer, seigneur du Blanges, et de Dignac, et de Catherine de Bonnefon, dame du Blanges; et la seconde, avec dame Honorée de Maynard. De ces deux mariages sont issus :

Du premier lit :

1.° François de Cosnac, né le 6 août 1655, capitaine de cavalerie, tué à Charlemont, en 1673, sans alliance;

2.° Daniel de Cosnac, né le 29 décembre 1659, capitaine de dragons au régiment de Fimarcon, tué à la bataille de Stafarde, en 1690;

3.° Jean, dont l'article suit;

4.° Françoise de Cosnac, née le 21 décembre 1657; morte en 1710, sans avoir été mariée.

Du second lit :

5.° N . . . . de Cosnac, mort quelques jours après sa naissance.

XV. Jean DE COSNAC, chevalier, seigneur d'Espeyruc, la Guesle, le Chariol, Dampniac, Enval, *titré* marquis de Cosnac, naquit le 25 mai 1665; transigea, le 17 février 1712, avec messire Gaspard de Boussac, écuyer, seigneur de Blanges, au sujet de différentes sommes d'argent qui lui étaient dues par messire François de Boussac, écuyer, seigneur de Blanges, père d'autre François, et aïeul de Gaspard; accepta, par acte du 12 février 1718, les dispositions faites en sa faveur, par messire Gabriel de Cosnac, évêque et comte de Die, son oncle, à la mode de Bretagne, par actes des 31 juillet et 25 septembre 1717; fit hommage au Roi, le 2 septembre 1723, des terres et seigneuries de la Guesle, situées dans la paroisse de Vic-le-Comte, élection de Clermont, et le Chariol, paroisse de Saint-Remy-sur-Thiers, élection de Riom, qu'il possédait en toute justice haute, moyenne et basse, relevants en fief de Sa Majesté, savoir : la Guesle, du comté d'Auvergne, et le Chariol, de la Tour du Louvre; et fit son testament olographe, en son château de Cosnac, le 20 juin 1732; par lequel il demande à être inhumé dans le tombeau de ses prédécesseurs, seigneurs de Cosnac, sans aucune cérémonie; nomme ses enfants au nombre de

neuf; et institue Gabriel-Honoré, son fils aîné, son héritier universel. Il avait épousé, par contrat passé en la ville de Brive, le dernier janvier 1691, demoiselle Marie-Gabrielle-Thérèse de la Jugie-Faulcon, demoiselle des Bordes, fille de Gabriel de la Jugie-Faulcon, seigneur de Laige, conseiller du Roi, lieutenant-général criminel de la sénéchaussée de Brive, et de dame Marie-Félice Dumas; morte le 19 février 1731. De ce mariage sont issus :

1.° Gabriel-Honoré, dont l'article suit;

2.° Daniel-Joseph de Cosnac, prêtre, docteur en théologie de la faculté de Paris, de la maison et société royale de Navarre, évêque et comte de Die, né le 30 octobre 1700; fut nommé à l'abbaye de Saint-Jean-d'Orbestier, sur la démission de Gabriel de Cosnac, évêque et comte de Die, au mois de juin 1719; vicaire général de Die, le 22 février 1723; chanoine honoraire de la cathédrale de Die, le 26 du même mois; député, le 2 mars suivant, à l'assemblée de la province ecclésiastique de Vienne, et chargé des procurations du premier et du second ordre; prévôt de l'église d'Aix en Provence, le 3 novembre 1724; vicaire-général du diocèse d'Aix, le 28 décembre de la même année; député aux assemblées générales du clergé de France, tenues en 1725, 1726 et 1730, pour les provinces de Vienne, d'Aix et de Paris; official métropolitain d'Aix, le 2 septembre 1727, et peu de jours après, syndic-général du clergé de Provence; nommé en 1728, par la même province, pour chef d'un des huit bureaux établis pour procéder à un nouvel affouagement général; vice-chancelier de l'université d'Aix, le 3 mars 1729, et chancelier quelques mois après; vicaire et official général du chapitre de la même église, avec pouvoir de nommer tels vice-gérants qu'il aviserait bon; vicaire-général de Paris, le 10 septembre de ladite année; doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois, le 9 décembre suivant; et maître de l'oratoire du Roi, le 1er juillet 1732, nommé évêque de Die, en 1734; est mort le. . .

3.° Gabriel-Anne de Cosnac, né le 15 décembre 1701, mourut en bas âge;

4.° Gabriel-Anne de Cosnac, né le 31 octobre 1705, mousquetaire du Roi, et chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, a fait la branche de Beynac, qui sera rapportée;

5.° Marie-Félice de Cosnac, née le 11 juillet 1692; mariée, le 13 février 1714, à messire Godefroi de Miremont, chevalier, seigneur de Chadebec et de la Goute, veuve le 26 février 1722, et morte le 26 février 1730;

6.° Françoise-Henriette de Cosnac, née le 9 avril 1696, religieuse au couvent de Sainte-Claire de Brive, le 19 novembre 1722; ensuite abbesse de l'abbaye de la Règle, à Limoges;

7.° Marie-Anne de Cosnac, née le 8 juin 1698; mariée, le 18 août 1718, à messire Mathieu de Chabrignac, chevalier, seigneur de Beynac, major de Saint-Omer; morte le 12 avril 1720;

8.° Marie-Susanne de Cosnac, née le 20 avril 1703; mariée, le 8 septembre 1722, à messire Antoine de la Vergne, chevalier, seigneur de Juillac;

9.° Marie-Angélique de Cosnac, née le 20 février 1707; épousa, le 19 juin 1731, messire François de Griffoles, chevalier seigneur de Griffoles et Roffy.

XVI. Gabriel-Honoré DE COSNAC, chevalier, baron de la Guesle et de Saint-Remy, seigneur de Damniac, Lenteuil, le Chariol, Enval, Espeyruc, Perpezac, les Bertrandies, les Olmières, Bordes et autres places, appelé comte de Cosnac, capitaine au régiment de colonel-général des dragons, qualifié *haut et puissant seigneur*; né en 1693, et reçu en 1708, page du roi Louis XIV, dans sa petite écurie; fit, en qualité de fondé de procuration de son père, hommage au Roi, le 2 septembre 1723; fut institué héritier universel de son père, par son testament du 20 juin 1732; assista au contrat de mariage de Daniel-Joseph, son fils, le 11 février 1751; et fit son testament en la ville de Brive, le 10 novembre 1755, par lequel il demanda à être enterré au tombeau de ses prédécesseurs; déclara que de son mariage avec dame Marie-Antoinette-Gabrielle de Cosnac, sa femme, alors défunte, il restait cinq enfants vivants deux gar-

çons et trois filles, dont il règle les droits légitimaires; et institue son héritier universel, Daniel-Joseph, son fils aîné. Il avait épousé, par contrat passé en la ville de Brive, le 22 février 1715, demoiselle Marie-Antoinette-Gabrielle (1) de Cosnac, fille de haut et puissant seigneur messire Gabriel-Anne de Cosnac, chevalier, seigneur de la Marque, et de défunte dame Marie de Hautefort; en présence de très-haute et très-puissante princesse Angélique de Cosnac, comtesse d'Egmont, alors veuve, et d'illustrissime et révérendissime Gabriel de Cosnac, évêque et comte de Die: elle est decédée le 13 octobre 1730. Il épousa en secondes noces, le 8 juillet 1732, dame Marie-Anne Poncerot-de-Richebourg, veuve de messire François Duret, conseiller du Roi, président au grand conseil, maître des requêtes et secrétaire du cabinet du Roi, et fille de messire Henri Poncerot-de-Richebourg, chevalier, seigneur de Montgardé, exempt des gardes du corps du Roi, gouverneur du pont d'Arlo, et major de Briançon, et de dame Isabelle de Gare. Ses enfants furent :

1.° Jean de Cosnac, né le 3 janvier 1722, mort jeune;

2.° Henri-Thibault de Cosnac, né le 17 mars, mort le 30 décembre 1730;

3.° Daniel-Joseph, dont l'article suit;

4.° Gabriel-Anne de Cosnac, chevalier, seigneur, vicomte de Cosnac, capitaine au régiment de . . . né le 12 mars 1729, fut légataire, par le testament de son père, le 10 novembre 1755. Il a épousé N . . . , dont il a eu quatre enfants:

a. N . . . , vicomte de Cosnac, marié à demoiselle N... de Vassal-du-Marais, dont il a un fils et une fille;

b. N.... de Cosnac, a émigré, et a été tué en Hollande, en 1794;

c. N..., de Cosnac, élevée à Saint-Cyr; morte sans avoir été mariée, en 1802;

---

(1) Dans la généalogie manuscrite qui est en tête des mémoires de monseigneur l'archevêque d'Aix, elle est nommée *Marie-Anne-Judith*.

d. N.... de Cosnac, mariée à M. de la Porte-de-Lissac.

5.° Marie-Angélique de Cosnac, née le 20 février 1717, épouse de M. Rageau-de-Chaunac;

6.° Marguerite-Louise de Cosnac, née le 16 février 1718, mariée en 1748, à messire Jean-Joseph du Bousquet, marquis de Saint-Pardoux;

7.° Marie-Madelaine-Jeanne de Cosnac, née le premier juin 1719, morte la même année;

8.° Marie-Félice de Cosnac, née le 17 novembre 1725, morte le 26 octobre 1729;

9.° Françoise-Henriette de Cosnac, née le 9 novembre 1729.

XVII. Daniel-Joseph DE COSNAC, chevalier, seigneur, marquis de Cosnac, baron de la Guesle et Saint-Remy, seigneur de Damniac, Espeyruc, Enval, le Chariol, Perpezac, les Olmières, les Bordes, etc., qualifié très-haut et très-puissant seigneur, né le 11 août 1724; fut institué héritier universel par le testament de son père, du 10 novembre 1755; assista au contrat de mariage de Françoise-Henriette, sa fille, le 27 décembre 1778; à celui de son fils aîné, le 23 février 1783; et est mort au mois d'avril 1789. Il avait épousé, par contrat passé au château de Sainte-Alvère, en Périgord, le 11 février 1751, demoiselle Marie-Anne de Lostanges-de-Sainte-Alvère, fille de très-haut et très-puissant seigneur, messire Arnaud-Louis-Claude-Simon de Lostanges, chevalier, seigneur, marquis de Sainte-Alvère et de Montpezat, baron de Lostanges, du Vigan, de Limeuil, des Prés et de la Bouffie, seigneur de Puyderéges, Ussel, Senaillac, Cadrieu, la Boissonnade, Cazelles, Bidonnet etc., grand sénéchal et gouverneur pour le Roi, de la province de Querci, et de défunte dame Marie-Françoise de Larmandie-de-Longa. De ce mariage sont issus:

1.° Gabriel-Honoré-Elisabeth-Henri, dont l'article suit;

2.° Gabriel-Joseph de Cosnac, baron de Cosnac, né le 26 juillet 1755, successivement premier page de Monsieur, frère du Roi, depuis 1771,

jusqu'en 1774; sous-lieutenant au régiment de dragons du même prince, avec rang de capitaine dans les troupes de dragons, par commission du 21 avril 1777; capitaine de cavalerie en 1783, sous-lieutenant des gardes-du-corps, compagnie Ecossaise, en 1787, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, la même année; mort dans l'émigration en 1794, et sans alliance;

3.° Christophe, vicomte de Cosnac, né le 18 novembre 1762, capitaine de cavalerie en 1786, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;

4.° Jean-Joseph-Marie-Victoire de Cosnac, nommé par le Roi, à l'évêché de Noyon, le 8 août 1817;

5.° Louis-Martial, chevalier de Cosnac, chef d'escadron, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur;

6.° Louis de Cosnac, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, de minorité, capitaine de cavalerie, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;

7.° Françoise-Henriette de Cosnac, mariée par contrat passé le 27 décembre 1778, à messire Dominique de Lansade, chevalier, seigneur d'Ardimalie, l'Augerie, etc., capitaine de cavalerie, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fils de feu messire François de Lansade, écuyer, seigneur de Saint-Bonnet, Chanac, et en partie de la ville et pariage d'Alassac, et de défunte dame Marie Teyssier-de-Cadillac;

8.° Pauline de Cosnac, non mariée;

9.° Françoise-Henriette de Cosnac, mariée à M. de Lavergne de Juillac;

10.° Valérie de Cosnac, mariée à Mathieu de Cournil-de-la-Vergne.

XVIII. Gabriel-Honoré-Elisabeth-Henri, chevalier, seigneur, comte de Cosnac, etc., sous-lieutenant dans le corps de la gendarmerie, qualifié très-haut et très-

puissant seigneur, est mort en 1794, dans l'émigration; il a épousé, par contrat passé les 23 et 24 février 1783, haute et puissante demoiselle Marie-Agathe de Guillaume-de-Chavaudon, fille mineure de feu haut et puissant seigneur Louis-Marie-Nicolas Guillaume-de-Chavaudon, conseiller du Roi, en sa cour de parlement de Paris, et de très-haute et très-puissante dame Madame Marie-Elisabeth de Fremont-du-Mazy, épouse en secondes noces, de très-haut et très-puissant seigneur Alexandre-François de La Rochefoucauld-Bayers, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; de l'agrément du Roi, de la Reine et de toute la famille royale. De ce mariage est issu :

XIX. Alexandre, marquis DE COSNAC, capitaine des chasseurs du Gard, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, né au mois de novembre 1783.

Branche de Beynac.

XVI. Gabriel-Anne DE COSNAC, vicomte de Cosnac, quatrième fils de Jean de Cosnac, seigneur d'Espeyruc, et de Marie-Gabrielle-Thérèse de la Jugie-Faulcon, a formé la branche de Beynac, par son mariage avec demoiselle N. . . . . de Beynac, dont il a eu deux fils et trois filles; l'aîné est :

N . . . . vicomte de Cosnac, a épousé demoiselle N . . . . du Champ, dont il a eu deux fils : l'aîné, ancien mousquetaire du Roi, est marié à mademoiselle du Boscage.

Branche de la Marque.

XIII. Annet DE COSNAC, septième et dernier des enfants mâles d'Annet, seigneur de Cosnac, et de Jeanne de Juyé, est auteur de la branche de la Marque, qui n'a fourni que quatre degrés. Il épousa Claude de Chambeuil, héritière de sa maison, laquelle étant veuve, se remaria à messire Pierre de Diene, chevalier, seigneur de Chavagnac; elle eut de son premier mariage :

1.° Claude de Cosnac, aide-de-camp du maréchal de Turenne, fut tué à la journée de Saverne, sans laisser d'enfants d'Anne de la Mothe, sa femme ;
2.° Clément, dont l'article suit ;
3.° Madelaine de Cosnac, mariée à messire Armand d'Amber, chevalier, seigneur de la Johanie ;
4.° Catherine de Cosnac, religieuse aux Ursulines de Limoges.

XIV. Clément DE COSNAC, chevalier, seigneur de la Marque, mourut le 30 juillet 1680 ; il avait épousé, le 31 juillet 1677, demoiselle Jeanne-Françoise de la Jugie-Faulcon ; de ce mariage naquirent :
1.° Daniel de Cosnac, mort en bas âge ;
2.° Gabriel-Anne, dont l'article suit ;
3.° Daniel de Cosnac, né posthume, en 1680, et mort en bas âge.

XV. Gabriel-Anne de Cosnac, chevalier, seigneur de la Marque, né le 23 avril 1679, épousa, le 28 juin 1700, demoiselle Marie de Hautefort, fille de haut et puissant seigneur messire Jean-Louis de Hautefort, premier lieutenant des gardes-du-corps du Roi, et brigadier de ses armées, et de Jeanne-Charlotte de Tissard ; de ce mariage est née une fille unique :

XVI. Marie-Anne-Judith (nommée aussi Marie-Antoinette-Gabrielle) DE COSNAC-DE-LA-MARQUE, née le 24 juillet 1701, épousa, le 22 février 1715, Gabriel-Honoré, comte de Cosnac, son cousin, dont elle eut plusieurs enfants, et décéda le 13 octobre 1730.

Armes: d'argent, au lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules; l'écu semé d'étoiles aussi de sable. Tenants: deux sauvages. Cimier: un lion issant de sable. Devise: *Neque aurum honora, neque argentum.*

AUTHIER (DU). La maison du Authier (1) tire son origine de la province du Limosin, et de la paroisse de Coussac, où étaient situées ses premières possessions. Une ancienneté remontée à plus de cinq cents ans, des services et de bonnes alliances, lui assurent un rang distingué dans l'ordre de la noblesse. Elle est connue dès le milieu du treizième siècle, et était déjà décorée de la chevalerie, en 1340. Nos Rois ont donné, dans diverses occasions, des marques d'estime et de confiance aux seigneurs du Authier, qui, de leur côté, se sont signalés, dans tous les tems, par leur fidélité et leur attachement à leurs souverains. Le roi Louis XI donna une commission très-importante à Antoine I[er] du Authier, en l'employant à la garde de la ville de Bordeaux, menacée par les Anglais; il lui accorda, en 1480, des lettres de sauvegarde pour son château et ses propriétés. Quelque tems auparavant, Aimar du Authier, père d'Antoine, avait obtenu de Jean de Bretagne, comte de Penthièvre et de Périgord, la permission de fortifier son château, en considération, est-il dit, des services qu'il avait rendus à ce prince. Gabriel fut chargé, en 1585, de veiller, avec un certain nombre de soldats, à la sûreté du château de Beauville. Jean III servait, en 1674, dans l'armée d'Allemagne, commandée par le maréchal de Turenne, etc. M. le comte du Authier, mestre-de-camp, lieutenant-commandant du régiment de Penthièvre, a fait ses preuves pour les honneurs de la cour, en 1777, et a été reçu chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, en 1788. M. le vicomte du Authier, décoré de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, était capitaine des gardes de M. le duc de Penthièvre.

Les principales alliances de cette maison, sont: avec celles de Brachet, de Bruchard de la Chabrolie, de la

---

(1) L'orthographe de ce nom varie beaucoup dans les anciens titres; on le trouve écrit *Autier*, *Authier*, *Aulthier, Outhier*, *Oulthier*, *Ousthier*, *Oustier*, *Osthier*, *Hauthier*, *Haulthier*, et en latin *Auterii*. On l'écrivait autrefois sans article, ce n'est que depuis le dernier siècle qu'on le fait précéder par *du*.

Cropte-de-Chantérac, de la Faye, de Joussineau-de-Tourdonnet, de Lubersac, de Montfrebœuf, de Rouffignac, de la Tour, de Vivans, etc.

On apprend par un acte, daté du 13 des calendes de décembre (19 novembre) 1258, (le plus ancien qui ait échappé aux ravages du tems), que, dès cette époque, la maison du Authier était partagée en deux branches. Un autre acte de l'an 1292, fait connaître une troisième branche; mais il n'est pas aisé de déterminer quelle était l'aînée, ni les rapports qui pouvaient exister entre ces trois branches. Celle qui semble être la première, avait pour chef, en 1258 :

Bertrand, ou Bernard (1) du Authier, dont l'article sera rapporté plus bas, avait deux frères et une sœur, qui suivent :

1.° Guy du Authier fut légataire de Bertrand, son frère, en 1291, de cinquante sols de rente et de quelques héritages. Il fut père de :

Guy du Authier, clerc, à qui Bertrand, son oncle, légua, par son testament, en 1291, la vicairie ou prébende qu'il avait fondée dans l'église de Saint-Yrieix, pourvu qu'il entrât dans les ordres sacrés.

2. Bertrand du Authier, chanoine et chantre de l'église collégiale de Saint-Yrieix, fit une acquisition, le 13 des calendes de décembre (19 novembre) 1258, de Pierre Roger de Coussac, d'une rente en blé, sur des champs contigus aux prés de Guillaume et Bernard du Authier, près le bourg de Coussac; acquit le 5 des ides (5 d'octobre) 1285, de Bernard des Champs (*de Campis*), damoiseau, des cens et revenus, au bourg de Coussac, et tout le domaine avec hommage franc, sur les ténements *de Saint-Jurossen-de-Fagiâ*; fit une autre acquisition, le 7 des ides (7 d'avril) de la même année 1285, par acte passé sous le sceau de Guy de Bar (*de Barrio*), damoiseau ; fit d'autres acquisitions en 1287, et 1290, et son testament, le jour d'avant les nones (26 de mars) 1291, par lequel il choisit sa sépulture dans le

---

(1) Ce nom n'est désigné que par la première syllabe *Ber*.

cloître de l'église de Saint-Yrieix; fonda un anniversaire dans l'église de Coussac, payable par celui de ses neveux, qui hériterait du repaire de la Bastide; ordonna que ceux qui tiendraient ce repaire, continuassent d'en rendre hommage au prieur et couvent de Notre-Dame du Châlard, dont il relevait en fief, et légua à ce couvent des rentes en blé et en deniers; fonda une vicairie, ou prébende perpétuelle, dans l'église de Saint-Yrieix, pour laquelle il légua ce qu'il tenait en fief de cette église, soit à Saint-Yrieix, soit dans les paroisses de la Nouaille (*de Nobiliâ*) de Saint-Pierre, de Saint-Valery, etc.; fit des legs à ses neveux; institua *Ber.* et Guy, ses frères, ses héritiers; et pria messire Hélie de Maumont, doyen de l'église de Saint-Yrieix et autres, d'apposer leurs sceaux à son testament;

3.° Emme, ou Eme du Authier, légataire de Bertrand, son frère, en 1291, se maria deux fois.

Bertrand (ou Bernard)', l'aîné des précédents, est nommé, comme possesseur de prés, situés près le bourg de Coussac, dans l'acte de 1258, déjà cité; et fut institué héritier de Bertrand, son frère, dans les biens de leurs père et mère, par son testament du jour avant les nones de mars 1291; il lui légua encore les terres qu'il avait acquises de Guillaume et Bernard du Authier, frères, situées au-delà *de la planche du Chayllan,* et tout le droit qu'il avait dans la quatrième partie de la Baylie *de Chayllan,* le moulin de ce lieu, etc. Il laissa d'une femme, dont on ignore le nom, les enfants suivants:

1.° Guy du Authier fut désigné pour être héritier universel de Bertrand, son oncle, par son testament de l'an 1291, dans le repaire de la Bastide, relevant du couvent du Châlard. Le testateur laissa cependant la liberté à ses exécuteurs testamentaires, de choisir entre lui et Bertrand, son frère. Il embrassa l'état ecclésiastique, et était diacre, lorsqu'il fit donation, le lundi avant la Nativité de l'an 1321, à Pierre son frère, de son repaire de la Bastide, avec ses terres, prés, moulins et généralement de tous ses biens, pour en faire à sa volonté;

2.° Pierre du Authier, prêtre, recteur de l'église de Saint-Silvestre, au diocèse de Limoges, fit

son testament, le 5 des calendes d'août 1309 par lequel il choisit sa sépulture au tombeau qu'il s'était fait construire dans son église; légua à Guy, son frère, son mas de la Salesse, etc., reçut la donation que lui fit le même Guy, en 1321; et vivait encore en 1347;

3.° Bertrand du Authier, chanoine de Saint-Yrieix, en 1291;

4.° Bertrand-Guy du Authier, de l'ordre des frères prêcheurs ou dominicains, en 1291.

La filiation est suivie depuis:

I. Hélie DU AUTHIER, damoiseau, vivant vers la fin du treizième siècle, était, sans contredit, de la même famille et proche parent de ceux qui précèdent. Il acquit de Guillaume du Authier (*Auterii*), par acte passé le jour des nones d'octobre 1292, certains héritages, entr'autres, un bois, appelé *Lodernes* (*ou Lodrins*), situé dans la paroisse de Coussac. Il avait épousé Almodie, dont le nom de famille n'est pas connu, et qui était veuve en 1322, suivant le contrat de mariage d'Alaïs, sa fille, auquel elle assista. Leurs enfants furent:

1.° Bertrand, dont l'article suit;

2.° Pierre du Authier embrassa l'état ecclésiastique; fut présent au contrat de mariage de sa sœur, en 1322; et ne vivait plus en 1350, suivant un acte d'investiture, donné à son frère, de biens qu'ils avaient acquis ensemble;

3.° Alaïs du Authier, mariée, par contrat du mardi après la fête de Saint-Hilaire de l'an 1322 (v. st.), à Hélie de Bochard (*ou Bruchard*); sa mère et ses frères lui constituèrent en dot 80 livres de rentes, etc.; l'acte fut passé sous le sceau de l'official de Limoges, à Coussac, en présence de Pierre de la Marche et d'Audoin de Saint-Hilaire, damoiseaux. Hélie de Bochard vivait encore en 1334.

II. Bertrand DU AUTHIER, chevalier, reçut, par acte passé le mardi après le dimanche *Invocavit me* de l'an 1330, une reconnaissance de certains particuliers, qui reconnurent être *ses hommes taillables et exploitables*,

et lui devoir dix sols de rente, sur le ténement de la Rogeyrie (*pro affario de la Rotgeyriâ*); transigea, le mardi après la quinzaine de la Toussaint 1332, avec Guy de Vassignac, damoiseau; pour raison des dix livres de rente, que ce dernier avait données en dot à Marguerite de Vassignac, sa sœur, femme de Bertrand du Authier; laquelle rente avait été assignée à prendre sur Guy de la Faye, Pierre Chevalier et autres. Il passa un acte, le samedi après la fête de Saint-Vincent de l'année 1332 (v. st.), avec le même Guy de Vassignac, qui lui céda, pour le cours de dix années, plusieurs rentes qu'il levait sur divers particuliers de Coussac, pour le paiement de la dot de la même Marguerite de Vassignac; acquit, par acte passé le dimanche après l'octave de la Saint-Michel 1333, une rente, de Jean de Lambert et d'Almodie de Lascours, sa femme; fit une autre acquisition, le mardi après le dimanche *Judica me* 1344 (v. s.); un échange, le mercredi avant la fête de la Pentecôte 1335, et passa différents actes, en 1336, 1338, 1340, 1341, 1345, 1346 et 1347; ; reçut, le samedi après l'octave de Pâques de l'an 1350, de religieux homme Hélie de Jaufre (*Gaufridi*), prévôt de l'église de Rosiers, l'investiture des biens que lui, Bertrand du Authier, chevalier, et défunt Pierre, son frère, avaient conjointement acquis de divers particuliers, dans la mouvance dudit lieu de Rosiers, et pour lesquels, Bertrand paya les lots et ventes au prévôt; acquit, le vendredi avant la fête de Noël 1351, pour la somme de 60 livres, deux pièces de terre appelées, l'une, la Durantie, et l'autre, la Forestete, paroisse de Coussac, de Guillaume de Segalhac, clerc; et ne vivait plus le dimanche après l'octave de l'Assomption 1357. Il avait épousé long-tems avant l'an 1332, demoiselle Marguerite de Vassignac, ou Vassanhac, sœur de Guy de Vassignac, damoiseau, dont il eut :

III. Bernard DU AUTHIER, damoiseau, eut, ainsi que Almodie de Corbet, sa femme, un différend avec Pierre Fonbert de la Fontertie, paroisse de Melzac, Jean Chalvetan et autres, qu'ils disaient être leurs *hommes questables et exploitables*: ceux-ci, au contraire, soutenaient qu'ils étaient *hommes de franche et libre condition, et exempts de toute servitude envers lesdits époux*. Enfin, ils transigèrent entr'eux, par acte du vendredi

après la Fête-Dieu de l'an 1341, dans lequel Bernard du Authier et Almodie, agissant, l'un sous l'autorité de son père, et l'autre sous celle de son mari, (parce qu'ils étaient alors mineurs de vingt-cinq ans et majeurs de quinze), déclarèrent que s'ils avaient eu quelques droits de servitude sur lesdits Fonbert et Chalvetan, ils les leur remettaient, les déclarant francs et libres, ainsi que leurs biens, de *tout joug de servitude*, à l'exception de la taille aux quatre cas. Cette manumission, ou affranchissement, fut accordée moyennant la somme de 12 livres, et ratifiée par Agnès de Corbet, sœur d'Almodie; ils firent un autre affranchissement, le jour de la fête de Saint-Thomas 1343; et transigèrent le dimanche après l'octave de l'Assomption de la Vierge 1357, avec Guillaume de la Marche, fils de Bernard de la Marche, damoiseau de Coussac, au sujet de certaines rentes que ce dernier réclamait sur la maison de Corbet et autres fiefs, que Bernard du Authier et sa femme possédaient, comme héritiers de Bertrand du Authier, chevalier, qui en avait fait l'acquisition de Bernard de la Marche. Il reçut quittance le 16 juin 1364, de messire Guillaume de Raymond, chevalier, et de dame Agnès, sa femme, de tout ce qu'il pouvait leur devoir, à raison de 60 sols de rente perpétuelle, en laquelle il était tenu envers eux, sur la succession de feu Pierre de Corbet; il leur en fit l'assiette sur le mas de Violèzes, etc. Il avait épousé, avant l'an 1341, demoiselle Almodie de Corbet, ou Corbetz, fille et héritière de Pierre de Corbet, et sœur d'Agnès de Corbet, femme de Guillaume de Raymond, chevalier; elle ne vivait plus le 16 juin 1364. De ce mariage provinrent :

1.° Pierre, dont l'article suit;
2.° Agnès du Authier, } mineures en 1364.
3.° Marie du Authier, }

On trouve dans le même tems :

Thomas du Authier, qualifié vénérable et discret homme, chantre et chanoine de Beziers, prieur de Pézenas, etc., connu par des actes de 1364, 1368 et 1390;

Guillaume et Louis du Authier, damoiseaux, donnèrent quittance, le 17 février 1362 (v. st.),

à noble Bernard de la Garde, à cause du mariage d'Aigline (*Manuscr. de Gaignières*, *vol.* 668, *fol.* 74).

IV. Pierre du Authier, damoiseau de Coussac, fit un accord, le jeudi avant la fête de Saint-Nicolas 1368, avec messire Guy de Neuville, chevalier, qui demandait que Sibile de la Chabrolie, sa femme, partageât également avec Marie de la Chabrolie, sa sœur, femme de Pierre du Authier, la succession de défunts Bernard de Chabrol, chevalier, et de Delphine d'Ayen, leurs père et mère : il fut arrêté que Marie aurait toutes les rentes et les revenus qui avaient été assignés en dot à sa mère, par feu Bernard d'Ayen (*de Ahenco*), damoiseau de Saint-Yrieix, avec la Vigne *del Chanfoin* : cet acte fut passé au lieu d'Ayen, en présence de messire Pierre d'Ayen, chevalier de Saint-Yrieix, de messire Raimond de la Chabrolie, chanoine de ce lieu, etc. ; il assista au contrat de mariage de Louis, son fils, le 11 avril 1390; et ne vivait plus le 26 février 1399 (v. st.). Il avait épousé, avant l'an 1368, demoiselle Marie de la Chabrolie ou Chabroulie, fille de feu noble homme messire Bernard de Chabrol, ou de la Chabrolie, chevalier, et de dame Delphine d'Ayen; elle vivait encore le 11 avril 1390. De ce mariage naquirent :

1.° Louis, dont l'article suit :
2.° Jean du Authier, vivant le 26 février 1399;
3.° Etienne du Authier, prieur de Saint-Privat, eut un procès avec Louis, comte de Tonnerre, seigneur de Saint-Aignan; au sujet duquel il donna procuration, conjointement avec Louis, son frère, le premier décembre 1413, à Bertrand de Pons, chevalier; Bertrand de Tranchelion, Bernard de Bonneval, damoiseaux et autres, pour suivre cette affaire;
4.° Jacques du Authier, vivant en 1399, dont le sort est ignoré.

V. Louis du Authier, damoiseau de Coussac, seigneur du Repaire noble de la Bastide, était l'un des cent quarante écuyers de la compagnie de messire Guillaume le Bouteillier, chevalier bachelier, qui passa la revue à Saint-Junien, le 18 juin 1405 (*Cabin. des*

Ordr. du Roi); reçut quittance, tant en son nom, que celui de ses frères, le 26 février 1399, de noble homme Aymeri, seigneur *de Lodieyras*, damoiseau, de tout ce que leur père lui devait, à quelque titre que ce fut; acquit, le 19 mai 1408, d'Aude, fille et héritière pour une moitié, de feu Hélie de Bochard de Coussac, l'héritage appelé la Bocharderie, situé au bourg de Coussac, pour le prix de 40 écus d'or; fit un échange, le 29 avril 1419; assista, le 5 mai 1420, à une vente faite par Philippe de la Vergne, damoiseau de Saint-Priest-de-Ligoure, à Jean Rivière; fit hommage, le 25 août de la même année, à Jean des Moulins, prieur du Châlard; et ne vivait plus le 27 juin 1427. Il avait épousé, par contrat passé le lundi 11 avril 1390, demoiselle Marie de Montfrebœuf (*de Monfrebuou*), fille de noble homme messire Pierre de Montfrebœuf, chevalier, et de dame Guillemette de la Roche; il fut institué héritier universel, avec clause de substitution en faveur d'un enfant mâle qui naîtrait de son mariage, sous la réserve des droits de ses frères, et de ceux qui pourraient venir après le substitué; et pour les régler, l'on choisit Etienne de Vassignac, évêque de Vabres, et Thomas du Authier, précenteur de Saint-Afrodize et prieur de Sainte-Madelaine de Beziers. On fit les mêmes avantages à Marie de Montfrebœuf, sous la réserve de la dot d'Isabeau, sa sœur, et dans le cas où son père n'aurait point d'enfants mâles; sinon, elle n'aurait à espérer qu'une dot en argent, avec les habits et bijoux convenables; elle fit, étant veuve, et conjointement avec Aimar et Jacques, ses fils, le 27 juin 1427, un bail à cens de certains héritages, assis au lieu de Coussac, à Perrotin du Breuil-la-Tour, *dit* Deschamps. De ce mariage sont issus:

1.° Adémar, ou Aimar dont l'article suit;

2.° Jacques du Authier, passa un bail à cens, conjointement avec Adémar, son frère, le 17 octobre 1427;

3.° Marguerite du Authier, fut mariée, par contrat passé au château de Cromières, en présence de noble homme Geoffroy de Pompadour, *alias* de Château-Bouchet, damoiseau, noble damoiseau Jean de *Peyroant*, seigneur du Chambon, etc.,

le 21 juin 1433, à noble Jean de la Faye, damoisau, demeurant à Montberon, diocèse d'Angoulême, fils de Jourdain de la Faye, damoiseau ; par cet acte, Adémar du Authier, son frère, lui constitua en dot 60 écus d'or ;

4.° Dauphine du Authier, femme de Jean de Meynadier, damoiseau de la ville de Saint-Romain-de-Tarn, diocèse de Vabres, qui fit un accord avec Adémar, son beau-frère, en 1443, et donna une quittance au même, le 7 juin 1446.

VI. Adémar, ou Aimar DU AUTHIER, nommé aussi Marot, damoiseau, seigneur de la Bastide, donna à cens perpétuel, conjointement avec Jacques, son frère, le 19 octobre 1427, une maison et deux jardins, prés le grand cimetière de Coussac ; fit hommage, le 24 décembre de la même année, au prieur du Châlard, ordre de Saint-Augustin, nommé Jean des Moulins, assista, le 21 juin 1433, au contrat de mariage de Marguerite, sa sœur ; fit un accord, en 1443, avec Jean de Meynadier, son beau-frère; fit un échange, le 31 janvier 1444 (v. st.), avec Jean de Bretagne, comte de Penthièvre et de Périgord, et vicomte de Limoges, par lequel il lui donna le droit qu'il avait au mas de l'Albigerie, paroisse de Coussac, etc., pour diverses rentes que ce dernier lui céda en échange; il obtint du même comte de Penthièvre, des lettres datées de son château de Ségur, le 16 novembre 1445 ; par lesquelles, *pour aucuns grans plaisirs et services à luy faiz par son très cher et amé escuier*, Marot Authier, *seigneur de la Bastide*, ce prince lui donne la permission de faire bâtir et édifier *en son hostel, ou repaire de la Bastide, situé prez Cossac, en la Chastellenie de Ségur, un mur avec tourelles, sur corbeaux, machecoulis, etc.*, *pour la fortification et retraite de son dit repaire*, etc. (1); fit une acquisition de bois, dans la paroisse de Château-Chervix, le 9 avril 1450, de noble homme Bertrand de Lur, damoiseau, seigneur de Freyssinet; et fit son testament, en son repaire de

---

(1) Cette grâce semble avoir été un présage des bontés que la famille du Authier devait éprouver un jour de la part des ducs de Penthièvre.

la Bastide, le 21 avril 1477, par lequel il choisit sa sépulture dans la chapelle qu'il avait fait bâtir dans le cimetière de l'église paroissiale de Coussac, sous le titre de *Notre-Dame-de-Pitié*; demanda trente prêtres le jour de sa sépulture, et soixante le jour de son anniversaire; fit des legs à ses enfants puînés, et institua Antoine, l'aîné, son héritier universel. Il avait épousé demoiselle Jeanne du Monteil (ou Montils, de *Montilio*), de la paroisse de Montaigu-le-Blanc, dont il eut :

1.° Antoine Ier, dont l'article suit;
2.° François du Authier, } légataires le 21 avril
3.° Jacques du Authier, } 1477.
4.° Marie du Authier, prieure de Saint-Pardoux-la Rivière, en 1477;
5.° Marguerite du Authier, mariée avant l'an 1477, à noble homme Pierre de Roziers, damoiseau; elle était veuve, et tutrice d'Anne de Roziers, sa fille, le 14 mars 1485, lorsqu'elle donna conjointement avec Jean-François et Léonard de Roziers, ses fils, quittance de sa dot, à Antoine du Authier, son frère.

VII. Antoine du Authier, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Bastide, du Moulin-Authier, de Corbesse, ou Corbessie, etc., homme d'armes, sous la charge de Simon des Loges, capitaine du château du Hâ, à Bordeaux; fit, comme chargé de la procuration de son père, le 12 avril 1466, un accord avec Perrot *Brolher*, de la paroisse de Coussac, devant noble homme Pierre du Bois, ou du Boc, (*de Bosco*), damoiseau, seigneur Deschamps, juge ordinaire de la châtellenie de Ségur, au sujet du mas de la Faye, situé dans la même paroisse; fut institué héritier universel par le testament de son père, du 21 avril 1477; fit hommage, le 12 janvier 1478 (v. st.), comme *seigneur de la Bastide et du Moulin-Authier, et fils de noble Aimar-Authier*, à Antoine de Perusse-d'Escars, sénéchal de la vicomté de Limoges, *pour Alain* d'Albret, comte de Penthièvre et de Périgord, et vicomte de Limoges. Etant occupé, la même année 1478, à la garde de la ville de Bordeaux, il présenta requête, le 4 avril, au sénéchal et gouverneur de la vicomté de Limoges, qui était alors Antoine de Perusse, seigneur d'Escars, et en obtint l'acte *de souffrance*

qu'il demandait, pour dommage qu'il devait, à raison de ce qu'il possédait en Limosin. Louis XI lui accorda, le 19 août 1480, des lettres de sauvegarde, datées de Libourne, pour lui, pour sa famille et ses possessions; il servait alors, suivant ces lettres, en qualité d'*homme de guerre*, sous la charge et conduite de Simon des Loges, conseiller et chambellan du Roi, capitaine du château du Hâ, à Bordeaux; reçut, le 14 mars 1485, quittance générale de la dot de Marguerite, sa sœur; fit hommage, le 2 novembre 1489, à frère André des Moulins, prieur de l'église de Notre-Dame-du-Châlard, ordre de Saint-Augustin; assista au contrat de mariage de Jean, son fils, le 1er septembre 1491; et fit son testament le 28 janvier 1495, par lequel il choisit sa sépulture dans le cimetière de l'église paroissiale de Coussac, en la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, où était enseveli son père, et qu'avaient fait bâtir ses ancêtres; demande trente prêtres à son enterrement; règle la légitime de ses enfants, laisse l'administration de ses biens à sa femme, et institue Jean, son fils, son héritier universel. Il avait épousé, par contrat passé au Repaire du Verdier, près Lubersac, le 19 juin 1462, demoiselle Jeanne de Lubersac, fille de Bardin, damoiseau, seigneur de Lubersac, et de Catherine de Monceu; elle y fut assistée de noble homme Jean de Lubersac, aussi damoiseau, seigneur du Repaire du Verdier, son oncle, qui lui constitua en dot deux cents réaux d'or, au coin du Roi, outre ses joyaux et ses habits nuptiaux, par cet acte; auquel assistèrent noble et puissant seigneur messire Bernard de Bonneval, chevalier, seigneur de Bonneval et de Blanchefort, et Guy de Coux, damoiseaux. De cette alliance provinrent :

1.° Jean, dont l'article suit :
2.° Gautier du Authier, destiné à l'état ecclésiastique; son père lui assura, par son testament, la vicairie, ou chapelle de Saint-Brice, avec les revenus qui en dépendaient, et lui donna une pension viagère sur ses biens, et un logement à la Bastide, ou à Coussac;
3.° Jeanne du Authier, mariée avant l'an 1495, à noble homme Antoine de la Morinie (ou Mourinie), de la paroisse de Saint-Barthélemi;
4.° Catherine du Authier, non mariée en 1495.

VIII. Jean du Authier, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Bastide, paroisse de Coussac, fut institué héritier universel par le testament de son père, en 1495; il reçut, en 1513, une somme de 50 livres tournois, en déduction de ce qui lui revenait dans la succession de Marguerite de Mouhet, sa belle-mère, et en donna quittance, le 19 décembre, à noble homme Jean Azon, écuyer, seigneur de Lacour-de-Saint-Maurice, et à Léone de la Coulre, sa femme, seigneur et dame de la Coulre, près Belac; eut acte, le 23 janvier 1515 (v. st.), des tenanciers du village de Crozillac, situé dans sa fondalité, comme ils étaient obligés d'aller moudre leur bled au moulin dudit lieu, en vertu d'un accord passé entre ses prédécesseurs, et feu excellent prince et seigneur Jean de Bretagne, vicomte de Limoges; reçut une quittance de noble Guinot de Coulx, écuyer, seigneur de Leissène, paroisse de Lubersac, le 5 décembre 1520; et ne vivait plus le 19 décembre 1528. Il avait épousé, par contrat passé à Mortemar, le 1er septembre 1491, demoiselle Marguerite de la Coulre, fille de feu Itier (ou Ythier de la Coulre), seigneur du lieu de ce nom, et de noble Marguerite de Mouhet, et sœur de Philippe et Léonard de la Coulre, écuyers; en présence de noble homme Pierre de Combarel, écuyer, seigneur du Coulret etc.; elle vivait encore le 14 avril 1526. De ce mariage sont issus :

1.° Antoine, dont l'article suit;
2.° Jean du Authier, mort sans postérité;
3.° Jeanne du Authier, } vivantes en 1520.
4.° Antoinette du Authier, }

IX. Antoine du Authier, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Bastide, du Moulin-Authier, de Corbesse, etc.; était encore jeune lorsqu'il recueillit la succession de Jean, son père. Il passa un bail à cens, conjointement avec sa mère et sa femme, le 14 avril 1526, à Léonard Panhon, prêtre de Coussac; reçut quittance, le 19 décembre 1528, de noble Hélie Gentil, écuyer, seigneur du Mas, de Lage-au-Chapt, et de la prévôté de la ville de Saint-Yrieix, fils de feu vénérable Jean Gentil, de différentes sommes que lui et son père devaient auxdits Gentil, père et fils; reçut, le pénultième du mois de décembre 1529, une reconnaissance

féodale de Nicolas *Pignin*, pour la sixième partie du Mas-de-la-Faye, et autres biens qu'il possédait dans sa fondalité; fut chargé de la procuration de François de Bruchard, son beau-père; et c'est en cette qualité qu'il vendit, le 14 novembre 1545, à Yrieix-Tenent, marchand de la ville de Saint-Yrieix, et à Jean, son frère, certaines rentes foncières à Jumilhac, pour le prix de cent écus d'or, dont on lui donna quittance; et assista, ainsi que sa femme, au contrat de mariage de Jean, leur fils, du 28 décembre 1556. On ignore la date de sa mort. Il avait épousé, vers l'an 1520, demoiselle Françoise de Bruchard, fille de noble François de Bruchard écuyer, seigneur de Montmady, Saint-Avit, Marlhac, et en partie de Jumilhac, et de dame Louise de Saint-Chamans: elle était sœur de noble Jean Bruchard, prêtre, curé de l'église paroissiale de St-Martin-de-Lados, habitant du lieu de Corgnac, en Périgord, qui lui fit donation, le 1er octobre 1556, de tout ce qu'il possédait dans la paroisse de Coussac, provenant de la succession de ses père et mère, ainsi que tout ce qu'il possédait à Corgnac, sous la réserve de l'usufruit, et à la charge de pourvoir aux frais de ses obsèques, auxquelles il veut soixante prêtres. Leurs enfants furent:

1°. Jean, dont l'article suit;
2°. Antoine du Authier, substitué à son frère aîné en 1556. On croit qu'il mourut sans alliance;
3°. Louise du Authier,
4°. Marguerite du Authier, } non mariées en 1556.
5°. Antoinette du Authier, }

X. Jean du Authier, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Bastide, reçut quittance, le 22 d'août 1562, de noble Antoine de Pragelier, écuyer, seigneur *de Bourch*, d'une somme d'argent, à laquelle il avait été cotisé pour la convocation du ban et de l'arrière-ban du haut Limosin, et pour laquelle ledit de Pragelier s'était offert de faire le service personnel, pour lui, parce que sans doute il était détenu alors de maladie. Il fit deux acquisitions de divers particuliers de Coussac, les 29 septembre 1575 et 9 février 1585; et passa, le 25 janvier 1587, un bail à cens d'une pièce de terre, appelée *de Las Pelonias*, au village de la Forêt; et ne vivait plus le 21 août 1589. Il avait contracté deux alliances: la première, du vivant

de ses père et mère, par pactes passés en la maison noble de la Pomélie, paroisse de Saint-Paul en Limosin, le 28 décembre 1556, avec demoiselle Françoise de la Pomélie, fille de Gaston, écuyer, seigneur de la Pomélie, et de dame Marguerite de la Vergne (1); et la seconde, le 17 juin 1566, avec demoiselle Antoinette Perry, assistée de Claude de Perry, son frère, et fille de feu François Perry, ou Perrin, écuyer, seigneur de la Chauffie; elle survécut à son mari; et par acte passé au château de Bonneval, le 21 août 1589, elle fit, avec le fils aîné (du premier mariage) de son mari, le partage de sa succession, qui fut divisée en deux portions égales, ainsi qu'il avait été réglé par avis des parents; l'une pour le fils aîné, et l'autre pour les enfants du second lit. Jean du Authier eut de ces deux mariages:

Du premier lit :

1°. Gabriel, dont l'article suit;

Du second lit :

2°. Christophe du Authier, écuyer, seigneur de Lauterie, fut maintenu dans sa noblesse, le 18 mars 1599; et est nommé dans le testament de Gabriel, son frère, du 18 juin 1606. Il eut un fils nommé,

Jean du Authier, écuyer, seigneur de la Chaunière (ou Chauvière), qui fut maintenu avec Antoine son cousin-germain, le 6 juillet 1634.

3°. François du Authier fut maintenu dans sa noblesse, avec ses frères, le 18 mars 1599, et vivait encore en 1606;

4°. Maurice du Authier, écuyer, seigneur de Lauterie, connu par des actes de 1589, 1599, 1606, 1632 et 1634;

5°. Jeanne du Authier, partagea avec ses frères,

---

(1) Sa dot fut réglée à la somme de 1300 livres, dans laquelle était comprise celle de 100 livres, que feu noble Pierre de Pomélie lui avait laissée par son dernier testament; et on promit de lui donner *quatre robes : une de satin vert, une de taffetas, une de drap noir, et une autre de drap gris, un devant de robe de velours, un de satin. une basque de camelot de Mende, deux devants de soie avec les manchons, etc.*

le 21 août 1589. On croit qu'elle épousa Antoine de Montgibaut, seigneur du Châtenet.

XI. Gabriel du Authier, écuyer, seigneur de la Bastide, etc., eut commission, datée d'Exideuil, le 21 juin 1585, pour commander dans la ville et baronnie de Beauville, qui appartenait à Isabeau de Beauville, comtesse d'Escars, et veiller à la défense et conservation de cette place, *pendant ces malheureux évènements et troubles de guerre*, pour le service du Roi et celui de cette dame, en l'absence de son mari; fit un partage, le 21 août 1589, avec sa belle-mère, et ses frères consanguins, des biens de son père; et eut, pour sa part, la moitié de ces biens, consistant en la maison noble et repaire de la Bastide, avec les rentes de plusieurs villages, et la moitié des meubles; le surplus passa au profit des enfants du second lit, qui étaient alors sous la tutelle d'Antoinette de Perry, leur mère; sur quoi, il fut convenu que Gabriel leur paierait, sur sa portion, une somme de deux cent seize écus deux tiers et celle de quatre-vingt-trois écus un tiers, pour remplir le douaire de leur tutrice; il fut maintenu dans sa noblesse, ainsi que ses frères, par jugement de Martial Benoist, seigneur du Mas, de Lage et de Compreignac, conseiller du Roi, trésorier-général de France, en la généralité de Limoges, un des commissaires députés par Sa Majesté, pour le régalement des tailles et réformation des abus; rendu le 18 mars 1599, sur le vu de ses titres, remontés à l'an 1420; fit un premier testament, le 18 juin 1606, par lequel il voulut être inhumé à côté de son père, et régla la légitime de ses enfants, qui étaient au nombre de six; et institua l'aîné, son héritier universel; il fit, le 6 septembre 1623, un second testament, qui contenait à peu près les mêmes dispositions que le premier, et vécut encore au moins trois ans. Il avait épousé, par articles passés à Coussac, le 18 février 1590, et reconnus le 25 du même mois, demoiselle Jeanne de Vivans, fille de noble Bertrand de Vivans, seigneur du Breuil, de Coussac, et de défunte dame Marguerite de Corbiers; ces articles furent accordés par haut et puissant seigneur messire Gabriel de Bonneval, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Bonneval, Coussac et Blanchefort, et nobles François de la Pomélie, écuyer, seigneur de la

Pomélie, Jacques de la Foucaudie (*Sanzillon*), écuyer, seigneur de Douillac, Roland de Joussineau, écuyer, seigneur de Fayat, François de Corbiers, écuyer, seigneur de Lombert et en partie de Noailles, etc., parents et amis des parties; elle fit son testament le 22 mars 1610, et ne vivait plus le 6 septembre 1623. De ce mariage sont issus :

1.° Antoine, dont l'article suit ;

2.° Maurice du Authier, fut légataire des biens de Lambertie, provenant de la succession de Bertrand de Vivans, son aïeul maternel, et était mort en 1623 ;

3.° Henri du Authier, seigneur de las *Foussaudias* et de Lambertie, après la mort de Maurice, son frère; fut maintenu dans sa noblesse, avec son frère, le 6 juillet 1634 et le 6 janvier 1667; il avait fait un traité avec Antoine, son frère aîné, le 5 décembre 1663 ; et avait épousé, par contrat du 7 janvier 1630, Antoinette *des Peyras*, ou de Peyries, fille de Louis, sieur *des Peyras*, et de Françoise de Garreau, dont il eut un fils, qui suit :

Louis du Authier, fut marié, par contrat du 4 novembre 1658, à Marie Labonne, fille de François, sieur d'Olivaud, et de Françoise Renoudie. On ignore s'il en eut des enfants;

4.° Jeanne du Authier, épousa N.... du Garreau, seigneur des Brousses, dont elle était veuve en 1623, et mère de noble Gabriel du Garreau ;

5.° Françoise du Authier, veuve du seigneur des Vergnes, en 1623 ;

6.° Jeanne du Authier, épousa, par contrat du 26 novembre 1626, André de Bouchaud, écuyer, seigneur du Mas-au-Brun, fils de François Bouchaud, écuyer, seigneur du Moulin-Bastit, paroisse de Bussière, en Limosin.

XII. Antoine DU AUTHIER, IIIe du nom, écuyer, seigneur de la Faye et de la Bastide, etc., fut maintenu dans sa noblesse, avec Henri, son frère, Maurice, son oncle, et Jean du Authier, son cousin-germain, par

sentence des élus du Haut-Limosin, du 6 juillet 1634, rendue sur le vu du jugement de M. Benoist, du 18 mars 1599; obtint, le 12 mars 1650, du marquis de Pompadour, lieutenant-général pour le Roi, en Limosin, une sauvegarde pour ses maisons et propriétés, situées dans l'étendue du bourg et paroisse de Coussac; afferma, le 21 août 1653, les métairies qu'il avait aux villages du Chastaing et de Longerie; fut maintenu dans sa noblesse, avec Henri, son frère; Jean, seigneur de la Faye, son fils; Jean du Authier, écuyer, seigneur de la Chauvière, et Louis du Authier, écuyer, seigneur des Peyries, son neveu, par ordonnance de M. d'Aguesseau, intendant de la généralité de Limoges, du 6 janvier 1667. Il avait épousé, après avoir obtenu du Pape, dispense d'affinité, par contrat du 3 juin 1632, dame Jeanne de la Tour, veuve de noble Pierre de la Pomélie, seigneur du lieu de ce nom: elle ne vivait plus le 30 août 1659. Il ne provint du mariage d'Antoine, qu'un fils, qui suit :

XIII. Jean DU AUTHIER, IIIe du nom, écuyer, seigneur de la Bastide, etc.; prit en rente foncière, le premier octobre 1672, les droits que François de Bonneval, seigneur de Blanchefort, avait sur les ténements de la Reynaudie, de Soubise et de las Touillas, situés dans la mouvance de Jean, marquis de Pompadour, chevalier de l'ordre du Roi, et lieutenant-général au gouvernement du haut et bas Limosin; acquit, le 28 juin 1674, par droit de prélation, le pré des Roches, que Gabriel du Garreau, écuyer, seigneur de la Brugère, avait vendu à Charles des Champs, notaire de Coussac. Il servait, en 1674, dans l'armée d'Allemagne, commandée par M. le vicomte de Turenne, suivant le certificat qu'il reçut de ce général, daté du camp de Dehveiler, le 4 novembre de cette année, portant qu'il avait bien et fidèlement servi le Roi, en cette qualité (de gentilhomme de l'escadron du Limosin), *et qu'il le servait encore actuellement dans l'armée qui étoit sous son commandement en Allemagne, etc.* Enfin, il fit son testament au château de la Bastide, le 15 mai 1678, par lequel il demanda à être inhumé avec ses pères, dans la chapelle de Saint-Antoine, à Coussac; régla le sort de ses enfants, et laissa sa succession à sa femme, à la charge de la remettre à son fils aîné, lui substituant ses autres

enfants, l'un au défaut de l'autre : cet acte fut passé en présence de Gabriel du Garreau, écuyer, seigneur de la Brugère, et de Gabriel du Authier, écuyer, seigneur de Lambertie. Il ne vivait plus le 13 mai 1687. Il avait épousé, par contrat passé à Saint-Yrieix, en Limosin, le 30 août 1659, demoiselle du Garreau, fille de feu François du Garreau, seigneur de la Tour, et de dame Frontonne Tenent : elle vivait encore le 30 mai 1709, qu'elle fit un accord avec Antoine du Authier, son fils. Leurs enfants furent :

1.° Jean-François du Authier, écuyer, seigneur de la Bastide, etc., fut marié, par contrat du 13 mai 1687, à demoiselle Jeanne de Rouffignac, fille de Jacques de Rouffignac, seigneur dudit lieu, paroisse de Lubersac, et de dame Valérie de Chabrignac, dont il eut une fille unique :
   Louise du Authier, mariée à Etienne du Brachet ;

2.° Antoine, dont l'article suit ;

3.° Jean-Claude du Authier, écuyer, seigneur du Mas, de la Bastide, etc. ; épousa par contrat passé en la ville de Treignac, en Bas-Limosin, le 6 février 1701, demoiselle Antoinette de Raymond, fille de feu Louis de Raymond, seigneur des Ages, et de dame Gaspare de Coure : elle était veuve de Léonard Hugon-du-Prat, écuyer, seigneur de Magontière ; mourut en 1735, et eut, pour son héritier, Jean du Authier (son petit-fils), suivant sa déclaration du 5 janvier 1753 ;

4.° Gabriel du Authier,
5.° Gabrielle du Authier,
6.° Jeanne du Authier,
7.° Marie du Authier.
8.° Gabrielle du Authier,
} légataires de leur père, le 15 mai 1678.

XIV. Antoine du Authier, IVe du nom, écuyer, seigneur de la Faye, de la Bastide, etc. ; fit un accord, le 28 mai 1706, avec, messire Claude Hugon-du-Prat, écuyer, seigneur de Magontière, en qualité de mari, et seigneur des biens dotaux de dame Marie Hugon-du-Prat, sa femme ; et lui donna deux quittances ; l'une,

le premier mai 1709, et l'autre, le 31 juillet 1712; agissant comme donataire de sa mère, héritière sous bénéfice d'inventaire, de Gabriel du Garreau, écuyer, seigneur de la Brugère; et uni à sadite mère, il transigea, au même lieu de la Brugère, paroisse de Quinsac, le 30 mai 1709, avec messire Gabriel du Garreau, écuyer, seigneur de la Seynie, du Puy-de-Bète, Vergnas, etc. Il avait épousé, par contrat passé dans la ville de Treignac, en Bas-Limosin, le 22 mai 1705, Marie Hugon-du-Prat-de-Magontière, demoiselle de Vars (1), fille unique de noble Léonard Hugon-du-Prat-de-Magontière, écuyer, et de dame Antoinette de Raimond, sa veuve, femme, en secondes noces, de noble Jean du Authier, écuyer, seigneur du Mas, frère-germain du futur époux. Ils eurent pour enfants :

1.° Jean, dont l'article suit;

2.° Marie du Authier, née le 20 février 1707, entrée à Saint-Cyr, en 1718; épousa Jean-Baptiste de la Grange, écuyer, seigneur de Reignac.

XV. Jean du Authier, IVe du nom, écuyer, seigneur de la Brugère, etc., né le 19 avril 1711, et baptisé le même jour, dans l'église de Quinsac, sa paroisse; donna, le 5 janvier 1753, au bureau de Treignac, la déclaration des biens de la succession d'Antoinette de Raymond, femme de Jean du Authier, et du mas de la Bastide, dont il héritait, en vertu de son testament du 27 février 1722; et fit une acquisition, le 19 mars 1755. Il avait épousé, par contrat du 2 janvier 1747, demoiselle Anne de Joussineau-de-Fayat, fille de feu messire François-Aimé de Joussineau, chevalier, comte de Fayat, seigneur de Bessous, la Valade, etc., et de dame Catherine de Venis (ou Veny), en présence de messire Henri de Venis, chevalier, seigneur, marquis de Fernouel, oncle maternel de la future épouse, de messire Michel de Venis, chevalier seigneur, comte de Marcillac, seigneur des Aussienes, et baron de Pei-

---

(1) C'est par cette alliance qu'Antoine du Authier a eu le château de la Brugère, paroisse de Quinsac, où il est venu s'établir.

relevade, capitaine commandant au régiment Mestre-de-Camp, cavalerie, chevalier de Saint-Louis, etc. De ce mariage sont issus :

1.° Jean, dont l'article suit;

2.° Henri, vicomte du Authier, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, fut d'abord page de monseigneur le duc de Penthièvre, ensuite présenté en 1778, au Roi, par ce prince, comme capitaine de ses gardes. Il a épousé demoiselle Hélène de Courtin-du-Solsois, dont il a eu une fille unique :

Jeanne-Henriette du Authier, mariée, par contrat du 29 juin 1807, à Jean-Antoine-Hippolyte-Henri-Michel de la Cropte, marquis de Chantérac (1).

3.° Jean, abbé du Authier, ancien grand-vicaire de Rennes, chanoine de Notre-Dame de Paris, prieur de Saint-Thomas d'Epernon et de Naillac ;

4.° Anne du Authier, mariée à N...... de la Grange, baron de Tarnac, ancien lieutenant-colonel;

5.° Angélique du Authier, religieuse ursuline à Eymoutiers, diocèse de Limoges.

XVI. Jean DU AUTHIER, comte du Authier, chevalier, seigneur de la Brugère, etc., colonel du régiment de Penthièvre, dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et chevalier des ordres royaux, militaires et hospitaliers de Notre-Dame du mont Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, né dans la paroisse de Quinsac, en Limosin, le 5 octobre 1747, entré page du Roi, dans la grande écurie, le 3 juin 176..., jusqu'au 3 mars 1765; fut nommé sous-lieutenant dans le régiment de cavalerie de Noailles, par brevet du 20 novembre 1764; sous-aide-major dans le même régiment, le premier septembre 1773; capitaine en second de la compagnie de Girval, le 10 mai 1780; mestre-de-camp-lieutenant en second du régiment d'infanterie de Pen-

---

(1) La généalogie de la maison de la Cropte est rapportée dans le Nobilaire Universel, tome XI, page 1.

thièvre, par commission du 11 novembre 1782; chevalier de l'ordre de Saint-Louis, le 18 décembre suivant; mestre-de-camp, lieutenant commandant du régiment de Penthièvre, dragons, par commission du 13 avril 1788; nommé, la même année, chevalier des ordres royaux, militaires et hospitaliers de Notre-Dame du mont Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem; est mort en 179.... Il avait épousé, par contrat passé à Paris, le 28 avril 1778, haute et puissante demoiselle Marie-Léonarde de Rieublanc, demoiselle du Bost, fille de feu haut et puissant seigneur messire Gabriel de Rieublanc, chevalier, seigneur du Bost, Beauboussac, Saint-Junien, la Brugère, et de haute et puissante dame Marie de Pichard de l'Eglise-aux-Bois, sa veuve, remariée à haut et puissant seigneur Joseph-Tristan de l'Hermite, chevalier, seigneur de la Rivière, Chassat, etc.; de l'agrément de M. le duc de Chartres, de madame la duchesse de Chartres, de M. le duc de Penthièvre, de madame la princesse de Lamballe, etc. De ce mariage sont nés :

1.° Louis-Jean-Marie-Népomucène, comte du Authier, dont l'article suit;
2.° N...., chevalier du Authier;
3.° Sophie du Authier, mariée à M. de la Villeneuve-de-Nedde, du département de la Haute-Vienne.

XVII. Louis-Jean-Marie-Népomucène, comte DU AUTHIER, fut tenu sur les fonts de baptême par M. le duc de Penthièvre et madame la princesse de Lamballe. Il a épousé demoiselle N..... du Faure-de-Meillac, du département de la Corrèze.

Armes: de gueules, à la bande d'argent, accompagnée en chef d'un lion d'or, et en pointe, de trois vanets de même (1).

---

(1) Charles d'Hozier les a blasonnées ainsi: *De gueules, à une bande d'argent, accompagnée en chef d'un lion d'or, couronné, langué et armé de même; et en pointe de trois coqs d'or, posés en bande.*

De PONS, famille noble et ancienne de la province de Guienne, au comté d'Agenois, où elle réside encore de nos jours, établie dans la ville de Saint-Pastour, eut pu faire remonter l'origine de sa noblesse, bien plus haut qu'elle ne le fait aujourd'hui, si elle n'avait éprouvé des pertes considérables, pendant les troubles de la minorité de Louis XIV, et durant la guerre de la province de Guienne. Son chef, qui avait pris le parti de monseigneur le prince de Condé, fut fait prisonnier, avec son fils, en 1652. Ses biens furent dévastés, ses maisons pillées, et la plupart de ses titres enlevés ou détruits. Le premier auteur qui nous reste connu de cette maison, après ces désastres, est :

I. Pierre de Pons, Ier du nom, qualifié de noble et d'écuyer, né vers la fin du quinzième siècle, lequel fit son testament ou codicille, le 8 novembre 1556. Il avait épousé Marguerite de Bousquet. De ce mariage vint :

II. Antoine de Pons, écuyer, sieur de la Tour, mort le 30 janvier 1613. Il avait épousé, le 14 janvier 1595, Marie Imbert, fille de Thomas Imbert, avocat en parlement, et de Léonore de Lartigue. De ce mariage vinrent :

1.° Louis, mort en bas âge.
2.° Jean, dont l'article suit ;
3.° Catherine, qui fut mariée à noble Bernard de Bertrand, écuyer, sieur de Bascaud.

III. Jean de Pons, Ier du nom, écuyer, mort le 13 août 1654; fut conseiller au siége présidial d'Agen. Il avait pris le parti, dans les troubles civils d'alors, pour monseigneur le prince de Condé; il fut fait prisonnier, avec son fils, par les troupes royales; sa rançon, pour obtenir sa liberté, fut fixée à 3,000 livres, et celle de son fils, à 1,500 livres. Il avait épousé, le 20 d'avril 1637, Françoise de Philippes, fille de Guillaume de Philippes, conseiller audit siége présidial d'Agen. De ce mariage vint :

IV. Jean DE PONS, IIe du nom, écuyer, mort le 7 octobre 1712; il fut, en 1652, cornette au régiment de cavalerie du seigneur comte de Lauzun. Il avait épousé, le 9 juillet 1663, Louise de Nauville, fille de Gabriel de Nauville, juge royal de la ville de Saint-Pastour, et de Marguerite Chambon. De ce mariage vinrent :

1.° Guillaume de Pons, écuyer, sieur de la Tour, qui fonda la branche aînée de cette maison, qui vient de s'éteindre dans la personne de noble Vincent de Pons, écuyer, sieur de la Tour; mort le 23 mars 1803. Il avait épousé, en 1785, Elisabeth Delmas de Grammont, morte le 29 juin 1786. De ce mariage vint Jean-Joseph, mort en bas âge. Il se remaria, en 1792, avec Anne de Missandre, dont il n'eut pas d'enfants;
2.° Joseph, dont l'article suit;
3.° Jacqueline de Pons;
4.° Catherine de Pons.

V. Joseph DE PONS, écuyer, mort le 20 novembre 1733; avait épousé, le 26 d'avril 1697, Jeanne de Lassaygne, fille de noble Pierre de Lassaygne, écuyer, et de Marie de Foussat. De ce mariage sont issus :

1.° Pierre, dont l'article suit;
2.° Marie de Pons, qui fut mariée à noble Benjamin de Babijon.

VI. Pierre DE PONS, IIe du nom, écuyer, mort le 4 juillet 1750, fut reçu et servit dans les gardes du corps du Roi. Il avait épousé, le 4 mai 1728, Marie Salbang, fille de Raymond Salbang, et de Jacquette de Lerm. De ce mariage vinrent :

1.° Raymond, dont l'article suit;
2. Marie-Anne de Pons;
3.° Marie de Pons, qui fut mariée à M. André Rivière, avocat en parlement.

VII. Raymond DE PONS, écuyer, sieur de Colombier, mort le 20 février 1776; avait épousé, le 6 février 1760, Marie de Grenier de Malardeau, fille de noble Pierre

de Grenier de Malardeau, écuyer, et de dame Marie de Lassort. De ce mariage vinrent :

1.° Jean-Arnaud, né le 3 mars 1762; capitaine au régiment de Viennois, infanterie, le 15 septembre 1791, et fut tué à l'affaire d'Hondtschoote, en Flandre, le 8 septembre 1793 : il n'était point marié;

2.° Jean, dont l'article suit;

3.° Charles-Denis de Pons, chevalier, né le 25 novembre 1767, qui fut lieutenant au régiment de Viennois; et a épousé, le 22 août 1803, Marie de Cadot d'Argeneuil, fille de noble Raymond de Cadot d'Argeneuil, écuyer, et de Marie de Boisserie;

4.° Anne, qui fut mariée à noble Jean-Joseph Preyssac de Nogarret, écuyer;

5.° Anne-Dorothée de Pons, qui a été mariée à M. Pierre Raynaud de Campis;

6. Anne-Sophie de Pons, qui fut mariée, 1.° à M. Caprais-Sarette; 2.° avec M. Louis Martin de Lagolce.

VIII. Jean de Pons, né le 19 novembre 1766; fut aussi capitaine au régiment de Viennois, 22e d'infanterie, le 13 mars 1793; épousa, le 13 juillet 1804, Jeanne-Eulalie Barret de Lavedan, fille de M. Joseph-Antoine Barret de Lavedan, ancien conseiller à la cour des aides de Bordeaux, et juge, alors, de la cour d'appel d'Agen, et de dame Thérèse de Barthares. De ce mariage sont venus :

1.° Arnaud-Charles-Hyacinthe de Pons, chevalier, né à Agen le 30 janvier 1811;

2.° Thérèse-Charlotte-Elisabeth, née le 15 novembre 1805;

3.° Marie-Joséphine-Antoinette, née le 12 septembre 1807, morte en bas âge.

Armes : d'argent, à trois navires de gueules. Elles sont ainsi enregistrées sur l'Armorial général de France, coté Bordeaux, pag. 952, n°. 188.

De CHAMPAGNE, maison ancienne et illustre, qui remonte une filiation suivie à Hubert, qui suit :

I. Hubert, sire d'Arnay, était puîné des anciens comtes du Maine : c'est le sentiment de l'abbé le Laboureur dans ses additions aux Mémoires de Castelnau, tom. II. Il vivait ès années 980, 985, 997, et mourut avant l'an 1002, sous le règne du roi Robert, fils d'Hugues Capet. Il eut pour femme, Eremburge ; ou Ermengarde, dame de Vihers, fille, selon l'abbé le Laboureur, ou nièce, selon d'autres, d'Alberic, sire de Montmorency, connétable de France ; elle fut mariée l'an 997, et eut en dot, de Foulques Nerra, comte d'Anjou, son cousin-germain, la terre de Vihers sur les confins de l'Anjou et du Maine, appelée la terre de Parcé, qui comprenait la baronnie de Champagne, avec les sireries de Pescheseul, de l'Avoise, du Bailleul et de Saint-Martin-de-Parcé, que les descendants de cet Hubert d'Arnay, ont toujours possédées, jusqu'à Jean, sire de Champagne, surnommé le grand Godet, mort le 3 juillet 1576 : ceci est prouvé par un titre de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, dont les moines prétendaient être seigneurs suzerains de ces terres, que le comte d'Anjou leur avait données en partie, ce qui leur fut disputé par Hubert, dit *Rasorius*, IIe du nom, fils du premier, Hubert, qui est nommé dans le présent titre *Arnetto*, aliàs *Harnotto*, et sa femme Eremburge de Vihers y est qualifiée cousine-germaine de Foulques Nerra, comte d'Anjou ; il paraît, par-là, que cet Hubert d'Arnay tenait le premier rang parmi la plus haute noblesse des provinces d'Anjou et du Maine, puisqu'un comte souverain lui donnait sa cousine en mariage. Eremburge de Vihers, devenue veuve, se remaria, l'an 1002, à Hervé de Sablé, surnommé *Rasorius*, dont elle eut Raoul et Bernier de Sablé, tués à la bataille de Pont-le-Voy, dans la fleur de leur jeunesse, l'an 1016. De son premier mariage vint :

II. Hubert, IIe du nom, sire d'Arnay, de Vihers et de la campagne de Parcé, qui fut surnommé *Rasorius*,

parce qu'il avait été élevé jeune par Hervé de Sablé, dit *Rasorius*, second mari de sa mère. Il fut tué à la bataille de Pont-le-Voy-sur-le-Cher, gagnée sur le comte de Chartres, par Foulques Nerra, comte d'Anjou, le 6 juillet 1016; il laissa, de son épouse, Ildeburge de Beauvoir-Mayenne, fille puînée d'Isemberg de Beauvoir-Mayenne, seigneur souverain du Lude, de Beauffort et de Pithiviers, en Beauce, diocèse d'Orléans, et d'Ildeburge du Château-du-Loir, Hubert, qui suit :

III. Hubert, IIIe du nom, sire D'ARNAY, de Champagne, Vihers, Saint-Martin-de-Parcé, du Bailleul, Avoise, Pescheseul, Baissé, etc., défit un prince Sarrazin; fonda le prieuré de Saint-Léonard, près Duretal: comme il paraît par le titre de cette fondation de l'an 1050, et reçut, en don, le château de Duretal, de Geoffroi Martel, comte d'Anjou, en 1059; il quitta le surnom d'Arnay, pour prendre celui de Champagne, que sa postérité a conservé. Il épousa, en 1080, Elisabeth de Mathéfelon, dame de Mathéfelon, en Anjou, à condition que le fils aîné qui naîtrait de ce mariage prendrait le seul nom de Mathéfelon, et que les puînés conserveraient celui de Champagne. De ce mariage il ne vint que Hubert, qui suit :

IV. Hubert, IVe du nom, baron DE MATHÉFELON, sire de Champagne, Vihers, Arnay, Clervaux, Duretal, Avoise, Parcé, du Bailleul, Pescheseul, Champigny, Baissé, Saint-Léonard et Ravaudun, premier baron d'Anjou et du Maine; fut présent à une donation, faite à l'abbaye de Fontevrault, l'an 1112, par Pierre, seigneur de Chemillé: ce qui est confirmé par un titre de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, où il est qualifié de très-illustre Hubert de Champagne, seigneur de Parcé, baron de Duretal, et sa femme y est nommée Agnès de Bretagne; ils fondèrent ensemble le prieuré de Jouy, en 1116, et cette même année, Hubert de Mathéfelon donna à l'abbaye de Saint-Aubin, la dixième partie des deniers du péage de Duretal, à la charge de dire une messe, chaque semaine; il rendit de grands services au comte Foulques d'Anjou, dans ses guerres contre le roi d'Angleterre, et commanda les cent hommes d'armes, et deux cents archers, qui facilitèrent la victoire, rem-

portée sur les Anglais, à la bataille de Seez, en l'an 1115. Les annales d'Anjou se trompent lorsqu'elles attribuent cette gloire à Hugues de Mathéfelon, son fils, et à Thibaut, son petit-fils. Ses enfants furent :

1. Hugues, qui suit ;
2.° Avoise de Champagne, dont on ignore la destinée.

V. Hugues, Ier du nom, baron DE MATHÉFELON et de Duretal, sire de Champagne, Parcé, Pescheseul, Avoise du Bailleul, Champigny, Baissé, la Ferté, Lesigné, Clervaux, Saint-Léonard, Bazoges et Ravaudun, premier baron d'Anjou et du Maine ; embrassa le parti de Lisiard de Sablé, contre Geoffroi Plantagenets, comte d'Anjou, et fonda l'abbaye de Chalocé. Il eut de son épouse, Jeanne de Sablé, sœur de Lisiard de Sablé, et fille de Robert, Ier du nom, seigneur de Sablé, et de Herzinde, dame de la Suze :

1.° Thibault, qui suit ;
2.° Brandelis, auteur de la branche des seigneurs. de Champagne et de Parcé, rapportée ci-après ;
3.° Etienne de Champagne, nommé parmi les seigneurs, prisonniers de Richard, roi d'Angleterre, à la bataille de Carcelles, l'an 1198.
4.° Lisiarde de Champagne, dont l'alliance est ignorée.

VI. Thibault, Ier du nom, baron DE MATHÉFELON et de Duretal, seigneur de Chaumont, premier baron d'Anjou, augmenta les rentes de l'abbaye de Chalocé, des dîmes d'Azay et de Boudray ; et par lettres-patentes, données à la Flèche, l'an 1210, il commanda à tous ses vassaux et sujets, d'aller faire garde dans ladite abbaye, qu'il prend, suivant lesdites lettres, en sa protection; il servit en la guerre de Poitou, en 1214, et se trouva aux siéges et prises d'Angers, de Moncontour, et de Beauffort; fonda, en 1233, le prieuré conventuel du Port-en-Geard, situé dans la paroisse d'Entrâmes, et eut de son épouse, Jeanne de Bruyères :

1.° Foulques, qui suit ;
2.° Guyon, baron de Chaumont, qui fonda le prieuré de ce nom, et mourut moine à l'abbaye de Saint-Serge d'Angers ;

3.° Samuel, mort jeune.

VII. Foulques, baron DE MATHÉFELON et de Duretal, seigneur de Juvigné, Saint-Ouen, Entrâmes, Azay, etc., premier baron d'Anjou, donna aux religieuses de Seiche, toutes les dîmes qu'il avait en sa baronnie de Mathéfelon, et fit construire à neuf leur église, l'an 1251; il transigea, l'an 1260, avec l'abbé de Saint-Serge d'Anders et les moines, et échangea, l'an 1265, les fiefs et seigneuries des Ponts de Mayenne, et faubourg de Laval, avec Gui VII, sire de Laval, qui lui donna, en contre-échange, la terre de la Crotte; il fit de riches dons à l'abbaye de Chalocé; et poussé du zèle de ses pères, il fit le voyage de la Terre-Sainte, ayant à sa suite un grand nombre de gentilshommes, ses vassaux, après avoir fait son testament l'an 1269; à son retour, il confirma ses dons et legs, suivant Augustin du Pas, en son Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne, page 326. Il laissa d'Alix de Vitré, sa femme, fille d'André, dernier baron de Vitré, et de Thomasse de Mathéfelon, qu'il avait épousée en 1248 :

1.° Hugues, qui suit;

2.° Foulques de Mathéfelon, évêque d'Angers, qui fut d'abord trésorier de l'église cathédrale de cette ville, et en ayant été sacré évêque, y fit son entrée le 17 juin 1324; il se trouva à la conférence qui fut tenue à Paris, le 8 décembre 1329, entre le roi Philippe de Valois et Pierre de Cugnières, parlant au nom de ce prince, d'une part, et plusieurs prélats français, de l'autre, au sujet de la puissance spirituelle et temporelle; cette conférence fut continuée les 15 et 22 du même mois, à Paris, les 29 et 30 à Vincennes; et l'évêque d'Angers assista à toutes ces séances, et au concile provincial, convoqué à Château-Gontier, sous Pierre Freteau, archevêque de Tours, en 1336. Il mourut en odeur de sainteté, le mardi avant la fête de Noël de l'an 1355, dans un âge extrêmement avancé; il fut enterré dans le chœur de son église cathédrale, où l'on voyait son tombeau, avec l'épitaphe suivante, en vers latins :

Hic jacet dominus Futeo de Mathéfelon,
Statura decorus, lingua facundus,
Legum doctor, multis scientiis
Providus et in agilibus circonspectus,
Hospitii, decus, honoris titulus
Zelator justitiæ, pugil Ecclesiæ.

Episcopus Andeg., per an. 32 *et ampliùs, et obiit die martii ante nativi. Domi., an.* 1425.

3.° Catherine de Mathéfelon, abbesse de Saint-Georges de Rennes, l'an 1294; morte le 29 avril 1317;

4.° Philippe de Mathéfelon, religieuse, puis, abbesse de Saint-Georges de Rennes, après sa sœur; morte l'an 1335.

VIII. Hugues, IIe du nom, baron DE MATHÉFELON et de Duretal, seigneur d'Entrâmes, Azay, Juvigné, Saint-Ouen, etc., premier baron d'Anjou; confirma les donations et fondations que son père avait faites, tant à l'abbaye de Chalocé, qu'aux religieuses de Seiche, auxquelles il donna toutes les dîmes qu'il avait en sa baronnie de Mathélefon, tant par eau que par terre; il assista, avec les seigneurs de Craon, de Beaumont de Vendôme et de Chartres, à la cérémonie du baptême de Jean-Baptiste de France, qui depuis fut le roi Jean, faite au Mans, le 26 avril 1319. Il est inhumé dans l'église de l'abbaye de Chalocé, en Anjou. De son épouse, dont on ignore le nom, il eut:

1.° Thibault, qui suit;

1.° Ænotte de Mathéfelon, mariée à Foulques, sire de Bazeilles.

IX. Thibault, IIe du nom, baron DE MATHÉFELON et de Duretal, seigneur d'Entrâmes, Azay, Juvigné, la Chapelotte, Saint-Ouen, Breviande et Maupas, premier baron d'Anjou, premier chambellan du roi Philippe de Valois; servit dignement Jean de France, comte d'Anjou, dans les guerres contre les Anglais, ès années 1334 et 1336; il se trouva au dégât d'Hainaut et au siége du château du Thin l'Evêque, près Cambray; fit des prodiges de valeur à la sanglante bataille de Crécy, donnée le 16 août 1346, de même qu'à la défense de

la ville de Calais, en l'an 1353; il mourut peu de tems après, et fut inhumé à Chalocé, laissant de Luce de Quelaines, son épouse :

1.° Foulques de Mathéfelon, baron de Duretal, mort sans postérité, vers l'an 1340, du vivant de son père et enterré dans l'église de Chalocé;
2.° Thibault, qui suit;
3.° Alix de Mathéfelon, abbesse de Saint-Georges de Rennes, en 1352, morte en 1370.

X. Thibault, IIIe du nom, baron DE MATHÉFELON et de Duretal, seigneur de Jars, Entrâmes, Azay, Juvigné, la Chapelotte, Saint-Ouen, Breviande, Maupas, Yvoy, Malvoisine, la Crotte et Chaumont, premier baron d'Anjou; fut réputé, avec le connétable du Guesclin, l'un des plus nobles, des plus vaillants et des plus adroits chevaliers de son siècle, suivant la Chronique d'Anjou, qui ajoute, que ce Thibault de Mathéfelon, servit dans l'armée que le roi Charles V, dit le Sage, envoya en Bretagne, en 1364, sous les ordres du connétable, et qu'il signala sa valeur à la bataille d'Auray; il suivit Louis, duc d'Anjou, en Guienne, où il se trouva en 1374, à la prise de la Rochelle et à la réduction du Poitou, et l'an 1378, aux siéges et prises de Bergerac, de Sainte-Foix et de Castillon; il suivit le duc de Bourbon, en Barbarie, et se trouva au siége de la ville d'Afrique, en 1391. Il fut inhumé à Chalocé, dans le tombeau de ses ancêtres. Il avait épousé Béatrix de Dreux, fille de Robert, IIIe du nom, seigneur de Beu, souverain-maître-d'hôtel de Jeanne de Bourgogne, reine de France, et de Béatrix de Courlandon, sa première femme, par contrat passé à Melun, au mois de mai 1339; elle mourut en 1356, et fut inhumée dans l'église de Chalocé. Il en eut :

1.° Pierre, baron de Mathéfelon, de Duretal, seigneur de Jars et autres lieux, premier baron d'Anjou, qui testa en faveur de ses sœurs, en 1389, étant allé faire la guerre en Hongrie, aux infidèles, avec l'élite de la noblesse d'Anjou; il fut tué à la bataille de Nicopolis, le 24 avril 1396, sans laisser d'enfants de Jeanne Paynel, sa femme, d'une ancienne maison de Normandie,

fille de Philippe Paynel, baron de Moyon, et d'Isabeau de Mailly;

2.° Jeanne, dame de Mathéfelon et de Duretal, selon le testament de son frère, laquelle porta les principaux biens de sa branche, dans celle de l'Archevêque, par son mariage avec Guillaume, dit Jean l'Archevêque, baron de Parthenay et seigneur de Soubise, en Poitou, mort le 17 mars 1407, fils de Jean l'Archevêque, seigneur de Parthenay, et de Marie de Beaujeu;

3.° Ænor de Mathéfelon, qui porta les terres de Jars, d'Entrâmes, d'Azay, de la Chapelotte et d'Yvoy, dans la maison de Rochechouart, par son alliance avec Jean, IIe du nom, vicomte de Rochechouart, conseiller, chambellan du Roi et du duc de Berri; fils de Louis, vicomte de Rochechouart, chevalier banneret, gouverneur du Limosin, et de Marie de Trignac, dite de Javercy, sa première femme. De cette alliance sont descendus les seigneurs de Bourdet, marquis de Champdenier, de Faudoas et de Jars, etc., rapportés dans le tome IV des Grands Officiers de la Couronne, pag. 655, à l'occasion du duché pairie de Mortemart;

4.° Béatrix de Mathéfelon, } religieuses au prieuré
5.° Marie de Mathéfelon, } de S.-Louis de Passy.

Branche des seigneurs de Champagne et de Parcé.

VI. Brandelis, Ier du nom, sire DE CHAMPAGNE et de Parcé, Pescheseul, Avoise, Saint-Léonard, Ravaudun, du Bailleul, Epinay, Baissé, Lesigné, Bazoges et Champigny, premier baron du Maine, second fils d'Hubert IV, et d'Agnès de Bretagne; testa le 11 septembre 1247, mourut en 1249; il fut enterré dans l'église de Saint-Pierre de Parcé, où l'on voyait son tombeau. Il eut de Louise de Rohan, que l'on croit fille d'Alain IV, vicomte de Rohan, morte en 1257, et enterrée auprès de lui:

1.° Foulques, qui suit;

2.° Geoffroy de Champagne, sire et baron d'Epinay, marié avec Jeanne de Beaumont, fille de Jean, Ier du nom, vicomte de Beaumont, et de

Jeanne, dame de la Guierche, et petite-fille de Jean de Brienne, roi de Jérusalem. Il en eut :

a. Gallerand, mort en 1308, sans postérité ;
b. Alain,
c. Thibault, } morts jeunes ;
d. Une fille, nommée Alix.

VII. Foulques, Ier du nom, sire DE CHAMPAGNE, Parcé, Pescheseul, Avoise, Bazoges, du Bailleul, etc., premier baron du Maine, fit le voyage de la Terre-Sainte, en 1246, mourut en 1269, et fut inhumé à Saint-Pierre de Parcé. Il eut de Jeanne de Sully, dame en partie de Beaugency, fille de Henri, IVe du nom, sire de Sully, grand bouteiller de France, et de Jeanne de Vendôme; morte en 1261 et enterrée à Parcé :

1.° Jean, sire de Champagne, seigneur de Bazoges et de Parcé, qui testa le 15 janvier 1287, et mourut sans enfants de Marguerite du Montitur, sa femme ;
2.° Foulques, qui suit.

VIII. Foulques, IIe du nom, *aliàs* Hugues, sire DE CHAMPAGNE, Parcé, Pescheseul, Avoise, Clervaux, du Bailleul, Ravaudun, Bazoges, etc., premier baron du Maine, fit hommage de la terre de Bazoges, au vicomte de Beaumont, le 15 juillet 1277, et était mort l'an 1290. Il laissa de Jeanne de Harcourt, sa femme, fille de Robert de Harcourt, Ier du nom, seigneur de Beaumesnil, et de Jeanne de Saint-Eclairian :

1.° Jean, qui suit ;
2.° Geoffroy, chevalier, auquel le roi Philippe de Valois, en récompense de ses services, fit don d'une maison, de terres, vignes et autres biens : il est qualifié, dans un acte de 1328, général et maréchal des armées de S. M. Très-Chrétienne. C'est à lui qu'on fut redevable, après le Roi, du gain de la bataille de Montcassel, donnée, le 22 août de la même année, contre les Flamands.

IX. Jean, Ier du nom, sire DE CHAMPAGNE, Parcé, Pescheseul, Avoise, Ravaudun, du Bailleul, Clervaux, Lesigné, Bazoges, etc., premier baron du Maine, rendit un aveu au vicomte de Beaumont, le 2 avril 1290,

mourut en 1335, et fut inhumé à Saint-Pierre de Parcé. Il avait épousé Isabelle de Bazeilles, fille de Foulques, sire de Bazeilles, et d'Ænor de Mathéfelon, dont il eut :

1.° Jean, qui suit ;
2.° Thibault, chevalier, tué à la bataille de Cocherel, en 1364 ;
3.° Foulques, mort en bas âge ;
4.° Béatrix, femme de Louis le Clerc, seigneur de Juigné.

X. Jean, IIe du nom, sire DE CHAMPAGNE, Parcé, Pescheseul, du Bailleul, Avoise, Ravaudun, etc., premier baron du Maine, né au château de Pescheseul, le 7 janvier 1317 ; fut créé chevalier banneret à Abbeville, en 1326 ; peu après capitaine de cent lances, gouverneur et lieutenant-général, pour le Roi, de la province de Touraine. Il testa le 23 avril 1352, et fut tué, avec son frère cadet, à la bataille de Cocherel, gagnée sur les Anglais, le 23 mai 1364, et laissa de Jeanne de Beaujame, fille et unique héritière de Bouchard, chevalier, seigneur de Villemaison, et de Marguerite de Beauçay, qu'il avait épousée par contrat du 3 octobre 1348 :

1.° Brandelis, qui suit ;
2.° Robert de Champagne, chevalier, qui servit le Roi, en 1337 ;
3.° Jean de Champagne, chevalier, qui servit aussi le Roi, ayant, dans sa compagnie, un chevalier, trente-cinq écuyers et un archer, ès années 1380, 1381, 1382 et 1384. Il avait fait montre à Blois, le 2 février 1370.

XI. Brandelis, IIe du nom, sire DE CHAMPAGNE, Parcé, Pescheseul, du Bailleul, etc., premier baron du Maine, conseiller et chambellan du roi Charles VI, rendit aveu, le 4 juillet 1393, devant Marie, reine de Jérusalem et de Sicile, duchesse d'Anjou, comtesse de Provence, du Maine et de Touraine, ayant la garde-noble et administration du roi Louis son fils; il est qualifié, dans cet hommage, de *notre très-cher et bien aimé cousin, qui tient de nous, en franc-aleu noble, et à titre de sirerie et principauté, les terres d'Avoise et de Pescheseul.* Il fonda, par contrat du 18 mars 1375, trois canonicats à Saint-

Martin de Parcé, où il fut inhumé, dans le tombeau de ses ancêtres, le 10 mars 1411. Il eut, de Jeanne, dame de la Reaulté, fille de Jean, seigneur de la Reaulté, en Anjou, et de Jeanne de Manubier, dame de Bois-Dauphin, de la Grange et d'Estave:

1.° Jean, dont l'article suit;

2.° Hardouin de Champagne, seigneur de Tucé, grand chambellan de Sicile, gouverneur et grand bailli de Touraine; le roi René lui donna un brevet de premier conseiller, avec une pension de 200 livres tournois, par lettres expédiées au château d'Angers, le 17 mars 1434. Il prit le nom de Tucé, qui était celui de son épouse Jeanne, héritière de Tucé, fille du baron de Tucé, puîné des anciens comtes du Maine, et veuve de Guillaume de Chources-Malicorne, *dit* de Tucé, seigneur de Clinchamps, qu'il avait épousée par contrat du 16 janvier 1437, à condition d'en prendre le nom et les armes. Il en eut:

a. Nicolas, baron de Tucé, seigneur de Millesse, qui bâtit la chapelle du château de Tucé, où il fut inhumé, étant mort le samedi 22 mai 1529; il laissa de Françoise l'Espervier, son épouse, fille de Georges, seigneur de la Bouvardière et de Montauban, morte le 29 février 1529, Jeanne, baronne de Tucé, dame de Millesse, mariée, 1.° à Claude d'Aumont, seigneur d'Estrabonne, et 2.° par contrat du 9 juillet 1525, à François de Beaumanoir; baron de Lavardin, fils de Jean de Beaumanoir, IIe du nom, et d'Hélène de Villeblanche, sa première femme; elle mourut le 30 décembre 1545, et fut enterrée en l'abbaye de Champagne, au Maine;

b. Geoffroy de Tucé, chevalier, qui servit le Roi, l'an 1477, suivant le compte des guerres de cette année;

c. Anne de Tucé, mariée, par contrat du 23 juin 1453, à Charles de la Porte, seigneur de Saint-Marc;

3.° Guillaume de Champagne, chevalier, qui com-

manda les sept chevaliers et écuyers français, au combat donné contre sept autres chevaliers et écuyers anglais, sur la rivière de Ligne, au-dessous du château de Pont, en Saintonge, et ce fut lui seul qui resta maître du champ de bataille;

4.° Jean de Champagne, *dit* le Jeune, mort en bas âge.

XII. Jean, IIe du nom, sire DE CHAMPAGNE, Lonvoisin, Parcé, Pescheseul, Avoise, Bazeilles, du Bailleul, etc., duc de Barri, au royaume de Naples, premier baron du Maine, grand maréchal de Sicile, d'Anjou et de Provence, fut blessé à la bataille de Verneuil, en 1424, et testa le 9 juin 1433; il mourut à Angers, le 27 janvier 1436, et fut inhumé à Saint-Martin-de-Parcé; il eut pour femme Ambroisie de Crenon, fille unique et héritière de Baudouin, seigneur de Crenon et de Brouassin, bailli de Touraine, et de Marie de Beuil, sœur de Jean, Ve du nom, sire de Beuil, comte de Sancerre, amiral de France, créé chevalier de l'ordre de Saint-Michel, à la première promotion, faite le 1er août 1469. Il en eut:

1.° Jean, IVe du nom, sire de Champagne, tué à la bataille de Verneuil, au Perche, l'an 1424, qui laissa, de Marie de Sillé, fille de Guillaume de Sillé, et de Marie de Rieux:

a. Anne de Champagne, mariée à René de Laval, *dit* de Raiz, seigneur de la Suze, laquelle donna, du consentement de son mari, à Brandelis de Champagne, s n cousin-germain, les terres de la Suze, de Loupelande et de Chauffour, par acte du 21 septembre 1498; elle fit une autre donation à Baudouin de Champagne, frère dudit Brandelis, d'une partie de ses meubles, par acte du 8 juillet 1499, et mourut en 1501, après avoir fait son testament, par lequel elle ordonna sa sépulture en l'église de Saint-François de la Flèche;

2.° Pierre, dont l'article suit;

3.° Baudouin,
4.° Brandelis,
5.° Hardouin,
6.° Thibault,
7.° Mathieu,
8.° Louis,

qui terminèrent glorieusement leur vie à la bataille de Verneuil, où ils furent tués, avec leur frère aîné, à la fleur de leur âge, en 1424. On voit leur tombeau dans l'église paroissiale de cette ville;

9.° Louise de Champagne, femme d'Eustache de Machecoul, chevalier, fils puîné de Jean de Machecoul, seigneur de Vieillevigne, et d'Eschive de Vivonne, sa seconde femme;

10.° Agnès de Champagne, mariée à René, sire de Cheminé;

11.° Jeanne de Champagne, femme d'Hardouin de Montjean, fils puîné de Briand, Ve du nom, sire de Montjean, et de Marie de Montalain;

12.° Ambroise de Champagne, mariée à Jacques de Craon, seigneur et baron d'Ingrande;

13.° Louise de Champagne, *dite* la Jeune, abbesse du Ronceray, à Angers.

XIII Pierre, Ier du nom, sire DE CHAMPAGNE, Pescheseul, Avoise, Lonvoisin, du Bailleul, Parcé, etc., prince de Montorio et d'Acquilla, au royaume de Naples, premier baron du Maine, chevalier de l'ordre du Croissant, grand maréchal et vice-roi de Sicile et d'Anjou, se trouva à la bataille de Verneuil, si funeste pour ses frères, en 1424; défit les Anglais, au combat de Beaumont, en 1429; fit hommage à René, roi de Sicile et de Jérusalem, duc d'Anjou, comte du Maine, de Provence et de Touraine, de ses terres de Pescheseul et de Champagne, à titre de sirerie et principauté, le 21 septembre 1439; il est qualifié, dans l'acte de *son cher amé cousin*, *féal conseiller*, *chambellan*, *maréchal de nos royaumes*; il remporta deux signalées victoires contre les Anglais: la première, en 1442, dans la plaine de Saint-Denis d'Anjou, village contigu du Maine; et la seconde, devant Beaumont-le-Vicomte, en 1448; il fut créé, par le roi René, chevalier de l'ordre du Croissant, et l'année suivante, il eut ordre de Jean d'Anjou, duc de Calabre, de secourir le roi Charles VII, contre les Anglais; il signala sa valeur, pour le service de ce prince, au siége de Rouen, à la bataille de Formigny, et à la conquête

de Normandie; il mourut à Angers, à la cour du roi de Sicile, le 15 octobre 1485, ayant vécu près d'un siècle; son corps fut inhumé, le 8 décembre suivant, dans l'église de Saint-Martin de Parcé. Il avait épousé, par contrat du 22 avril 1441, Marie de Laval, sœur de Gui de Laval, II° du nom, seigneur de Loué, chevalier de l'ordre du Croissant, grand veneur de Sicile et d'Anjou, et fille de Thibault de Laval, seigneur de Loué, chevalier, conseiller et chambellan du roi Charles VI, et de Jeanne de Maillé-Brezé, dont :

1.° René, qui suit;
2.° Baudoin de Champagne, seigneur de Parcé, gouverneur du vicomté de Beaumont, conseiller chambellan du roi Louis XI, mort sans enfants de Marie de la Gresille, sa femme;
3.° Brandelis, auteur de la branche des seigneurs et comtes de la Suze, rapportée ci-après;
4.° Gui de Champagne, seigneur de Ravault, de Bonnefontaine et de la Roche-Simon, colonel de six cents hommes de pied, mort des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Pavie, âgé de soixante dix ans, le 24 février 1525; il eut de Jeanne de la Gresille, son épouse :
  a. Christophe de Champagne, seigneur de Ravault, qui épousa Renée de Caradreux, et fut père, 1.° de François de Champagne, seigneur de la Roche-Simon, dont le fils, Claude de Champagne, vicomte de Neuville, maréchal des camps et armées du roi, épousa Marie de Riant de Villeray, mère de deux fils, morts sans postérité; 2.° de Madelaine de Champagne, mariée à Ravent de Morel, chevalier, seigneur d'Aubigny, de Putanges, etc.;
  b. Marie de Champagne, mariée à Guillaume du Bois, seigneur de La Ferté et d'Argonne;
5.° Jean, auteur de la branche des seigneurs de Morcins, rapportée après celle de Brandelis;
6.° Pierre de Champagne, mort en bas âge.

XIV. René, sire DE CHAMPAGNE, Pescheseul, Avoise, Longchamps, Bazeilles, du Bailleul, etc., premier baron du Maine, mourut, avant son père, en 1480, et

fut enterré à Saint-Martin de Parcé. Il avait épousé, par contrat du 17 mars 1477, Julienne de Beaumanoir, dame de Saint-Bernard, de Duretal et de Lesigné, fille de Guy de Beaumanoir, seigneur de Lavardin, et de Jeanne d'Estouteville, sa première femme, dont il eut :

1.° Pierre, qui suit ;
2.° Anne, femme de Georges de Châteaubriant, seigneur de Roches-Baritaut, grand veneur de France, fils de Theau de Châteaubriant, seigneur des Roches-Baritaut, baron du Lyon-d'Angers, comte de Casan, au royaume de Naples, et de Françoise Odart, dame de Colombières, en Touraine, et baronne de Loigny, au Perche.

XV. Pierre, IIIe du nom, sire DE CHAMPAGNE, Pescheseul, du Bailleul, la Mothe-Achard, Parcé, etc. premier baron du Maine, fut créé chevalier de l'ordre de Saint-Michel, à Amiens, par le roi François Ier, en 1527, et mourut au château de Pescheseul, le 14 mars 1529, étant nommé ambassadeur extraordinaire en Angleterre, et fut enterré à Saint-Martin-de-Parcé ; il eut d'Anne de Fourmantière, fille unique et héritière de Guy de Fourmantière, chevalier, seigneur du Plessis-Fourmantière, et de Françoise de Laval-Bois-Dauphin, mariée par contrat du 7 janvier 1504, et inhumée auprès de lui à Saint-Martin-de-Parcé :

1.° Jean, qui suit ;
2.° Jean de Champagne, *dit* le Jeune, seigneur de la Reaulté, mort sans enfants de N..... de Champagne-Ravault ;
3.° Renée de Champagne mariée, en 1522, à René le Clerc, Ier du nom, seigneur de Juigné.

XVI. Jean, V^e du nom, sire DE CHAMPAGNE, Parcé, Pescheseul, Avoise, Ravaudun, Valon, Clervaux, du Bailleul, le Plessis-Fourmentière, le Plessis-Tacé, Crenon, la Reaulté, Martigny, Beaumont, Duretal, Lesigné, Saint-Bernard, Magné, Béru, Lonchamp, Briant, la Vauvrille, et Baissé, premier baron du Maine, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, communément appelé le grand Jean, à

cause de sa belle taille, fut toute sa vie l'ennemi déclaré des religionnaires; il en fit périr un grand nombre dans le vivier de son château de Pescheseul, qu'il appelait le *grand gobelet*, dans lequel il leur donnait à boire, ce qui lui fit donner le surnom de Grand Godet; peu même s'en fallut qu'il n'y fit boire sa femme, Anne de Laval, qu'il soupçonnait d'être huguenote. Le roi Charles IX étant dans le pays du Maine, lui fit l'honneur de loger dans son château de Pescheseul, en 1571; ce même monarque ayant couru risque de se noyer, en passant la rivière de la Sarte, le sire de Champagne lui sauva la vie, en le retirant de l'eau, avec le comte du Lude, et le seigneur de Lavardin; il assista au siége de la Rochelle, en 1573, mourut à Pescheseul, le 3 juillet 1576, et fut inhumé à Saint-Martin-de-Parcé, dans le tombeau de ses ancêtres; il eut d'Anne de Laval, fille de Jean, seigneur de Bois-dauphin, et de Renée de Saint-Marc, vicomtesse de Breteau, qu'il avait épousée par contrat du 29 septembre 1538:

1.° Hardouine, dame de Champagne, Pescheseul, Parcé, Avoise, Ravaudun, Valon, Clervaux, le Plessis-Fourmantière, le Plessis-Tacé, du Bailleul, la Reaulté, Crenon, Martigny, Beaumont, Duretal, Lesigné, Saint-Bernard, Longchamp, Magné, Beru, la Vauvrille, Baillé, Briant, etc., première baronne du Maine, mariée, par contrat du 9 octobre 1559, à Philippe de Châteaubriant, seigneur des Roches-Baritaut, comte de Grassay, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur de Fontenay-le-Comte en Poitou, fils de Louis de Châteaubriant, seigneur des Roches-Baritaut, et de Marguerite de Vernon, dame de Grassay. Ce Philippe de Châteaubriant est renommé dans l'histoire, par ses grands exploits de guerre contre les religionnaires; il n'eut de son mariage qu'une fille, nommée Philippe de Châteaubriant, dame de Champagne, Pescheseul, Avoise, Parcé, etc., laquelle épousa, 1°. Gilbert, seigneur du Puy-du-Fou, et 2° le 23 mai 1601, Henri de Beauves, baron de Contenant, sous-lieutenant de chevau-légers de la garde du Roi, nommé à l'ordre du Saint-Esprit le 31 décembre 1619, et mort sans avoir été reçu.

Branche des seigneurs et comtes de la Suze.

XIV. Brandelis DE CHAMPAGNE, seigneur de Bazoges, de Brouassin, de Villaines, de Vaucelles, et de Bazeilles, troisième fils de Pierre I, sire de Champagne, prince de Montorio et d'Acquilla, premier baron du Maine, et de Marie de Laval-Loué, fut chevalier de l'ordre du Croissant, conseiller chambellan du Roi, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, lieutenant-général et commandant en Artois, grand-sénéchal du Maine, Perche et comté de Laval, et gouverneur de la ville de Saumur; Anne de Champagne, sa cousine-germaine, femme de René de Laval, dit *de Raiz*, seigneur de la Suze, lui fit don, du consentement de son mari, des terres et seigneuries de la Suze, des Coulans, de Loupelande et de Chauffour, par acte passé le 21 septembre 1498; il servit dans toutes les guerres de son tems, fut dangereusement blessé à la bataille de Saint-Aubin du Cormier, et testa le 15 décembre 1504; il eut de Renée de Warie, fille de Guillaume de Warie, seigneur de l'Ile-Savary en Touraine, et de Charlotte de Barbaugy, qu'il avait épousée par contrat du 18 avril 1485:

1.° Baudouin, qui suit;
2.° Françoise de Champagne, mariée, par contrat du 6 décembre 1505, à Jean de Gironde, seigneur de Montclera, gouverneur des ville et château de Domme, en Périgord, fils de Bertrand de Gironde, seigneur de Montclera, et de Munde de Bauza;
3.° Jeanne de Champagne, mariée, par contrat du 25 mars 1508, à Marquis de Cardaillac, IVe du nom, seigneur de Bringues, baron de Montbrun, fils de Jean, baron de Cardaillac, et de Marguerite de Caumont;
4.° Eléonore de Champagne, femme de Jean de Guarguesalle, seigneur de Coulaines, fils de Jean de Guarguesalle, seigneur de Coulaines, et d'Anne du Breuil, sa femme, et petit-fils de N.......... de Guarguesalle, grand écuyer de France, en 1461.

XV. Baudouin DE CHAMPAGNE, baron de la Suze au Maine, seigneur de Bazoges, Loupelande, des Coulans, Chauffour, Bazeilles, Villaines, Brouassin, Vaucelles, et la Motte-Achard, chevalier de l'ordre de St.-Michel,

conseiller et chambellan des rois Louis XII et François Ier ; fut envoyé en qualité d'ambassadeur extraordinaire, auprès de l'électeur Palatin, en 1521, et en la même qualité auprès de l'empereur Charles-Quint, en 1528 : Jean de Gironde, seigneur de Montclera, son beau-frère, le nomma son exécuteur testamentaire, le 14 mars 1535 ; il accompagna le Roi au siége de Landrecies, en 1543, mourut à la Suze, le 24 juin 1560, et fut inhumé dans l'église paroissiale de ce lieu, à côté de son épouse Jeanne, dame de la Chapelle-Rainsouin, fille et unique héritière d'Olivier, seigneur de la Chapelle-Rainsouin, et d'Aréthuse de Melun, fille de Charles de Melun, seigneur de la Borde et de Normanville, grand-maître de France, morte en 1558, et qu'il avait épousée par contrat du 17 mars 1518, dont :

1.° Nicolas, qui suit ;
2.° Hardouine de Champagne, qui eut pour sa dot 230 mille livres, et fut mariée par contrat du 7 mars 1543, à Louis de Vieux-Pont, baron de Neubourg, chevalier de l'ordre du Roi ;
3.° Charlotte de Champagne, femme, par contrat du 3 août 1549, de François de Saint-Gelais, seigneur de Saint-Severin, fils de Merlin de Saint-Gelais, premier maître-d'hôtel des rois Louis XII et François Ier, et de Madelaine de Beaumont, dame de Glonay.

XIV. Nicolas de Champagne, premier comte de la Suze, seigneur de la Chapelle-Rainsouin, la Chassignière des Coulans, Chauffour, Bazeilles, Bazoges, Brouassin, Vaucelles, Villaines, Loupelande, et la Motte-Achard, conseiller et chambellan du Roi, chevalier de son ordre de St.-Michel, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances ; fut du nombre des seigneurs français qui se jetèrent dans Metz, pour défendre cette ville contre les troupes de l'empereur Charles-Quint, en 1552 ; il fit la campagne de Flandre, en 1555, sous le duc de Nevers et le maréchal de Saint-André ; il se trouva à la bataille de Saint-Quentin, le 10 août 1557, et fut tué à celle de Saint-Denis, le 12 novembre 1567, âgé de quarante-un ans ; ce fut en sa faveur que la baronnie de la Suze fut érigée en comté, et les châtellenies de Loupelande, des Coulans, Brouassin, Villaines, la Motte-Achard,

la Butonnière, et Chambreil, en baronnies, et unies sous le nom de comté de la Suze, relevant nuement en plein fief à une seule foi et hommage du Roi, avec exercice de justice sous un seul degré de juridiction, par lettres-patentes données au mois de février 1566, enregistrées le 12 décembre suivant; il eut de Françoise de Laval son épouse, fille de Guy de Laval, seigneur de Lezay, et de Claude de la Jaille, qu'il avait épousée par contrat du 26 mai 1547 :

1.° Louis, qui suit;
2.° Brandelis, auteur de la branche des marquis de Villaines, rapportée ci-après;
3.° Perronelle de Champagne, dame de Bazoges, femme de Jacques, comte de Lorges et de Montgommery, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cent hommes d'armes, gouverneur de Castres, fils de Gabriel, comte de Montgommery, premier capitaine des gardes du corps du Roi, et d'Elisabeth de la Touche, dont elle eut Marguerite, dame de Lorges, de Montgommery et de Bazoges, mariée, par contrat des 20 janvier et 12 avril 1603, à Jacques de Durfort, marquis de Duras, comte de Rosan, conseiller-d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes, dont descendent les maréchaux ducs de Duras et de Lorges.

XVII. Louis DE CHAMPAGNE, Ier du nom, comte de la Suze, baron de Brouassin, Loupelande, des Coulans, la Butonnière Chambreil, et la Motte-Achard, seigneur de la Chapelle-Ransouin et autres lieux, chevalier des ordres du Roi, capitaine de cinquante puis de cent hommes d'armes de ses ordonnances, conseiller-d'état, servit dans toutes les guerres de son tems, comme il paraît par les lettres, brevets et commissions que lui donna le roi Henri III, ès années 1575, 1576, 1577, 1582, 1584, 1585, 1586, et 1587; il fut blessé aux batailles de Jarnac et de Moncontour, en 1569; signala sa valeur au siége de la Rochelle, en 1573, et à celui de Brouage, en 1577, où il reçut le brevet de capitaine de 50 hommes d'armes; il commanda, en qualité de lieutenant-général des armées du Roi, sous le comte du Bouchage, au siége du château d'Angers, en 1585, fut employé, après la réduction de cette place, avec sa compagnie d'ordonnance, depuis le mois de mars jus-

qu'au mois d'août, aux environs des villes de Paris, Rouen et autres, pour s'opposer aux mauvais desseins des ennemis de l'état; il fut reçu, le 31 décembre suivant, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit; Henri III augmenta sa compagnie d'ordonnance de 50 hommes d'armes, et lui donna un brevet de conseiller d'état, daté du 3 avril 1587, mais il jouit peu de ces nouvelles dignités, ayant été tué à la bataille de Coutras, donnée le 20 octobre de la même année, où il servait en qualité de lieutenant-général, âgé seulement de 32 ans, fort regretté du Roi et de toute la cour, tant à cause de sa valeur, que des belles qualités de son esprit. Entre grand nombre de lettres que lui écrivit le roi Henri III, il y en a trois surtout qui prouvent l'estime particulière que ce monarque faisait de son mérite; la première, écrite de Paris, est du 16 novembre 1575; la seconde, écrite à Dollainville, est datée du 5 octobre 1576: et la troisième, écrite de Paris, est datée du 29 octobre 1585; par cette dernière, il paraît que ce fut au comte de la Suze, que ce prince fut redevable de la prise du château d'Angers; il avait épousé, par contrat passé à Paris, le 2 mars 1572, en présence du maréchal duc de Montmorency, de l'amiral de Coligny, du marquis de Villaines, et du seigneur du Bellay, Madelaine de Melun, dame de Normanville, des Landes, de Luré et de Lumigny, fille unique et héritière de Charles de Melun, IIe du nom, et de Marie, dame de Luré, qui se remaria, après la mort de son mari, à Aimon de Mailloc, baron de Saint-Denis; il eut de son mariage:

1.° Louis, qui suit;
2.° Catherine de Champagne, dame de Nogent-sur-Loire, qui épousa Amauri Goyon, IIe du nom, marquis de la Moussaye, comte de Plouer, vicomte de Pommerith et de Tonquedec, fils de Charles Goyon, baron de la Moussaye, et de Claude du Châtel, dame de Pommerith et de Tonquedec, et mourut à Paris le 11 juillet 1649, âgée de 70 ans. De cette alliance vinrent:
   a. Amauri Goyon, IIIe du nom, marquis de la Moussaye, comte de Quintin, gouverneur de Rennes, mort sans enfants mâles d'Henriette-Catherine de la Tour, sœur du grand Turenne;

b. François Goyon, dit le baron de la Moussaye, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur de Stenay, célèbre par ses amours avec la duchesse de Longueville;

3.° François de Champagne;
4.° Marie de Champagne.

XVIII. Louis DE CHAMPAGNE, IIe du nom, comte de la Suze, de Bedford et de Ferrette, marquis de Normanville et de Lumigny, baron des Coulans, la Butonnière, seigneur des Landes, Luré, la Chapelle-Rainsouin et autres lieux, lieutenant-général des armées du Roi, général de la république de Berne, gouverneur de Montbelliard et des comtés de Bedford et de Ferrette, apprit le métier de la guerre sous le grand Gustave, roi de Suède, avec permission de Henri IV, comme il paraît par les provisions et passe-ports que ce prince lui donna. De retour en France, il eut le malheur de renoncer à la religion de ses pères pour embrasser celle de Calvin, aux instantes sollicitations de Charlotte de la Rochefoucauld, son épouse, zélée huguenote; il défendit, pour son parti, la ville de Soissons, contre toute l'armée du roi Louis XIII, en 1617; ayant assemblé la noblesse protestante de Beauce, du Perche et du Vendomois, il se jeta, en 1621, dans la ville de Gergeau, remplie d'huguenots, et investie par l'armée du roi, commandée par le comte de Saint-Paul; et après s'être défendu avec une valeur extraordinaire, il fut obligé de capituler le 23 mai; quelques jours après il fut défait, par les royalistes, sur la rive de la forêt de Marché-Noir, près de Beaugency.

La république de Berne le demanda pour généralissime, avec permission du Roi, qui lui envoya les lettres datées du 8 septembre 1622; il servit encore en France après la prise de la Rochelle, en 1628; fit les fonctions de maréchal de camp au siége de Trèves, sous le maréchal d'Estrées, en 1632; servit en cette qualité dans l'armée que le roi envoya dans l'électorat de Trèves et le pays Messin, sous les ordres du marquis de Saint-Chamans, ministre d'état, en 1633; eut beaucoup de part à la victoire de Coblentz, à la prise de Freidembergh; se trouva ensuite à la prise de Nancy, où le roi l'ayant détaché pour soumettre les places voisines, il prit, entr'autres, la ville de Charmes; fut pourvu du gouvernement du Montbelliard; eut commission de commander

un corps de troupes, composé en partie de la garnison de cette place, dans la haute et basse Alsace, où il assiégea, le 23 décembre de la même année, le château de Rouppe, près de Bedford, occupé par les Croates, qui, après avoir fait une assez forte résistance, demandèrent à parlementer, afin d'avoir le tems de cacher l'or et l'argent, et ce qu'ils avaient de plus cher de leurs brigandages et voleries : mais pendant qu'ils s'amusaient à cela, les assiégeants entrèrent dans la ville, passèrent au fil de l'épée tous ceux qu'ils trouvèrent en armes, et firent prisonniers les autres ; le château fut rasé, et le comte de la Suze fut particulièrement loué d'avoir conservé l'honneur aux femmes et aux filles, qu'il fit retirer et garder dans l'église du lieu. Il fit lever le siége de Porentruy au général Colorédo, le 19 juin 1636 ; deux jours après, il se rendit maître de Bedfort, assiégea ensuite la ville de Delle, qui capitula le 25 du même mois ; et soumit la plus grande partie de l'Alsace ; le Roi lui donna, en récompense, par lettres datées de la même année, pour en jouir comme de son propre bien, les seigneuries et comté de Bedfort, de Ferrette et pays en dépendants, avec le gouvernement de ces places, le brevet de lieutenant-général de ses armées, et une pension de 9600 livres. Il mourut à Montbelliard, en 1637 ; son corps fut transporté à Berne, où la république lui fit dresser un magnifique mausolée ; il eut de Charlotte de la Rochefoucauld, dite *de Roye*, sa femme, fille de Charles de la Rochefoucauld - Roye, comte de Roucy, et de Claude de Gontaut de Biron, morte le 6 septembre 1637 :

1.° Gaspard, qui suit ;
2.° François-Marie de Champagne, marquis de Normanville, tué à la bataille de Lens, en 1648, où il servait en qualité d'aide-de-camp de M. le Prince ;
3.° Louis de Champagne, marquis de Lumigny, qui se trouva, en qualité de volontaire, à la bataille de Lens, et eut le même sort que son frère ;
4.° Josué de Champagne, mort jeune à Berne, où l'on voit son épitaphe en vers latins, faite par Grasserus, ministre de cette république ;
5.° Armand de Champagne, mort quinze jours après sa naissance ;
6.° Ursule de Champagne, mariée à César, marquis

de la Muce-Ponthus, en Bretagne, fils de David, baron de la Muce, et d'Anne de la Noue, petite-fille du fameux François, seigneur de la Noue, dit *Bras-de-fer* ;

7.° Claudine de Champagne,
8.° Marie de Champagne,
9.° Charlotte de Champagne,
} mortes sans alliance.

XIX. Gaspard DE CHAMPAGNE, comte de la Suze, de Bedford et de Ferrette, lieutenant général des armées du Roi, commandant en Alsace, gouverneur de Delle, Bedfort et Ferrette, marcha sur les traces de son père, et se distingua en plusieurs occasions pour le service du roi Louis XIII, qui lui donna, en 1640, un second brevet confirmatif de celui qu'il avait donné à son père, pour posséder en propriété les comtés de Bedfort et Ferrette, avec le gouvernement de ces places, et le brevet de lieutenant-général de ses armées dans la haute et basse Alsace.

L'historien Dupleix, sur l'an 1641, dit que les Espagnols conduisant à Besançon un convoi de six vingts chariots, escorté de deux cents hommes de pied, commandés par le baron de Gramont Melizas et le sieur de Gonsan, gouverneur de Faucogney, le comte de la Suze alla les attaquer avec cent cinquante hommes de pied et trente maîtres. Les ayant trouvés en bon état, il leur fit de rudes charges qu'ils soutinrent vigoureusement, faisant leur décharge avec avantage entre les chariots qui leur servaient de barrière ; mais le comte de la Suze ayant mis pied à terre avec ses cavaliers, mit l'épée à la main, et en fit un si horrible carnage qu'il en demeura cent cinquante sur la place, entre lesquels fut le sieur de Gonsan : le vainqueur fut blessé dans l'action, et à l'exemple de son père, il conserva l'honneur aux dames et aux demoiselles qui étaient dans des carrosses à la suite du convoi.

En 1642, le comte de la Suze fit lever le siége de Hohentwiel, aux impériaux. Pendant les guerres civiles, arrivées sous la minorité de Louis XIV, il prit, soit par inclination, soit par intérêt particulier, le parti du prince de Condé : devenu le confident et la créature de ce prince, il lui livra plusieurs places d'Alsace. Le maréchal de la Ferté-Senneterre eut ordre du Roi, de

l'assiéger dans Bedfort, sur la fin de l'année 1653. Le comte de la Suze, au rapport de tous les historiens, se défendit avec beaucoup de valeur, mais se voyant sans espérance de secours, il se rendit, le 23 février 1654, après 59 jours de siége, ayant auparavant fait mettre le feu dans la château de Rouppe, et dans les autres villages voisins; cette rébellion donna occasion au cardinal Mazarin de le dépouiller de la jouissance et du gouvernement de Bedfort et de Ferrette, pour s'en pourvoir lui-même, et en donner la survivance au duc de Mazarin, son neveu. Le comte de la Suze, privé des glorieux fruits des conquêtes de son père, se retira en sa terre de Brouassin, où il mourut en 1694. Il avait épousé, 1.° Henriette de Coligny, veuve de Thomas Hamilton, comte de Hadington, écossais, et fille de Gaspard III, comte de Coligny, nommé duc de Châtillon, maréchal de France, gouverneur de Montpellier, et d'Anne de Polignac. La jalousie que son mari conçut contre elle, lui fit prendre le parti de la mener à une de ses terres; la comtesse effrayée de ce dessein, en détourna l'exécution, en abjurant la religion prétendue réformée, qu'elle professait comme son mari, et rentra dans la véritable créance de l'église catholique, ce qu'elle fit le 20 juillet 1653 : le motif n'était pas pur, ni digne de la religion qu'elle embrassa; ce qui fit dire à la reine Christine de Suède, que la comtesse de la Suze s'était faite catholique, *pour ne voir son mari, ni en ce monde, ni en l'autre.* Le changement de religion et la continuation de la jalousie de son mari, qui prenait chaque jour de nouveaux degrés, augmentèrent la désunion, et elle fit casser son mariage par un arrêt du parlement; elle mourut après s'être fait, par ses poésies, une réputation dans la république des lettres, le 10 mars 1673, et fut enterrée dans l'église de Saint-Paul, à Paris. On a quatre volumes in-12, de ses poésies, imprimés à Trévoux, en 1725. Au commencement de ce recueil, on trouve un essai de la vie de la comtesse de la Suze, dont M. Mignard, premier peintre du Roi, a fait le portrait; M. du Tillet lui a donné aussi place dans son Parnasse Français, ainsi que mademoiselle de Scudery, dans sa Clélie; et 2.° par contrat du 28 octobre 1662, Louise de Clermont-Gallerande, morte au mois de septembre 1669, dont sont issus :

1.° Thibault de Champagne, comte de la Suze, mort à l'âge de 18 ans, aux mousquetaires ;

2.° Marie-Louise de Champagne, morte à 21 ans, sans alliance ;

3.° Renée-Gabrielle de Champagne, mariée au marquis de la Brissaudière, en Normandie ;

4.° Madelaine-Françoise de Champagne, mariée, par contrat du 12 octobre 1699, à Hubert-Jérôme de Champagne, son cousin, comte de Villaines, fils d'Hubert de Champagne, marquis de Villaines, et de Catherine Fouquet-de-la-Varenne, sa seconde femme ; elle mourut le 17 avril 1731, âgée de 64 ans, à Saint-Romain, près de Melle, en Poitou, où elle est inhumée.

Branche des seigneurs et marquis de Villaines.

XVII. Brandelis DE CHAMPAGNE, second fils de Nicolas, premier comte de la Suze, et de Françoise de Laval Lezay, marquis de Villaines, baron de Tucé, seigneur de la Chassignière, Vaucelles, etc., chevalier des ordres du Roi, en 1585, gentilhomme ordinaire de sa chambre, conseiller d'état, capitaine de cent hommes d'armes, commandant en chef dans le pays du Maine, gouverneur de Laval, et nommé maréchal de France ; obtint au commencement de l'an 1587, du roi Henri III, l'érection de sa baronnie de Villaines, en marquisat, et se trouva, le 20 octobre suivant, à la bataille de Coutras, dont il échappa heureusement ; le feu de la guerre civile s'étant rallumé à l'avènement du roi Henri IV, ce prince à qui le marquis de Villaines conserva toujours une fidélité inviolable, lui donna le gouvernement de Laval, et le commandement du pays du Maine ; il soutint, avec un courage extraordinaire, le siége de Pichelier, en 1589 ; ayant marché, ensuite, au secours de la ville de Maïenne, assiégée par les ligueurs, il les attaqua dans leur camp, et les tailla en pièces, à peine put-il s'en sauver 6 à 700 de 2000 qu'ils étaient ; le vainqueur y gagna 2 pièces de canon, 6 enseignes, une cornette, et fit 300 prisonniers. Cette action se passa en 1590, avec 500 arquebusiers et 100 chevaux seulement. Il assiégea le château de Malauze, situé entre Rennes et Vitré, qui capitula à l'approche du canon. De là, il marcha contre le fort de la

Patrière, et ayant obtenu une entrevue du commandant de cette place, il l'engagea à se soumettre.

La prise du château de Coudray, situé sur la rivière de Maïenne, et qui, outre l'avantage de sa situation, avait encore celui d'être bien fortifié, lui coûta plus de peine ; le sieur de la *Brochardière,* zèlé partisan de la ligue, commandait dans ce poste. Sur le refus qu'il fit de se rendre, après quelques volées de canons, le marquis de Villaines fit escalader la place et l'emporta ; il contribua beaucoup au gain de la bataille de Craon, le 24 mai 1592 ; conduisit ensuite du secours au maréchal d'Aumont, pour faire le siége de Rochefort-sur-Loire, au-dessous d'Angers ; et continua de rendre des services importants à l'état, par ses exploits jusqu'à la paix. Le roi Henri IV, en reconnaissance, le créa chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, à Paris, dans l'église des Grands-Augustins, le 3 janvier 1599, et le nomma maréchal de France, par brevet donné au commencement de l'année 1619 ; il mourut au château de la Chassignière, le 29 octobre suivant, âgé d'environ 62 ans, et fut inhumé dans le chœur de l'église paroissiale de Villaines ; il avait épousé, par contrat du 14 avril 1603, Anne de Feschal, fille et unique héritière de Jean, baron de Tucé, et de Charlotte Anger-de-Crapado, dont il n'eut qu'Hubert, qui suit. Elle se remaria avec Urbain de Bouillé, comte de Creance, fille de Renée II, seigneur de Bouillé, comte de Creance, chevalier des ordres du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, conseiller d'état, gouverneur de Périgueux, et de Renée de Laval-Lezay.

XVIII. Hubert DE CHAMPAGNE, marquis de Villaines, baron de Luré, seigneur de la Chassignière, Vaucelles et autres lieux fut capitaine d'une compagnie de chevau-légers, qu'il commanda à la guerre d'Allemagne, sous le comte de la Suze, son cousin ; il épousa, 1.° Louise d'Arcona, fille d'Adrien d'Arcona, seigneur de Hubercourt, et de Louise de Clere ; elle était sœur de Claude d'Arcona, mariée à Charles de Tilly, premier marquis de Blaru, gouverneur de Vernon, nièce de Jérôme, comte d'Arcona, surnommé le Menton d'Argent, gouverneur de Vernon, et petite-fille de Gaspard, seigneur d'Arcona, gentilhomme milanais, et 2.°

Catherine Fouquet la Varenne, fille de René Fouquet, marquis de la Varenne, gouverneur des ville et château de la Flèche en Anjou, et de Jeanne Girard de la Roussière, par contrat du 29 décembre 1644 ; il eut,

Du premier lit :

1.° Louise-Marie de Champagne, mariée, par contrat du 18 décembre 1661, à Claude de Talaru, marquis de Chalmazel, Guidon des gendarmes de la garde du Roi, maréchal de ses camps et armées, qui commanda, en 1674, l'arrière-ban des provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais ;

Du second lit :

2.° René-Brandelis, qui suit ;

3.° Hubert-Jérôme de Champagne, seigneur de la Roussière, dit le comte de Villaines, capitaine au régiment de Piémont, infanterie, mort à Paris, le 7 août 1713, et inhumé dans la chapelle du Saint-Sacrement de Saint-Séverin. Il avait épousé Madelaine-Françoise de Champagne, fille de Gaspard de Champagne, comte de la Suze, de Bedfort et de Fertette, lieutenant-général des armées du Roi, et de Louise de Clermont Gallerande, sa seconde femme, par contrat du 21 octobre 1699, morte le 17 avril 1731, âgée de soixante-quatre ans, à Saint-Romain, près de Melle, en Poitou, où elle fut inhumée. Il en eut :

a. François-Hubert de Champagne, comte de Villaines, lieutenant au régiment du Roi, infanterie, mort à l'âge de dix-neuf ans, dans sa terre de Mortefons, le 16 novembre 1721, et inhumé à Saint-Romain ;

b. Louis-Hubert de Champagne, seigneur de la Roussière, le Barost, la Forest et autres lieux, dit le comte de Champagne, né le 20 février 1704, marié, 1.° à Bonne-Judith de Lopriac, veuve de Jean-François Jubert de la Bastide, comte de Château-Morand, lieutenant-général des armées du Roi.

commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort le 17 avril 1727, fille de René de Lopriac, marquis de Coëtmadeuc, et de Julie-Hiéronime Ragon, et sœur de Guy-Marie de Lopriac, marquis de Coëtmadeuc, dit le comte de Donges, capitaine de cavalerie dans le régiment de Courtenvaux, par contrat du 18 octobre 1731, et morte à Paris, après une longue maladie, âgée d'environ trente-cinq ans, le 17 juin 1735; 2.° à Françoise-Judith de Lopriac, nièce de sa première femme, et fille de Guy-Marie de Lopriac, comte de Donges, et de Marie-Louise de Roye de la Rofoucauld, sœur du duc d'Estissac, chevalier des ordres; avec dispense et par contrat du 17 novembre 1738; morte dame de compagnie de madame la Dauphine, le 16 juin 1748, âgée de vingt-sept ans, et inhumée dans l'église de Saint-Sulpice, sa paroisse, dont il a eu, Marie-Judith de Champagne, née à Paris, le 17 février 1745, mariée, contrat signé le 25, célébration le 27 janvier 1761, à Anne-Léon de Montmorency, appelé le Marquis de Fosseux, fils du chef de la plus ancienne maison de l'Ile-de-France, capitaine-lieutenant des gendarmes de la Reine; morte le 23 mai 1763, âgée de 18 ans, laissant un fils, mort après elle; et 3.° avec Louise-Julie-Silvie de Maridor, fille de Charles-Louis-Auguste de Maridor, baron de Bourg-le-Roi, grand-sénéchal de la province du Maine, et de Julie-Hortense de Colbert de Linières, fille du comte de Linières et de Marie-Louise du Bouchet de Sourches;

4.° Jeanne Pélagie de Champagne, religieuse, au Maine;

5.° Anne-Marie de Champagne,
6.° Jacqueline de Champagne,
7.° Angélique de Champagne, } mortes sans alliance.

XIV. René-Brandelis DE CHAMPAGNE, marquis de

Villaines et de la Varenne, baron de Tucé, seigneur de la Chassignière, Vaucelles et autres lieux, mort à Paris, le 5 avril 1723, avait épousé, par contrat du 6 juin 1702, Catherine-Thérèse le Royer, fille et unique héritière de René le Royer, seigneur du Mesnil-Saint-Samson, et de Catherine-Thérèse Pannard, dont il eut :

1.° Marie de Champagne, marquise de Villaines, mariée, le 30 avril 1732, à César-Gabriel de Choiseul, dit le comte de Choiseul, lieutenant-général des armées du Roi, au gouvernement de Dauphiné, fils d'Hubert de Choiseul, seigneur de la Rivière, dit le marquis de Choiseul, et d'Henriette-Louise de Bauveau, sa seconde ſemme;

2.° Anne-Catherine de Champagne, mariée, le 26 mai 1739, à Louis-Charles-César le Tellier de Louvois, appelé le comte d'Estrées, maréchal de France, chevalier des ordres du Roi, ministre d'état, gouverneur-général des évêchés de Metz et de Verdun, et gouverneur particulier des ville et citadelle de Metz, et général des armées en Westphalie, en 1762, fils de Michel-François le Tellier, marquis de Courtanvaux, de Villequier et de Crusy, comte de Tonnerre et de la Ferté-Gaucher, baron de Montmirail, capitaine-colonel des Cent-Suisses de la garde du corps du Roi, et de Marie-Anne-Catherine d'Estrées, morte sans enfants, le 19 juillet 1743, agée de 28 ans; son mari s'est remarié en janvier 1744, à Charlotte-Louise Brulart, née le 5 novembre 1725, fille de Louis-Philogène Brulart, marquis de Puissieux, et de Charlotte-Félicité le Tellier.

Branche des seigneurs de Morcins.

XIV. Jean DE CHAMPAGNE, seigneur de Lonvoisin, de Vendeuil, de Saint-Bon, cinquième fils de Pierre, Ier du nom, sire de Champagne, prince de Montorio et d'Acquilla, premier baron du Maine, etc., et de Marie de Laval-Loüé, fut présent au procès-verbal de rédac-

tion de la commune de Vitry, où la noblesse du bailliage fut appelée, pour donner son avis, au mois d'octobre 1509; il laissa de Marguerite de Véélu, sa femme, à laquelle Jean de Véélu, doyen de l'église collégiale de Saint-Etienne de Troyes, fit donation de plusieurs héritages, le 9 janvier 1513:

1.° Robert de Champagne, qui laissa de Béatrix de Verdelot, sa femme, qu'il avait épousée le 19 septembre 1508, fille de Georges de Verdelot, seigneur des Prez, et de Catherine de Psailly:

a. Nicolas de Champagne, mort avant sa mère;

b. Jean de Champagne, seigneur de Neuvy, et chanoine de Noyon;

c. Pierre de Champagne, aussi seigneur de Neuvy, mort sans alliance;

2.° Louis, qui suit.

XV. Louis DE CHAMPAGNE, Ier du nom, seigneur de Lonvoisin, de Vendeuil et de Léchelle, fut appelé à la coutume de Vermandois, et fait prisonnier à la bataille de Pavie; il avait épousé, avant le 3 avril 1524, Madelaine de Bouzie, dont il eut:

1.° Roland, qui suit;

2.° Nicolas, dont la postérité sera rapportée après celle de son frère, et qui continue la branche des seigneurs de Morcins;

3.° Denis, } morts sans alliance.
4.° François, }

XVI. Roland DE CHAMPAGNE, seigneur de Lonvoisin, de Vandeuil, de Léchelle et de Neuvy, après la mort de ses oncles, épousa, par contrat du 13 décembre 1544, Jeanne de Ravenel, fille de Thibault de Ravenel, écuyer, seigneur de Saint-Eugène, dont il eut pour enfants:

1.° Louis de Champagne, IIe du nom, dont la postérité a fini en la personne d'Henry de Champagne, son arrière-petit-fils, premier capitaine dans le régiment d'Epagny, qui n'a laissé que deux filles, qui vivaient encore au mois d'août 1669; outre ce petit-fils, il avait encore une fille,

nommée Charlotte de Champagne, qui épousa David de Montigny, seigneur de Viollaines ;

2.° Robert, qui suit ;

4.° André, mort sans enfants, enseigne des Gardes-du-Corps ;

4.° Antoine de Champagne ;

5.° Nicole de Champagne, mariée à Claude de la Place, seigneur de Rouge-Bois ;

6.° Anne de Champagne, mariée à Antoine de Vandières, seigneur des Mignons.

XVII. Robert de Champagne, Ier du nom, seigneur de Lonvoisin, de Vendeuil, de Léchelle et de Neuvy, épousa Charlotte le Cordelier, dont il eut :

XVIII. Robert de Champagne, IIe du nom, seigneur de Lonvoisin, Vendeuil, Léchelle, Neuvy, etc., qui s'allia, par contrat du 2 décembre 1610, à Claude le Goux, fille de Jacques le Goux, écuyer, seigneur de Lourps et de Mareil, et de Claude de Saint-Belin, dont entr'autres enfants, il eut :

1.° Charles, qui suit ;

2.° Jacques, seigneur de la Borde, des Mœurs, de Longeville, et en partie de Lourps, capitaine d'infanterie dans le régiment de Langeron, et Creancey, qui n'a laissé qu'un fils, père de trois enfants ; savoir :

a. Jacques-Charles de Champagne, duquel est issu un fils, N.... de Champagne, marié sans enfants, vers l'an 1766, à N..... Vitard-de Passy, fille de feu N.... Vitard-de-Passy, capitaine de cavalerie ;

b. Denis-Gabriel de Champagne, qui n'avait qu'une fille, en 1772 ;

c. Catherine-Agathe de Champagne, qui fut mariée à Paul-Sébastien du Peret de la Gaufroye, seigneur de Subligny ;

3.° Catherine de Champagne, mariée à Gabriel de Reilhac, seigneur des Hautes-Maisons.

XIX. Charles de Champagne, Ier du nom, seigneur de Lourps, Longeville, Montigny, etc., laissa de son mariage :

1.° Charles de Champagne, IIe du nom, seigneur de Lourps, qui épousa Claude de Saint-Belin, dont vint: Benigne-Antoine de Champagne, seigneur de Lourps, reçu chevalier de Malte en 1700, mort en 1715;

2.° Jean, seigneur de Longeville, de Toulotte, et de Lourps, bisaïeul de Louis-Antoine de Champagne, né vers 1752; Jean eut encore: Angélique de Champagne, mariée à N..... Delomoy, seigneur de Coufery;

3.° Marie, qui a épousé François de Morru, seigneur de Saint-Martin-du-Bauchet.

Seconde branche des seigneurs de Morcins.

XVI. Nicolas DE CHAMPAGNE, seigneur de Morcins, Léchelle, Fonda, Leuze et Frenay, etc., second fils de Louis, Ier du nom, et de Madelaine de Bouzie, fut tué à la bataille de Dreux, en 1562, et laissa de Marie de Verdelot sa femme, qu'il avait épousée, par contrat du 12 septembre 1546, sœur de Nicolas de Verdelot, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

1.° Pierre de Champagne, mort sans alliance;
2.° Olivier, qui suit;
3.° Louis de Champagne, mort sans alliance;
4.° Jacques de Champagne, seigneur de Neuvy, Linières et Condry, marié à Antoinette le Fèvre, dont il eut:

a. Hector de Champagne, seigneur de Neuvy, Linières et Condry, mort sans enfants, de Marguerite de Barbin, sa femme, fille de Dreux de Barbin, baron de Broyes, et de Suzanne de Navières;

b. Abel de Champagne, mort jeune;

c. Antoine de Champagne, mort sans enfants, de Jeanne de Montigny, fille de Jacques de Montigny, seigneur de Saint-Onyne et d'Aubilly, et de Marguerite de Drapière;

d. Antoinette de Champagne, femme de Nicolas de Chavigny, seigneur de Nouilly;

5.° Antoinette de Champagne, mariée à Edme de Ballaine, seigneur de Lorme.

XVII. Olivier DE CHAMPAGNE, chevalier, seigneur de Morcins, d'Agaulne, de Vidano et de Leuze, avait sept ans, lorsque son père fut tué à la bataille de Dreux, donnée en 1562. Il fut d'abord capitaine de cent hommes de pied, par commission du maréchal de Bois-Dauphin, du 4 octobre 1598; puis capitaine d'une compagnie de cent hommes de guerre, du nombre des dix qui devaient composer le régiment dont le Roi avait donné le commandement au maréchal de Vitry. Entre grand nombre de lettres que lui écrivit Henri IV, il y en a deux principalement qui prouvent l'estime particulière que ce prince faisait de son mérite et de sa valeur, et l'affection qu'il avait pour lui. La première, datée du château de Noyon, est du 19 août 1591, et la seconde de Lyon, est du 3 septembre 1595. Le Roi lui donna, en 1616, le gouvernement de la ville de Meaux; il laissa de Madelaine de Montigny, sa femme, fille de feu Benoît de Montigny, seigneur de Framoizelle et de Saint-Eugène, et de Jeanne de Ravenel, qu'il avait épousée par contrat du 4 août 1579:

1.° Claude, qui suit;
2.° Antoine de Champagne, écuyer, seigneur des Vidames, qui fut capitaine, par commission du 4 juin 1649, d'une compagnie de chevau-légers du nombre de 90 maîtres, montés et armés à la légère, et n'a laissé qu'une fille, religieuse à Sézanne;
3.° Louis de Champagne, écuyer, seigneur de Leuze, qui épousa Henriette de Champetin, dont il eut:
   a. Louis de Champagne, IIe du nom, seigneur de la Villeneuve, mort sans alliance;
   b. Madelaine de Champagne, mariée, 1.° à N.... de Guidoti; 2.° à Charles de Hanniques, et 3.° à Hugues, comte de Chaumont;
   c. N.... de Champagne, religieuse;
   d. N.... de Champagne, morte sans alliance;
4.° Charles, qui eut commission du Roi, le 7 août 1631, pour lever une compagnie de gens de pied, et laissa de son mariage avec Marie d'Haucourt;

a. Claude de Champagne, seigneur de Coupigny ;
b. Madelaine de Champagne, femme de Jean-Louis de Vaudetar ;

5.° Madelaine de Champagne, mariée, le 9 juillet 1602, à Michel de Chalemaison, seigneur de Chalaute.

XVIII. Claude DE CHAMPAGNE, Ier du nom, chevalier, seigneur de Morcins et de Leuze, fut capitaine d'infanterie, et s'allia, par contrat du 24 juillet 1611, à Françoise le Goust, fille de Jacques le Goust, seigneur de Lourps et de Mareil, et de Claude de Saint-Belin, dont :

1.° Claude, qui suit ;
2.° Antoine de Champagne, mort jeune ;
3.° Olivier de Champagne, capitaine de cavalerie, au régiment de la Ferté, tué à la bataille de Rethel, le 15 décembre 1650 ;
4.° Marie de Champagne,
5.° Madelaine de Champagne,
6.° Antoinette de Champagne, } mortes sans alliance.

XIX. Claude DE CHAMPAGNE, IIe du nom, chevalier, seigneur de Morcins, Neuvy, Condry, Leuze, la Villeneuve, Linières, Beauregard, Joiselle en partie ; capitaine d'une compagnie de chevau-légers, des nouvelles levées, de 90 maîtres, par commission du 18 février 1648 ; commandant du régiment du maréchal de la Ferté, dès 1653 ; fit ses preuves de noblesse, en 1667, lors de la recherche par M. de Caumartin, intendant de la province de Champagne, et il eut de Susanne de Geps, mariée le 18 juin 1653, fille de feu Paul de Geps, chevalier, seigneur de Flavigny, la Godine et Chapton, et de Claude de Barbin, baronne de Broyes :

1.° Henri-Claude, qui suit,
2.° Antoine de Chanpagne,
3.° Paul de Champagne,
4.° Mathias de Champagne,
5.° Olivier de Champagne,
6.° François Joseph de Champagne, } morts sans postérité ;
7.° Claude de Champagne, dont la postérité suivra ;
8.° Susanne, morte jeune ;
9.° Madelaine, morte sans être mariée.

XX. Henri-Claude de Champagne, seigneur de Morcins, Condry, Linières, Beauregard, Neuvy, Leuze, des Hautes, et Joiselle en partie; major des régiments de cavalerie d'Harlus et de Montpeyroux, a eu de Marie Françoise de Saint-Maurice, son épouse :

1.° François-Claude-Henri, seigneur de Morcins, commandant de bataillon au régiment du Roi, infanterie; brigadier des armées de Sa Majesté, le 20 juillet 1753, mort en 1756, sans enfants d'Anne-Nicole-Madelaine Nacquart, sa femme ;

2.° René-Paul-Louis, seigneur de Neuvy, colonel d'infanterie, le 17 juillet 1747, qui a eu, d'Elisabeth de Champagne, sa cousine germaine, plusieurs enfants, parmi lesquels, un fils, qui continue la postérité de cette ancienne et illustre maison, laquelle subsiste toujours en Champagne et en Brie;

3.° Louis-Joseph-Hubert-Nicolas de Champagne, seigneur des Hautes, du Chesne, de Ventelette et de Vandières, en partie; capitaine de grenadiers au régiment du Roi; il mourut des blessures qu'il avait reçues à l'armée. Il avait épousé Anne Radegonde de Chartognes, de laquelle il laissa cinq filles :

a. N... de Champagne, morte dans la maison royale de Saint-Cyr;

b. N... de Champagne, qui épousa le comte de Chartognes, son cousin, dont elle n'eut qu'une fille, mariée au marquis de Bonnaire;

c. Angélique-Françoise de Champagne, qui épousa messire Charles-Joseph, marquis de l'*Escuyer*, seigneur d'Hagnicourt, Harzillemont, Montigny, Launoy, etc.; de ce mariage vint une fille, nommée Angelique-Gabrielle, qui épousa à Londres, en 1805, M. Robert *Adair*, membre du parlement, pour un comté appartenant au duc de Bedfort, son cousin-germain; et l'un des diplomates les plus distingués et les plus estimés de notre siècle. Il fut ministre plénipotentiaire de la Grande-Bretagne, près de la cour de Vienne, en 1806, sous le ministère du célèbre Fox, son parent et son ami. Il remplit cette mission avec une

dignité et une modération qui lui valurent les témoignages les plus flatteurs de sa cour, et des princes de l'auguste maison de Bourbon. S. A. S. le prince de Condé daigna le faire remercier en son particulier, d'avoir organisé un paiement régulier de la part de la Grande-Bretagne, pour les *gentilshommes* de sa brave et immortelle armée, pendant la guerre de 1809. En quittant la cour de Vienne, M. Adair fut nommé, par S. M. le roi de la Grande-Bretagne, sous le ministère de M. *Canning*, AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE, près la Sublime-Porte, pour négocier, avec cette puissance, un traité de paix et d'alliance, qui devenait nécessaire aux relations politiques et commerciales des deux nations. M. Adair eut le bonheur de réussir dans cette importante négociation, et d'assurer par un traité qui fut signé le 4 février 1809, le salut de l'Europe entière; car la Turquie, unie à l'Angleterre, cessa bientôt toutes ses relations avec l'usurpateur, devenu le fléau du monde, et fit quelque tems après sa paix avec la Russie, qui, dès-lors, maîtresse de toutes ses forces, les dirigea en masse contre le désolateur du genre humain et l'ennemi de tous les rois, et le força à descendre d'un trône qu'il avait usurpé, pour y replacer le souverain légitime, que le vœu de tous les Français y rappelait depuis long-tems. M. Adair ne saurait recevoir trop d'éloges de ceux qui savent apprécier la politique et la diplomatie, parce que sa conduite, en cette circonstance, a fait preuve qu'il avait une connaissance profonde de ces deux sciences, et le résultat de sa négociation a été d'un trop heureux effet pour l'Europe, pour qu'on ne lui en rende pas ici un hommage éclatant. Madame Adair a suivi son époux à Vienne, où elle a toujours manifesté les sentiments du dévouement le plus pur et le plus respectueux pour tous ses devoirs envers la Grande-Bretagne, devenue sa patrie *adoptive*, ainsi

que pour l'auguste maison de Bourbon ;

d. Louise-Angélique de Champagne, mariée à M. de Flavigny, neveu et héritier du comte de Flavigny, ambassadeur de S. M. Louis XVI, à Parme, où il est mort après 30 ans de résidence ; il y a eu deux fils de ce mariage ;

e. N. . . de Champagne, qui a épousé M. le baron du Buat, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, dont une fille mariée à M. de Sauville ;

4.° Eutrope-Joseph de Champagne, mort en 1751, capitaine-lieutenant de la Colonelle, au régiment du Roi, infanterie, sans avoir été marié ;

5.° Marie-Elisabeth-Antoinette de Champagne, femme de Pierrre-Dominique Largentier, seigneur de Champguion ;

6.° Marie-Madelaine-Nicole, femme d'Isaac Largentier, seigneur de Joiselle ;

7.° Angélique-Benigne-Henriette, femme, le 21 mars 1734, de Jacques-Christophe de Mongeot, seigneur d'Hermonville ;

8.° Marie-Madelaine-Jacquette, qui n'était point mariée en 1772 ;

9.° Marie-Anne, femme de N....., de Vitard de Passy, capitaine de cavalerie.

XX. Claude-Charles DE CHAMPAGNE, seigneur de Chapton, la Villeneuve, Leuze, Saint-Prix, la Noverégnante : capitaine de cavalerie dans le régiment d'Harlus, dont son frère aîné était major ; épousa, par contrat du 19 février 1699, Elisabeth du Bellay, fille de Salomon du Bellay, seigneur de Soizy-au-Bois et de Salnove, et de Marie de Salnove, dont :

1.° François-Claude-Jacques, qui suit ;

2.° Elisabeth de Champagne, mariée le 18 avril 1728, à René-Paul-Louis de Champagne, son cousin-germain, seigneur de Neuvy ;

3.° Madelaine-Claude de Champagne, mariée à François-Anne de Vendeuil, seigneur de Montgivroux.

XXI. François-Claude-Jacques DE CHAMPAGNE, sei-

gneur de Villeneuve, Chapton, la Noverégnante, Freçu, Saint-Prix et Salnove; né le 18 mars 1701, a servi dans la cavalerie, ainsi que son père; de son mariage, contracté le 13 mars 1726, avec Angelique-Madelaine de Marguerie, fille de François-Charles de Marguerie, seigneur de Courbetin, Toraille, et de Jeanne-Madelaine de la Coutrie-Perdriz, est né :

XXII. Charles-François- Ferdinand DE CHAMPAGNE, *dit* le marquis de Champagne, né le 28 avril 1727, entré au régiment du Roi, infanterie, en 1741; il a été fait capitaine-lieutenant de la colonelle de ce régiment, en 1751; colonel du régiment de Rouergue, en 1759; de celui d'Auvergne, en 1761, et brigadier des armées du roi, le 22 janvier 1769; il s'est marié, le 10 octobre 1763, avec Jeanne-Perrette de Busancy-Pavant, fille de Jules-Ange, vicomte de Busancy-Pavant, seigneur de la Croix-aux-Bois et de M..... Reynault d'Yrval, dont il eut :

1.° Louis-Brandelis-Ferdinand de Champagne, officier au régiment du Roi, né le 2 juin 1769, mort en 1789;

2.° François de Champagne, né le 30 avril 1770, mort sans postérité;

3.° N...., héritière de cette branche, mariée au comte de la Briffe, morte sans postérité, en 1812.

Armes : De sable, frêté d'argent; au chef du même, chargé d'un lion issant de gueules.

La seconde branche porte : D'azur, à la bande d'argent, cotoyée de deux cotices contrepotencées d'or de treize pièces, qui sont les pleines armes des comtes de Champagne.

Parmi les alliances illustres qu'a contractées la maison de Champagne, nous citerons celle de Gaspard de Champagne, comte de la Suze, qui épousa Henriette de Coligny, sœur d'Anne de Coligny, mariée à Georges, duc de Wurtemberg. Le titre original de cette alliance, qui a fait le comte de Champagne-la-Suze, beau-frère du duc de Wurtemberg, nous a été exhibé.

De l'ESCUYER, famille noble et ancienne de la province de Champagne, laquelle a été maintenue dans son anncienne extraction, par jugement souverain du 6 avril 1541, et par jugement de M. de Caumartin, intendant en cette province, au mois de décembre 1667. La production de titres qu'elle fit alors, remonte sa filiation à :

I. Gérard de l'Escuyer, écuyer, seigneur de Paradis, lequel épousa damoiselle Antoinette de Chastelaine, dont il eut, selon l'acte du 10 juin 1560, rapporté au degré suivant, deux fils, savoir :

1.° Nicolas, dont l'article suit;
2.° Aléaume de l'Escuyer, auteur de la branche des seigneurs de Hagnicourt, rapportée ci-après.

II. Nicolas de l'Escuyer, écuyer, seigneur de Paradis-lès-Saint-Loup et de Puiseux, fit deux acquisitions, le 11 juillet et 3 décembre 1549; partagea, le 10 juin 1560, avec Aléaume, son frère, seigneur de Hagnicourt, les biens délaissés par défunt Gérard de l'Escuyer, écuyer, et damoiselle Antoinette de Chastelaine, leurs père et mère; fit faire une enquête, le 15 mars 1563, sur la qualité féodale ou roturière des biens situés dans l'étendue de la terre et seigneurie de Puiseux; passa un traité, le 1er novembre 1564, conjointement avec Aléaume de l'Escuyer, son frère, avec Louis de Vaux, écuyer, seigneur de Suzanne, au sujet de certaine acquisition qu'ils avaient précédemment faite de ce dernier. Le 7 novembre de la même année, ledit seigneur de Suzanne obtint une sentence contre lesdits acquéreurs, au sujet du retrait lignager des choses contenues dans ladite acquisition; et vivait encore le 24 juillet 1612. Il avait épousé damoiselle Philippe de Beauvais, dont les armes sont: d'*argent*, *à la croix de sable chargée de cinq coquilles d'or*. De ce mariage sont issus :

1.° Charles, dont l'article suit ;
2.° Joachime de l'Escuyer, mariée, par contrat du 13 novembre 1570, avec Jean d'Arras, écuyer,

seigneur d'Haudrecy, homme d'armes des ordonnances du Roi: lequel portait: d'*argent*, *au chevron d'azur accompagné en chef de deux blairiers affrontés de sable, becqués et membrés de gueules*; fils de Charles d'Arras, écuyer, seigneur d'Haudrecy, et d'Isabeau de Mauguin. Ils vivaient encore le 15 juin 1609.

III. Charles de l'Escuyer, écuyer, seigneur de Paradis, servit avec distinction dans les guerres de Henri IV contre la Ligue, ainsi qu'il appert d'un brevet de ce prince, du 11 août 1592, par lequel il permet audit seigneur de Paradis de se retirer dans ses terres, à cause de sa mauvaise santé; ce brevet terminé par les témoignages de l'estime que le Roi faisait de la personne dudit Charles de l'Escuyer, auquel il accorda, le 20 novembre 1599, en considération de ses anciens services, la permission de tirer de l'arquebuse, épousa, par contrat du 24 juillet 1612, damoiselle Simonette Godet, fille de feu Guillaume Godet, écuyer, seigneur d'Aunay, dont les armes sont : d'*azur, au chevron d'or accompagné de trois pommes de pin du même*; et de damoiselle Agnès de Cauchon; obtint une commission de capitaine d'infanterie, le 21 novembre 1625, signée du connétable de Lesdiguières, et ne vivait plus le 10 mai 1666, De son mariage sont issus :

1.° Nicolas de l'Escuyer, écuyer, seigneur de Paradis, marié, par contrat du 3 mars 1612, avec damoiselle Marguerite de Maillard, fille de Claude de Maillard, écuyer, seigneur dudit lieu, et de damoiselle Jeanne de Coussy;

2.° Antoinette, dont l'article suit.

IV. Antoine de l'Escuyer, écuyer, né l'an 1601, seigneur de la Chanée, épousa, par contrat du 29 janvier 1649, damoiselle Marie des Laires, dont les armes sont : d'*azur, à l'aigle d'or accompagnée en chef de deux croisettes patées et fichées d'argent*; et obtint, après quinze ans de service, une commission de capitaine d'infanterie, le 16 janvier 1632. Il fut maintenu dans sa noblesse, par M. de Caumartin, intendant en la province de Champagne, au mois de décembre 1667, et n'a point eu d'enfants,

SECONDE BRANCHE.

II. Aléaume DE L'ESCUYER, écuyer, seigneur de Paradis, de Flize, de Hagnicourt, Inaumont et d'Harzillemont, second fils de Gérard de l'Escuyer, et d'Antoinette de Chastelaine; servit en qualité d'archer des ordonnances du Roi, sous la charge de M. de La Meth; fit deux acquisitions, les 8 janvier et 12 mars 1557; passa deux contrats d'échange, le 4 mai 1560; partagea, avec Nicolas l'Escuyer, son frère aîné, les successions paternelle et maternelle, le 10 juin suivant; acquit le fief de Flize, et les héritages en dépendants, le 10 janvier 1564; rendit hommage de partie des terres de Hagnicourt et d'Inaumont, le 5 juillet 1572, et ne vivait plus le 28 mai 1588. Il avait épousé, 1.°, le 23 octobre 1552, damoiselle Nicole de Bohan (1), dame de Hagnicourt et d'Inaumont, fille de Jean de Bonan, écuyer, seigneur de Hagnicourt et d'Harzillemont, et de Guyonne de Brandebourg; 2.° le 9 août 1580, Louise dé Bohan, cousine de la précédente, dont les armes sont: *de sable, à la bande d'or, accostée de deux cotices du même*; fille de Garlache de Bohan, seigneur de Bohan, et de Bonne de Beffroy. Il n'en eut point d'enfants; ceux du premier lit furent:

1.° Philippe, dont l'article suit;
2.° Jean, qui fonde la troisième branche, dite des seigneurs de Montgon, rapportée ci-après;
3.° Nicolas de l'Escuyer, seigneur de Meurtin, vivant le 21 janvier 1605;
4.° Françoise de l'Escuyer,
5.° Nicole de l'Escuyer,
6.° Guillaume de l'Escuyer,
} vivantes le 21 janvier 1605.

III. Philippe DE L'ESCUYER, seigneur d'Harzillemont, de Hagnicourt et de Flize, par la donation que

(1) L'illustre et ancienne maison de Bohan, puînée des sires d'Orcimont, en Ardennes, est issue, selon une antique tradition, d'un cadet de la maison de Luxembourg. Au reste, ses alliances et son illustration, dans les tems chevaleresques, ne sont point au-dessous de cette origine.

lui en fit son père, le 26 juillet 1583, épousa, 1.° par contrat du 28 mai 1588, damoiselle Jacqueline de Failly, fille de feu Jean de Failly, écuyer, dont les armes sont : *de gueules, à la fasce d'argent accompagnée de trois haches d'armes en fasce du même* ; fille de feu Jean de Failly, écuyer, seigneur de Sausseuille, et de demoiselle Louise de Bohan, alors veuve en secondes noces d'Aléaume de l'Escuyer ; 2.° par contrat du 20 août 1590, demoiselle Anne de Bohan, fille de Thomas de Bohan, seigneur de Bohan, de Chevrières et de Montigny, en Rhetelois, et de Jacqueline le Danois de Geoffreville, sa seconde femme ; partagea, le 8 avril 1604, les successions paternelle et maternelle, avec ses frères et sœurs, et transigea avec eux, le 21 janvier 1605. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Susanne de l'Escuyer, mariée, par contrat du 15 juin 1614, avec François d'Aguisy, écuyer, seigneur de Rume et d'Issancourt, dont les armes sont : *d'argent, à trois merlettes de sable, les deux en chef affrontées* ; fils d'Antoine d'Aguisy, écuyer, seigneur de Mainberson, et de demoiselle Jacqueline de Varigny :

Du second lit :

2.° Jean, dont l'article suit ;
3.° Philippe de l'Escuyer, émancipé le 3 juillet 1623 ;
4.° Charles de l'Escuyer, chevalier, seigneur d'Amichesnoy, de Chevrières, de Sery, de Montigny, en partie, etc., gruyer du duché de Rhetelois, par lettres du 12 février 1650, grand-maître des eaux et forêts de cette souveraineté, en 1661 ; bailli d'épée du duché-pairie de Mazarini, par lettres du 20 octobre 1674 ; marié, 1.° par contrat du 9 juin 1630, avec demoiselle Marguerite de Blond, dont les armes sont : *d'argent, à trois portaux de gueules* ; fille de feu noble homme Emery de Blond, écuyer, seigneur de Saint-Pierre, et de demoiselle Marie de Bohan ; 2.° par contrat du 20 mai 1665, demoiselle

Nicole de Saint-Quentin, dont les armes sont : *d'azur, à la fasce d'or chargée d'une souche de gueules en fasce, accompagnée en chef de trois étoiles d'or ;* fille de messire Jean de Saint-Quentin, chevalier, seigneur de Marimont, etc., et de demoiselle Charlotte de Fontaine. Il comparut au ban de la noblesse de Rhetelois, en 1666. Il vivait encore, avec sa seconde femme, le 16 février 1675. Il eut du premier lit :

a. Roland de l'Escuyer, chevalier, seigneur de Bohan, Hagnicourt, de Chevrières et autres lieux, lieutenant d'une compagnie au régiment de Lançon, en 1675. Il partagea avec sa sœur, le 13 avril 1695 ; rendit foi et hommage, de ses biens mouvants du duché-pairie de Mazarini, et de la prévôté de Mazarin, le 29 septembre 1698 ; fit une acquisition de rente de Charles de l'Escuyer, seigneur de Montigny, son cousin, le 19 janvier 1713 ; rendit hommage, pour la moitié de la seigneurie d'Agnicourt, au mois de novembre 1717 ; épousa, au mois d'avril 1733, Louise-Marguerite de Lescuyer, veuve de lui, le 3 mai 1734, fille de Jean de l'Escuyer, chevalier, seigneur de Chevrières, d'Hagnicourt, etc., et de demoiselle Hélène de la Rivière ;

b. Blanche de l'Escuyer, mariée, par contrat du 18 février 1675, avec messire Charles de Saint-Quentin, chevalier, seigneur de Marimont, d'Harzillemont et autres lieux, gouverneur et bailli d'épée de Jametz, fille de messire Jean de Saint-Quentin, chevalier, seigneur des mêmes terres, et de dame Charlotte de Fontaine. Elle était veuve le 29 septembre 1698 ;

5.° Jeanne de l'Escuyer, vivante en 1666.

VI. Jean DE L'ESCUYER, chevalier, seigneur de Hagnicourt, d'Harzillemont, co-seigneur de Montigny, fit un échange, le 15 octobre 1627, conjointement avec Charles de l'Escuyer, son frère, seigneur d'Amichesnoy,

avec François d'Aguisy, écuyer, seigneur de Rume et d'Issancourt, agissant au nom de Susanne de l'Escuyer, leur sœur utérine, femme dudit sieur d'Aguisy; épousa, par contrat du 16 juin 1633, demoiselle Elisabeth de Blond, dont les armes sont : *d'argent, à trois portaux de gueules*; fille de Robert de Blond, écuyer, seigneur du Bois-Poussin ; était gouverneur des château et marquisat de Montcornet, en Ardennes, en 1650 ; fit, le premier octobre 1659, avec Charles de l'Escuyer, seigneur d'Amichesnoy, son frère, le partage des biens provenants de la succession de feu Garlache de Bohan, chevalier, seigneur de Montigny, de Sery, de Chevrières, leur oncle ; et fut maintenu dans son ancienne extraction, par jugement de M. Caumartin, intendant de Champagne, du mois de décembre 1667. Il eut pour fils unique :

V. Charles DE L'ESCUYER, Ier du nom, chevalier, seigneur de Montigny, co-seigneur d'Harzillemont, marié, par contrat du 15 mai 1661, avec demoiselle Madelaine de Hénin-Liétard (1), dont les armes sont : *de gueules, à la bande d'or*, fille unique de messire Antoine de Hénin-Liétard chevalier, seigneur de Semide et de Saint-Marcel, et de feu damoiselle Charlotte de la Rivière. Il servit au ban de la noblesse de Champagne, en 1667, et fut maintenu, avec son père, au mois de décembre de la même année. Il fit la foi et hommage de sa seigneurie de Montigny, à messire Charles-François de Joyeuse, chevalier des ordres du Roi, le 21 juin 1672. Il fut fait capitaine d'une compagnie d'infanterie dans le régiment de Poitou, par commission du 8 mai 1694. Il eut, entr'autres enfants :

1.° Charles, dont l'article suit :
2.° Marie de l'Escuyer, qui, le 3 novembre 1710, était veuve de messire Antoine de l'Escuyer,

---

(1) La maison de Hénin-Liétard et de Cuvillers, que la plupart des historiens font descendre de Simon d'Alsace, second fils de Thierry d'Alsace, fils puîné de Théodoric, surnommé le Vaillant, duc de Lorraine, joint à la plus grande splendeur et la plus haute antiquité, l'avantage d'avoir des alliances directes avec toutes les maisons princières de l'Europe. La branche de cette illustre maison, qui possédait la principauté de Chimay, s'est fondue, en 1750, dans la maison de Caraman.

son cousin, seigneur de Chevrières et de Montigny ; capitaine de grenadiers au régiment de Poitou ;

3.° Louise de l'Escuyer, qui, le 10 novembre 1736, était veuve de messire de N.... Bohan, seigneur de Hagnicourt.

VI. Charles DE L'ESCUYER, IIe du nom, chevalier, seigneur de Montigny, de Hagnicourt, d'Harzillemont, etc.; épousa, par dispense du Pape, du mois d'avril 1702, Jeanne de l'Escuyer, sa cousine, fille de Jean de l'Escuyer, chevalier, seigneur de Chevrières, de Hagnicourt, etc., et demoiselle Hélène de la Rivière; passa divers actes de vente, en faveur de Roland de l'Escuyer, seigneur de Bohan et de Hagnicourt, son cousin, les 2 juin 1707 et 19 janvier 1713; rendit aveu et dénombrement des biens de lui et de sa femme, mouvants du duché-pairie de Mazarini, le 3 novembre 1710 et 28 février 1716; ils vivaient le 18 novembre 1723. Sa veuve assista au contrat d'Antoine, leur fils, du 17 novembre 1737. On lui connaît, entr'autres enfants:

1.° Antoine, dont l'article suit;
2.° Jeanne-Françoise de l'Escuyer, vivante en 1743.

VII. Antoine DE L'ESCUYER, chevalier, seigneur de Montigny-sur-Vanse, de Hagnicourt, d'Harzillemont, Banjosse, Boban, Amichesnoy et autres lieux, capitaine au régiment de Poitou, infanterie, par commission du 2 février 1729, épousa, par contrat du 17 novembre 1737, Claude-Ange-Louis-Béatrix de Montguyon, dont les armes sont, *d'argent, à trois têtes de maure de sable bandées du champ;* fille de messire François-Joseph de Montguyon, chevalier, seigneur de Châtillon-sur-Bar, et de dame Françoise de Saint-Quentin. Il fit un échange, avec Charles-Louis de Saint-Quentin-d'Harzillemont, le 27 mars 1741. Claude-Ange-Louise-Béatrix de Montguyon étant décédée, en 1743, il s'allia, en secondes noces, avec Antoinette-Gabrielle-Angélique de Chartognes, et mourut, le 6 mars 1768, âgé de soixante-trois ans. De son premier mariage sont issus:

1.° Charles-Joseph, dont l'article suit;
2.° Louise-Charlotte de l'Escuyer, née en 1741, morte le 25 janvier 1766.

VIII. Charles-Joseph DE L'ESCUYER, chevalier, seigneur de Hagnicourt, d'Harzillemont, de Launoy, de Montigny et de plusieurs autres terres, né le 29 septembre 1743; maréchal de camp, major-général de la cavalerie belge, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mourut victime du tribunal révolutionnaire, à Paris, le 1er août 1793, convaincu d'avoir agi dans les intérêts du gouvernement légitime de la maison de Bourbon; il avait épousé, 1.° au mois de juillet 1762, Jeanne-Marie-Françoise de Saint-Quentin de Sauseuille, sa cousine, morte le 17 février 1764; 2°. Louise-Christine-Henriette-Rose du Rochevet; 3°. Angélique-Françoise de Champagne, fille de Louis-Joseph-Hubert-Nicolas de Champagne, seigneur des Hautes, du Chesne, de Ventelette et de Vandières, en partie; capitaine de grenadiers au régiment du Roi, et d'Anne-Radegonde de Chartognes, son épouse; 4.° dame Marie-Marc, baronne de Lamy de Bessanges. Ses enfants furent:

Du premier lit:

1.° Antoinette-Gabrielle-Angélique de l'Escuyer, décédée épouse de messire François, baron du Bois-d'Escordal, dont un fils unique;

Du second lit:

2.° Ponce-Antoine de l'Escuyer, qui fut fait capitaine de dragons à dix-sept ans; émigra en 1790; se distingua par beaucoup de zèle et de bravoure; fit toutes les campagnes des Princes, et mourut avec gloire au service de S. M. B.;

Du troisième lit:

3.° Gabrielle-Angélique de l'Escuyer, mariée à Londres, en 1805. *Voyez* page 402;

Du quatrième lit:

4.° Pierre-Louis-Charles-Marc de l'Escuyer, chevalier de Malte, tué à l'armée royale, où il se signala en qualité d'aide-de-camp du général comte de Frotté;

5.° Charles-Marc de l'Escuyer, né le 6 mars 1776, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, comme son frère, servit dans la légion de Rohan, fit

toutes les campagnes des princes, et mourut, à dix-neuf ans, au service de S. M. B.;

6.° Charles de Lescuyer, marié à sa cousine, N... de Villelongue de Vigneux, dont un fils et une fille;

7.° Eugène de l'Escuyer, marié, en 1811, à Louise d'Avesnes-d'Hermonville. *Voyez* tome II de cet ouvrage, p. 93.

8.° Angélique de l'Escuyer, épouse de messire N..... de Frénoy.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Hagnicourt et de Montgon.

III. Jean DE L'ESCUYER, Ier du nom, écuyer, seigneur de Hagnicourt et d'Harzillemont, second fils d'Aléaume de l'Escuyer, et de Nicole de Bohan, sa première femme, est mentionné dans l'acte de la donation que fit, le 26 juillet 1583, ledit Aléaume, son père, à Philippe de l'Escuyer, son frère aîné, à lui et à ses sœurs, Françoise, Nicole et Guillaine de l'Escuyer: partagea, avec ledit Philippe de l'Escuyer, les successions paternelle et maternelle, le 8 avril 1604, et s'allia avec demoiselle Guillemette de Wignacourt (1), qui vivait encore le 19 février 1634, et dont les armes sont: *d'argent, à trois fleurs de lys nourries de gueules*; fille d'Antoine de Wignacourt, écuyer, seigneur de Warnecourt et de Montgon, lieutenant d'une compagnie de cinquante lances, et de demoiselle Marguerite d'Arras, fille de Jean d'Arras, écuyer, seigneur d'Haudrecy, et de demoiselle Joachime de l'Escuyer; de ce mariage sont issus:

1.° Charles, dont l'article suit;

2.° Roland de l'Escuyer, qui fonde la branche des seigneurs de Hagnicourt et de Chevrières, rapportée ci-après.

---

(1) La maison de Wignacourt est une des plus anciennes et des plus illustres du Pays-Bas; elle a donné deux grands maîtres à l'ordre souverain de St-Jean de Jérusalem, en 1602 et 1690, des chanoinesses aux chapitres nobles de Mons, de Nivelle, de Maubeuge et de Denain.

IV. Charles DE L'ESCUYER, écuyer, seigneur de Neuville, de Montgon, co-seigneur de Hagnicourt et d'Harzillemont, émancipé, avec son frère, le 19 octobre 1627; partagea, avec lui, les successions paternelle et maternelle, le 10 novembre 1635; épousa, par contrat du 19 février 1634, damoiselle Antoinette de Blond, qui vivait encore le 13 août 1665, dont les armes sont: *d'argent, à trois portaux de gueules*; fille de Robert de Blond, écuyer, seigneur de Bois-Poussin; fut convoqué à l'arrière-ban de la noblesse du Réthelois, et y servit Sa Majesté, en équipage d'armes et de chevaux, dans l'armée de Lorraine, ainsi qu'il appert d'un certificat de Foucault d'Ambly, bailli du Réthelois, du 8 octobre 1635; et ne vivait plus le 7 novembre 1651; de son mariage sont issus:

1.° Louis, dont l'article suit;
2.° Philippe de l'Escuyer, vivant en 1651;
3.° Nicole de l'Escuyer, mariée, avant le 13 août 1665, avec Absalon d'Estivaux, écuyer, seigneur de Montgon et de Neuville dont les armes sont: *de gueules, au tronc d'arbre d'or surmonté d'une merlette du même*; fils de Philippe d'Estivaux, VIIe du nom, seigneur de Montgon, de Neuville, etc., et d'Anne de Neufchâtel de Sillery.

V. Louis DE L'ESCUYER, écuyer, seigneur de Montgon, fut mis, avec Philippe et Nicole, ses frère et sœur, sous la garde noble de leur mère, le 7 novembre 1651; partagea, le 13 août 1665, avec Absalon d'Estivaux, écuyer, seigneur de Montgon et de Neuville, son beau-frère, agissant au nom de Nicole de l'Escuyer, sa femme, les biens provenants de la succession de Charles de l'Escuyer, leur père; et fut maintenu dans son ancienne extraction, par jugement de M. de Caumartin, intendant en Champagne, du mois de décembre 1667.

QUATRIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Hagnicourt et de Chevrières.

IV. Roland DE L'ESCUYER, écuyer, seigneur de Hagnicourt, de Chevrières, d'Harzillemont en partie, second fils de Jean de l'Escuyer, seigneur des mêmes lieux, et de Guillemette de Wignacourt, épousa, par contrat

du 19 février 1626, demoiselle Nicole de Villelongue, dont les armes sont : *écartelé : aux 1 et 4, d'argent, au loup de sable* ; *au 2 et 3, d'azur, à la gerbe d'or* ; fille de Thomas de Villelongue, écuyer, seigneur de Varincourt, et de demoiselle Jeanne d'Escannevelles, sa première femme ; rendit hommage de ses terres et seigneuries de Hagnicourt, Harzillemont et Chevrières, au seigneur duc de Réthelois, le 28 décembre 1665, et fut maintenu dans sa noblesse, par jugement de M. de Caumartin, intendant en Champagne du mois de décembre 1667. Ils vivaient encore le 22 mars 1685, qu'ils réglèrent le partage des biens de leurs enfants, par lequel acte ils déclarent être dans un grand âge, et avoir une nombreuse famille. Ils ne vivaient plus le 9 mars 1689. Leurs enfants furent :

1.° Charles de l'Escuyer, enseigne d'infanterie, âgé de 26 ans, en 1667, mort avant le 22 mars 1685 ;
2.° Jean, dont l'article suit ;
3.° Guillemette de l'Escuyer, morte avant le 3 août 1710 ;
4.° Bonne de l'Escuyer, qui vivait le 22 mars 1685 ;
5.° Marguerite de l'Escuyer, morte sans alliance, le 21 février 1721 ;
6.° Anne de l'Escuyer, qui fit, conjointement avec Marguerite, sa sœur, un dénombrement, le 3 novembre 1710 ;
7.° Jeanne de l'Escuyer, mentionnée avec ses sœurs, dans l'acte du 22 mars 1685 ;
8.° Françoise de l'Escuyer, qui ne vivait plus, ainsi que Jeanne, le 3 août 1693.

V. Jean DE L'ESCUYER, IIe du nom, écuyer, seigneur de Chevrières, de Hagnicourt, etc., était âgé de 20 ans, en 1667, lors de la maintenue de son père ; il transigea, avec ses sœurs, le 9 mars 1689 ; épousa demoiselle Hélène de la Rivière, dont les armes sont : *d'azur, au chevron d'or accompagné de trois annelets du même;* et ne vivait plus le 3 août 1693. De son mariage sont issus :

1.° Antoine, dont l'article suit ;

2.° Madelaine de l'Escuyer, qui rendit hommage, au nom d'elle et de ses frère et sœurs, le 3 août 1693, et fut mariée avant le 3 novembre 1710, avec Nicolas de Villelongue, chevalier, seigneur de Saint-Morel, co-seigneur de Hagnicourt, capitaine au régiment de Poitou, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Ils vivaient le 17 novembre 1737;

3.° Jeanne de l'Escuyer, mariée à Charles de l'Escuyer, son cousin, chevalier, seigneur de Montigny, d'Harzillemont, Hagnicourt, etc. Ils partagèrent en 1723;

4.° Louise-Marguerite de l'Escuyer, mariée à Roland de l'Escuyer, son cousin, chevalier, seigneur de Bohan, Hagnicourt, etc;

5° Anne-Angélique de l'Escuyer, mariée, lors du partage du 18 novembre 1723, avec messire Antoine-Claude de Saint-Vincent-de-Lestannes, seigneur de Vincy et de Lestannes, dont les armes sont: *d'azur, au lion d'or*; elle lui donna procuration pour la représenter au partage de la succession de son père.

VI. Antoine DE L'ESCUYER, chevalier, seigneur de Chevrières, de Montigny et de Hagnicourt, capitaine de grenadiers au régiment de Poitou, épousa demoiselle Marie de l'Escuyer, qui était veuve de lui le 3 novembre 1710; en cette qualité, elle eut part à la succession de messire Jean de l'Escuyer, chevalier, seigneur de Chevrières, son beau-père, dont le partage se fit le 18 novembre 1723. De ce mariage est issu:

VII. Charles DE L'ESCUYER, chevalier, seigneur de Chevrières, de Montigny, de Barbaise et autres lieux, capitaine au régiment de Poitou; marié, vers l'an 1728, avec dame Marie-Anne du Han-de-Crevecœur, morte le 14 juillet 1754, dont les armes sont: *losangé de gueules et d'or, au chef de gueules chargé de deux quintefeuilles d'or*. Il en eut, entr'autres enfants:

1.° Charles-Antoine, dont l'article suit;
2.° Charlotte-Louise de l'Escuyer, née le 10 novembre 1736;

3.° Jeanne-Madelaine de l'Escuyer, née le 8 novembre 1739.

VIII. Charles-Antoine DE L'ESCUYER, chevalier, assista au contrat de mariage d'Antoinette de l'Escuyer, chevalier, seigneur de Montigny, son cousin, le 17 novembre 1737. Il fut lieutenant au régiment de Poitou, et donna des preuves d'une valeur signalée, au forcement des barricades de Piémont, et à la prise du château Dauphin, en 1745, où il monta à l'assaut, avec une intrépidité inouie; s'étant fait porter à la brèche, au milieu d'une pluie de boulets, de bombes et de balles, sans craindre aucun danger. Il mourut en 1745, âgé de 16 ans.

Armes: d'argent, à trois merlettes de sable.

HÉRISSON, fief situé sur les confins des communes de Puiségur, Cadours et Cox, dans l'ancienne généralité d'Auch, province de Gascogne, qui a donné son nom à une ancienne famille, ou l'a reçu d'elle, laquelle en remonte la possession au commencement du quinzième siècle.

Nous suivrons, dans cette production, le procès-verbal en forme authentique, à nous représenté en original, des preuves faites devant les généalogiste et rois d'armes de la couronne d'Espagne, dom Félix de Regula, en date du 5 août 1805, qui avaient déjà été faites par MM. H. Fr. d'Hérisson et ses deux frères, ci-après nommés pour leur admission, en 1798, au régiment des Gardes-Walonnes, et encore sur le travail, dressé en 1788, par D. Villevieille, bénédictin de Saint-Germain-des-Prés, tendant à établir les droits que cette famille avait aux honneurs de la cour.

I. Jean HÉRISSON, ou *Irisson*, seigneur de Hérisson, Ier du nom, chevalier, paraît, avec cette qualification, et celles de *noble homme et messire*, au contrat de mariage de Pierre, son fils, de l'an 1407, où l'on voit que ledit Jean de Hérisson habitait Puiségur.

II. Pierre DE HÉRISSON, Ier du nom, chevalier,

prévôt de la chambre du Roi, épousa, par contrat du 25 janvier 1407, dame Bernarde de Pins, fille de noble homme messire Jacques de Pins, chevalier de la ville de Saint-Lytier, au comté de Foix. Il est nommé messire Pierre *de Hériçon*, chevalier, chambellan du Roi, dans un rôle en parchemin, sur lequel il est porté comme ayant touché la somme de 500 livres tournois, le 2 octobre 1421, pour un cheval bai, que ledit seigneur(S. M.), lui avait donné, *à ce que plus honorablement il fut en son service.* Il donna à Jean de Hérisson, son fils, une autorisation pour se marier en 1438, où il est dit habitant de Toulouse.

III. Jean DE HÉRISSON, IIe du nom, conseiller en la cour de parlement de Toulouse, écuyer tranchant de monseigneur le duc de Guienne; épousa, par contrat du 15 octobre 1438, damoiselle Guillemette de Cambis, fille de noble seigneur Arnauld de Cambis, seigneur *de Venato*, en la juridiction de la Bastide, Seron ou *Seronis*, au comté de Couserans. Il est qualifié *maître Jean Hériçon,* conseiller en la cour du parlement de Toulouse, dans des lettres-patentes en parchemin, données par le roi Charles VII, à Razillé, près de Chinon, le 30 juin 1459, adressées aux généraux des finances, tant de Languedoil que de Languedoc, leur ordonnant de faire payer ledit Jean de Hérisson, de ses gages, quoiqu'il eût été absent de ladite cour par son ordre, ayant été soixante-cinq jours, depuis le 18 avril jusqu'au 22 juin, passés, tant en venant, séjournant qu'en retournant, pour faire le procès d'Octo de Castellan, à Chinon; donna quittance de la somme de 15 livres, le 6 mai 1472, pour ses gages d'écuyer tranchant du duc de Guienne, du mois de septembre dernier, et même de tous les autres mois de ses gages, depuis le 1er octobre 1470; et est rappelé dans une requête appointée le 29 août 1570. Il eut pour fils :

IV. Pierre DE HÉRISSON, IIe du nom, écuyer d'écurie du Roi, qui obtint, le 14 février 1476, un mandement pour être payé de la somme de 400 livres, pour sa pension de la présente année, commencée le premier octobre; donna quittance, de pareille somme de 400 livres, le 7 février 1479, qu'il déclare avoir reçue du

trésorier général des finances de Languedoc, pour une année finie, de sa pension d'écuyer d'écurie du Roi; épousa demoiselle Antoinette de Caissac; fit son testament le dernier octobre 1512, et ne vivait plus en 1535, que sa veuve assista au mariage de leur fils. Il est rappelé dans la requête du 29 août 1570, et avec Antoinette de Caissac, dans un jugement du 10 février 1578, rapportés au degré suivant. Leurs enfants furent :

1.° Jean, dont l'article suit;
2.° Jeanne d'Hérisson, femme du seigneur de la Chastre de Nançay.

V. Jean Irisson, III° du nom, écuyer, seigneur de Hérisson, fit une déclaration le 16 janvier 1531, des biens héréditaires, consistants en un tiers du fief de Rouperoux, qui lui avaient été concédés par feu messire Pierre d'Hérisson du Plessis-Baret, par son testament du dernier octobre 1512, et dans lesquels il avait été maintenu par arrêt contre Jeanne de Hérisson, femme du seigneur de la Chastre de Nançay. Il épousa, le 6 janvier 1535, Bertrande de Josse, avec laquelle il est nommé dans un acte judiciaire du 19 février 1545; présenta une requête aux commissaires sur le fait des francs-fiefs, en la sénéchaussée de Toulouse, le 29 août 1570, par laquelle il expose que le bien noble de Hérisson, sis en la juridiction de Puisségur, avait de tout tems été possédé par ses ancêtres, et successivement par Jean de Hérisson, son aïeul, conseiller au parlement de Toulouse, et par messire Pierre de Hérisson, son père, écuyer d'écurie du Roi; et qu'il était tenu en fief, par un hommage d'une paire de gants, du seigneur et baron de la Mothe, qui en faisait service personnel au Roi; et obtint en conséquence, la main-levée de la saisie desdits biens; est rappelé dans une ordonnance des trésoriers de France, en Languedoc, du 10 février 1578, par laquelle remise de 1200 écus sol fut faite à maître Jean Caissac, principal fermier des six greffes dépendants du domaine du Roi, en la sénéchaussée de Toulouse, pour onze mois de non-jouissance, attendu la cessation de justice, à cause des troubles occasionnés par les prétendus réformés, depuis le 15 décembre 1576, jusqu'au dernier octobre 1577. On y voit que ledit Caissac avait cédé la moitié des profits de ladite ferme à

feu messire Jean *Hérisson,* chevalier, seigneur de Hérisson, habitant de Puisségur, par acte du 2 mars 1573, pour lui tenir lieu de ce qu'il pouvait demander audit Caissac, comme héritier d'Antoinette de Caissac, sa mère, veuve de messire Pierre de Hérisson, à cause des prétentions de ladite Antoinette, sur les biens du père d'icelui de Caissac, toutes lesquelles elle avait transportées audit feu messire Jean de Hérisson, son fils, en faveur de son mariage avec Bertrande de Josse; passé le 6 janvier 1535. Ils sont rappelés tous les deux dans un échange fait, le 14 janvier 1592, par noble Noël-François de Hérisson, leur fils, qui suit :

VI. Noël-François Irisson, écuyer, seigneur de Hérisson, paroisse de Puisségur, et d'Aubian, paroisse de Cadours; reçut procuration de son père, le 14 juillet 1561, pour affermer lesdits fiefs de Hérisson et d'Aubian; épousa, par contrat du 8 avril 1564, damoiselle Louise de Guillermin, fille de noble Pierre de Guillermin, du lieu de Castres; fit un échange, le 14 janvier 1592, avec messire Aymeri de Léaumont, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Drudes, et baron de Puygaillard, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi. Noël-François de Hérisson et Louise de Guillermin sont rappelés, comme défunts, dans une quittance de dot, donnée par Pierre-François Irisson, leur fils, en date du 17 mai 1593, rapportée au degré suivant.

VII. Pierre-François de Hérisson, seigneur de Hérisson, donna quittance, le 17 mai 1593, de la somme de cent soixante livres, ou cinquante-trois écus un tiers, avec des lits, vêtements, etc., qui avaient été constitués en dot à Catherine d'Arros (morte avant le 12 avril 1643), sa femme, fille de feu noble Antoine d'Arros, habitant de Beaumont, à Marguerite de la Bastide, veuve dudit noble Antoine, et à noble Jean d'Arros, son fils et héritier, frère de ladite Catherine d'Arros; par acte du 7 juin 1599, il reconnut tenir en fief et pagésie perpétuelle, et sous la haute, moyenne et basse justice de haut et puissant seigneur messire Charles d'Escars, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, seigneur et baron d'arrêt, Saint-Cezert, Puisségur, etc., les biens qu'il avait en

la juridiction de Puisségur, à charge de cens et oublie; et vivait encore le 12 avril 1643. Il eut pour fils :

VIII. François Irisson, écuyer, qualifié *capitaine* dans l'acte du mariage qu'il contracta, le 12 avril 1643, avec damoiselle Marie Compère de la Fontaine, fille de noble Nicolas Compère, sieur de la Fontaine, habitant de Fontenay-le-Comte, en Poitou, et de feu damoiselle Anne de Savy. Ils vivaient le premier janvier 1672, et sa veuve, le 24 décembre 1683, époque du testament de Jean Irisson, leur fils, par lequel il fait un legs à ladite Marie Compère, sa mère. Leurs enfants furent :

1.° Jean, dont l'article suit;
2.° Jean-Joseph Irisson, vivant le premier janvier 1672.

IX. Jean Irisson, IVe du nom, écuyer, épousa, par contrat du premier janvier 1672, damoiselle Marie Thoulouze, fille de messire André Thoulouze, bachelier ès-droits, habitant de Cologne, et de demoiselle Louise Maurin. Par cet acte, noble François Irisson, père du contractant, s'engage à nommer ses héritiers, par égales portions, ledit Jean Irisson, son fils, et noble Jean-Joseph Irisson, son fils puîné, en présence de noble Jacques Hérisson, habitant de Perpignan, et noble Chenery, seigneur et baron de la Réole, cousins du futur époux; il fit son testament, le 24 décembre 1683, par lequel il élit sa sépulture auprès de son père, en l'église paroissiale de Puisségur; lègue cent livres de rente viagère sur sa terre de Hérisson, à damoiselle Marie Compère de la Fontaine, sa mère; nomme sa légatrice universelle, damoiselle Marie Thoulouze, sa femme, à la charge de transmettre son hérédité à noble Jean Irisson, son fils, qu'elle nourrissait, et la substitua à sondit fils, en cas qu'il le précédât. Il est qualifié *capitaine* dans la déclaration que fit Bernard Azéma, le 8 juin 1689, portant qu'il a reçu quinze livres sur la somme de cent quinze livres, que ledit noble Jean Irisson, habitant de Puisségur, lui tenait en dépôt. Sa veuve vivait encore le 15 février 1708.

X. Jean Irisson, Ve du nom, baptisé en la paroisse de Cadours, le 28 décembre 1682, épousa, par contrat du 15 février 1708, Marie Marcassus, fille d'Antoine

Marcassus; il fut assisté de Marie de Thoulouze, sa mère, et de noble Bernard Irisson, son cousin; donna quittance de la dot de sa femme, le 30 mars 1709; acquit une maison à Launac, le 8 janvier 1717, et mourut le 2 mars 1771. Il eut pour fils :

XI. Antoine d'Irisson, écuyer, né le 26 juillet 1712, marié, par contrat du 2 octobre 1740, avec damoiselle Thérèse Théron, fille du sieur Luc Théron, de la ville d'Auch, et de damoiselle Anne du Four; fit, conjointement avec son père, une requête au juge royal de Grenade, sur laquelle il fut rendu une ordonnance, le 24 octobre 1743; transigea avec messire Denis d'Albis, conseiller au parlement de Toulouse, le 31 décembre 1756, au sujet de certaines sommes, que ledit Antoine et Jean Irisson, son père, lui devaient sur les fruits de ses biens de Sarrant; fit son testament olographe, le 18 mars 1762. Il mourut le 23 mai 1763, laissant deux fils :

1.° Jean-François-Luc, dont l'article suit;
2.° Siméon-Pierre d'Hérisson, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en octobre 1791.

XII. Jean-François-Luc d'Hérisson, chevalier, ancien conseiller du Roi en ses conseils, président de la chambre des comptes de Bourgogne, par provisions du 13 février 1777. Ces lettres-patentes renferment une mention honorable des services que Sa Majesté reconnaît avoir été rendus à l'état, par les pères du sieur d'Hérisson, susnommé, dans la profession des armes et dans la magistrature.

Il fut honoré de la confiance du roi Louis XVI, dans les tems de crise de 1791, pour aller pacifier les troubles de Saint-Domingue, en qualité de commissaire extraordinaire de Sa Majesté, après avoir servi au parlement de Toulouse, à la cour des comptes de Paris, à celle de Bourgogne, qu'il avait présidée pendant dix ans. Cette confiance lui fut continuée pendant l'année 1792. Il a donné à ce monarque et à son auguste nom, les plus fortes preuves de sa constante fidélité.

Il a épousé, par contrat du 18 avril 1784, de l'agrément du Roi, de la Reine, des princes et princesses du sang royal, haute et puissante damoiselle Suzanne-José-

phine de Polastron-la-Hillière, fille de feu haut et puissant seigneur Jérôme, baron de Polastron-la-Hillière, etc., et de haute et puissante dame Marie-Catherine Baron de Gachedat, de laquelle il a eu :

1.° Henri-François-Joseph, dont l'article suit ;
2.° Gilbert-François-Gabriel d'Hérisson, capitaine des dragons de l'Hérault, puis de la Gironde, avec grade de chef-d'escadron ;
3.° Casimir-Pierre-Adrien d'Hérisson, capitaine des dragons de l'Hérault ;
4.° Marie-Anne-Adélaïde d'Hérisson.

XIII. Henri-François-Joseph D'HÉRISSON, né le 26 mars 1785, ancien capitaine de cavalerie, marié à demoiselle Alexandrine-Philippine-Rose-Hélène de Tournon, de laquelle il a :

1.° François-Alfred-Hippolyte d'Hérisson ;
2.° Gabriel-Philippe d'Hérisson ;
3.° Paul-Camille d'Hérisson ;
4.° Rose-Eugénie d'Hérisson.

Armes : de gueules, au hérisson au naturel, sur une terrasse de sinople ; au chef cousu d'azur, chargé de trois roses d'argent.

L'antique possession du fief de Hérisson, par la famille des sus-nommés, derniers enfants nés du mariage de messire Henri-François-Joseph de Hérisson et de madame Alexandrine-Philippine-Rose-Hélène de Tournon, est attestée par un acte de notoriété de la noblesse de la province de Gascogne, du mois de mai 1784, par lequel environ trente gentilshommes, voisins de Puiségur, de Cox, et de Cadours, chef-lieu de canton, ont déclaré, en rendant un hommage honorable à l'ancienne noblesse et à la mémoire des père et grand-père de M. d'Hérisson (Jean-François-Luc), président de la cour des comptes de Bourgogne, que sa famille est la seule de ce nom qui ait habité les paroisses de Cox et de Puiségur, et qui ait possédé Hérisson.

Ces deux paroisses assemblées en corps de communauté, en vertu d'une ordonnance de M. l'intendant d'Auch, du 26 septembre 1781, ont déclaré et attesté la même chose, par deux délibérations séparées, du 4

novembre de la même année : ces trois actes enregistrés, ont été déposés et joints aux minutes du notaire de Plaisance, près Toulouse, par acte du 20 mai 1808, enregistré : ce notaire étant celui du canton de la résidence de la famille des susnommés.

La présente généalogie a été dressée sur les titres originaux, qui ont servi aux preuves faites en Espagne, par le généalogiste de Sa Majesté Catholique, et en France, par dom Villevieille, lesquels nous ont été produits.

DE THIEFFRIES, maison ancienne et illustre, de la Basse-Allemagne et des Pays-Bas. Elle possède les dignités de comte et de comté du Saint-Empire.

Nous avons donné ses armes dans l'*Armorial du Nobiliaire*, page 159, et planche 38.

Les preuves régulières de cette famille ne remontent qu'en 1350 ; elles sont certifiées par les généalogistes et hérauts d'armes des Pays-Bas, d'Autriche et de France ; elle a passé de tout tems pour descendre de :

Robert Ier, comte de Namur, en 942, du nom de *Thieffries.*

Balthazard, son neveu, possédait, en 1012, les seigneuries de Sanson et de Vasseige, dans le comté de Namur, de Thieffries et du Bus, dans la Flandre.

Robert III, est repris dans les titres de fondation de l'abbaye de Floreffe, il accompagnait Godefroi, comte de Luxembourg et de Namur, lorsqu'il fonda ce monastère, en 1121.

Albert *de Thieffries* fut tué au siége de Gaza, que faisait Saladin, soudan d'Egypte, en 1171.

Jacques, fils de Gérard, fut le compagnon d'armes et le conseil de Philippe-le-Hardi, cômte de Flandre,

Il habitait le château *de Thieffries*, en 1392, selon un aveu et dénombrement qu'il donna cette année au comte de Flandre.

Il eut pour fils Martin de Thieffries, qualifié, par les auteurs contemporains, gentilhomme d'ancienne maison. Il fut père de Marie-Catherine de Thieffries,

qui eut, avec Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, après la mort d'Isabelle de Portugal, sa femme, deux fils naturels, nommés Antoine et Baudouin, qui furent légitimés par le Pape, et déclarés habiles à succéder aux états de leur père; mais Antoine, grand-amiral, généralissime des armées de Philippe-le-Bon, son père, fut nommé tuteur de Marie de Bourgogne, sa nièce, et préféra la marier à l'Empereur Maximilien, à qui elle porta les dix-sept provinces des Pays-Bas.

Les titres et diplômes donnés à cette maison par les empereurs d'Allemagne, constatent son antique noblesse, ainsi que les services importants qu'elle a rendus aux comtes de Flandre, aux archiducs d'Autriche, aux empereurs d'Allemagne.

Charles-Quint fait mention de la fidélité inviolable de cette famille, à ses souverains.

Elle n'a point dégénéré; les cinq membres qui existent de cette maison, sont chevaliers de Saint-Louis; quatre ont émigré et servi.

Louis DE THIEFFRIES-BEAUVOIS, ancien maréchal de camp, aide-major des Cent-Suisses, a continué à rester près du Roi.

Le comte DE THIEFFRIES-BEAUVOIS, ancien capitaine au régiment de Bourgogne, a un fils et une fille, mariée à M. le marquis de Balathïer-Lantage, près de Saulieu, Côte-d'Or.

Armes: d'argent, à quatre jumelles de gueules en bandes, accompagnées de neuf merlettes de sable.

Parmi les auteurs qui font mention de cette maison, on peut voir Maurice, hérault d'armes, dans son *Histoire chronologique des Chevaliers de la Toison d'or*, depuis la création.

MM. de Sainte-Marthe, conseillers historiographes des rois de France, dans leurs *Histoire de la Maison de France*, imprimée en 1646; *Histoire des Maisons souveraines de l'Europe*.

Histoire de la Noblesse des Pays-Bas, par Carpentier, imprimée en 1664, etc.

DE BARRET, maison d'une noblesse très-ancienne, originaire d'Irlande, ainsi qu'il appert par le certificat authentique qui nous a été mis sous les yeux, en original, et conçu en ces termes :

« A tous présens et à venir, qui ces lettres verront, ou » liront, ou ouiront, Nous, Jacques Terry, écuyer » Athlone, seul généalogiste, héraut d'armes, et garde » armorial de S. M. Jacques III, roi de la Grande- » Bretagne, etc., salut; à la requête du sieur Jean-Bap- » tiste Barret, nous avons fait une exacte recherche » dans les registres de notre office, pour leurs armes et » famille, dans lesquels nous trouvons que ledit sieur » Jean Barret, écuyer, est fils de Guillaume Barret, » écuyer, secrétaire du Roi, et de la demoiselle Guil- » lemette-Guillem Saint-Michel de Francarnier, lequel » Jean-Baptiste Barret, est marié à la demoiselle Marie- » Thérèse de la Molère, laquelle maison est originaire- » ment descendue de la très-ancienne et noble maison » de Barret, dans le comté de Corke dans le royaume » d'Irlande, et porte pour armes burrelé de dix pièces » d'or et de gueules; sur un casque un turban de la » livrée; pour cimier un faucon volant, d'argent; lam- » brequins de gueules, doublés d'argent, et pour dis- » tinction un anneau de sable; lesquelles armes, nous » Athlone, confirmons et accordons audit sieur Jean- » Baptiste Barret, écuyer, et à sa légitime postérité, de » les porter dans leur écusson, tant en triomphes qu'en » funérailles, sans interruption de qui que ce soit (selon » la loi des armoiries), en vertu des lettres-patentes à » nous accordées par Sa Majesté sur le grand sceau » dans le château royal de Saint-Germain-en-Laye, la » première année de son règne; en foi de quoi nous » avons signé ces présentes lettres, et apposé le sceau » de notre office, le 24 octobre 1712, et l'onzième » année du règne du très-haut et sérénissime prince » Jacques III, roi de la Grande-Bretagne, et défenseur » de la Foi.

» *Signé* Jacques TERRY, ATHLONE ».

Guillaume DE BARRET, écuyer, épousa Guillemette-Guillem de Saint-Michel-de-Francarnier, de laquelle il eut :

1.° Jean-Baptiste de Barret, dont l'article suivra ;
2.° Pierre-François de Barret, qui a formé la branche cadette, rapportée ci-après.

Jean-Baptiste DE BARRET, écuyer, obtint du roi d'armes d'Irlande, le certificat ci-dessus mentionné ; ayant accompagné le roi Jacques en France, il s'y fixa. Il avait épousé Marie-Thérèse de la Molère, de laquelle il laissa :

1.° François-René Joseph de Barret, écuyer, ancien greffier et chef du parlement de Bordeaux, marié à Catherine Denys ; mort sans postérité ;
2.° Edme-Jean-Baptiste de Barret, écuyer, mestre-de-camp de cavalerie, lieutenant de MM. les maréchaux de France, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; mort en 1793, victime de la révolution. Il avait épousé sa cousine Marguerite de la Molère, de laquelle il n'a pas laissé d'enfants ;
3.° N... Barret de la Tour écuyer, qui avait servi dans toutes les guerres sous Louis XV, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; marié à Marie Lartigue, de laquelle il eut Rose de Barret, mariée au comte de Fages ;
4.° N.... Barret, mort sans postérité ;
5.° Albert de Barret, grand archidiacre ;
6.° N.... Barret de Francarnier, tué à la guerre sous Louis XV ;
7.° Anne-Marguerite-Thérèse de Barret, mariée, en 1719, au seigneur André du Hamel, vicomte de Castets, ancien conseiller au parlement de Bordeaux ;
8.° Angélique de Barret, mariée à Léonard-Guillaume de Briversac, conseiller au parlement de Bordeaux ;
9.° Marie-Françoise de Barret, mariée à Jean du Mirat, conseiller au parlement de Bordeaux. Ainsi finit la branche aînée de la maison de Barret.

Branche cadette.

Pierre-François DE BARRET, conseiller du Roi, marié à Anne Hazera de Tillant, de laquelle il eut :

1.° Jean-Baptiste-Luc de Barret, écuyer, dont l'article suivra ;

2.° Pierre de Barret, qui a formé la seconde branche ;

3.° Françoise de Barret, mariée à messire de Bigot de Beaulos, conseiller au parlement de Bordeaux.

Jean-Baptiste-Luc DE BARRET, écuyer, greffier en chef du parlement de Bordeaux, marié à mademoiselle Morel, de laquelle il eut :

Pierre-Jean-Baptiste-Marie de Barret, écuyer, conseiller au parlement de Bordeaux, qui, de son mariage avec mademoiselle Delpy de Laroche, laissa :

a. Pierre-Jean-Baptiste de Barret, écuyer, mort lieutenant au dixième régiment de hussards, en 1814, sans alliance ;

b. Martine-Françoise de Barret, mariée, en 1811, à son cousin Louis-Henri Delpy de Laroche, chevalier des ordres royaux et militaires de Saint-Louis, et de Notre-Dame du Mont-Carmel, capitaine à l'école royale de Saint-Cyr, dont elle a deux fils et une fille. Voyez le tome XII du Nobiliaire universel de France, page 278.

Pierre DE BARRET, écuyer, cornette dans le régiment de Nicolaï, marié, dans le mois de novembre 1754, à sa cousine Marie-Françoise du Hamel, dont il eut deux fils, morts en bas âge; et Françoise de Barret, mariée, en 1787, à son cousin Jean-Baptiste-Luc de Chasteau, écuyer, mort à Londres émigré en 1795. De ce mariage est issu ;

Edme-Thérèse-Jean-Baptiste de Chasteau. Voyez le tome VIII du Nobiliaire universel de France, page 374.

Ainsi finit la seconde branche de Barret.

Armes : Burelé d'or et de gueules. L'écu timbré d'un casque de chevalier, orné de ses lambrequins ; cimier, un faucon essorant d'argent; devise, *Dominus providebit*.

D'IRLANDE, famille noble de Normandie, qu'une tradition fait originaire d'Irlande, maintenue dans sa noblesse, en 1543, et lors de la recherche, le 12 avril 1666.

I. Jean D'IRLANDE, Ier du nom, procureur-général de la cour des aides de Rouen (1), en 1533, eut pour fils :

II. Guillaume D'IRLANDE, sieur du Bos-le-Comte et du Parc, qui obtint un arrêt de confirmation de noblesse, du roi François Ier, au mois de septembre 1543. Il mourut en 1558, et est rappelé dans un acte de partage du 16 juillet 1580. Il avait épousé demoiselle Alexis le Gras, dont sont issus :

1.° Jean d'Irlande, écuyer, procureur-général en la cour des aides de Rouen, le 7 mars 1557, seigneur du Parc, près Vernon, marié avec Isabeau Ribault, fille de Jacques Ribault, écuyer, seigneur du Mesnil, et de Françoise Mayel. Il en eut deux filles :
 - *a.* Anne d'Irlande, mariée à Philippe de Mauduit ;
 - *b.* Marie d'Irlande, mariée, après le 16 juillet 1588, avec Jacques de Croismare, seigneur de Saint-Just et de Boireault, fils de Jacques Croismare, seigneur des mêmes lieux, et de Marie de Callenge d'Iffreville ;

2.° Louis, dont l'article suit ;

3.° Pierre d'Irlande, qui eut en partage, le 16 juillet 1580, la terre de Saint-Nicolas, la Vallée de Sarang, Clautres et le Colombier, proche la Couture.

III. Louis D'IRLANDE, Ier du nom, écuyer, seigneur du Bos-le-Comte, du Parc, d'Abenon, etc., partagea,

---

(1) Voyez l'Histoire de la ville de Rouen, par Amiot, in-12, tome Ier, page 121.

avec ses frères, la succession paternelle, le 16 juillet 1580. Il épousa Anne le Court, dame d'Abenon et de Familly, fille de Nicolas le Court, écuyer, seigneur de Familly; laquelle partagea la succession paternelle, avec Marie et Marguerite le Court, ses sœurs, cette dernière femme de Robert Massieu, écuyer, seigneur de la Pelardière, et en secondes noces, de Louis le Tourneur, écuyer, sieur du Hameau Bouchard; et Marie le Court, épouse de Philippe ou Philibert de Bonnechose, écuyer, sieur de la Volotière: Louis d'Irlande mourut avant le 3 juillet 1586. Anne le Court l'avait prédécédé. De leur mariage sont issus :

1.° Louis d'Irlande, écuyer, seigneur d'Abenon, de Familly, du Parc, etc., qui fut père de :
  a. Gilles d'Irlande, écuyer, sieur du Parc, d'Abenon et de Familly, marié avec demoiselle Claude de la Saussaye, dont il eut Louise d'Irlande, mariée à Jacob d'Irlande, son cousin, mort le 16 juin 1648;
  b. Louis d'Irlande, curé de la Halboudière;
  c. Pierre d'Irlande;
2.° Jacques, dont l'article suit;
3.° Marguerite d'Irlande, femme, le 22 mai 1604, de Louis des Champs, écuyer, sieur de la Gruelle, époque à laquelle Alexandre d'Irlande lui vendit quelques pièces de terre.

IV. Jacques d'Irlande, écuyer, seigneur de Familly, par le partage des biens de sa mère, le 31 août 1581, du-Bos-le-Comte et de la Vallée Sarang, par celui des biens paternels, le 3 juillet 1586; épousa Anne de Piperay de Marolles, laquelle épousa, en secondes noces, Jacob le Michel, remarié avec mademoiselle Marguerite Baudouin, père de Jean le Michel, né le 15 mai 1636. De son premier mariage, avec Jacques d'Irlande, sont issus :

1.° Jacques d'Irlande, seigneur du Bos-le-Comte, tuteur de ses deux frères puînés, marié avec Françoise de Malortie de Boisgirard, qui avait la garde noble de leur fils, Alexandre d'Irlande, en 1604, alors sous la tutelle de Marguery de Malortie, sieur de Boisgirard. Il mourut en 1617;

2.° Alexandre, dont l'article suit ;

3.° Pierre d'Irlande, mort sans enfants. Ses biens furent partagés entre les enfants de Jacques, son frère, le 24 décembre 1605, partage reconnu le 26 avril 1606.

V. Alexandre d'Irlande, écuyer, sieur de Malloué, émancipé par acte du 9 février 1605 ; épousa, par contrat du 15 novembre 1626, Perrine de Chanu, fille de Louis de Chanu, écuyer, sieur de Chantepie. Il eut de ce mariage :

VI. Jacob d'Irlande, écuyer, sieur de Malloué, qui fut maintenu dans sa noblesse, le 12 mars 1644, et mourut et fut inhumé à la Couture, le 16 juin 1648. Il avait épousé Louise d'Irlande, sa cousine, fille de Gille d'Irlande, seigneur de Familly, du Parc, d'Abenon, etc., et de Claude de la Houssaye. De ce mariage sont issus :

1.° Antoine, dont l'article suit :

2.° Adrien d'Irlande, diacre, vivant le 15 mai 1664;

3.° Alexandre d'Irlande, seigneur de Malloué, baptisé le 5 avril 1633, maintenu par arrêt de la cour, du 23 février 1657; mort le 4 octobre 1677. Il avait épousé, par contrat du 3 mars 1666, demoiselle N....Hardouin, des seigneurs de Saint-Quentin, dont il eut :

A. Antoine d'Irlande, seigneur de St.-Quentin, baptisé le 27 mars 1668, marié, le premier mars 1699, avec demoiselle Henriette le Prévost ; mort le 2 décembre 1720. Il eut de son mariage :

a. Antoine d'Irlande, marié avec demoiselle du Mesnil de Quercy ;

b. Jacques d'Irlande, écuyer seigneur de Saint-Quentin, qui servit dans les gendarmes de la garde du Roi, marié avec demoiselle Gabrielle Foesnard, dont il eut : — Louis-Alexandre d'Irlande, seigneur de Saint-Quentin-des-Isles, Colendre et autres lieux, qui fut conseiller au parlement de Rouen, marié avec demoiselle Marie-Ursule-Honorée

de Goulafre de Camplessis, dont sont issus deux enfants : — *a.* Jacques-Alexandre d'Irlande de Saint-Quentin, qui a épousé Eléonore des Hayes de Ferval ; il fit preuve de son dévouement au Roi aussitôt son arrivée en France, en s'empressant de servir près de sa personne, en qualité de garde du corps ; le suivit à Gand, et rentra avec lui, en France ; ayant été fait chevalier de la Légion-d'Honneur, il a continué son service près du Roi ; puis, ayant obtenu de servir dans la ligne, il entra dans les chasseurs à cheval des Vosges (24e.), en qualité de premier lieutenant, où il sert maintenant ; — *b.* Madelaine-Honorée d'Irlande de Saint-Quentin, mariée en 1800, avec Louis-Joseph-Etienne d'Irlande, capitaine de cavalerie, son cousin, rapporté au XI degré ;

c. Françoise d'Irlande, mariée à Guillaume Vautier ;

B. Alexandre d'Irlande, seigneur de Malloué, baptisé le 28 octobre 1670, marié avec N.... de la Valezère, dont il eut :

a. Adrien d'Irlande, prêtre ;

b. François-Adrien, curé de la Couture ;

c. Madelaine d'Irlande :

d. Une autre demoiselle, morte sans alliance ;

C. Louise d'Irlande, baptisée le 21 février 1667 ;

D. Françoise d'Irlande, baptisée le 4 mars 1669, morte le 14 septembre 1671 ;

4.° Marguerite d'Irlande, mariée, par contrat du 13 novembre 1643, avec Jean des Hays, écuyer, seigneur de Richeville ;

5.° Louise d'Irlande, baptisée le 16 octobre 1631, mariée avec Adrien le Velain, écuyer, sieur du Bosnoir.

VII. Antoine d'Irlande, écuyer, seigneur d'Abe-

non, fut maintenu dans sa noblesse, par jugement des commissaires députés, lors de la recherche des faux nobles, en Normandie, du 12 avril 1666. Il épousa demoiselle Marie des Periers, dont il eut :

1.° Michel, dont l'article suit ;
2.° Jean-Baptiste d'Irlande, ecclésiastique ;
3.° Alexandre d'Irlande, baptisé le 2 septembre 1663 ;
4.° Louise d'Irlande, baptisée le 23 juillet 1662, morte le 5 juillet 1674.

VIII. Michel d'Irlande, écuyer, épousa demoiselle Marie Pousset de Montauban, de laquelle sont issus :

1.° Louis-Jacques-Mathieu, qui suit ;
2.° Joseph-Jean-Baptiste d'Irlande, prêtre, curé de Saint-Quentin-des-Isles.

IX. Louis-Jacques-Mathieu d'Irlande, écuyer, épousa demoiselle Marie-Barbe de la Vigne, qui le rendit père de :

X. Louis-Joseph-Etienne d'Irlande, Ier du nom, écuyer, garde du corps du Roi, mort en 1797. Il avait épousé Marie-Marguerite-Jacques de la Frémondière, dont est issu :

XI. Louis-Joseph-Etienne d'Irlande, capitaine commandant d'escadron au sixième régiment, dit chasseurs de l'Orne, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, naquit à Grandcamp, arrondissement de Bernay, département de l'Eure, le 15 novembre 1773 ; ayant toujours été inviolablement attaché à la cause de la maison de Bourbon, il ne cessa de combattre constamment pour elle. Dès l'âge de quinze ans, il commença par faire partie du rassemblement des gentilshommes de Normandie, qui eut lieu à Caen, de l'autorisation des Princes, en 1791 ; a fait les campagnes de 1792, avec le grade de sous-lieutenant, dans l'armée sous les ordres de M. le duc de Bourbon ; a fait la campagne de 1793, 1794, 1795 et 1796, dans un régiment de ulhans britanniques, commandé par M. le marquis de Bouillé ; a fait les campagnes de 1797, 1798 et 1799, dans un régiment d'artillerie royale, commandé par M. le marquis de Rotaillé ;

a été breveté capitaine de cavalerie, par le Roi, le 31 décembre 1799; fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 7 mars 1815, et nommé capitaine au régiment des chasseurs à cheval de l'Orne (16ᵉ.), le 7 février 1816. Il a épousé, en 1801, Madelaine-Honorée d'Irlande de Saint-Quentin, sa cousine, morte en 1810; fille de Louis-Alexandre d'Irlande, seigneur de Saint-Quentin-des-Isles, dont est issue :

Marie-Antoinette d'Irlande, née le premier septembre 1801.

Armes : d'azur, au chevron d'or accompagné en chef de deux merlettes d'argent, et en pointe d'une coquille du même.

DE CASTERAS DE LA RIVIÈRE, en Bigorre, branche aînée de l'ancienne maison *de Casteras*, rapportée dans le tome XI du *Nobiliaire universel de France*, où nous avons dit que l'état actuel de cette branche ne nous était point connu ; nous allons en donner la continuation jusqu'aujourd'hui, d'après les renseignements ultérieurs qui nous sont parvenus.

XV. Henri Guillaume DE CASTERAS DE LA RIVIÈRE, qui forme le quinzième degré de cette branche, épousa, en 1757, Marguerite de Cistac de Cieutat; depuis cette époque, cette branche s'est fixée à Cieutat, près Bagnères de Bigorre. De ce mariage sont issus :

1.° Joseph-Gratien, dont l'article suit;
2.° Pierre-Germain-Thérèse de Casteras de la Rivière, qui était vicaire général de Bourges, avant la révolution, et fut obligé de s'émigrer en Espagne, lors de la persécution des prêtres non assermentés en France; il fut placé à l'hôpital de Sarragosse, aumônier des Italiens, et y mourut peu de tems après;
3.° Joseph de Casteras, chevalier de la Rivière, officier de dragons, qui a fait toutes les campagnes des Princes, en émigration, fut lieutenant dans la légion de Béon, puis dans l'armée de Condé, où il s'est distingué; fut nommé che-

valier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et depuis fut aide-de-camp d'un général de division, à côté duquel il fut tué d'un boulet de canon, le 10 avril 1814, à la dernière affaire de Toulouse;

4.° Marie-Edme-Jean-Baptiste de Casteras de la Rivière, mariée à M. le marquis de Mun de Sarlabous, lieutenant des gardes du corps, maréchal de camp;

5.° Louise de Casteras de la Rivière, non mariée.

XVI. Joseph-Gratien, comte DE CASTERAS DE LA RIVIÈRE, seigneur de la Peyre, né en 1761, fut premier page de S. A. R. MONSIEUR, aujourd'hui Sa Majesté Louis XVIII, et capitaine au régiment du Roi, dragons, en 1788. Il a fait ses preuves pour les honneurs de la cour; épousa, au mois d'octobre 1790, Anne-Juliette-Pierrette Rousseau, fille unique de feu Pierre Rousseau, conseiller du Roi, receveur des domaines et octrois de la ville de Paris, et de dame Marie-Anne-Julie de Kessel.

Mademoiselle Rousseau, reçut, en considération de ce mariage, de madame la comtesse de Sabran, sa cousine, une donation de 50, 000 francs, par contrat de mariage retenu le 7 octobre 1790, devant M. Pugens, notaire royal à Toulouse. Le comte de Casteras a eu de son mariage:

1.° Louis-Martin-Jules de Casteras de la Rivière, né le 25 août 1793. Il était lieutenant de carabiniers, au 37° régiment d'infanterie légère, où il fut nommé capitaine, après la campagne de 1813, dans la grande armée, et passa premier lieutenant au 3° régiment des gardes-d'honneur, où servait le comte de Casteras de la Rivière, son père, qui commandait le 7° escadron de guerre, en 1813;

2.° Edouard de Casteras de la Rivière, né le 27 octobre 1794, lieutenant au 18° régiment d'infanterie légère; il fut blessé à la bataille de Dresde, le 26 août 1813; il est aujourd'hui lieutenant de grenadiers, dans la légion des Hautes-Pyrénées;

3.° Natalie de Casteras de la Rivière, morte en bas âge.

Armes: écartelé: aux 1 et 4 de gueules, à la tour d'argent maçonnée, ouverte et ajourée de sable; au 2, d'azur à trois massues d'or renversées; au 3, d'or, à deux tourteaux de gueules. Couronne de marquis.

THIERRY DE VILLE-D'AVRAY, famille distinguée par ses services militaires, et ceux qu'elle a rendus à la personne de nos Rois, ainsi qu'il appert par les lettres-patentes délivrées par S. M. Louis XV, datées de Versailles, au mois d'avril 1769, dans lesquelles il est dit :

« Que François-Christophe Thierry, écuyer, premier » valet de chambre du Dauphin, est issu d'une famille » anciennement attachée à la personne de nos Rois, et » qui depuis plus de cent cinquante ans, et pendant » quatre générations consécutives, a possédé différentes » charges de la cour, où elle a donné des preuves mul- » tipliées de son zèle, de sa fidélité et de son attache- » ment à la dynastie régnante ;

« Que Marc-Antoine Thierry, écuyer, baron de Ville- » d'Avray, fils du précédent, a servi pendant vingt-deux » ans dans la première compagnie des mousquetaires de » la garde ordinaire du Roi ; qu'il s'est comporté, aux » armées et près de la personne du monarque, avec autant » de bravoure, que d'assiduité et d'intelligence ; ce qui a » engagé le Roi à le nommer, pour être chargé auprès » de son auguste personne, de son service et des affaires » de ladite compagnie, et à le destiner à remplir, un » jour la place de son père, dont lesdites lettres lui » accordent la survivance, et qu'il a exercée dans la » suite avec tant de zèle, que S. M. Louis XVI, par » d'autres lettres-patentes, délivrées à Versailles, au » mois de juin 1784, à l'occasion de l'érection de la » terre de Ville-d'Avray, en baronnie, en faveur dudit » sieur Marc-Antoine Thierry de Ville-d'Avray, s'ex- » prime ainsi :

» Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de

» Navarre, à tous présents et avenir, salut: De toutes
» les récompenses que les souverains destinent au mé-
» rite distingué, il n'en est pas qui doive devenir plus
» sensible pour ceux de leurs sujets, que l'élévation de
» leurs sentiments en a rendus dignes, que les titres de
» dignité qui passant à leur postérité, deviennent pour
» elle un objet continuel d'émulation, en lui rappelant
» sans cesse que ces titres ont été le prix de ses émi-
» nentes qualités et vertus; pénétré de la vérité de ces
» principes, nous estimons ne pouvoir en faire une plus
» juste application qu'en faveur de notre cher et bien
» amé le sieur Marc-Antoine Thierry, seigneur de
» Ville-d'Avray, chevalier de notre ordre royal et mi-
» litaire de Saint-Louis, mestre de camp de dragons,
» l'un de nos premiers valets de chambre, et commis-
» saire général de notre maison, au département des
» meubles de notre couronne, émule du zèle, de la
» fidélité et de l'entier dévouement avec lesquels ses
» ancêtres se sont consacrés depuis près de deux siècles,
» au service de la famille royale, et particulièrement
» les sieur et dame Thierry, ses père et mère, à celui
» de notre personne; l'une, dès notre plus tendre jeu-
» nesse, en qualité de notre première femme de cham-
» bre; l'autre, pendant vingt ans, dans la charge de
» notre premier valet de chambre; à peine le sieur
» Thierry lui avait-il succédé dans cette place, que nous
» avons facilement discerné qu'il joignait à la vivacité
» du zèle de ses parents, une intelligence et des talents
» acquis, qui devaient lui mériter notre confiance;
» aussi l'emploi qu'il en a fait pour l'emploi de notre
» service a bientôt réalisé nos espérances, et nous avons
» eu la satisfaction de voir en peu de tems l'ordre et
» l'économie s'allier avec la magnificence qu'exige l'é-
» clat du trône, dans les différents départements dont
» nous lui avons donné l'administration aussitôt notre
» avènement à la couronne. Tel a été depuis dix-huit
» ans, le fruit de ses travaux multipliés pour la diminu-
» tion des dépenses de nos cabinets; tels nous aimons à
» penser que seront encore incessamment ceux de la ré-
» forme de notre garde-meuble, dont le plan qu'il a
» mis sous nos yeux, présente une épargne considé-
» rable pour nos finances, en ajoutant même encore à
» la splendeur qui doit régner dans un aussi précieux

» dépot. Des preuves aussi constantes d'attachement à » notre personne et à nos intérêts, que nous regarderons toujours comme inséparables de ceux de l'État, » nous faisant désirer que ledit sieur Thierry puisse » nous les continuer, en les conciliant avec son affection particulière pour la terre de Ville-d'Avray, qu'il » possède auprès de notre château de Versailles, mouvante de nous en plein fief, décorée d'une belle maison seigneuriale dont relèvent plusieurs fiefs et arrière-fiefs, et consistante en domaines, droits de cens et » rentes, terrages, champarts, droits de clôture sur ses » héritages et autres droits, utiles et honorifiques en » dépendants, nous nous sommes le plus volontiers déterminé à lui donner une marque signalée de notre » bienveillance, en érigeant cette terre en baronnie.

» A ces causes et autres, à ce nous mouvant de notre » grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, » nous avons, ladite terre de Ville-d'Avray, élevée, créée » et érigée par ces présentes, signées de notre main, » élevons, créons et érigeons, en nom, titre et dignité » de baronnie, pour être tenue et possédée à l'avenir » par ledit Marc-Antoine Thierry, ses enfants, postérité et descendants, nés et à naître en légitime » mariage, propriétaires de ladite terre audit titre de » baronnie de Ville-d'Avray, voulons et nous plaît qu'ils » puissent se dire nommer et qualifier en tous actes et » en toutes occasions, tant en jugements que dehors, » barons de Ville-d'Avray, et jouissent des mêmes honneurs, armes, blasons, droits, priviléges, avantages » et prérogatives en fait de guerre, et assemblées d'état » et de noblesse, dont jouissent les autres barons, de » notre royaume, encore qu'ils ne soyent si particulièrement exprimés, que tous vassaux, arrière-vassaux » et autres tenant noblement et en roture des biens » dans la mouvance et directe de ladite baronnie de » Ville-d'Avray, les reconnaissent pour barons, et qu'ils » fassent les foi et hommage, et fournissent leurs aveux » et dénombrement, le cas y échéant, sous les noms, » titres et qualité, sans néanmoins que lesdits seigneurs, » barons de Ville-d'Avray, soyent tenus envers nous » et leurs vassaux, et tenanciers envers eux, à d'autres » et plus grands droits que ceux dont ils sont tenus actuellement, ni que pour raison de ces prétextes, il

» puisse en être innové aux usages et coutumes des » lieux, ni aux droits et devoirs qui pourraient être dus » à d'autres qu'à nous, si aucuns y a; comme aussi sans » aucun changement de ressort, justice et mouvance; » à la charge toutefois, par les seigneurs et propriétaires » de ladite baronnie, de relever de notre couronne, aux » seuls foi et hommage, aux droits, devoirs et services » accoutumés dont sont tenus envers nous les autres » barons de notre royaume. Si donnons en mandement » à nos amés et féaux conseillers les gens tenant notre » cour de parlement, chambre des comptes à Paris, à » tous autres nos officiers et justiciers qu'il appartien- » dra, que ces présentes ils ayent à faire registrer, et » de l'effet, contenu en icelles, faire jouir et user ledit » sieur Thierry et ses successeurs, barons de Ville- » d'Avray, pleinement, paisiblement et perpétuellement, » cessant et faisant cesser tous troubles et empêche- » ments, et nonobstant tous édits, déclarations, arrêts » et réglements à ce contraires, auxquels et aux déro- » gatoires, des dérogatoires y contenues, nous avons » dérogé et dérogeons par ces mêmes présentes, pour ce » regard seulement, et sans tirer à aucune conséquence, » sauf toutes fois notre droit et l'autrui en tout; car » tel est notre plaisir, et afin que ce soit chose ferme et » stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel » à ces présentes. Donné à Versailles au mois de juillet » l'an de grâce mil sept cent quatre-vingt-quatre, et de » notre règne le onzième.

» *Signé* LOUIS. »

Messire Marc-Antoine THIERRY, baron de Ville-d'Avray, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, premier valet de chambre de Sa Majesté, et commissaire-général au département du garde-meuble de la couronne, est mort victime du massacre du 2 septembre. Il avait épousé Cécile-Marguerite Lemoine, fille de Henri-Etienne Lemoine, écuyer, et de Louise-Cécile Tavernier de Boullongne, de laquelle il a laissé:

1.° Amand Thierry, baron de Ville-d'Avray, dont l'article viendra;
2.° Marie-Louise Thierry, mariée à M. le baron de Pont-l'Abbé, maréchal des camps et armées du

Roi, commandant l'infanterie de la garde du Roi, dont elle a eu plusieurs enfants.

Amand Thierry, baron de Ville-d'Avray, né le 11 janvier 1773, entré au service dans le régiment Royal-Comtois, chef d'escadron, premier valet de chambre des rois Louis XVI et Louis XVIII, intendant du garde-meuble de la couronne, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et du Phénix d'Hohenlohe, marié à Antoinette-Hippolyte Thierry, sa cousine. De ce mariage est issu :

Victor-Amand Thierry de Mauregard, officier des dragons de la garde royale, chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur.

Armes : d'azur, au chevron d'argent accompagné en chef de deux tours du même, et en pointe d'un lion d'or armé et lampassé de gueules ; l'écu timbré d'un casque taré au tiers, orné de ses lambrequins, et sommé d'une couronne de baron.

---

de MONTLEZUN, noble et ancienne maison, rapportée dans le tome IX, pag. 445, dont les armes sont : d'argent, au lion de gueules accompagné de neuf corneilles de sable, becquées et membrées de gueules. Couronne de marquis. Supports : deux lions.

---

de GALBERT, ancienne famille du Dauphiné.

Lors de la réunion du Dauphiné à la couronne de France, en 1349, un des aïeux de la famille de Galbert, était secrétaire intime de Humbert, dernier Dauphin ; il était son notaire, et stipulait : *pardevant moi, noble Galbert, notaire* ; mais la filiation suivie et par titres, de cette famille, ne remonte qu'à :

I. Raimond de Galbert, qualifié *noble*, dans la révision des feux, de l'année 1458, dont copie a été tirée de la chambre des comptes du Dauphiné. Il testa en 1480, et laissa de Philippe de Toverie, sa femme :

II. Antoine de Galbert, écuyer, marié à Dominique de Lucé, dont il eut :

1.° Ennemond, dont l'article suit;
2.° Michel de Galbert;
3.° Jean, } religieux à Saint-Martin;
4.° Guigues, }
5.° Claude de Galbert;
6.° Jeanne de Galbert, mariée à N.... du Van de Campo;
7.° Catherine de Galbert, alliée à Colin N....;
8.° Antoinette de Galbert, femme d'Aimond de Rivoles.

III. Ennemond DE GALBERT, Ier du nom, écuyer, épousa Raimonde de Genton, de laquelle il laissa :

1.° Ennemond, dont l'article suit;
2.° Telmos de Galbert.

IV. Ennemond DE GALBERT, IIe du nom, écuyer, épousa Jeanne-Marguerite de Commiers. Il eut de ce mariage :

1.° Philippe, dont l'article suit;
2.° Jean de Galbert;
3.° Ennemond de Galbert;
4.° Pierre de Galbert;
5.° Lucrèce de Galbert;
6.° Merande de Galbert;
7.° Ennemonde de Galbert;
8.° Antoinette de Galbert;
9.° Marguerite de Galbert;
10.° Elisabeth de Galbert.

V. Philippe DE GALBERT, écuyer, seigneur d'Estapes, épousa Marguerite de la Pra, rappelée dans le contrat de mariage d'Alexandre, son second fils, auquel elle fait une donation. De ce mariage vinrent :

1.° Philippe de Galbert, auteur de la branche des seigneurs d'Estapes, éteinte;
2.° Alexandre, dont l'article suit;
3.° Françoise de Galbert;
4.° Anne de Galbert;
5.° Louis de Galbert;
6.° Claire de Galbert.

VI. Alexandre DE GALBERT, Ier du nom, écuyer,

seigneur de Rochenoire et de Trinconnière, est compris au rôle de l'arrière-ban des gentilshommes du Dauphiné, convoqué par le Roi, au mois d'octobre 1630, pour marcher sur Casal; et servit à l'arrière-ban, convoqué en 1640, pour porter du secours à Turin, et dont la revue fut faite à Gap, le 30 juillet de ladite année. Il fut maintenu dans son ancienne noblesse, lui et sa postérité, par jugement de messire Henri de la Guette, seigneur de Chaze, et Alexandre de Sève, seigneur de Chatignouville, commissaires et juges-souverains, députés par le Roi, pour la vérification des titres de noblesse, du 7 mars 1641. Il testa le 8 mars 1652, devant Saulce, notaire. Il avait épousé, par contrat du 25 septembre 1622, reçu par Martinon, notaire royal de Voyron, demoiselle Catherine de Dorgeoise, fille de noble Thomas de Dorgeoise, seigneur de Trinconnière. De ce mariage est issu :

VII. Aymard DE GALBERT, écuyer, seigneur de Trinconnière, maintenu dans ses priviléges d'ancienne extraction, par François du Gué, chevalier, intendant des provinces de Dauphiné, Lyonnais, Forès et Beaujolais, le 2 juillet 1667; il testa le 5 mai 1711. Il avait épousé, par contrat du 5 juin 1668, demoiselle Madelaine Asport, fille de messire Louis Asport, et de dame Claudine Faure. De ce mariage vinrent :

1.° Alexandre, dont l'article suit;
2.° Catherine de Galbert, mariée à N.... de Laval de Maurienne;
3.° N.... de Galbert, femme de N.... de la Batie.

VIII. Alexandre DE GALBERT, Ier du nom, écuyer, seigneur de Trinconnière et de Rochenoire, épousa, par contrat du 16 novembre 1708, reçu par Pasquet, notaire royal, demoiselle Marguerite de Gillet, fille de Claude de Gillet, et de demoiselle Marie Penon. Ses enfants furent :

1.° Oronce, dont l'article suit;
2.° Pierre de Galbert, ecclésiastique;
3.° Marie-Célie de Galbert, mariée à noble Charles de Voissanc;
4.° Françoise de Galbert, religieuse au monastère des dames de Tullins.

IX. Oronce de Galbert de Rochenoire, écuyer, conseiller au parlement de Grenoble, par provisions du 20 mai 1745, épousa, par contrat du premier février 1749, reçu par Bevol, notaire royal à Grenoble, demoiselle Anne-Constance le Clet, fille de noble Charles-Mathieu le Clet, capitaine au régiment de Montanègre, officier distingué, mort à Bastia, en Corse, en 1740, et de dame Anne-Henriette-Lucrèce Héraud. Il fit son testament le 10 mai 1770. De ce mariage sont issus :

1.° Alexandre-Oronçe-Constance, qui suit ;
2.° Gaspard de Galbert, capitaine de vaisseau, député aux états-généraux, en 1789, qui n'a eu qu'une demoiselle, mariée à M. de Monnière.

X. Alexandre-Oronce-Constance-de Galbert, écuyer, conseiller au parlement de Grenoble ; par provisions du 22 janvier 1772 ; nommé par le Roi, conseiller en la cour royale de Grenoble ; a épousé, par contrat du 15 juillet 1775, passé devant Rey, notaire royal de Grenoble, demoiselle Marie-Madelaine-Laurence-Suzanne de Charency, fille de messire Pierre de Charency, et de Marie-Madelaine de la Tour-du-Pin. De ce mariage sont issus :

1.° Alexandre, dont l'article suit ;
2.° Alexandrine-Marie-Elisabeth-Charlotte-Constance de Galbert, chanoinesse et comtesse de Neuville, le 24 mars 1783 ; puis chanoinesse de Malte, à Saint-Antoine-de-Viennois, le 30 juin 1788 ; mariée à M. Flauvant.

XI. Alexandre de Galbert, IIIe du nom, écuyer, nommé, par ordonnance du Roi, conseiller-auditeur en la cour royale de Grenoble ; a épousé, en 1807, demoiselle Henriette de Rivoire de la Batie. Il a de ce mariage :

1.° Abel-Oronce de Galbert ;
2.° Laure de Galbert ;
3.° Alphonse de Galbert.

Armes : d'azur, au chevron d'or accompagné, en chef, de deux croissants du même.

MIRANDOL (DE), en Quercy et en Périgord, Maison noble et ancienne, originaire du Quercy, où elle a possédé jusqu'au commencement du dix-huitième siècle, la terre de son nom, située à une lieue de la ville de Martel. Elle est connue depuis :

Gaillard de Mirandol, qui, suivant un acte de l'an 1000, dans lequel il est qualifié *noble et puissant seigneur*, fonda et fit bâtir une église, *dite* de Saint-Pierre-de Gluges ; lui donna les reliques qu'il avait apportées d'outremer ; la dota de ses biens et fiefs, et lui fit présent de plusieurs ornements ; sous la réserve que trois prêtres de cette église seront tenus, à l'avenir, de chanter la messe à Mirandol, les mardi, mercredi et samedi de chaque semaine ; que la présentation de l'église appartiendra au seigneur, qui devra donner à manger aux prêtres, de ce qu'il fait servir sa table ; ou s'il ne le veut pas il leur donnera deux deniers.

Il est prouvé, par plusieurs actes, que les conditions de cette fondation ont été exécutées jusques dans le dix-huitième siècle.

Bernard-Isarn de Mirandol, fut, dans le douzième siècle, un des bienfaiteurs de l'église du Puy en Velay ; il est nommé avec Isarn, vicomte de Lautrec, Begon de Caraman, Pierre de Panat et autres, parmi les seigneurs, de qui cette église reçut de grandes libéralités, sous l'épiscopat de Humbert, qui mourut en 1144 (*D. Vaissette, hist. du Languedoc, tom.* 2, *page* 425). Il avait épousé N.... de Panat, sœur de Gautier et de Guitard, seigneurs de Panat (*Gall. Chr., tom.* 2, *col.* 705.)

Guillaume de Mirandol fut un des seigneurs qui se rendirent cautions pour Roger, vicomte de Beziers, envers le comte de Toulouse, le mardi, jour des calendes de septembre 1181 ; on remarque parmi les autres, Guillaume Frotier, Guillaume Jourdain, Hugues de Ginestoux, Amblard de Vassal, etc. ; en présence de Pierre de Vassal, et autres (*D. Vaiss. Ibid. tom.* 3, *preuv. col.* 152).

Maynard de Mirandol, damoiseau, fils de Raimond de Mirandol, chevalier, donna, le douzième jour à l'issue de décembre 1290, à messire Girard de Cornils,

pour les agréables services qu'il en avait reçus, *une partie de certain repaire ou château, appelé de Mirandol, situé en la paroisse de Gluges, diocèse de Cahors, avec les rentes et autres droits en dépendants.*

Guérin de Mirandol, Ier du nom, resta propriétaire du château de Mirandol, dans le partage qu'il fit en 1300, de ses biens, avec Guillen et Jacques de Mirandol, ses frères.

Guérin de Mirandol, IIe du nom, épousa, en 1335, Catherine de Faure, à la charge par lui et sa postérité, de joindre les nom et armes de Faure, à ceux de Mirandol.

Pierre de Mirandol, qualifié *noble et puissant homme*, vivait en 1358, ainsi que le prouve une reconnaissance, consentie en sa faveur, par Bernard *Lemouzi*, de Gluges. Une autre reconnaissance faite par Guillaume Gaubert, de Gluges, prouve qu'il vivait encore le 11 novembre 1378. Il avait épousé noble Isabelle des Moulins (*de Molendinis*), qui se dit sa veuve, dans un acte de l'an 1405.

Hugues de Mirandol et de Faure, est sans doute le même qu'un *seigneur de Mirandol*, présent à une charte d'immunité, accordée le 6 mars 1420, par le roi Charles VI, à l'abbaye de la Grenetière, diocèse de Luçon (*Gall. Chr., tom.* 2, *Preuv. col.* 426). Il est connu aussi par le contrat de mariage de Guillen, son fils, qui suit.

Guillen, ou Guillaume de Mirandol et de Faure, épousa par contrat du jeudi après la fête de la Purification de la Vierge 1425 (v. st.), dans lequel il est dit fils de Hugues de Mirandol, noble Raimonde de Lauzeral, fille d'Antoine, seigneur de Saint-Constant. Il y a lieu de croire qu'il fut père des deux enfants qui suivent.

Guillaume et François de Mirandol et de Faure, rendirent hommage au vicomte de Turenne, le 8 février 1459 (v. st.), pour un moulin, appelé de Capreix, situé dans la châtellenie de Creysse (ou *Croixe*), et dans la paroisse de Sainte-Catherine (*Arch. de Turenne, à la Chambre des Compt. de Paris*; *Hommages et fiefs, cot. yyy. liasse* 44).

De l'un de ces deux frères était probablement issu :

I. Guillaume DE MIRANDOL, écuyer, par lequel com-

mence la filiation suivie, et qui avait pour frère aîné:

François DE MIRANDOL ET DE FAURE (*Fabri*), Ier du nom, écuyer, seigneur de Mirandol, etc., rendit hommage au vicomte de Turenne, en 1490 (*Arch. de Turenne, à la Ch. des Compt. de Paris, reg. d'hommag. reçus par de Rotis, en* 1490. — *Et Reg. d'homm. rendus de* 1488 *à* 1493, à Antoine de la Tour, *fol.*234). Il obtint, en 1493, main-levée de tout le droit qu'il avait sur le village de la Garrigue, etc. (*Ibid. Greffe, cot. yyy, liasse* 44); et rendit hommage au vicomte de Turenne, le 19 novembre 1500, pour le château et repaire de Mirandol, situé dans la paroisse de Gluges (*Ibid. liasse* 44, *cot. fiefs*). On ignore s'il fut marié; mais il est certain qu'il fut oncle de:

II. Etienne DE MIRANDOL ET DE FAURE, Ier du nom, écuyer, seigneur de Mirandol, fit son testament le 20 février 1558, dans lequel il fait mention de François de Mirandol, son petit-fils. Il avait épousé, par contrat du 27 juillet 1505, dans lequel il fut assisté par noble François de Mirandol, son oncle, noble demoiselle Marguerite de Verneuil, dont il eut les enfants suivants:

1.° Jean, dont l'article suit;
2.° Raoul de Mirandol, mort sans postérité;
3.° François de Mirandol, prêtre.

III. Jean DE MIRANDOL ET DE FAURE, Ier du nom, seigneur de Mirandol et d'Alas, en Périgord, et co-seigneur de Roqueblanque; testa le 26 avril 1554, et paraît être mort avant son père. Il avait épousé, par contrat du 18 mai 1550, demoiselle Isabeau Dupuy-de-Sauveterre, de laquelle il eut:

1.° Etienne, dont l'article suit;
2.° François de Mirandol, forma la branche de Péchaut, qui sera rapportée après l'aînée;
3.° Marguerite de Mirandol, morte jeune.

IV. Etienne DE MIRANDOL, IIe du nom, écuyer, seigneur de Mirandol, Caprieux ou Capreix, etc.; rendit hommage, en 1601, au vicomte de Turenne, pour raison de quelques rentes à Montal (*Invent. de Turenne, à la Ch. des Compt.*, *fol.* 537); et épousa, par

contrat du 28 octobre 1579, noble demoiselle Claude de Guillot ou Guilhot de Ferrières, issue de la noble et ancienne maison de Ferrières, au diocèse de Castres, en Languedoc, dont il eut :

1.° François, dont l'article suit ;
2.° Marguerite de Mirandol, mariée au seigneur de Faucher-de-Sainte-Fortunade ;
3.° Françoise de Mirandol, première grande-prieure et fondatrice des religieuses de Saint-Jean-de-Jérusalem, à Toulouse.

V. François DE MIRANDOL ET DE FAURE, IIe du nom, écuyer, seigneur de Mirandol, etc., épousa, par contrat du 21 avril 1614, noble demoiselle Honorée de Cosnac, fille de noble Annet de Cosnac (1), seigneur de Cosnac, Creysse, Linoire, etc., et de dame Janne-de-Juyé. De ce mariage sont issus :

1.° Etienne de Mirandol, fut tué dans l'armée du Roi, en Flandre, *officier auprès M. le maréchal de* Gassion ;
2.° Claude de Mirandol, mort sans postérité ;
3.° Claude, qui continue la descendance ;
4.° Jeanne de Mirandol, mariée au seigneur de la Praderie ;
5. Antoinette de Mirandol, religieuse au couvent de Saint-Jean-de-Jérusalem, à Toulouse.
6.° Françoise de Mirandol, née le 16 février 1621, fut d'abord reçue, après avoir fait ses preuves de noblesse, devant les commissaires de l'ordre de Malte, au mois de janvier 1645, religieuse au même couvent, qu'elle quitta ensuite pour être grande prieure de celui du même ordre, à Martel. Sa communauté ayant été ruinée par les désordres des guerres civiles, elle la restaura aux dépens de sa légitime et des secours qu'elle reçut de sa famille, et en fut déclarée la fondatrice ;
7.° Jeanne de Mirandol ;
8.° Henriette de Mirandol.

VI. Claude DE MIRANDOL ET DE FAURE, écuyer, seigneur de Mirandol, etc., syndic-général de la vicomté

---

(1) Voyez *la généalogie de la maison de Cosnac*, p. 331.

de Turenne; épousa, en premières noces, le 25 mai 1656, demoiselle Balthazarde de Bars; et en secondes, par contrat passé en la ville de Brives, le 4 septembre 1676, dame Anne de Belés, ou Bellés, veuve de Guillaume de Salés, écuyer, seigneur de Bleaugourt et de Peyranges, conseiller du Roi et son vice-sénéchal à Brive, et fille de Hugues de Belés, et de défunte dame Jeanne de Coignac. Il ne laissa que deux filles :

1.° Catherine de Mirandol, mariée, par contrat passé à Martel, le 8 février 1694, à noble Jean de Lasteyrie du Saillant, chevalier, seigneur de la Vergne et de Valence, capitaine dans le régiment de Limoges, fils de défunt Godefroi de Lasteyrie du Saillant, et de dame Marie de Philip de Saint-Viance. Elle porta à son mari, la seigneurie de Mirandol;

2.° N.... de Mirandol, épouse du seigneur de la Porte de Lissac.

Branche de Péchaut.

IV. François de Mirandol, II° du nom, écuyer, seigneur de Péchaut, Peyrusel, Montravel et Falguière, second fils de Jean, seigneur de Mirandol, et d'Isabeau Dupuy; fut page du roi Charles IX, et porta les armes dans les guerres de religion. Il épousa 1.°, par contrat du 10 février 1587, noble demoiselle Judith de Cladech, héritière de la maison de ce nom, en Périgord; 2.° demoiselle Agnès de Saintours. Il eut de la première :

1.° Jean, dont l'article suit;

2.° Samuel de Mirandol, seigneur de Castel-Laroque, a formé la branche de Castel-Laroque, encore existante en Quercy. Il épousa demoiselle Isabeau de Lanssac, dont il eut :

   Jean-Jacques de Mirandol, seigneur de Valade, marié à demoiselle Marie de Salignac;

3.° Jean-Jacques de Mirandol, seigneur de Valade et de la Vigerie, mort sans postetité;

4.° Jeanne de Mirandol mariée, 1.° à noble Jean de Lagarn, écuyer, seigneur Delguo et de Mespoulet; 2.° le 11 octobre 1623, à messire Etienne de Saintours, chevalier, seigneur du Suquet.

V. Jean DE MIRANDOL, écuyer, seigneur de Péchaut, de Peyrusel, Montravel, etc.; transigea, le 29 novembre 1634, avec Etienne de Saintours, son beau-frère, mari de Jeanne de Mirandol, sa sœur; épousa, par contrat du 17 juin 1618, demoiselle Madelaine de Salignac, fille d'Armand de Salignac-Fénelon, seigneur de Gaulejac, la Poncie, etc.; gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et de Judith de Beynac. De cette alliance sont issus :

1.° Samuel de Mirandol, seigneur de Peyrusel; contracta deux alliances: la première, le 22 janvier 1652, avec demoiselle Marie de Belcastel; et la seconde, le 14 février 1665, avec demoiselle Jeanne de Lacombe, et mourut sans postérité;
2.° François, dont l'article suit;
3.° Jean-Guy de Mirandol, seigneur du Cusoul, ou du Cuzon; épousa demoiselle Isabeau de Beaufort;
4.° Anne de Mirandol, mariée à Gabriel Albon-de-Fontanges, seigneur de Masclat et du Chambon.

VI. François DE MIRANDOL, IIIe du nom, écuyer, seigneur du Péchaut, de Peyrusel, etc.; capitaine au régiment de Picardie; donna quittance, le 28 avril 1672, au trésorier-général de l'extraordinaire des guerres, de la somme de sept cent cinquante livres, pour la levée et armement d'une compagnie d'infanterie, dans ce régiment, (*Orig. à la Biblioth. du Roi*); et laissa de son mariage, avec demoiselle Anne de Lacombe :

1.° Joseph, dont l'article suit :
2.° Marguerite de Mirandol, mariée à Antoine de Brons, sieur de la Romiguière ;
3.° Isabeau de Mirandol, femme d'Ignace de Laborie, seigneur de Cézérac.

VII. Joseph DE MIRANDOL, écuyer, seigneur de Péchaut, de Peyrusel, etc., capitaine au régiment de Bigorre; contracta deux alliances: la première, avec demoiselle Marie de Laborie, et la seconde, le 23 septembre 1715, avec demoiselle Marie de Gonnet; et laissa de ces deux femmes, plusieurs enfants,

Du premier lit ;

1.° Elisabeth de Mirandol, morte sans alliance;

Du second lit :

2.° Jean-Joseph, dont l'article suit;
3.° Alexandre-Joseph de Mirandol, capitaine au régiment de Beauce, mort en 1747, des suites des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Coni;
4.° Marie de Mirandol, carmélite à Toulouse;
5.° Françoise de Mirandol,
6.° Catherine de Mirandol,
7.° Elisabeth de Mirandol,
8.° Elisabeth de Mirandol, } religieuses de la foi, à Sainte-Foy, en Agénois;
9.° Jeanne de Mirandol, religieuse de Sainte-Marie, à Sarlat,

VIII. Jean-Joseph DE MIRANDOL, écuyer, seigneur de Péchaut, de Peyrusel, etc., épousa, 1.° le 2 décembre 1750, demoiselle Héliette de Guiscard; et en secondes noces, le 29 mai 1754, demoiselle Marie-Louise de Cadrieu. Il eut de ces deux alliances,

Du premier lit :

1.° Marie-Anne-Foi de Mirandol, mariée à N... d'Isarn, marquis de Freyssinet;

Du second lit :

2.° Antoine-Joseph-Casimir, dont l'article suit;
3.° Marie-Joséphine-Louise de Mirandol, morte sans être mariée;
4.° Marie-Elisabeth de Mirandol, femme de Jean-Jacques de Brons, seigneur de Cézérac;
5.° Gabrielle-Charlotte de Mirandol, religieuse de la foi, à Sainte-Foy, en Agénois.

IX. Antoine-Joseph-Casimir, comte DE MIRANDOL, chevalier de Saint-Louis; entré sous-lieutenant au régiment Royal-Picardie, cavalerie, en 1778; fit la campagne de 1792, à l'armée des princes, frères du Roi; fut fait, en 1794, capitaine au régiment de Fargues, dragons, qu'il quitta en 1796, sa compagnie ayant été incorporée; député du département de la Dordogne, à la chambre de 1815, a été réélu à celle de 1816. Il a eu de son mariage, avec demoiselle Marie-Henriette de Beral-de-Sédaiges, qu'il avait épousée par contrat du 18 novembre 1788:

1.° Louis-Raimond-Joseph, qui suit;
2.° Marie-Joséphine-Claire de Mirandol, encore en bas âge.

X. Louis-Raimond-Joseph DE MIRANDOL, lieutenant de cavalerie, a de son mariage avec demoiselle Marie-Camille Dubut, qu'il a épousée par contrat du 25 janvier 1814;

1.° Joseph-Nicolas-Gustave de Mirandol;
2.° N.... de Mirandol;
3.° N.... de Mirandol.

Armes: d'argent, à l'aigle éployée de sable, becquée et semée de gueules; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.

DE SALVE. Cette famille fut maintenue dans sa noblesse, par les commissaires départis pour la vérification des titres, le 27 septembre 1668, dans les provinces de Languedoc et de Provence, où elle a formé différentes branches. Elle est très-ancienne, et paraît originaire du Dauphiné.

Guillaume DE SALVE, de Monteil, en Dauphiné, est nommé, comme présent, dans une reconnaissance féodale de Guillaume de Pracontal, chevalier, et François de Pracontal, son frère, du 8 septembre 1355. *Armorial général de France, registre III, partie II, article* Pracontal, *preuves, page xiij, n°. xxx.* La filiation suivie de cette famille, remonte à :

I. Laurent DE SALVE, écuyer, qui vivait en 1500. De sa femme, dont le nom est ignoré, sont issus :

1.° Isnard, dont l'article suit;
2.° Baudet de Salve, qui vivait en 1538; mort prêtre.

II. Isnard DE SALVE, écuyer, épousa, le 7 février 1536, Marguerite Aubanel, petite-fille de N.... Aubanel, maître-d'hôtel du roi René de Sicile. Il fit deux acquisitions, avec Baudet de Salve, son frère, le 30 septembre 1533, le 11 septembre 1537, et 7 juin 1538. Il eut de ce mariage :

III. Michel DE SALVE, écuyer, marié, par contrat du premier novembre 1566, avec N...., de laquelle il eut :

IV. Jean DE SALVE, I[er] du nom, qui commanda une compagnie de cavalerie de cent maîtres, par commission de Henri IV, du 20 juillet 1595. Il se distingua dans les guerres de son tems, et était connu, en Provence, sous le nom de *capitaine Jean de Salve*. Il épousa, le 19 octobre 1597, demoiselle Catherine de Giraud (1), de laquelle il laissa :

1.° Marc-Antoine, dont l'article suit ;
2.° André de Salve, marié, le 24 février 1641, et auteur d'une branche, terminée dans les personnes d'André de Salve, capiscol de l'église de Barjols, et demoiselle Claire de Salve, sa sœur; vivants en 1759 ;
3.° Hercule de Salve, qui a fondé la seconde branche, rapportée ci-après :
4.° Pierre de Salve, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, capitaine dans le régiment des Vaisseaux, mort à Lérida.

V. Marc-Antoine DE SALVE, seigneur de Bruneton, demeurant à Vergèze, près de Calvisson, en Languedoc; lieutenant au régiment Royal; fut blessé à la tête de sa compagnie, au mois de juin 1656, dans une rencontre avec un parti ennemi, près du bourg de Solre, en Picardie. Il fut maintenu dans sa noblesse, le 27 novembre 1668.

A l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, le chef de cette branche émigra pour cause de religion, et fut s'établir dans les Pays-Bas, où elle a soutenu et illustré son nom par des services et des emplois distingués.

Jean-Antoine Chrétien DE SALVE DE BRUNETON, issu au second ou troisième degré de Marc-Antoine, seigneur de Bruneton; fut capitaine au régiment de M. le général-major de Salve, au service de LL. HH. PP. Il épousa Arnolde-Elisabeth Heldivier, dont est issu :

---

(1) *De Giraud:* d'argent, à trois bandes d'azur; celle du milieu chargée de trois têtes de loup d'or en barres.

Guillaume-Benjamin de Salve de Bruneton, baptisé dans l'église réformée de Maestricht, le 16 août 1768.

SECONDE BRANCHE.

V. Hercule de Salve, écuyer, troisième fils de Jean de Salve, et de Catherine de Giraud; fut officier au régiment des Vaisseaux, et s'allia, le 5 mai 1664, avec Claire de Gilles (1), des seigneurs de Mousse, à Lambesc, maison connue en Provence, dès l'an 1146. Il fut maintenu dans sa noblesse, conjointement avec ses frères, par jugement du 27 novembre 1668. De son mariage sont issus :

1.° Gaspard, dont l'article suit;
2.° Esprit, qui a fondé une troisième branche, rapportée ci-après;
3.° Joseph de Salve, qui fut longtems gouverneur du bastion de France, et s'allia, à Marseille, avec demoiselle N.... de Gondon.

VI. Gaspard de Salve, écuyer, épousa par contrat du 20 février 1708, reçu par Sarraire, notaire à Riez, demoiselle Gabrielle de Fabre de Mazan, fille d'Elzéar de Fabre (2), seigneur de Ponfrac et de Mazan, d'une très-ancienne famille de Provence, connue dès le milieu du quinzième siècle, et de Claire de Favre de Vinay, sa cousine. De cette alliance sont issus :

1.° Louis-Hercule, dont l'article suit;
2.° François de Salve de Villedieu;
3°. Joseph de Salve de Villedieu;
4.° Claire de Salve de Villedieu.

VII. Louis-Hercule de Salve de Villedieu, écuyer, épousa, par contrat passé devant Hazard, notaire à Marseille, le 18 mai 1742, demoiselle Thérèse-Françoise-Marie de Candolle (3), d'une illustre et an-

---

(1) *De Gilles*, seigneurs de Mousse, en Provence: d'azur, au cerf saillant d'or, colleté de sable.

(2) *De Fabre*, seigneurs de Maran: de gueules, au rencontre de cerf d'or.

(3) *De Candolle*: écartelé d'or et d'azur; les *Caldora*, qui portent les mêmes armes, et ont été en commerce de parenté

cienne maison, qui prouve une lignée suivie depuis Pons de Candolle, baron de Peynier, en 1184, père de Raimond de Candolle, chevalier de l'Eperon d'or, en 1203; fille de Gaspard de Candolle, et de Marie de Porrade, sa seconde femme. De ce mariage est issu, entr'autres enfants :

VIII. Joseph-Gaspard-Pancrasse DE SALVE DE VILLEDIEU, écuyer, vivant en 1759.

TROISIÈME BRANCHE.

VI. Esprit DE SALVE, écuyer, second fils d'Hercule de Salve, et de Claire de Gilles de Mousse; épousa demoiselle Hélène d'Aguillenqui (1), dont est issu :

VII. Jean DE SALVE, IIe du nom, écuyer, allié avec demoiselle de Bourguignon la Mure (2), d'une ancienne maison de Provence, connue dès l'an 1391; fille de Jean de Bourguignon, seigneur de la Bussière et de la Mure, et de Marie Anne d'Audiffret, et sœur de Jean-Joseph de Bourguignon, marquis de la Mure, exempt des gardes de Stanislas, roi de Pologne. De ce mariage sont issus plusieurs enfants, dont l'aîné, Joseph de Salve, était chanoine de Péronne, en 1759.

Armes : d'argent, à deux loups de sable; à la bordure denchée de gueules. L'écu timbré d'un casque taré au tiers, orné de ses lambrequins d'argent, de sable et de gueules.

---

avec les Candolle de Provence, ont possédé les premières charges du royaume de Naples, comme celles de connétable, de vice-roi et de chambellan du royaume; les duchés de Barri, d'Andrie et de Saint-Pierre; le marquisat de Gast, les comtés de Trévent et de Monderiso; et quantité d'autres belles terres et seigneuries; étaient alliés aux Caracciol, princes de Melphe, aux Caraffe, etc., etc., etc. Cette branche est éteinte il y a plus de deux siècles.

(1) *Aguillenqui* : fascé d'argent et de sable; au chef de gueules, chargé d'un lion léopardé d'or.

(2) *Bourguignon la Mure* : écartelé : aux 1 et 4, d'or, au porc-épic de sable, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or; aux 2 et 3, d'or, au sautoir de gueules.

VILLOUTREYS (DE), en Anjou et en Périgord (1). Cette noble et ancienne maison, qui paraît tirer son origine et son nom (2) du château de Villoutreys, situé près de Veuille, en Anjou (3), est connue depuis:

Foulques Ier de Villoutreys, nommé avec Hermesinde de Busançois, dans un titre de l'an 1042. On trouve après lui :

Foulques II, seigneur de Villoutreys, qui vivait vers l'an 1105.

Foulques III, de Villoutreys, qui peut avoir été petit-fils du précédent, est connu par des actes des années 1192, 1201 et 1216. Il fut père de:

Foulques IV, de Villoutreys, vivant en 1228. Il avait épousé une dame nommée Isabeau, suivant un acte de l'an 1231, qui lui donne pour frères, Rudel et Radulfe

(1) Lorsque nons aurons reçu des renseignements plus étendus sur cette famille, nous donnerons, dans un des volumes suivants la filiation suivie de toutes ses branches.

(2) On connaît peu de noms, dont l'orthographe ait autant et si souvent varié; on le trouve écrit: *Vilotrès*, *Villotrès*, *Villotreix*, *Villotreyx*, *Villotrays*, *Villotreys*, *Villautrès*, *Villautreys*, *Villautreix*, *Villoutrès*, *Villoutreix*, *Villoutreyx*, etc.

L'origine du château de Villoutreys, qui était autrefois très-fort, et qui, aujourd'hui, tombe en ruine, remonte à une époque très-reculée ; il était possédé, dans le neuvième siècle, par un seigneur nommé *Adelodus*, à qui le roi Charles-le-Chauve donna le château de Loches. Garnerius, qui pouvait être petit-fils d'Adelodus, fut seigneur de Loches, de *Villoutreys* et de la Haye ; et père de Roscille, femme de Foulques *Le Roux*, comte d'Anjou, avant l'an 938. Après une longue suite de seigneurs, qui ont porté le nom de Villoutreys, on trouve que :

Guiot de Fouquières (ou Feuquières) prenait la qualité de seigneur de Villoutreys, vers l'an 1384. Après lui, cette terre fut possédée successivement par les maisons d'Argenson, de Chabot, de Jambes, de Comines de Castillon, d'Estampes-Valençai ; elle passa ensuite au marquis de Thouars, qui la vendit au président de N..... ; son dernier possesseur a été M. de Montmartel, marquis de Brunoy.

de Villoutreys; il prend le titre de chevalier, dans un acte de l'an 1250. Il paraît avoir eu pour fils :

Geoffroy Ier, seigneur de Villoutreys, damoiseau, nommé dans un titre de l'an 1262.

Béatrix se qualifiait dame de Villoutreys, en 1275. On trouve ensuite :

Geoffroy II, ou *Jouffroy*, sire de Villoutreys, en 1304. Il fut père de :

Foulques V, damoiseau, sire de Villoutreys, qui vivait en 1337 et 1338; et Marie, sa veuve, est nommée dans des actes de 1347 et 1366. Après la mort de Foulques V, la terre de Villoutreys passa dans des familles étrangères.

La maison de Villoutreys n'est pas seulement distinguée par son ancienneté; elle l'est également par ses services et ses alliances. Il est prouvé, par un arrêt de la cour des aides de Clermont-Ferrand, que Guillaume de Villoutreys, et Pierre, son fils, étaient capitaines de deux compagnies d'arquebusiers. Le même arrêt fait foi que le roi Henri II leur écrivit, le 28 août 1548, d'aller en Saintonge, joindre l'armée du duc d'Aumale, qui y commandait. Louis de Villoutreys, baron de Rocherail, était, sous M. de Turenne, en 1652, maréchal de bataille, grade équivalent à celui de major-général d'armée.

Elle s'est alliée à la maison de la Rochefoucauld, par le mariage, en 1623, de Benjamin de la Rochefoucauld, baron d'Estissac, avec Anne de Villoutreys, fille de Nicolas de Villoutreys, et d'Anne de Moulins; à la maison d'Humières, par le mariage, en 1627, de Louis-Archambaud de Crévant-d'Humières, marquis de Bauché, avec dame Louise de Villoutreys, fille de Louis de Villoutreys, conseiller au parlement de Paris, et d'Henriette Boisson; à la maison de Chauvelin, par le mariage de Pierre de Villoutreys, avec Anne de Chauvelin, fille de Christophe et de Madelaine de Mouceau; et à la maison de Brienne, par le mariage de deux demoiselles de Loménie, avec Pierre et Annet de Villoutreys. Jacques de Villoutreys, écuyer, seigneur de la Rochecoural, conseiller du Roi, en ses conseils d'état et privé, etc., épousa demoiselle Yolande Frotier, dont il eut, entr'autres enfants, Elisabeth, femme d'Hilaire de Raymond

écuyer, seigneur de Narbonne; et Charlotte, mariée, le 9 mai 1651, à Jean de Grimoard, chevalier, seigneur de Frateau, maréchal de camp, etc.

Il est sorti plusieurs branches de cette famille; celles qui existent encore aujourd'hui, ont pour auteur commun :

I. Guillaume DE VILLOUTREYS, écuyer, seigneur du lieu de ce nom, qui épousa, par contrat du 8 juin 1495, demoiselle Marguerite de la Roche, fille de feu noble homme Jean de la Roche, écuyer, seigneur du lieu de la Roche et de l'Escharpeau, et de dame Marguerite Leysrat, dont il eut plusieurs enfants :

1.° Paschal de Villoutreys, auteur de deux rameaux, qui furent maintenus dans leur noblesse, par M. d'Aguesseau, intendant de Limoges, en 1667, dans les personnes de Louis et de Raimond de Villoutreys, cousins-germains; ce dernier fut père de François ;

2.° Pierre, dont l'article suit;

3.° Jean de Villoutreys, qui a formé une branche, maintenue dans sa noblesse, par M. Pellot, intendant de Guienne, le 27 juillet 1667, dans la personne de Claude de Villoutreys, qui alla s'établir à Bordeaux ;

4.° Jacques de Villoutreys, qui fut père d'Hélie, et aïeul de..... de Villoutreys;

5.° François de Villoutreys.

II. Pierre DE VILLOUTREYS, Ier du nom, écuyer, seigneur de Villoutreys et de la Judie; rendit hommage, le 16 juin 1547, pour le fief de *Villoutreix* (1), mouvant de la baronnie d'Aixe, à Louis, vicomte de Rochechouart, baron d'Aixe; et fit son testament le 30 mars 1573; il avait épousé, par contrat du 5 octobre 1530, demoiselle Marguerite Ferrand; de ce mariage provinrent :

1.° Pierre de Villoutreys, auteur de la branche de Faye, qui est aujourd'hui l'aînée; c'est de lui

(1) Ce fief est différent de celui de Villoutreys, en Anjou.

que descendait Etienne de Villoutreys, qui fit son testament le 5 novembre 1639; il est le troisième aïeul de M. Villoutreys de Faye.

Pierre fut aussi auteur de la branche de François, *aliàs* Jean de Villoutreys, écuyer, seigneur de la Judie, grand oncle de N.... Villoutreys, marié à Madelaine de la Navoye, laquelle vivait encore en 1668 ;

2.° Pierre de Villoutreys, II° du nom, écuyer, seigneur de Chevilly, près Villejuif, et de la Motte, greffier de la chambre souveraine du domaine, établie durant la ligue, ensuite secrétaire des finances et conseiller d'état ; il épousa demoiselle Marie de Chauvelin, dont il eut :

Louis de Villoutreys, écuyer, conseiller au parlement de Paris, qui laissa de Jeanne-Henriette Boisson, sa femme : Louise de Villoutreys, mariée à messire Louis-Archambaud de Crévant-d'Humières, seigneur de Bauché.

Cette branche a donné des conseillers aux parlements de Paris et de Rennes, au commencement du dix-septième siècle ;

3.° Léonard de Villoutreys ;
4.° Jacques de Villoutreys ;
5.° François, dont l'article suit ;
6.° Françoise, de Villoutreys.

III. François DE VILLOUTREYS, écuyer, seigneur de Villoutreys, etc., fit son testament, le 20 novembre 1631, en faveur des deux fils qu'il avait eus de dame Marguerite Mandat, sa femme, qu'il avait épousée par contrat du 20 mars 1577, fille de Martial Mandat, écuyer, sieur de la Forest :

1.° Pierre II, dont l'article suit.
2.° Jean de Villoutreys, écuyer, seigneur de la Plaigne, qui fit une donation universelle, le 16 décembre 1654, à Jacques de Villoutreys, écuyer, seigneur du Breuil, son neveu ; fut maintenu dans sa noblesse, par arrêt de la cour des aides de Clermont-Ferrand, du 5 mai 1650 ; et vivait

encore en 1667, âgé de 82 ans, sans avoir eu d'enfants de Valerie de Cordes, sa femme.

IV. Pierre DE VILLOUTREYS, IIe du nom, écuyer, seigneur de Villoutreys, etc., épousa demoiselle Jeanne Hébrard; laquelle donna, le 20 août 1651, une procuration à son mari, pour accorder le mariage de Jean, leur fils aîné; fait une donation à ce dernier, le 20 mai 1655; et testa, étant veuve, le 23 août 1657, en faveur de Jacques, son fils plus jeune. Leurs enfants furent :

1.° Jean, dont l'article suit;
2.° Jacques de Villoutreys, qui fonda la branche des seigneurs de la Judie, rapportée ci-après.

V. Jean DE VILLOUTREYS, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Garde, obtint surséance au conseil, le 23 mai 1667, attendu que ses titres étaient devant M. Pellot, intendant en Guienne; fit son testament, le 24 septembre 1692, par lequel il lègue à Jean de Villoutreys, son jeune fils, tous les domaines et héritages qui lui appartenaient au lieu de la Jourdanie; et institue Jean, son fils aîné, son héritier universel. Il avait épousé, en présence de son père, par contrat du 23 août 1651, demoiselle Marie Mosnier (ou Mousnier), fille de Jean Mousnier, écuyer, et de Catherine Marand. De ce mariage sont provenus :

1.° Jean de Villoutreys, écuyer, seigneur de la Garde et de la Forest, héritier de son père, en 1692; maintenu dans sa noblesse, le 26 avril 1694; et par M. de Bernage, intendant à Limoges, le 16 octobre 1697. Il épousa Isabeau de Paignon, dont il eut :

 Yrieix de Villoutreys, enfant mineur, en 1597;

2.° Jean, dont l'article suit.

VI. Jean DE VILLOUTREYS, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Jourdanie, de Teyssonières, etc., légataire de son père, en 1692; sous-lieutenant au régiment de Lyonnais, en 1694; chevau-léger de la garde du Roi; chevalier de l'ordre royal et militaire

de Saint-Louis; fit, le 25 mars 1709, vente d'une métairie provenante de la succession paternelle; et testa, le 8 février 1726, en faveur de Jean-Alexandre, son fils; déclarant qu'il veut être enterré dans la paroisse de Couseix, au tombeau de ses prédécesseurs. Il avait épousé, par contrat du 10 mars 1700, demoiselle Anne du Bois, fille d'Yrieix, écuyer, sieur de la Mondrie, et d'Anne Douèves.

VII. Jean-Alexandre DE VILLOUTREYS, écuyer, seigneur de Teyssonières, épousa, par contrat du 22 janvier 1729, demoiselle Marie-Blaise de Ribeyreyes, qui lui porta les terres de la Meynardie et de Sainte-Marie; fille de Pierre de Ribeyreyes, chevalier, seigneur de la Meynardie, etc., et de dame Marie-Blaise de Chabans de Richemont. De ce mariage est issu :

VIII. Jean DE VILLOUTREYS, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Teyssonières, en Limosin, né le 20 novembre 1730, et baptisé dans la paroisse de Sainte-Marie de Frugie, en Périgord, fut reçu page du Roi, dans la petite écurie, en 1746. Il épousa dame N.... de Lagut, héritière de l'ancienne maison de ce nom, en Périgord, dont est issu, entr'autres enfants:

IX. Pierre-Louis DE VILLOUTREYS, lieutenant-colonel, officier de la prévôté de l'hôtel du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de l'ordre noble du Phénix de Hohenlohe.

Seigneurs de la Judie.

V. Jacques DE VILLOUTREYS, écuyer, seigneur de la Judie, du Breuil, de la Chautardie, etc., second fils de Pierre de Villoutreys, IIe du nom, seigneur de Villoutreys et de demoiselle Jeanne Hébrard; fut maréchal-des-logis de la compagnie des chevau-légers de la garde du Roi, le 12 avril 1690; capitaine de cavalerie, par commission du 16 juillet 1692; fut maintenu avec ses neveux, par arrêt du conseil du 26 avril 1694, et testa le 7 mars 1702. Il avait épousé, le 31 juillet 1672, demoiselle Jeanne de Gay-de-Nexon, dont il eut :

VI. Marc-Antoine DE VILLOUTREYS, chevalier, seigneur de la Judie, etc., porte-étendard des chevau-légers de la garde du Roi; qui eut avec Jean de Villoutreys, écuyer, seigneur de la Teyssonières, un différend qui fut terminé par une sentence arbitrale, du 22 mai 1709; et épousa, le 12 mai 1714, demoiselle Jeanne de Royère-de-Brignac (ou Breignac), dont il eut :

VII. Jean-François DE VILLOUTREYS, écuyer, seigneur dudit lieu, etc., né le 26 juin 1717; qui épousa, le 8 juillet 1737, demoiselle Catherine du Colier, dont il eut :

1.° Jean-François de Villoutreys-de-Brignac, né le 29 juin 1738, reçu page du Roi, en la petite écurie, en 1755;
2.° Jean-Martial-Charles de Villoutreys, né le 30 mai 1739, reçu page du Roi, en la petite écurie, en 1755.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef d'un croissant accosté de deux étoiles, le tout d'argent, et en pointe d'une rose du même.

FIN DU QUATORZIÈME VOLUME.

ADDITIONS

ET

CORRECTIONS.

AMYS DU PONCEAU, tom XIII, p. 208, lig. 3, né en 1575; *lisez:* né en 1775.

D'AUBUISSON, tome XIII, page 242, ligne 19, degré d'Antoine d'Aubuisson; après: Il testa le 2 janvier 1445, *effacez*: époque à laquelle on peut rapporter sa mort. C'est par son mariage avec Marie de Poitiers qu'est entrée dans la maison d'Aubuisson la terre de Nailhoux, et non pas par celui de Jean-Germain d'Aubuisson avec Germaine du Faur d'Encuns, comme il a été dit à tort page 245.

COQUEBERT de NEUVILLE, tome XIII, p. 139, rétablissez ainsi le degré IV.

Jean Coquebert, seigneur de Montcel, terre qui est passée à Charles Coquebert, l'un de ses sept fils ; a épousé, dans le seizième siècle, Marguerite Beguin d'une famille distinguée, qui vient de s'éteindre en la personne de Joseph Regnault Beguin, écuyer, seigneur de Savigny, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort à Reims, en avril 1812, peu après son retour de l'émigration. Jean Coquebert, dont est question, n'était pas échevin de la ville de Liége, mais arrière-petit-neveu de *Regnault* Coquebert, qui avait été échevin de cette ville, et s'était retiré à Reims, en 1440, pour se soustraire aux guerres civiles qui désolaient son pays.

---

la CROPTE : tome XI, page 103, ligne 21, dixième degré ; après ces mots fille unique, *ajoutez* : du premier lit.

---

de FAYOLLE, t. X, pag. 291, lig. 39, au degré X, *ajoutez* : son mariage avait été accordé en la maison des Bordes, paroisse d'Agonac, le 17 d'octobre 1506, avec Philippe de Hautefort, seconde fille d'Arnaud, seigneur de Hautefort et de Thénon, et de Catherine de Royère, (*P. Ans.*, *tom.* 7, *p.* 330) ; mais il paraît qu'il n'eut pas lieu, car on trouve que bientôt après, et même du vivant de Guilhonnet de Fayolle, Philippe contracta deux

alliances, l'une, le premier de novembre 1509, avec Artus d'Olivier; et l'autre, le 5 octobre 1515, avec Antoine de Boisseuil, écuyer, seigneur de Boisseuil et de Salles.

Ibid. Pag. 292, lignes 7, 8 et 9, au lieu de 1515, 1518 et 1519, *lisez* : 1525, 1528 et 1529.

DE GERMIGNEY, tome XIII, p. 314, avant-dernière ligne de la note, où sont les trente-deux quartiers de Jean-Charles de Germigney, reçu chevalier de Malte, en 1708; on lit, parmi les quartiers, de Montet de Grisseul; ce sont deux noms; *lisez* : de Montet, d'Égrefeuil. Anne du Montet, aïeule de ce chevalier, était femme de M. de Saint-Martin; elle était fille de Jean du Montet, et de Melchionne de Clugny. Jean du Montet était fils de Bernard du Montet, seigneur de Prouillac, et de Vitarelles, et de Louise d'Égrefeuil. Jean du Montet s'établit en Bourgogne, parce qu'il fut nommé gouverneur des ville et château de Beaune. Il vendit des biens qu'il avait dans sa province, et acheta en Bourgogne, les terres de Lusigny, Grammont, etc.

Même page, dernière ligne de la note, Cluny et de Fenière, *lisez :* Clugny et de Ferrier. Le contrat de mariage de Jean du Montet, avec Melchionne de Clugny, est imprimé dans l'Histoire de la maison de Clugny, page 250.

La mère de Melchionne de Clugny, était Françoise de Ferrier, arrière-petite-fille d'Honoré de Ferrier, co-seigneur de la ville de Riez, anobli le 18 juin 1475, portant : d'or, à cinq écussons de gueules, 2, 2 et 1.

Elle était fille d'Antoine de Ferrier, co-seigneur de Riez, et de Françoise d'Autric de Vintimille, petite-fille de Melchior de Ferrier, et de Madelaine de Grasse.

LE PELLETIER DE GLATIGNY, tom. XIII, p. 233, degré IV, ligne 7; comte de Glignes, *lisez* : comte de Glaignes. Pag. 237, lig. 3, Adèle-Louise, *lisez* : Anne-Louise. Lig. 4, chargée de trois croissants, *lisez* : chargée d'un croissant; ainsi que ces armoiries ont été gravées dans l'Armorial du Nobiliaire, planche 31.

TAILLEFER, tom. XIV, pag. 74, ligne 19, *ajoutez* à l'article de Hugues de Taillefer :

Il servait, en 1523 et 1527, en qualité d'homme d'armes de la compagnie de trente lances des ordonnances du Roi, sous la charge de Philippe de Boulainvilliers, chevalier, comte de Dammartin, dont montre fut faite à Pontoise, le 20 juin 1523, (*vol.* 46 *des sceaux*, *fol.* 917, *B.*); à Ruel, le 19 septembre même année, (*vol.* 19 *des sceaux*, *fol.* 1347); et à Amiens, le 23 septembre 1527, (*vol.* 250, *fol.* 1067, *A.*)

FIN DES ADDITIONS ET CORRECTIONS.

TABLE

DES MAISONS ET FAMILLES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

L.

M.

N.

P.

R.

S.

T.

V.

FIN DE LA TABLE DES FAMILLES.

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CHATILLON-SUR-SEINE, J. ROBERT

LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE

BACHELIN-DEFLORENNE

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

AU

NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE

On ne peut souscrire au *Nobiliaire universel* de Saint-Allais qu'à la condition de s'engager pour l'ouvrage complet.

Il paraîtra un demi-volume vers le 1er et le 15 de chaque mois.

Les souscripteurs ne payeront qu'après réception de chaque demi-volume le prix de 5 francs afférent à ce demi-volume, qui devra nous être envoyé en un mandat sur la poste.

Les souscripteurs qui voudront payer d'avance le montant de l'ouvrage complet, qui sera publié en un an, auront droit à un escompte de 10 pour 100.

Ils n'auront donc qu'à nous adresser en un mandat, ou autre valeur sur Paris, la somme de 180 francs.

VALEUR DE L'OUVRAGE

Voici déjà bien longtemps que le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais complet, est devenu introuvable. Le seul exemplaire qui, depuis plusieurs années, ait passé en vente publique, est celui de la bibliothèque du comte de Lambilly qui a été vendu, en mars 1872, tout près de 1,000 francs.

Notre nouvelle édition *fac-simile et mieux exécutée* que l'ancienne sera donc infiniment moins coûteuse et pourra être acquise par tout le monde, ce qui ne peut avoir lieu en ce moment.

AVANTAGE OFFERT AUX SOUSCRIPTEURS NOBLES

Pour donner une idée de l'importance de ce *Nobiliaire*, il suffit de rappeler qu'il contient les GÉNÉALOGIES d'environ 2,500 FAMILLES VIVANTES. Les membres *directs ou par alliances* de ces familles en souscrivant à l'ouvrage, auront le droit, dans un ou plusieurs volumes supplémentaires, de compléter leur filiation généalogique jusqu'à ce jour, ce qui a un grand intérêt au point de vue de l'usurpation des noms, 30 lignes seront accordées à titre gratuit.

EN PRÉPARATION

Une table comprenant la *liste alphabétique* de toutes les *généalogies*, de toutes les *alliances* et de toutes les *désignations terriennes* mentionnées dans les vingt volumes du *Nobiliaire universel* de Saint-Allais, avec renvoi aux tomes et aux pages.

Cette table du plus haut intérêt pour l'histoire des familles nobles de notre pays, et pour la mouvance des terres, formera deux volumes in-8°, texte compacte à double colonne, d'environ 600 pages chacun.

Le prix en sera ultérieurement fixé.

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CHATILLON-SUR-SEINE, J. ROBERT.